



Société Anonyme au capital de 107.601 €
Siège social : 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier
452 479 504 R.C.S. Montpellier

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion :

- de l'inscription aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris de la totalité des actions existantes constituant le capital d'Intrasense ;
- de l'inscription aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris d'un nombre maximum de 204.915 actions nouvelles à provenir du remboursement automatique d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions à la date de première cotation des actions sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris ;
- du placement dans le cadre d'une offre à prix ouvert auprès du public en France et d'un placement global auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, ainsi que de l'inscription aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris d'un nombre maximum de 455.601 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en espèces par offre au public, ce nombre initial pouvant être porté à un maximum de 523.941 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, et, le cas échéant, d'un nombre maximum de 78.591 actions existantes en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation..

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global : entre 7,32 euros et 8,94 euros par action

Le prix pourra être fixé en dessous de 7,32 euros par action sous certaines conditions. En cas de modification de la borne haute de la fourchette ou de fixation du prix au dessus de 8,94 euros par action, les ordres émis dans le cadre de l'offre à prix ouvert pourront être révoqués pendant deux jours de bourse.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L.412-1 et L.621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment des articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa numéro 12-055 en date du 3 février 2012 sur le présent Prospectus. Ce Prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'Intrasense et auprès du Crédit du Nord. Le Prospectus peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.intrasense.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Crédit du Nord



Listing Sponsor

Gilbert Dupont
Société de bourse

Prestataire de services d'investissement

REMARQUES GENERALES

Dans le présent Prospectus (le « **Prospectus** »), sauf indication contraire, les termes « Société » et « Intrasense » renvoient à la société Intrasense. Le terme « Groupe » renvoie à la Société et l'ensemble de ses filiales.

La matérialisation de certains risques décrits à la section 4 « *Facteurs de risques* » de la première partie du présent Prospectus est susceptible d'avoir un impact sur l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société.

Le présent Prospectus contient des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent, notamment à la section 6 « *Aperçu des activités* » de la première partie du présent Prospectus.

Un glossaire figurant à la fin du présent Prospectus définit certains termes techniques auxquels il est fait référence dans la première partie du présent Prospectus.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
RESUME DU PROSPECTUS.....	12
1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	12
2 INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION	15
3 DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL	21
4 MODALITES PRATIQUES.....	22
PREMIERE PARTIE.....	24
1 PERSONNES RESPONSABLES	24
1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU PROSPECTUS	24
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS.....	24
1.3 ATTESTATION DU LISTING SPONSOR	24
1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE.....	24
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	25
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES.....	25
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	25
2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	25
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	26
4 FACTEURS DE RISQUE.....	27
4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	27
4.1.1 Risques liés à la commercialisation d'une plateforme unique.....	27
4.1.2 Risques liés au déploiement commercial de la Société.....	27
4.1.3 Risques liés à la concurrence.....	28
4.1.4 Risques de dépendance à l'égard de certains clients.....	28
4.1.5 Risques de dépendance vis-à-vis de partenaires.....	29
4.1.6 Risques liés aux politiques de maîtrise des dépenses de santé	29
4.2 RISQUES LIES A LA SOCIETE	29
4.2.1 Risques de dépendance aux hommes clés	29
4.2.2 Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société	30
4.2.3 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe.....	30
4.3 RISQUES JURIDIQUES	31
4.3.1 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits	31
4.3.2 Risques liés à la propriété intellectuelle	31
4.3.3 Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible	33
4.4 RISQUES FINANCIERS	34
4.4.1 Historique de pertes d'exploitation – Risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles.....	34

4.4.2	Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires	34
4.4.3	Risques liés au crédit d'impôt recherche.....	35
4.4.4	Risques liés à l'accès à des avances publiques.....	36
4.4.5	Risque de change	36
4.4.6	Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie.....	37
4.4.7	Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients de la Société	37
4.4.8	Risque de dilution.....	38
4.5	ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	38
4.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	40
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	41
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	41
5.1.1	Dénomination sociale et nom commercial de la Société.....	41
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	41
5.1.3	Date de constitution et durée	41
5.1.4	Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable	41
5.1.5	Historique de la Société	41
5.2	INVESTISSEMENTS.....	43
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	43
5.2.2	Principaux investissements réalisés par la Société sur l'exercice en cours et mode de financement	44
5.2.3	Principaux investissements à venir	44
6	APERÇU DES ACTIVITES.....	45
6.1	RESUME	45
6.1.1	L'entreprise	45
6.1.2	Le marché	46
6.1.3	L'offre	46
6.1.4	La stratégie	48
6.2	L'IMAGE MEDICALE S'IMPOSE COMME UN ELEMENT STRATEGIQUE DU PARCOURS DE SOIN	50
6.2.1	Du film argentique à l'analyse 3D des images multimodales	50
6.2.2	L'image médicale au cœur du parcours de soin	51
6.2.3	Nouveaux usages, nouveaux besoins	52
6.2.4	Le rôle croissant des biomarqueurs d'imagerie	52
6.2.5	Bénéfices des solutions avancées d'imagerie médicale pour les acteurs de la chaîne de soin	54
6.3	LE MARCHE ET LES PRINCIPAUX ACTEURS	55
6.3.1	Des acteurs au profil et au cœur de métier fortement différenciés	55
6.3.2	Les majors	56
6.3.3	Les autres fabricants de modalités	57
6.3.4	Les grands acteurs internationaux du système d'information d'imagerie médicale	58
6.3.5	Les autres acteurs du système d'information d'imagerie médicale	58
6.3.6	Les fournisseurs d'applications spécialisées	59
6.3.7	Les fournisseurs de solutions de visualisation avancée	60
6.4	PRINCIPAUX CLIENTS ET TAILLE DU MARCHE	61
6.4.1	Segments de marché ciblés	61
6.4.2	Un marché important et en croissance	62
6.5	MYRIAN® : UNE PROPOSITION DE VALEUR UNIQUE	64
6.5.1	Un positionnement produit original	64
6.5.2	Une gamme produit au meilleur niveau mondial	65
6.5.3	Une gamme complète de modules cliniques spécialisés par organe	67

6.5.4	Des technologies de premier plan pour le post-traitement des images complexes	75
6.5.5	Une solution unique pour le suivi multimodalités des cancers lancée en octobre 2011	76
6.6	UNE OFFRE AU SERVICE DES NOUVEAUX BESOINS ET DE LA CROISSANCE.....	78
6.6.1	Une gamme d'applications cliniques fortement différenciée	78
6.6.2	Une architecture robuste, souple, pérenne et modulaire	82
6.6.3	Une technologie validée et certifiée.....	83
6.7	L'ENTREPRISE DISPOSE DES ATOUTS NECESSAIRES POUR GERER SA CROISSANCE	84
6.7.1	Une équipe de 44 collaborateurs fédérés autour d'un management très expérimenté.....	84
6.7.2	Une équipe R&D de premier plan et une forte capacité d'innovation	86
6.7.3	Des travaux de recherche et de validation clinique menés avec les meilleurs experts.....	86
6.7.4	Un réseau de partenaires scientifiques et technologiques de premier plan	87
6.7.5	Un solide soutien institutionnel en France	88
6.7.6	De premiers partenariats OEM	89
6.7.7	Une première étape déjà franchie dans la constitution d'un réseau de vente international	89
6.8	UNE STRATEGIE AMBITIEUSE POUR S'IMPOSER COMME ACTEUR DE REFERENCE.....	91
6.9	CERTIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE ISO 9001 ET ISO 13485	92
6.9.1	Processus qualité en place	92
6.9.2	Certification.....	92
6.10	CADRE REGLEMENTAIRE	92
6.10.1	La maîtrise du cadre réglementaire est une barrière à l'entrée et une protection	93
6.10.2	Les enregistrements internationaux de Myrian®.....	94
7	ORGANIGRAMME	96
7.1	DESCRIPTION DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PROSPECTUS	96
7.1.1	Organigramme du Groupe	96
7.1.2	Description des principales filiales du Groupe	96
7.2	FLUX FINANCIERS DU GROUPE	96
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	98
8.1	PROPRIETE IMMOBILIERE	98
8.2	QUESTION ENVIRONNEMENTALE	98
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	99
9.1	PRINCIPAUX FACTEURS AYANT UNE INFLUENCE SUR LES RESULTATS DE LA SOCIETE	99
9.2	PRESENTATION GENERALE DES DIFFERENTS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE	101
9.2.1	Produits d'exploitation.....	101
9.2.2	Charges d'exploitation.....	101
9.2.3	Produits financiers	102
9.2.4	Charges financières.....	102
9.2.5	Impôts sur les bénéfices	102
9.3	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DES COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2011 ET AU 30 JUIN 2010.....	102
9.3.1	Chiffre d'affaires et produits d'exploitation.....	103
9.3.2	Charges d'exploitation.....	103
9.3.3	Résultat d'exploitation	104
9.3.4	Résultat financier	104

9.3.5	Résultat net.....	104
9.4	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS DES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2010 , AU 31 DECEMBRE 2009, AU 31 DECEMBRE 2008.....	104
9.4.1	Chiffre d'affaires et produits d'exploitation.....	105
9.4.2	Charges d'exploitation.....	106
9.4.3	Résultat d'exploitation.....	107
9.4.4	Résultat financier	107
9.4.5	Résultat net.....	107
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	109
10.1	CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERME	109
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE	110
10.2.1	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	110
10.2.2	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.....	110
10.2.3	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement.....	111
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE	111
10.3.1	Dettes obligataires	112
10.3.2	Dettes bancaires.....	113
10.3.3	Prêt participatif	114
10.3.4	Aides à l'innovation et avances remboursables.....	114
10.3.5	Concours bancaires.....	117
10.3.6	Dettes en crédit-bail	117
10.3.7	Crédit d'Impôt Recherche	117
10.3.8	Autres passifs non courants.....	117
10.4	RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE	117
10.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES.....	117
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	118
11.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	118
11.2	PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	118
11.2.1	Demandes de brevets	118
11.2.2	Contrats de licence et accords	121
11.2.3	Marques.....	122
11.2.4	Autres éléments de propriété intellectuelle	123
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	125
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	126
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	127
14.1	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS.....	127
14.1.1	Direction Générale.....	131
14.1.2	Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale.....	131
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	131

15 REMUNERATION ET AVANTAGES.....	132
15.1 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS.....	132
15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	135
15.3 CONVENTIONS CONCLUES PAR LE GROUPE AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	135
15.4 ELEMENTS DE REMUNERATION ET AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON OU POSTERIEUREMENT A LA CESSATION DES FONCTIONS DE DIRIGEANTS DE LA SOCIETE	135
15.5 BCE ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	135
15.6 PRETS ET GARANTIE ACCORDES AUX DIRIGEANTS	135
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	136
16.1 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE	136
16.1.1 Conseil d'Administration.....	136
16.1.2 Direction générale.....	138
16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE.....	139
16.3 COMITE SPECIALISE.....	139
16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	140
16.5 CONTROLE INTERNE	140
17 SALARIES.....	142
17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION	142
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION.....	143
17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	143
17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation	143
17.3.2 Options consenties aux salariés	144
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	145
18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	145
18.1.1 Description des actions de catégorie.....	145
18.1.2 Répartition du capital et des droits de vote	146
18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	153
18.3 MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	153
18.3.1 Description de la fusion-absorption.....	153
18.3.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société.....	155
18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE	155
18.5 PACTE D'ACTIONNAIRES, CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	155
18.5.1 Pactes d'actionnaires.....	155
18.5.2 Concerts	158
18.5.3 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	158
19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	159
19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES	159
19.1.1 Convention entre des sociétés du Groupe et des actionnaires	159

19.1.2	Conventions intra-groupe.....	159
19.2	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	159
19.2.1	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2010	159
19.2.2	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009	159
19.2.3	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2008	159
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	160
20.1	COMPTES ANNUELS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2010, 31 DECEMBRE 2009 ET 31 DECEMBRE 2008.....	160
20.1.1	Bilan.....	160
20.1.2	Compte de résultat	162
20.1.3	Tableau de flux de trésorerie	164
20.1.4	Tableau de variation des capitaux propres	165
20.1.5	Annexes au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008	165
20.2	ETATS FINANCIERS HISTORIQUES D'INTRASENSE	187
20.3	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	187
20.3.1	Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur le jeu de comptes annuels établi pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010	187
20.3.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	188
20.4	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	188
20.5	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES	189
20.5.1	Bilan semestriel au 30 juin 2011	189
20.5.2	Compte de résultat semestriel au 30 juin 2011	191
20.5.3	Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2011	193
20.5.4	Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2011	194
20.5.5	Annexe au bilan et au compte de résultat semestriels au 30 juin 2011	194
20.5.6	Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2011	207
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	207
20.6.1	Politique de distribution	207
20.6.2	Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices	207
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	208
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE	208
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	209
21.1	CAPITAL SOCIAL	209
21.1.1	Montant du capital social	209
21.1.2	Absence de titres non représentatifs de capital.....	209
21.1.3	Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions	209
21.1.4	Autres titres donnant accès au capital	209
21.1.5	Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital	212

21.1.6	Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent).....	212
21.1.7	Capital social autorisé mais non émis	213
21.1.8	Modifications du capital social.....	216
21.1.9	Nantissement	217
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	217
21.2.1	Objet social (article 2 des statuts).....	217
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.....	217
21.2.3	Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions de la Société	217
21.2.4	Modalités de modification des droits des actionnaires	218
21.2.5	Assemblées générales d'actionnaires.....	218
21.2.6	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	220
21.2.7	Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts)	220
21.2.8	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	220
22	CONTRATS IMPORTANTS	221
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	222
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	223
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	224
DEUXIEME PARTIE		225
1	PERSONNES RESPONSABLES	225
1.1	DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES	225
1.1.1	Responsable du Prospectus	225
1.1.2	Responsable de l'information financière	225
1.2	DECLARATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES	225
1.2.1	Attestation du responsable du Prospectus	225
1.2.2	Engagement de la Société	225
1.2.3	Attestation du Listing Sponsor	226
2	FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE	227
2.1	ABSENCE DE COTATION ANTERIEURE	227
2.2	LE COURS DES ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT CONNAITRE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES.....	227
2.3	LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES	228
2.4	POSSIBILITE DE LIMITER L'AUGMENTATION DE CAPITAL AUX TROIS-QUARTS DES SOUSCRIPTIONS RECUES	228
2.5	ABSENCE DE GARANTIE DE LA BANQUE INTRODUCTRICE LIEE A LA SOUSCRIPTION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	228
2.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DE LA SOCIETE	228

3	INFORMATIONS DE BASE	229
3.1	DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	229
3.2	CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	229
3.3	INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE	230
3.4	RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DE SON PRODUIT	230
4	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTEES ET ADMISES A LA NEGOCIATION.....	232
4.1	NATURE, CATEGORIE ET DATE DE JOUSSANCE DES VALEURS MOBILIERES OFFERTEES ET ADMISES AUX NEGOCIATIONS.....	232
4.2	DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS	232
4.3	FORME ET MODE D'INSCRIPTION DES ACTIONS.....	232
4.4	MONNAIE D'EMISSION DES ACTIONS.....	233
4.5	DROITS ATTACHES AUX ACTIONS	233
4.6	AUTORISATIONS.....	233
4.6.1	Assemblée Générale des actionnaires de la Société ayant autorisé l'émission	233
4.6.2	Conseil d'Administration de la Société ayant décidé l'émission	236
4.7	DATES PREVUES D'EMISSION ET DE REGLEMENT-LIVRAISON DES ACTIONS	237
4.8	RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS	237
4.9	REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES	237
4.9.1	Offre publique	237
4.9.2	Retrait obligatoire	237
4.10	OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT LANCEES PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS	237
4.11	RETENUE A LA SOURCE SUR LES DIVIDENDES VERSES A DES NON-RESIDENTS FISCAUX FRANÇAIS.....	237
4.12	DISPOSITIONS SPECIFIQUES A NYSE ALTERNEXT	238
4.12.1	Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital.....	239
4.12.2	Réduction d'impôt sur la fortune au titre de la souscription à l'augmentation de capital.....	239
4.12.3	Traitement des demandes d'état individuel.....	240
5	CONDITIONS DE L'OFFRE.....	241
5.1	CONDITIONS DE L'OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES D'UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION.....	241
5.1.1	Conditions de l'Offre	241
5.1.2	Montant de l'Offre	242
5.1.3	Procédure et période de souscription	242
5.1.4	Révocation de l'Offre	244
5.1.5	Réduction des ordres.....	244
5.1.6	Montant minimum et montant maximum des ordres.....	244
5.1.7	Révocation des ordres	244
5.1.8	Versement des fonds et modalités de délivrance des Actions Offertes.....	244
5.1.9	Publication des résultats de l'Offre	245
5.1.10	Droits préférentiels de souscription	245
5.2	PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES	245
5.2.1	Catégories d'investisseurs potentiels	245

5.2.2	Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%.....	247
5.2.3	Informations sur d'éventuelles tranches de pré-allocation.....	247
5.2.4	Notification aux souscripteurs.....	247
5.2.5	Clause d'Extension	247
5.2.6	Option de Surallocation	248
5.3	FIXATION DU PRIX.....	248
5.3.1	Méthode de fixation du prix	248
5.3.2	Publicité du Prix d'Offre et des modifications des paramètres de l'Offre	251
5.3.3	Disparité de prix	252
5.4	PLACEMENT ET GARANTIE.....	253
5.4.1	Coordonnées du Listing Sponsor et Prestataire de services d'investissement en charge du placement	253
5.4.2	Service financier et dépositaire.....	253
5.4.3	Garantie.....	253
6	ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION.....	254
6.1	ADMISSION AUX NEGOCIATIONS.....	254
6.2	PLACES DE COTATION	254
6.3	OFFRES CONCOMITANTES D'ACTIONS.....	254
6.4	CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE	254
6.5	STABILISATION	254
6.6	RACHAT D'ACTIONS PROPRES.....	255
7	DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	256
7.1	IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE, NOMBRE ET CATEGORIE DES TITRES OFFERTS.....	256
7.2	NOMBRE ET CATEGORIE DES ACTIONS OFFERTEES PAR CHACUN DES ACTIONNAIRES CEDANTS.....	256
7.3	ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONNAIRES	256
8	DEPENSES LIEES A L'OFFRE.....	260
9	DILUTION.....	261
9.1	IMPACT DE L'OFFRE SUR LES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE	261
9.2	MONTANT ET POURCENTAGE DE LA DILUTION RESULTANT IMMEDIATEMENT DE L'OFFRE	262
9.3	REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE APRES L'OFFRE.....	263
10	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	264
10.1	CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE	264
10.2	AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES	264
10.3	RAPPORT D'EXPERT	264
10.4	INFORMATION PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE	264
10.5	INFORMATIONS RECENTES.....	264
TROISIEME PARTIE - GLOSSAIRE.....	265	

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n°12-055 en date du 3 février 2012 de l'AMF

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement Général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

1 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Intrasense, société anonyme de droit français à Conseil d'Administration

Aperçu des activités

Spécialisée dans les dispositifs médicaux d'imagerie médicale, Intrasense a été créée en 2004 sur la base d'une technologie unique de détection de tissus en imagerie scanner.

Intrasense conçoit, développe et commercialise Myrian®, une plate-forme logicielle innovante pour la visualisation et le traitement avancé 3D d'images médicales issues de tout type d'équipement d'imagerie (modalités scanner, IRM, TEP, radiologie numérique...) pour l'aide au diagnostic, la planification thérapeutique et le suivi dans le temps de pathologies, notamment des cancers.

En sept ans, Intrasense s'est progressivement imposée comme un acteur de référence sur son secteur, grâce à ses efforts intensifs de recherche et développement (8 M€ investis depuis la création) et à une démarche industrielle rigoureuse, à l'attractivité de son offre et à une stratégie commerciale internationale et axée vers les partenariats industriels avec les acteurs de son secteur.

Au terme d'une première étape de construction d'un réseau de distribution international, qui couvre une quinzaine de pays dont les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), Intrasense est prête à accélérer son développement commercial. Elle dispose de grandes réserves de croissance, en particulier sur le marché nord-américain, sur les partenariats industriels et sur le marché de l'oncologie.

Au 30 juin 2011, la ventilation du chiffre d'affaires était la suivante : ventes de licences (82%), ventes de matériel (9%), contrats de maintenance, formation et autres prestations ponctuelles (9%).

Informations financières sélectionnées (normes françaises)

Principaux chiffres clés du compte de résultat :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	840	1.023	411	906	1.270
Produits d'exploitation	1.438	2.058	912	1.807	1.665
Résultat d'exploitation	(897)	(2.063)	(1.149)	(1.370)	(111)
Résultat courant	(889)	(1.995)	(1.107)	(1.283)	(47)
Résultat net	(633)	(1.597)	(983)	(954)	171

Principaux chiffres clés du bilan :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Actif immobilisé	2.089	1.870	1.208	477
Actif circulant	3.441	3.144	4.298	5.291
<i>Dont disponibilités et VMP</i>	1.840	2.182	3.436	4.579
Total Actif	5.530	5.013	5.506	5.768
Capitaux propres	1.093	1.726	3.323	4.276
Autres fonds propres*	1.325	1.635	1.125	624
Provisions pour risques et charges	40	26	18	17
Dettes diverses	3.072	1.626	1.041	851
<i>Dont dettes financières</i>	2.222	847	444	538
Total Bilan	5.530	5.013	5.506	5.768

* Les autres fonds propres correspondent à des avances remboursables accordées par OSEO Innovation et la Région Languedoc-Roussillon (cf. section 10.3.4 « Aides à l'innovation et avances remboursables » de la première partie du présent Prospectus).

Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(903)	(1.076)	(553)	124
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(501)	(1.098)	(998)	(360)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	1.352	598	408	4.048
Variation de trésorerie	(51)	(1.576)	(1.143)	3.811

Déclaration sur le fonds de roulement

La Société ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.

A la date du présent Prospectus, la Société dispose de ressources lui permettant de poursuivre son activité et de couvrir ses besoins jusqu'en novembre 2012.

Le besoin de trésorerie complémentaire nécessaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date de visa de l'AMF sur le présent Prospectus est estimé à 0,1 million d'euros.

L'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, objet du présent Prospectus, constitue la solution privilégiée par la Société pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Si les conditions de marché et les demandes exprimées dans le cadre de la présente offre ne permettaient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

La Société atteste que le fonds de roulement net de la Société sera suffisant en cas de réalisation partielle ou totale de l'opération, au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie au cours de la période de douze mois suivant la date de visa sur le présent Prospectus.

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement financier net

Le tableau ci-dessous est présenté dans son intégralité à la section 3.2 de la deuxième partie du Prospectus.

(En euros / données non auditées)	31 décembre 2011
1 - CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total des dettes courantes	1 665 840
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) :	693 407
Capitaux propres (hors résultat de la période courant du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011))	2 888 105
2 – ANALYSE DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	
Liquidités	2 095 236
Dettes financières courantes à court terme	1 665 840
Endettement financier net à court terme	(429 396)
Endettement financier net à moyen et long termes	693 407
Endettement financier net	264 012

La perte nette semestrielle enregistrée par la Société au 30 juin 2011 s'est établie à (632.968) euros. En dehors de cet élément, il n'y a pas eu de modifications significatives venant affecter les capitaux propres et les différents postes d'endettement présentés dans ce tableau.

Il n'existe pas à la date du présent Prospectus de dettes indirectes ou conditionnelles.

Les ORABSA₂₀₁₁ seront automatiquement remboursées à la date de première cotation des Actions sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris, ce qui entraînera une diminution de 1,5 million d'euros de l'endettement financier à court terme de la Société.

Résumé des principaux facteurs de risque

Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les principaux risques résumés ci-dessous et décrits au chapitre 4 de la première partie du présent Prospectus :

- Risques liés à l'activité de la Société : commercialisation d'une plateforme unique ; risques liés au déploiement commercial ; risques liés à la concurrence de sociétés de taille très significative,

l'offre d'Intrasense lui permettant toutefois de se positionner davantage comme partenaire de ces dernières qu'en tant que concurrent direct ; dépendance à l'égard de certains clients, le poids du premier et des dix premiers clients dans le chiffre d'affaires de la Société s'élevant respectivement à 11% et 54% au 30 juin 2011 ; dépendance vis-à-vis de partenaires ; risques liés aux politiques de maîtrise des dépenses de santé ;

- Risques liés à la Société : dépendance aux hommes clés ; gestion de la croissance interne de la Société ; réalisation d'opérations de croissance externe ;
- Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits ;
- Risques liés à la propriété intellectuelle : La Société est soumise aux incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle et ne peut garantir que les trois demandes de brevets en instance, dont l'obtention est attendue entre 2013 et 2014, aboutiront à la délivrance de brevets. La Société est par ailleurs soumise à un risque de contrefaçon à l'instar de toute société dépendante de l'utilisation de technologies innovantes. Enfin, certains des modules logiciels de la Société exploitent une technologie brevetée par un tiers moyennant le versement de redevances proportionnelles au chiffre d'affaires issu de ces technologies ;
- Risques financiers : les pertes nettes cumulées de la Société au 30 juin 2011 s'élevaient à 3,2 millions d'euros ; pertes prévisionnelles ; besoins futurs en capitaux et financements complémentaires ; risques liés au crédit d'impôt recherche et à l'accès à des avances publiques (les avances publiques accordées à la Société seront remboursées à hauteur de 152,5 K€ au plus tard le 31 décembre 2012 et à hauteur de 1.877,5 K€ entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 septembre 2017) ;
- Risques juridiques : évolution possible de la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société.

Evolution récente de la situation financière et perspectives

Le chiffre d'affaires estimé pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 2,4 millions d'euros (*donnée non auditee*).

La Société a enregistré à la fin 2011 une commande de 730 K€ de la part d'un partenaire OEM russe. Cette commande, qui sera intégralement comptabilisée en chiffre d'affaires sur 2012, porte sur des licences logicielles.

Les résultats annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 seront communiqués le 30 avril 2012.

2 INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

Raisons de l'Offre

L'Offre et l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et, plus particulièrement :

- pour environ 70% des fonds levés, soutenir la stratégie de croissance offensive de la Société qui entend accélérer son développement sur le marché de l'imagerie médicale par un ciblage prioritaire des partenaires industriels et déployer son offre oncologique auprès des laboratoires et des CRO. Cette stratégie se traduira notamment par l'intensification des investissements

commerciaux (recrutement d'une douzaine de commerciaux et technico-commerciaux), création d'une direction marketing et par l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis ; et

- pour environ 30% des fonds levés, maintenir les investissements en recherche et développement afin de poursuivre l'enrichissement fonctionnel de la solution, maintenir et consolider les barrières à l'entrée et préparer la déclinaison de l'offre sur de nouvelles pathologies chroniques.

Par ailleurs, cette levée de fonds lui permettra de renforcer sa trésorerie pour compléter une insuffisance de trésorerie à court terme (estimée à 0,1 million d'euros pour les douze prochains mois à compter de la date de visa sur le présent Prospectus).

En cas de réalisation à 75% de l'augmentation de capital, les fonds levés seront affectés prioritairement au développement sur le marché de l'imagerie médicale et au déploiement de l'offre oncologique et permettront de faire face à l'insuffisance de trésorerie mentionnée ci-dessus.

Nature et nombre des actions dont l'admission aux négociations est demandée La Société a demandé l'admission aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris :

- des 2.152.020 actions ordinaires composant son capital social à la date du Prospectus, (les « **Actions Existantes** ») ;
- d'un maximum de 204.915 actions nouvelles à provenir du remboursement automatique des ORABSA₂₀₁₁ à la date de première cotation des actions sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris (les « **Actions Nouvelles issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁** ») ;
- des 455.601 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en espèces par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- d'un maximum de 68.340 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice en totalité par la Société de la Clause d'Extension (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** »). La Clause d'extension pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, le 16 février 2012.

Les Actions Existantes, les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁ et les Actions Nouvelles Complémentaires sont définies ci-après comme les « **Actions** ».

Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Complémentaires sont définies ci-après comme les « **Actions Offertes** ».

Les termes et conditions des ORABSA₂₀₁₁ sont décrits à la section 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus.

Structure de l'Offre

La diffusion des Actions Offertes dans le public sera réalisée dans le

cadre d'une offre (l' « **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (ci-après l' « **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** ») principalement destinée aux personnes physiques (les ordres devant porter sur un minimum de 10 actions et un maximum de 20% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert), et
- un placement global (ci-après le « **Placement Global** ») principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion notamment des États-Unis d'Amérique.

Dans le cadre de l'OPO, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés entre 10 et 300 actions inclus, ordres A1, et au-delà de 300 actions, ordres A2. Les ordres A1 sont prioritaires sur les ordres A2.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Clause d'Extension

Un maximum de 68.340 actions nouvelles représentant 15% du nombre initial d'actions à émettre (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

Aux fins de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, plusieurs fonds d'investissements gérés par A Plus Finance et Amundi PEF consentiront à Gilbert Dupont une option de surallocation (l' « **Option de Surallocation** ») permettant l'acquisition d'un nombre d'actions existantes représentant un maximum de 15% de la taille de l'Offre après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 78.591 actions supplémentaires (les « **Actions Cédées Supplémentaires** »).

La répartition des Actions Cédées Supplémentaires entre les éventuels cédants est la suivante :

- A Plus Innovation 6 : un maximum de 52.394 actions
- Innovation Technologies 2 : un maximum de 22.600 actions
- SGAM AI Multistratégies Innovation : un maximum de 3.597 actions

Fourchette indicative de prix	Entre 7,32 € et 8,94 € par action (le « Prix d’Offre »)
--------------------------------------	---

Le Prix d’Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix d’Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l’OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l’OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu’il s’écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l’avis financier signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l’OPO. Les ordres émis dans le cadre de l’OPO avant la publication de l’avis financier susvisé seront maintenus sauf s’ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l’OPO incluse. Le Prix d’Offre pourra être librement fixé en dessous de la fourchette (en l’absence d’impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre). Dans ce dernier cas, le Prix d’Offre et le nombre définitif d’actions offertes seront portés à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et par un avis diffusé par *NYSE-Euronext*.

Méthode de fixation du prix

Le Prix d’Offre résultera de la confrontation de l’offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d’ordres » telle que développée par les usages professionnels. Le Prospectus contient des informations relatives à la méthode de valorisation des flux de trésorerie actualisés qui permet d’apprécier la valeur intrinsèque de la Société en prenant en compte ses perspectives de développement et à la méthode de la somme des parties qui permet de tenir compte du degré de risque propre à chaque activité de la Société. La mise en œuvre des méthodes est cohérente avec la fourchette de prix retenue.

Le Prospectus contient également à titre indicatif des informations relatives aux méthodes de valorisation dites « des comparables boursiers », qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d’activité proches et des « multiples de transaction comparables » qui vise à comparer la Société à des sociétés du secteur impliquées dans des transactions récentes.

Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix d’Offre.

Date de jouissance

1^{er} janvier 2012.

Produit brut de l’émission

Sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d’Offre, soit 8,13 €, environ 3,7 millions d’euros et environ 4,3 millions d’euros après exercice intégral de la Clause d’Extension.

Produit net de l’émission

Sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d’Offre soit 8,13 €, environ 3,1 millions d’euros et environ 3,6 millions d’euros après exercice intégral de la Clause d’Extension.

Garantie de placement

Le placement des actions ne fera pas l’objet d’une garantie de bonne fin au sens de l’article L. 225-145 du Code de commerce.

Engagements de

Plusieurs fonds d’investissement gérés par A Plus Finance se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de

souscription

0,5 million d'euros, soit 13,5% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) (sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 8,13 €), étant précisé que ces ordres pourraient être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires pour que l'ensemble des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre représente les trois-quarts de la totalité du nombre des Actions Nouvelles, hors Clause d'Extension et Option de Surallocation.

Engagements de conservation

Les principaux actionnaires de la Société se sont engagés à conserver, sauf à avoir obtenu l'accord préalable et écrit de Gilbert Dupont en sa qualité de Prestataire de services d'investissement, lequel accord ne pourra être refusé sans motif raisonnable, les actions qu'ils détiennent à la date de première cotation des actions sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris, dans les proportions et pendant les durées suivantes :

- pour les fondateurs de la Société (Stéphane CHEMOUNY et Patrick MAYETTE), détenant conjointement 26,4% du capital de la Société, 100% des actions détenues pendant une période de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions (voir la section 7.3 de la deuxième partie du Prospectus) ;
- pour les autres fondateurs de la Société et les personnes physiques ex-associés de RDM, détenant conjointement 24,2% du capital de la Société, 80% des actions détenues pendant une période de 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions (voir la section 7.3 de la deuxième partie du Prospectus) ;
- pour les fonds gérés par A Plus Finance, détenant conjointement 33,7% du capital de la Société, 100% des actions détenues pendant une période de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions, notamment pour les actions issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁ (voir la section 7.3 de la deuxième partie du Prospectus) ;
- pour les fonds gérés par Amundi PEF, détenant conjointement 15,7% du capital de la Société, 100% des actions détenues pendant une période de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions, notamment pour les actions issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁ (voir la section 7.3 de la deuxième partie du Prospectus).

Stabilisation

Des opérations en vue de stabiliser ou de soutenir le prix de marché de la Société pourront être réalisées par Gilbert Dupont, en qualité d'agent de stabilisation.

Pacte d'actionnaires

La majorité des anciens associés de RDM (les « **Parties** ») vont conclure dans les jours qui suivront l'obtention du visa sur le présent Prospectus un pacte d'actionnaires régissant leurs relations au sein de la Société et recréant certains droits qu'ils détenaient dans RDM avant

l'opération de fusion-absorption décrite au paragraphe 18.3.1 de la première partie du Prospectus.

Ce pacte, dont l'entrée en vigueur est conditionnée à la réalisation de l'Introduction, a une durée de 6 ans, sauf résiliation anticipée prévue dans certaines hypothèses.

Il prévoit notamment :

- l'existence d'une action de concert entre les Parties vis-à-vis de la Société ;
- la concertation des Parties avant toute réunion du Conseil d'administration portant sur certaines décisions stratégiques et avant toute assemblée des actionnaires ; et
- un droit de première offre en cas de projet de cession par l'une des Parties au pacte.

Principaux risques liés à l'Offre

- les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations du marché ;
- la volatilité du prix du marché des actions de la Société ;
- les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ;
- l'absence de garantie de bonne fin : l'Offre serait annulée si, à l'issue du placement, l'émission venait à ne pas être souscrite à 75% au minimum ;
- le risque de dilution lié aux BCE (représentant 4,86% du capital) ;
- le risque lié au fait qu'une cession d'un nombre important d'actions par les principaux actionnaires à l'issue de la période de conservation ou en cas de levée dudit engagement de conservation pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la société ;
- La Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

3 DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Dilution

Impact de l'Offre, à un prix d'Offre de 8,13 euros (soit le point médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre)

Capitaux propres par action au 30 juin 2011		
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	0,51 €	0,68 €
Après émission de 455.601 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁ , hors exercice de la Clause d'Extension (avant ou après exercice de l'Option de Surallocation)	2,02 €	2,10 €
Après émission de 523.941 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁ , incluant l'exercice en totalité de la Clause d'Extension (avant ou après exercice de l'Option de Surallocation)	2,16 €	2,23 €

⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BCE permettant la souscription de 109.980 actions nouvelles (dont 12.000 actions au bénéfice des mandataires sociaux)

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait, à la date du Prospectus, 1% du capital de la Société et ne participerait pas à l'augmentation de capital, verrait sa participation dans le capital, ramenée à 0,77% en cas de réalisation de l'Offre à 100% et à 0,75% en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (avant et après exercice de l'Option de Surallocation).

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital

Actionnaires	Détenzione avant l'Offre		Détenzione après l'Offre ⁽¹⁾		Détenzione après l'Offre ⁽²⁾	
	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote
Fondateurs Dirigeants						
Patrick Mayette	229.380	10,66	229.380	8,22	229.380	8,02
Stéphane Chemouny	337.860	15,70	337.860	12,10	337.860	11,81
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	26,36	567.240	20,32	567.240	19,83
Autres Fondateurs	214.800	9,98	214.800	7,69	214.800	7,51
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	14,22	305.920	10,96	305.920	10,69
Investisseurs						
A+ Croissance	240.000	11,15	240.000	8,60	240.000	8,39
A + Innovation 6.....	243.760	11,33	243.760	8,73	191.366	6,69
A + Innovation 7.....	241.740	11,23	241.740	8,66	241.740	8,45
A + Innovation 9.....	-	-	2.480	0,09	2.480	0,09
A + Environnement 10.....	-	-	29.712	1,06	29.712	1,04
A + E-business 10.....	-	-	60.057	2,15	60.057	2,10
Innovation Technologies 2.....	292.080	13,57	317.402	11,37	294.802	10,31
Multistratégie Innovation.....	46.480	2,16	50.509	1,81	46.912	1,64
Axe Sud	-	-	62.898	2,25	62.898	2,20
Sous-total Investisseurs	1.064.060	49,44	1.248.588	44,72	1.169.967	40,90
Public	-	-	455.601	16,32	602.532	21,06
TOTAL	2.152.020	100	2.792.119	100	2.860.459	100

⁽¹⁾ hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

⁽²⁾ y compris exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

4 MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'Offre

3 février 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus
6 février 2012	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global Publication de l'avis d'opération par NYSE-Euronext Publication d'un communiqué de presse dérivant les principales caractéristiques de l'opération
15 février 2012	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par internet Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)
16 février 2012	Fixation du Prix d'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis de NYSE-Euronext relatif au résultat de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global Publication d'un communiqué détaillant le dimensionnement final et le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

	Première cotation des Actions sur le marché <i>NYSE Alternext</i> de <i>NYSE-Euronext</i> à Paris Ouverture de la période de stabilisation éventuelle
21 février 2012	Règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
22 février 2012	Début des négociations des Actions sur le marché <i>NYSE Alternext</i> de <i>NYSE-Euronext</i> à Paris
17 mars 2012	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Contact investisseurs

Monsieur Patrick MAYETTE
 Directeur Général
 Téléphone : +33 (0)1.44.78.92.53
 E-mail : investisseurs@intrasense.fr

Intermédiaires financiers

Listing Sponsor
 Crédit du Nord
 50, rue d'Anjou
 75008 Paris

Prestataire de services d'investissement
 Gilbert Dupont
 50, rue d'Anjou
 75008 Paris

Lieu de mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société et consultables sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.intrasense.fr).

PREMIERE PARTIE

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU PROSPECTUS

Patrick MAYETTE, Directeur Général d'Intrasense.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus. »

Patrick MAYETTE
Directeur Général

1.3 ATTESTATION DU LISTING SPONSOR

Le Crédit du Nord, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification des documents produits par la Société ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de *NYSE-Euronext* pour *NYSE Alternext*.

Le Crédit du Nord atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles de *NYSE Alternext*, que les diligences ainsi accomplies n'ont, à sa connaissance, révélé dans le contenu du présent Prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la Société au Crédit du Nord, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation du Crédit du Nord de souscrire aux titres de la Société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par la Société ou le Commissaire aux comptes.

Crédit du Nord
Listing Sponsor

1.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Patrick MAYETTE
Directeur Général
Téléphone : +33 (0)1.44.78.92.53
E-mail : investisseurs@intrasense.fr

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Monsieur Thierry CARLES
1, rue des Chevaliers de Malte
Palais Castilhon Bat D
34970 Lattes

Date de première nomination :
14/02/2004

Date de renouvellement :
30/06/2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination :
27/09/2011

Date de renouvellement :
néant

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Frédéric MENON
2087, avenue du Père Soulas
34090 Montpellier

Date de première nomination :
14/02/2004

Date de renouvellement :
30/06/2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

CABINET BEAS
7/9, villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination :
27/09/2011

Date de renouvellement :
néant

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

2.3 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNES, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes sociaux établis en normes françaises. Elles doivent être lues avec les informations figurant dans le chapitre 9 « *Examen du résultat et de la situation financière* », le chapitre 10 « *Trésorerie et capitaux* » et le chapitre 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur* » de la première partie du présent Prospectus.

Principaux chiffres clés du compte de résultat :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	30/06/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	6 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	840	1.023	411	906	1.270
Produits d'exploitation	1.438	2.058	912	1.807	1.665
Résultat d'exploitation	(897)	(2.063)	(1.149)	(1.370)	(111)
Résultat courant	(889)	(1.995)	(1.107)	(1.283)	(47)
Résultat net	(633)	(1.597)	(983)	(954)	171

Principaux chiffres clés du bilan :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Actif immobilisé	2.089	1.870	1.208	477
Actif circulant	3.441	3.144	4.298	5.291
<i>Dont disponibilités et VMP</i>	1.840	2.182	3.436	4.579
Total Actif	5.530	5.013	5.506	5.768
Capitaux propres	1.093	1.726	3.323	4.276
Autres fonds propres*	1.325	1.635	1.125	624
Provisions pour risques et charges	40	26	18	17
Dettes diverses	3.072	1.626	1.041	851
<i>Dont dettes financières</i>	2.222	847	444	538
Total Bilan	5.530	5.013	5.506	5.768

* Les autres fonds propres correspondent à des avances remboursables accordées par OSEO Innovation et la Région Languedoc-Roussillon (cf. section 10.3.4 « Aides à l'innovation et avances remboursables » de la première partie du présent Prospectus).

Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie :

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(903)	(1.076)	(553)	124
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(501)	(1.098)	(998)	(360)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	1.352	598	408	4.048
Variation de trésorerie	(51)	(1.576)	(1.143)	3.811

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Prospectus, y compris les risques décrits dans la présente section, avant de décider d'acquérir ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Prospectus, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date du présent Prospectus, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1.1 Risques liés à la commercialisation d'une plateforme unique

A la date du présent Prospectus, la Société commercialise une gamme unique de produits, la plate-forme logicielle Myrian®, solution de visualisation et de post-traitement avancé d'images médicales multimodalités utilisée pour l'aide au diagnostic, la planification thérapeutique et le suivi dans le temps de pathologies.

Le développement de la Société repose sur sa capacité à commercialiser avec succès ses solutions de visualisation avancées pour des applications cliniques, et sur la capacité et la volonté des praticiens d'utiliser les produits commercialisés par la Société. En effet, la plate-forme Myrian® développée par la Société constitue une alternative innovante aux plates-formes conventionnelles traditionnellement utilisées pour la visualisation d'images médicales dans un environnement clinique. L'acquisition par un client des produits de la Société signifie souvent que la solution de visualisation fournie avec la modalité d'imagerie utilisée (scanner, IRM, TEP/SPECT, radiographie numérique...) ne répond pas à l'ensemble de ses besoins. L'acceptation de la plate-forme Myrian® par les radiologues et autres cliniciens dépend donc de la capacité de la Société à leur démontrer les bénéfices apportés par ses produits, notamment en termes de productivité, d'ergonomie, de sécurisation du diagnostic, ainsi que sa capacité à faire évoluer son offre en introduisant régulièrement de nouvelles fonctionnalités.

Ainsi, si la Société n'était pas en mesure de convaincre les utilisateurs de la pertinence de ses solutions de visualisation avancée par rapport à des logiciels d'imagerie médicale concurrents, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

La Société entend poursuivre ses efforts de recherche et de développement afin de perfectionner ses produits existants et de développer de nouveaux modules cliniques innovants pour élargir les débouchés de Myrian®. Cependant, si la Société ne pouvait pas continuer à élargir sa gamme de produits et surtout conquérir de nouveaux marchés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.2 Risques liés au déploiement commercial de la Société

Le développement de la Société dépendra pour partie de sa capacité à commercialiser ses produits sur de nouveaux marchés

A la date du présent Prospectus, la Société commercialise principalement sa plate-forme logicielle Myrian® à destination du marché de la radiologie, constitué par les établissements hospitaliers des secteurs public (hôpitaux) et privé (cabinets de radiologie, cliniques, centres d'imagerie) et par des industriels du secteur de l'imagerie médicale.

Le développement de la Société et sa capacité à générer des revenus dépendront pour partie de sa capacité à commercialiser ses produits auprès de nouveaux partenaires industriels et sur de nouveaux marchés hors radiologie, qui reposera notamment sur plusieurs facteurs tels que :

- la capacité de la Société à convaincre de nouveaux partenaires industriels ;
- l'adhésion de la communauté médicale et des laboratoires pharmaceutiques aux nouvelles applications de la plate-forme logicielle Myrian® ;
- la mise en place de modèles d'affaires adaptés aux contextes d'usage identifiés ;
- la capacité de la Société à disposer des forces de vente nécessaires ; et/ou
- le soutien d'experts reconnus.

Dans le cas où la Société ne pourrait conquérir ces nouveaux marchés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.3 Risques liés à la concurrence

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif. Il est composé de différentes catégories d'acteurs concentrés sur leur cœur de métier : les équipementiers, les spécialistes du système d'information et les éditeurs de logiciels.

Les deux premières catégories d'acteurs font régulièrement appel à des sociétés tierces pour compléter leur offre par des applications cliniques logicielles et constituent à ce titre des partenaires potentiels pour la Société.

Parmi les éditeurs de logiciels spécialisés dans les applications cliniques, d'interprétation et de post-traitement d'images, certains se concentrent sur des applications très spécialisées susceptibles de compléter l'offre commerciale d'Intrasense. D'autres sont en concurrence avec tout ou partie de son offre.

Les acteurs proposant à la fois une plate-forme multimodalités et un portefeuille d'applications cliniques sont peu nombreux. Les principaux concurrents de la Société sont d'origine américaine ou japonaise, Intrasense émergeant comme principal acteur d'origine européenne.

Si la Société estime aujourd'hui être protégée par des barrières technologiques et réglementaires fortes, elle ne peut pas garantir que des technologies émergentes, alternatives ou non connues à cette date ne seront pas développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs à ceux d'Intrasense, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.4 Risques de dépendance à l'égard de certains clients

Le portefeuille clients d'Intrasense est principalement constitué d'industriels fabricants de modalités ou spécialistes du système d'information (PACS, système d'information radiologique), de distributeurs présents dans une quinzaine de pays et dans une moindre mesure, d'établissements de soins (hôpitaux ou cliniques).

La contribution du plus important client de la Société au chiffre d'affaires au titre des exercices clos les 31 décembre 2010, 2009 et 2008 était respectivement de 16 %, 30 % et 57 % alors que sur la même période, le poids cumulé des dix clients les plus importants de la Société représentaient ensemble respectivement 61%, 70% et 83% du chiffre d'affaires. Au 30 juin 2011, le premier client de la Société contribuait à hauteur de 11% au chiffre d'affaires et le poids cumulé des dix premiers clients représentait 54% du chiffre d'affaires.

Même si sa dépendance a décru au cours des trois derniers exercices, la Société estime être, à la date du présent Prospectus, dépendante d'un petit nombre de clients. A l'issue du lancement de la phase active de son développement commercial, la Société s'efforcera de diversifier sa base de clientèle. Si

cette diversification ne se concrétisait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.1.5 Risques de dépendance vis-à-vis de partenaires

Afin de développer, améliorer et commercialiser ses produits, la Société pourrait chercher à conclure des accords de partenariat, de collaboration, de recherche et de licence avec des équipementiers, des éditeurs de logiciels ou des spécialistes du système d'information. La Société pourrait également nouer des accords avec des sociétés ou entités, telles que des institutions académiques ou des centres hospitaliers, afin de mettre au point des offres permettant la pénétration de nouveaux marchés.

Cependant, la Société pourrait ne pas réussir à conclure de tels accords ou les partenaires clés pourraient décider de ne pas renouveler leurs contrats. Ces contrats existants ou futurs pourraient d'ailleurs ne pas se révéler concluants.

Si la Société n'était pas en mesure de conclure de nouveaux contrats ou de maintenir en vigueur les accords existants, la Société serait amenée à étudier des conditions de développement alternatives, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa croissance.

4.1.6 Risques liés aux politiques de maîtrise des dépenses de santé

La croissance des dépenses de santé est un phénomène commun à la plupart des pays développés qui est en partie liée à des évolutions structurelles telles que les progrès des techniques médicales, l'apparition de nouvelles pathologies, le vieillissement de la population et l'élévation du niveau de vie.

Dans ce contexte, ces pays mettent en place des politiques visant à améliorer la maîtrise des dépenses de santé et à optimiser l'efficacité des établissements de santé. L'offre d'Intrasense apporte à la fois des outils cliniques permettant d'améliorer la prise en charge des patients et des outils de gestion des examens et d'organisation permettant d'accroître la productivité des radiologues et des autres cliniciens. Tout en répondant ainsi aux attentes de son marché, la Société demeure toutefois exposée aux risques de ralentissement conjoncturel des investissements en matière de santé qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.2 RISQUES LIÉS À LA SOCIETE

4.2.1 Risques de dépendance aux hommes clés

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses dirigeants, Stéphane CHEMOUNY et Patrick MAYETTE (respectivement Président et Directeur Général, co-fondateurs de la Société), et par son personnel technique et scientifique occupant des postes clés. La Société a d'ailleurs souscrit une assurance « hommes clés » pour Patrick MAYETTE, Directeur Général et co-fondateur de la Société (voir le paragraphe 4.5 du présent Prospectus). Par ailleurs, les contrats de travail conclus entre la Société et les membres de son personnel technique et scientifique occupant des postes clés prévoient des engagements de confidentialité, de loyauté et de non-concurrence. En outre, ils contiennent également des clauses permettant à la Société de se prévaloir de la titularité de la propriété intellectuelle créée par ses salariés.

Certains desdits salariés bénéficient d'éléments de rémunération variables et certains d'entre eux se sont également vus attribuer des Bons de Créateur d'Entreprise (« BCE ») (voir le paragraphe 21.1.4.1 de la première partie du présent Prospectus). Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants et son personnel clé, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait être défavorablement affectée.

La poursuite du développement de la Société, notamment à l'international, la conduira à recruter du personnel. Des profils spécifiques sont recherchés afin de porter la croissance de la Société sur ses différents marchés.

La vive concurrence entre les sociétés du secteur, dont certaines ont une notoriété plus importante que la Société, pourrait réduire la capacité de la Société à conserver, attirer et fidéliser des employés clés. Elle pourrait alors ne plus être en mesure d'atteindre ses objectifs, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.2.2 Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société

La Société a l'intention de recruter du personnel afin de développer ses capacités opérationnelles. Elle envisage notamment de renforcer significativement sa force de vente pour commercialiser ses produits à l'international et notamment aux Etats-Unis, ainsi que pour renforcer le support à son réseau de distributeurs.

A cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et conserver un nombre croissant d'employés ;
- anticiper des dépenses en liaison avec cette croissance et les besoins de financement associés ;
- faire évoluer ses processus actuels, dans une logique de cohérence et de mise à l'échelle ;
- prévoir de façon précise la demande de produits de la Société et les revenus qu'ils peuvent générer ; et
- développer ses systèmes d'information et ses infrastructures de communication.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

4.2.3 Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Le succès de la Société à long terme dépend en partie de sa faculté à améliorer et élargir en permanence ses offres de produits, afin de répondre aux exigences en constante évolution du marché, de résister à une pression concurrentielle et technologique forte et d'élargir sa couverture géographique.

La Société pourrait ne pas parvenir à faire face, dans sa configuration actuelle, à ces exigences. Elle pourrait en conséquence, devoir envisager dans un avenir proche de réaliser des acquisitions sélectives de technologies nouvelles ou complémentaires. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

La Société ne peut garantir qu'elle sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'elle ne peut assurer qu'elle parviendra à intégrer avec succès toute autre technologie qu'elle aura acquise. Tout problème rencontré par la Société dans l'intégration d'autres Sociétés ou d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres opérations d'importance, pourraient faire peser sur la Société des coûts significatifs. La Société pourrait également avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres financiers spécifiques, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

La Société maîtrise en interne la gestion des aspects juridiques et de la conformité de son activité à son cadre réglementaire (autorisations de commercialisation, assurances, propriété intellectuelle, dépôts des marques et noms de domaines,...). A cet égard, la Société peut faire appel à des intermédiaires, prestataires ou conseillers spécialisés pour compléter son expertise, ou leur sous-traiter certaines tâches. Ainsi, la Société recourt notamment à des consultants, distributeurs ou représentants réglementaires locaux pour la soumission des dossiers d'enregistrement auprès de certaines autorités réglementaires locales, à des cabinets spécialisés en propriété intellectuelle pour le dépôt et l'instruction des dossiers, ou encore à des courtiers en assurance.

4.3.1 Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits

Les activités de la Société l'exposent à des risques de responsabilité, qui pourraient notamment faire suite aux dysfonctionnements de certains de ses produits. Des plaintes pourraient être déposées ou des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Société et/ou ses dirigeants par les clients de la Société ou, indirectement, par des tiers utilisant un produit de la Société ou par des patients traités sur la base de diagnostics issus de l'utilisation de la gamme de produits de la Société.

La Société ne peut pas garantir que ses polices d'assurances en vigueur seront suffisantes pour la protéger contre de telles poursuites. Si la Société ou ses partenaires voyaient leur responsabilité engagée (même en cas de poursuites ne donnant pas lieu à condamnation), ou s'il s'avérait impossible d'obtenir ou de maintenir en vigueur des polices d'assurances appropriées à un prix acceptable ou d'obtenir une autre protection, cela pourrait affecter significativement le développement et, à un stade ultérieur, la commercialisation des produits de la Société.

La survenance de l'une quelconque de ces situations contentieuses pourrait avoir un effet significatif sur l'image de la Société et/ou entraîner une condamnation susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et/ou les perspectives de la Société.

Au jour du présent Prospectus, la Société ne fait l'objet d'aucune plainte ni de poursuite judiciaire émanant de clients ou de tiers.

4.3.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société est soumise aux incertitudes inhérentes aux droits de propriété intellectuelle.

Le succès de la Société dépend notamment de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses droits de propriété intellectuelle, notamment ses droits d'auteur et ses brevets.

La Société a déposé trois demandes de brevets portant sur une technologie d'exploration par endoscopie virtuelle, une technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires et une technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner et IRM. Ces demandes de brevets sont en cours d'examen à la date du Prospectus et la délivrance des brevets est attendue entre 2013 et 2014. A l'instar de ces demandes de brevets, la Société est également propriétaire des marques nécessaires à son activité et dépose des enveloppes Soleau sur certains de ses procédés ou savoir-faire.

Dans le domaine logiciel dans lequel la Société opère, le droit des brevets varie en fonction du pays et est en constante évolution. Il existe donc de nombreuses incertitudes dans ce domaine. Par conséquent, la Société ne peut pas garantir :

- que ses demandes de brevet en instance aboutiront à la délivrance de brevets ;
- que ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- que la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- que des tiers ne se verront pas accorder des brevets ou ne déposeront pas des demandes de brevet portant sur les produits de la Société avant que la Société ne reçoive de tels brevets ou ne dépose de telles demandes ; ou
- que des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet, ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empêtent pas sur ceux de la Société, viendront la limiter dans son développement.

Par ailleurs, malgré ses efforts en matière de veille technologique et de surveillance des brevets, la Société ne peut pas garantir que ses produits ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) détenus par des tiers, et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes et peuvent être plus à même de mener de telles procédures. Si des concurrents de la Société parvenaient à contester avec succès la validité de ses droits de propriété intellectuelle ou de ses brevets, cela pourrait réduire la portée de ces derniers.

La Société protège sa technologie, ses procédés de fabrication, son savoir-faire et ses données confidentielles non brevetées par le biais d'engagements de confidentialité signés par ses employés et ses partenaires et par le dépôt régulier de son code source et de copies de son interface homme-machine auprès d'un tiers de confiance, l'Agence de Protection des Programmes. Elle ne peut toutefois garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter toutes éventuelles réclamations ou actions de tiers en matière de droits d'auteur.

La survenance de l'une quelconque de ces situations concernant l'un des brevets, l'une des créations ou l'un des droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

La Société est soumise à un risque de contrefaçon

Les produits de la Société sont principalement des logiciels commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou « piratage » constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les pays industrialisés, rien ne peut garantir que des utilisations illicites des logiciels de la Société ne soient pas mises en œuvre.

Afin de se prémunir ou du moins de lutter contre le risque de piratage, les logiciels commercialisés par la Société sont notamment protégés par un mécanisme d'activation à partir de numéros de séries uniques et de codes d'activation permettant de limiter l'usage à un nombre précis d'utilisations simultanées et/ou de machines.

Une version piratée du logiciel n'étant pas couverte par la certification réglementaire, un contrefacteur utilisant une telle version s'exposerait en outre aux risques inhérents à l'usage professionnel, en contexte médical, d'un dispositif diagnostique non certifié, susceptible de mettre en cause sa responsabilité personnelle.

De la même façon, une entreprise qui tenterait de commercialiser une version piratée des logiciels de la Société ne serait pas en mesure d'en obtenir la certification réglementaire, et serait ainsi en infraction avec la réglementation ou la loi.

De plus, dans les établissements hospitaliers, un ingénieur biomédical est en principe chargé de s'assurer de la certification des dispositifs médicaux utilisés dans l'établissement, et les certifications font partie des documents exigés dans les appels d'offre.

Enfin, la Société développant plusieurs versions de ses logiciels chaque année, une version piratée serait rapidement rendue obsolète.

Malgré les précautions et dispositifs mis en place, la Société ne peut garantir que des utilisations illicites de ses logiciels ne seront pas mises en œuvre. Ces pratiques constituerait des infractions passibles de sanctions, au civil comme au pénal.

Certains modules logiciels de la Société mettent en œuvre une technologie appartenant à un tiers.

La Société s'est vue concéder le droit d'exploiter un logiciel et un brevet déposé par l'Ecole Centrale Paris dans le cadre d'un contrat de licence non exclusive. Dans le cadre de la licence, la Société s'est engagée à verser une redevance proportionnelle aux revenus bruts issus de la vente de tout produit incorporant tout ou partie de la technologie protégée par le brevet dans tout pays couvert par un brevet ou par des droits sur ce logiciel. Les modalités de ce contrat de licence sont détaillées au chapitre 11.2.2 de la première partie du présent Prospectus.

Certains modules logiciels de la Société contribuant à la différenciation de son offre mettent en œuvre cette technologie. Le contrat de licence a été conclu en décembre 2008 pour une période de cinq ans renouvelable par tacite reconduction. S'il n'était pas reconduit, la Société devrait mettre en place une technologie alternative, ce qui pourrait retarder la commercialisation des produits concernés.

4.3.3 Risques liés à la réglementation applicable aux dispositifs médicaux développés par la Société et à son évolution possible

Le logiciel Myrian® étant assimilé à un dispositif médical logiciel destiné au diagnostic, sa commercialisation et son usage sont sujets à l'obtention et au maintien de certifications légales ou réglementaires locales.

En Europe, la Société doit obtenir le marquage CE (Directive 93/42/CEE modifiée par la Directive 2007/47/CE). De même, la Société est soumise à l'accord de la « *Food and Drug Administration* » (FDA) aux États-Unis ou d'autres autorités réglementaires étrangères. Chaque autorité de réglementation ou organisme de certification est susceptible d'imposer ses propres conditions, de refuser de délivrer une autorisation, ou d'exiger des données complémentaires préalablement à la délivrance de sa certification, quand bien même une telle certification aurait d'ores et déjà été accordée par d'autres autorités.

Pour chaque marché, le processus d'obtention ou de renouvellement de la certification des produits peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à son succès ou à son délai. Si la certification était refusée, la commercialisation dans le pays concerné pourrait être retardée ou empêchée.

Malgré la veille réglementaire mise en œuvre par la Société, un changement législatif, réglementaire ou de normes sur un marché dans lequel la Société commercialise ou envisage de commercialiser ses produits pourrait retarder ou empêcher la commercialisation de ces derniers jusqu'à l'obtention de la nouvelle certification.

Si l'une des situations décrites ci–avant se produisait, elle serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

4.4 RISQUES FINANCIERS

4.4.1 Historique de pertes d'exploitation – Risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles

La Société a un historique de pertes d'exploitation, pertes qui pourraient perdurer.

Depuis sa création en 2004, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Au 30 juin 2011, ses pertes nettes cumulées (report à nouveau inclus) s'élevaient à (3.172.092) euros dont une perte nette de (632.968) euros au titre des comptes semestriels au 30 juin 2011. Ces pertes résultent notamment des frais de recherche et des coûts de développement et des dépenses de ventes et marketing engagées.

La Société pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles plus importantes que par le passé au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement et commercialisation se poursuivront, en particulier du fait :

- du développement de ses activités de recherches et développement et, peut-être, de l'acquisition de nouvelles technologies, produits ou licences ;
- du recrutement de nouvelles compétences, notamment dans le domaine commercial ; et
- de l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis.

L'augmentation de ces dépenses pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

4.4.2 Risque de liquidité – Besoins futurs en capitaux et financements complémentaires

A titre préalable, à la date du présent Prospectus, il est précisé que la Société n'est pas soumise au respect de covenants bancaires.

Historiquement, la Société a renforcé ses fonds propres en procédant à des augmentations de capital (depuis 2004, un montant total de 5.237.840 euros a été souscrit par les actionnaires de la Société dans ce cadre) et à des émissions d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions, l'échéance de ces dernières arrivant au 31 mars 2012.

Au 30 juin 2011, la trésorerie de la Société s'élevait à 1.839.544 euros. La Société estime donc ne pas être exposée à un risque de liquidité immédiat.

La Société a réalisé d'importants efforts de recherche et de développement depuis le début de son activité, ce qui a généré des flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs à hauteur de (903) K€ au 30 juin 2011, de (1.076) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de (553) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La Société ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.

A la date du présent Prospectus, la Société dispose de ressources lui permettant de poursuivre son activité et de couvrir ses besoins jusqu'en juillet 2012.

Le besoin de trésorerie complémentaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date de visa de l'AMF sur le présent Prospectus est estimé à 0,8 million d'euros.

L'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, objet du présent Prospectus, constitue la solution privilégiée par la Société pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Si les conditions de marché et les demandes exprimées dans le cadre de la présente offre ne permettaient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

La Société atteste que le fonds de roulement net de la Société sera suffisant en cas de réalisation partielle ou totale de l'opération, au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie au cours de la période de douze mois suivant la date de visa sur le présent Prospectus.

La Société continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses technologies et la commercialisation de ses produits. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital ou de souscription d'emprunts bancaires.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité.

De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles dans des conditions acceptables.

4.4.3 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités, la Société a également opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le mode du calcul du CIR a fait l'objet d'une expertise diligentée par la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie Languedoc-Roussillon. L'administration fiscale a prononcé le 1^{er} septembre 2011, une décision d'admission totale de la demande de remboursement du CIR 2010 déposée par la Société et traitée comme une réclamation contentieuse, ce qui suppose normalement un examen approfondi du dossier établi par Intrasense. Cependant, la Société a reçu, par courrier en date du 16 décembre 2011, un avis de vérification de comptabilité portant sur le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2010. Cette vérification a débuté le 12 janvier 2012 par la visite sur site de l'inspectrice en charge du dossier. Le risque maximum lié au contrôle fiscal initié par l'Administration fiscale sur le montant du CIR au titre de 2010 porte sur le montant total du CIR remboursé, soit 396.966 euros.

La Société a bénéficié du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche au titre des exercices clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010. La Société a ainsi comptabilisé les montants suivants au titre du CIR :

- Exercice clos le 31 décembre 2008 : 217.612 €
- Exercice clos le 31 décembre 2009 : 288.886 €
- Exercice clos le 31 décembre 2010 : 396.966 €

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

4.4.4 Risques liés à l'accès à des avances publiques

Au 30 juin 2011, la Société bénéficie des aides suivantes :

<i>Au 30 juin 2011 (en euros)</i>	Montant accordé	Montant encaissé	Montant remboursé
Aides OSEO	2 341 000	1 936 000	426 250
Avances COFACE	1 120 000	188 937	-
Aides Région Languedoc-Roussillon	360 000	270 000	60 000
Aides ANR	234 632	56 527	-
Aides ANRT	64 460	57 460	-
Autres	156 242	131 175	-
Total aides	4 276 334	2 640 097	486 250

A l'instar de tous les programmes de recherche bénéficiant d'aides publiques, la Société est exposée au risque de remboursement de tout ou partie de ces aides en cas de non-respect de ses engagements de faire ou de ne plus en bénéficier dans le futur.

Pour plus d'informations sur les modalités de remboursement de ces aides publiques, se reporter à la section 10.3.4 « *Aides à l'innovation et avances remboursables* » et au chapitre 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur* » de la première partie du présent Prospectus.

Une telle situation pourrait priver la Société de certains des moyens financiers requis pour mener à bien ses projets de recherche et développement. En effet, la Société ne peut garantir qu'elle disposera alors des moyens financiers supplémentaires nécessaires, du temps ou de la possibilité de remplacer ces ressources financières par d'autres.

4.4.5 Risque de change

La Société développe ses activités hors de la zone euro. Le chiffre d'affaires réalisé en devise hors euro représentait toutefois, au 31 décembre 2010, moins de 2% du chiffre d'affaires global de la Société. La Société réfléchit à l'évolution de son exposition au risque de change. Si la Société ne parvenait pas à prendre des dispositions de couverture efficaces dans le futur, ses résultats opérationnels pourraient en être altérés.

4.4.6 Risques de taux d'intérêt, de crédit et relatif à la gestion de la trésorerie

Risque de taux d'intérêt

L'endettement existant au 30 juin 2011 se présente comme suit :

<i>Au 30 juin 2011 (en euros)</i>	Total	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 510 375	1 510 375	-	-
Emprunts auprès d'établissements de crédit	214 709	66 382	148 327	-
Concours bancaires courants	30 846	30 846	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	462 686	15 000	447 686	-
Total endettement	2 218 616	1 622 603	596 013	-

Les emprunts obligataires convertibles correspondent à une émission d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions portant intérêt à 6% (Pour une description des ORABSA 2011, voir le paragraphe 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus).

Les emprunts auprès d'établissements de crédit correspondent à deux crédits moyen terme souscrits auprès de la Banque Populaire du Sud et portant intérêt à 5,5%.

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent un prêt participatif accordé par OSEO pour un montant de 64 K€ (taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 5%), un prêt accordé par la Région Languedoc-Roussillon pour 210 K€ ne portant pas intérêt et un contrat d'assurance prospection conclu avec la Coface pour un montant de 189 K€.

Pour plus d'informations, se reporter également à la section 10.3 « *Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société* » de la première partie du présent Prospectus.

Risque relatif à la gestion de la trésorerie

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par la Société (essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme). Au 30 juin 2011, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société s'élèvent au total à 1.840 K€ et sont essentiellement placées dans des produits liquides présentant un risque faible.

4.4.7 Risques liés aux impayés ou à la solvabilité des clients de la Société

La Société n'a été confrontée à des problèmes d'insolvabilité que dans de très rares cas et pour des montants très peu significatifs. Aucune dotation pour dépréciation n'a ainsi été comptabilisée au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2008. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la dotation s'est élevée 4 K€. Le délai de règlement accordé en France ne dépasse pratiquement jamais 60 jours.

Les délais moyens de règlement accordés aux distributeurs de la Société sont adaptés aux pratiques de chaque pays.

Parmi les mesures mises en place afin de se protéger du risque d'impayé, la Société a développé un système d'activation temporaire de ses licences permettant, le cas échéant, de ne confirmer l'activation définitive qu'après réception du paiement.

4.4.8 Risque de dilution

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a émis des bons de créateur d'entreprise (« BCE »). La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

L'exercice intégral de l'ensemble des BCE attribués et en circulation à ce jour permettrait la souscription de 109.980 actions nouvelles (après ajustement de la parité des BCE suite à la division du nominal des actions de la Société par 20), générant alors une dilution égale à 4,86% sur la base du capital et des droits de vote existant à ce jour.

Il est par ailleurs précisé que le remboursement des ORABSA 2011 (voir le paragraphe 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus) devra être réalisé au profit des titulaires de ces titres financiers en actions de la Société avant le 31 mars 2012. En cas de réalisation d'une Introduction en Bourse (tel que ce terme est défini au paragraphe 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus), ce remboursement sera effectué sur la base de la formule ci-après :

N = Montant Nominal / Ps

Montant Nominal étant le montant nominal de l'emprunt obligataire.

Ps, exprimé en euros, étant égal au prix de souscription des actions ordinaires, prime d'émission incluse, à émettre dans le cadre de l'Introduction en Bourse, tel qu'arrêté par l'organe social compétent de la Société à l'issue de la période de placement des titres.

Toute attribution ou émission complémentaire entraînerait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie et ses activités. Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurance de la Société s'est élevé à 10.370 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La Société a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

Type de contrat / Risques couverts	Assureur	Plafond par sinistre	Échéance
<u>Responsabilité civile exploitation</u> Etendue des garanties - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs - Dommages subis par les biens confiés - Intoxications alimentaires - Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable - Atteintes accidentelles à l'environnement - Vol par préposé	HISCOX	7.500.000 € dont : 1.500.000 € 500.000 € 800.000 € 800.000 € par année d'assurance 800.000 € 800.000 € 30.000 € 20.000 € par année d'assurance	Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 1 ^{er} janvier
<u>Recours juridiques professionnels</u>			
<u>Responsabilité civile après livraison</u> Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non (avec une franchise de 50 000 € pour les dommages matériels aux USA/Canada et un plafond actuel de CA de 100 000 € sur cette zone, à renégocier)		4.000.000€	
<u>Assurance bris de machines</u>	GAN	9.318 € Franchise : 10% des dommages	Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 24 juin
<u>Assurance des locaux à Montpellier</u> Assurance des locaux professionnels - Incendie et événements annexes - Dégâts des eaux – Gel - Evénements climatiques - Accidents électriques - Bris de glace - Vol - Attentat et vandalisme - Catastrophes naturelles	GAN	50.000 € 50.000 € 50.000 € Garanti 5.000 € 50.000 € Garanti Garanti	Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 1 ^{er} octobre
<u>Assurance des locaux à Paris</u> Assurance des locaux professionnels - Incendie et événements annexes - Dégâts des eaux – Gel - Evénements climatiques - Accidents électriques - Bris de glace - Vol	GAN	3.000 € 3.000 € 3.000 € Garanti 5.000 € 3.000 €	Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 24 août

- Attentat et vandalisme - Catastrophes naturelles		Garanti Garanti	
<u>Homme clé</u> Risques couverts : - Décès - Perte Totale et Irréversible d'Autonomie - Invalidité Permanente et Totale	AFI EUROPE	1 personne concernée : Patrick MAYETTE (Directeur Général) Capital assuré : 1.000.000 €	30 septembre 2035
<u>Assistance aux personnes en déplacement</u> 15 collaborateurs couverts	EUROP ASSISTANCE		Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 1 ^{er} octobre
<u>Responsabilité des dirigeants</u> Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux Prévention juridique Assistance pénale d'urgence Accompagnement des entreprises en difficultés	AXA	Plafond des garanties : 500.000 € par an 1.000 € par an 3.000 € par an 35.000 € par an	Renouvelable annuellement par tacite reconduction au 1 ^{er} janvier

La Société ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurance similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire, notamment au fur et à mesure de son développement, à accepter des polices d'assurance plus onéreuses et à assumer un niveau de risque plus élevé, notamment sur le marché nord-américain. Par ailleurs, l'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils sont couverts par ces polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité de la Société et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter d'un tel sinistre, des délais de remboursement par les compagnies d'assurance en cas de dépassement des limites fixées dans les polices et, enfin, en raison du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

4.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date du présent Prospectus, à l'exception de la procédure de vérification de la comptabilité de la Société portant sur le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2010 décrite au paragraphe 4.4.3 de la première partie du présent Prospectus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « Intrasense ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro d'identification unique 452 479 504.

Le code activité de la Société est 3250A. Il correspond à l'activité de fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2004. Elle a été immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés le 16 mars 2004.

La Société a été constituée pour une durée de 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce, c'est-à-dire jusqu'au 15 mars 2103, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé au 1231, avenue du Mondial 98 – 34000 Montpellier.

La Société possède un établissement secondaire situé au 10, rue Saint Antoine – 75004 Paris.

Initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 16 décembre 2011.

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration. Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de Commerce et ses textes modificatifs, ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Historique de la Société

- 2004-2007 : Phase de développement de la solution

2004

Création de la société Intrasense à Montpellier par Stéphane CHEMOUNY et Patrick MAYETTE, sur la base d'une technologie unique de détection de tissus en image scanner.

Obtention du label OSEO Entreprise Innovante et du Statut de Jeune Entreprise Innovante.

Création d'un premier prototype pour l'aide au diagnostic des examens scanner de cancers du foie.

2005

Obtention du marquage CE.

2006

Définition du positionnement cible et création de la gamme Myrian®. La plate-forme Myrian® constitue une innovation déterminante, en permettant d'agréger, dans le même espace de travail, les images issues des diverses modalités d'imagerie médicale (Scanner, IRM, Radios, PET...).

Obtention des certifications ISO 9001 et ISO 13485.

2007

Validation du positionnement produit, et signature des premières ventes ainsi que du premier contrat OEM.

Obtention de l'homologation FDA (*Food and Drug Administration*), autorisant la commercialisation de Myrian® sur le marché américain.

La Société est lauréate du prix européen d'innovation ICT.

- 2008-2010 : Phase de structuration

2008

Levée de fonds de 4,4 M€ auprès des investisseurs financiers, A Plus Finance et Amundi Private Equity Fund (« **Amundi PEF** ») (ex-SGAM AI).

Création en juillet 2008 de la société RDM, présidée par Patrick MAYETTE, qui regroupe à son capital l'ensemble des co-fondateurs et des actionnaires individuels d'Intrasense.

Déclinaison de l'offre par organes.

2009

Accélération dans le développement de la gamme Myrian® : la Société définit un rythme de sortie de trois versions par an.

Signature d'un accord avec Toshiba Medical Systems Europe en décembre 2009 et lancement de la gamme Tethys, conçue spécifiquement pour les IRM du groupe Toshiba Medical Systems, à l'occasion du Congrès Européen de Radiologie à Vienne.

Structuration des activités commerciales, financières et réglementaires de la Société.

Déménagement en novembre 2009 du siège social dans des locaux plus spacieux situés à Montpellier.

2010

Création d'une filiale commerciale en Chine, à Shanghai, détenue à 100% par Intrasense.

La Société dépose trois projets de brevets sur l'Europe, le Japon, la Corée, la Chine et les Etats-Unis.

- 2011 : Phase de déploiement

Création d'une filiale à Singapour, détenue à 100% par Intrasense, pour des besoins réglementaires. Une demande de certification à Singapour est en cours.

Enregistrement de Myrian® au Brésil (ANVISA), à Taiwan et en Russie.

Lancement de l'offre oncologique en octobre 2011, qui met en œuvre l'ensemble du savoir-faire d'Intrasense.

Renouvellement du label OSEO Entreprise Innovante.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements réalisés par la Société sur les trois derniers exercices concernent principalement des investissements incorporels liés aux activités de recherche et développement de la Société. La Société engage en effet chaque année des frais de développement significatifs pour enrichir la plateforme Myrian® de nouvelles fonctionnalités et mettre à disposition trois versions du logiciel par an.

Le tableau ci-dessous présente les acquisitions réalisées par la Société, par typologie d'actifs, telles qu'elles figurent dans les états comptables établis suivant les normes françaises.

Investissements bruts <i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	12 mois	12 mois	12 mois
Immobilisations incorporelles	969	863	322
Immobilisations corporelles	16	111	35
Immobilisations financières	115	27	7
Total	1.100	1.001	364

Investissements incorporels

Sur la base des informations annuelles au 31 décembre 2010, la Société a investi 969K€ en immobilisations incorporelles, contre 863K€ au 31 décembre 2009 et 322K€ au 31 décembre 2008. Ces investissements correspondent principalement aux dépenses de recherche et de développement effectuées par la Société pour 939K€. Ces immobilisations intègrent également des frais de dépôt de trois demandes de brevets au cours de l'exercice 2010 pour un montant total de 24K€.

Investissements corporels

Les investissements corporels au 31 décembre 2010 sont peu significatifs et concernent principalement du matériel de bureau et informatique, ainsi que du mobilier, pour un montant total de 16K€, contre 111K€ au 31 décembre 2009.

Investissements financiers

Les investissements financiers réalisés au 31 décembre 2010 pour un montant de 115K€ portent dans leur intégralité sur la création de la filiale chinoise de la Société, 75K€ correspondant à la part affectée au capital et 40K€ à la mise en place d'une avance de trésorerie.

5.2.2 Principaux investissements réalisés par la Société sur l'exercice en cours et mode de financement

Les investissements réalisés par la Société depuis le début de l'exercice en cours sont de même nature que les investissements réalisés pendant la période 2008-2010.

Investissements incorporels

La Société continue à réaliser des dépenses de recherche et de développement pour un montant de 483 K€ au 30 juin 2011.

Investissements corporels

La Société a également acquis du matériel informatique visant à améliorer l'organisation de son système informatique.

Investissements financiers

Le principal investissement financier concerne la création d'une filiale à Singapour, pour des raisons réglementaires, dont le capital social s'élève à 25K€.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Les organes de direction de la Société n'ont souscrit, à la date du présent Prospectus, aucun engagement ferme portant sur la réalisation d'investissements significatifs.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 RESUME

Intrasense développe et commercialise une plate-forme logicielle de visualisation avancée et d'analyse des images médicales de nouvelle génération qui améliore la prise en charge des patients, accroît la productivité des radiologues, favorise l'utilisation des images par les spécialistes et permet un suivi efficace des maladies chroniques.

L'exploitation optimale des images médicales est un enjeu capital des politiques de santé. Elle représente une source importante d'économie en facilitant le dépistage, le pronostic et la mesure de l'efficacité des traitements. Elle constitue aussi un levier puissant d'amélioration de la prise en charge des patients. L'imagerie morphologique, fonctionnelle et moléculaire permet en effet de détecter les pathologies, de poser le diagnostic, d'organiser la prise de décision thérapeutique et les collaborations entre spécialistes, et de planifier et suivre le traitement.

6.1.1 L'entreprise

Spécialisée dans les dispositifs médicaux d'imagerie médicale, Intrasense a été créée en 2004 sur la base d'une technologie unique de détection de tissus en imagerie scanner. Intrasense conçoit, développe et commercialise Myrian®, une plate-forme logicielle innovante pour la visualisation et le traitement avancé 3D d'images médicales issues de tout type d'équipement d'imagerie (modalités scanner, IRM, TEP, radiologie numérique...) pour l'aide au diagnostic, la planification thérapeutique et le suivi dans le temps de pathologies, notamment des cancers.

En sept ans, Intrasense s'est progressivement imposée comme un acteur de référence sur son secteur, grâce à ses efforts intensifs de recherche et développement (8 M€ investis depuis la création), à une démarche industrielle rigoureuse, à l'attractivité de son offre et à une stratégie commerciale internationale et axée vers les partenariats OEM¹ avec les acteurs de son secteur.

L'équipe de fondateurs aux commandes de l'entreprise combine le bagage scientifique et clinique de Stéphane CHEMOUNY, Président et Directeur scientifique, et les 25 ans d'expérience de management et de développement international de son Directeur Général, Patrick MAYETTE. Ils ont rassemblé autour d'eux une équipe soudée de managers et de collaborateurs expérimentés et spécialisés, fortement orientés vers l'international. Les 44 salariés, tous bilingues, se répartissent entre le technique et le commercial.

Labellisée Entreprise Innovante dès son démarrage, Intrasense bénéficie du Crédit Impôt Recherche. Lauréate de nombreux concours d'innovation ou de développement, et en 2011 des prix Deloitte Technology Fast 50 et Fast 500 EMEA, elle a reçu dès sa création un fort soutien institutionnel et a ainsi réussi à collecter près de 5 M€ d'aides et de subventions jusqu'à ce jour, soit autant que le capital mobilisé pour sa croissance. Elle a développé un réseau de partenaires scientifiques, technologiques et cliniques de premier plan.

Les revenus d'Intrasense sont constitués par la vente de licences et de prestations associées (contrats de maintenance, formation, expertise) au travers d'un réseau de partenaires indirects (distributeurs, industriels OEM).

Avec une offre de premier plan et au terme d'une première étape de construction d'un réseau de distribution international, qui couvre une quinzaine de pays dont les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), Intrasense est prête à accélérer son développement commercial. Elle dispose de grandes

¹ Fourniture en marque blanche OEM (Original Equipment Manufacturer) permettant à l'industriel de compléter son offre commerciale avec des composants logiciels externes

réserves de croissance, en particulier sur le marché nord-américain, sur les partenariats industriels et sur le marché de l'oncologie.

6.1.2 Le marché

Intrasense s'adresse au marché de la radiologie, qui connaît une croissance annuelle à deux chiffres². Pour les établissements des secteurs public (hôpitaux) ou privé (cabinets de radiologie, cliniques, centres d'imagerie), le recours à des solutions autonomes différentes de celles des grands constructeurs de modalités est également en progression³. Il est dynamisé par l'utilisation croissante de l'image médicale par des cliniciens non-radiologues (oncologues, chirurgiens, pneumologues, spécialistes d'organe) et par la recherche de solutions plus performantes et de modules cliniques innovants.

Les équipementiers et les acteurs du système d'information (PACS⁴, pour l'archivage des images) sont prioritairement concentrés sur leur cœur de métier. Les premiers développent des outils de haute technologie utilisant des approches physiques complexes. Les seconds privilégent le développement d'outils de gestion des flux d'images et d'organisation des tâches. Tous cherchent à compléter leur gamme en OEM avec des applications cliniques et de visualisation avancée développées par des partenaires, comme Intrasense, pour fidéliser leur base installée et conquérir de nouveaux clients, radiologues ou cliniciens.

Les laboratoires pharmaceutiques et leurs sous-traitants (CRO, *Contract Research Organizations*) utilisent également les solutions d'analyse des images médicales dans le cadre des essais cliniques (phase I, II, III) pour évaluer l'efficacité de nouveaux médicaments, tout particulièrement pour les traitements anticancéreux.

Peu nombreux, les principaux concurrents d'Intrasense sont américains ou japonais, Intrasense apparaissant comme le principal acteur d'origine européenne.

6.1.3 L'offre

La plate-forme logicielle multimodalités Myrian® développée par Intrasense constitue une innovation déterminante dans l'imagerie médicale en répondant avec précision aux enjeux et aux attentes du marché :

- Elle permet d'exploiter, de combiner et de comparer, dans le même espace de travail et avec une excellente ergonomie, les images issues de toutes les grandes modalités d'imagerie (scanner, IRM, TEP/SPECT, radiographie numérique...). Toutes ces images se complètent et ont vocation à être regroupées et exploitées dans un environnement unifié multimodalités ;
- Elle optimise la productivité du radiologue et des praticiens en s'intégrant de façon transparente dans le système d'information hospitalier, en automatisant les flux de données et en organisant efficacement les tâches selon la pathologie et la modalité analysées, notamment dans le suivi des cancers ;
- Elle sécurise et objective le diagnostic du radiologue avec de puissants algorithmes propriétaires de détection des tissus et de traitement des images. Ceci facilite également leur utilisation par les autres praticiens : oncologues, chirurgiens, spécialistes d'organe ;

² Marketsandmarkets.com Dec. 2011 Code MDI1690 & KLAS 27/01/2011

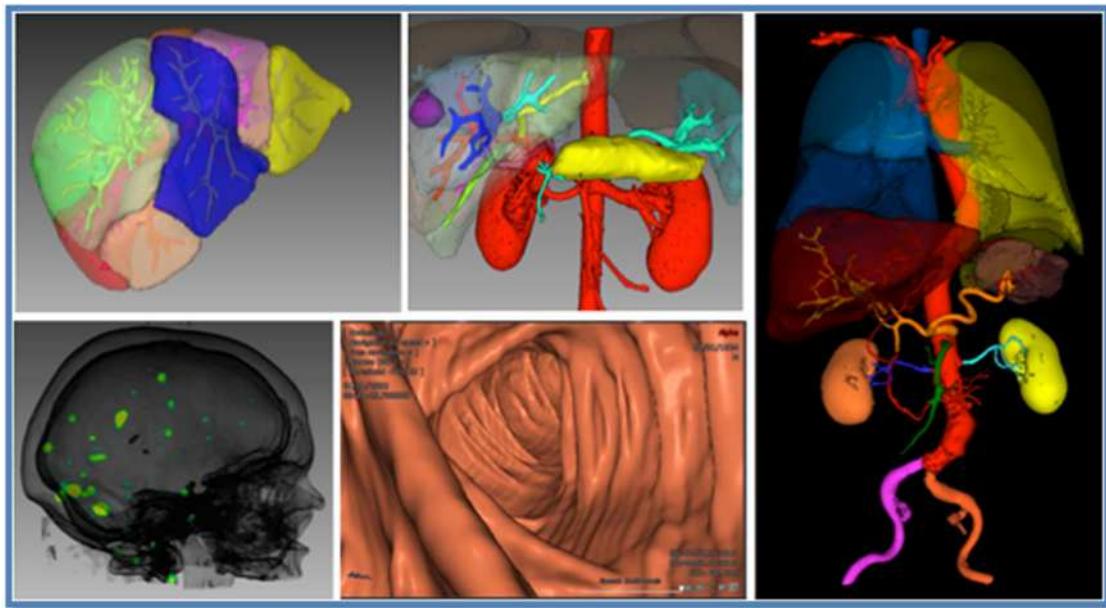
³ Frost & Sullivan NA 2009 Réf. N788-50

⁴ PACS : Système d'archivage et de transmission d'images (Picture Archiving and Communication System en anglais)

- Elle permet des déploiements sur des projets de toute taille : en station autonome, en client léger dans les PACS (systèmes d'archivage des images médicales), en architecture *cloud computing* pour les grands projets institutionnels, ou sous forme de plate-forme de services (mode SaaS) ;
- Enfin, elle repose sur une architecture logicielle modulaire originale, qui facilite l'intégration de nouvelles technologies et permet de mettre au point de nouveaux modules spécialisés en un temps extrêmement court.

Grâce à ces caractéristiques, Myrian® est particulièrement efficace pour la prise en charge des cancers, qui nécessite de réaliser des examens combinant plusieurs modalités : le scanner pour la taille et la position des tumeurs à l'intérieur du corps, l'IRM pour sa capacité à caractériser leur organisation cellulaire et le TEP pour évaluer leur activité métabolique. De plus, ces examens sont répétés au cours du temps, comparés entre eux, et exploités par plusieurs médecins de spécialités différentes.

Parfaitement compatible avec le standard DICOM⁵ de l'imagerie médicale, Myrian® se met facilement en œuvre pour de très nombreux usages et permet aux utilisateurs de ne pas rester dépendants des stations propriétaires de leur équipement de production d'images ou de leur PACS.



La polyvalence de Myrian® s'appuie sur un catalogue d'une douzaine de modules cliniques. Certains ont atteint la première place mondiale grâce à des collaborations avec les plus grands spécialistes : planification de chirurgie hépatique, suivi diagnostique des pathologies pulmonaires, suivi oncologique. Lancé en octobre 2011, Myrian® XL-Onco est un produit innovant dédié à la surveillance du cancer et est très attendu par les médecins.

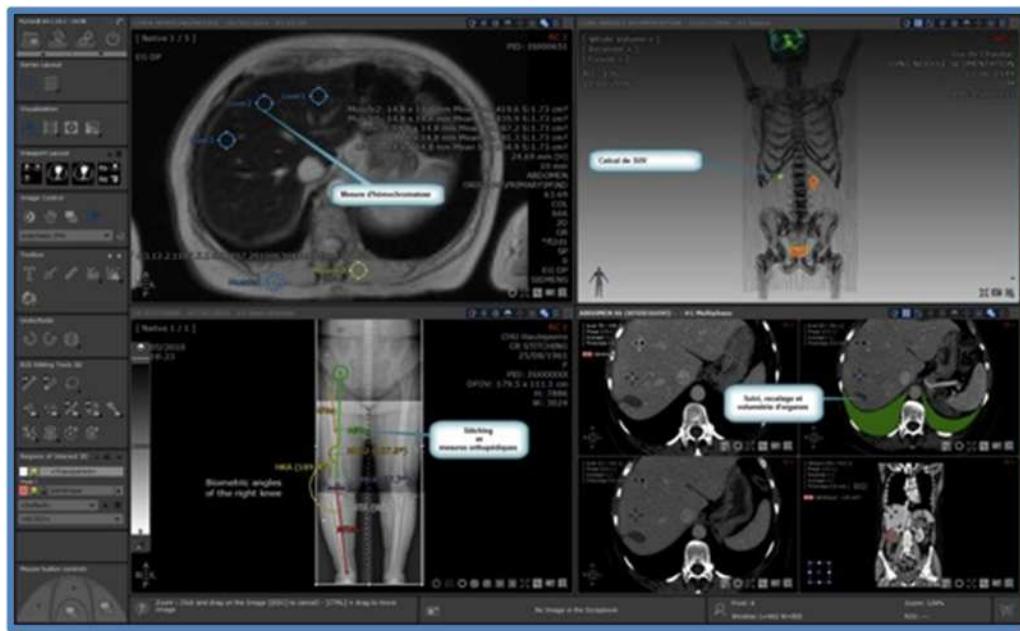
Des mécanismes originaux de type *plug & play* permettent en outre de compléter l'offre en intégrant de façon transparente dans la plate-forme Myrian® des solutions tierces dont le développement n'est

⁵ L'imagerie médicale s'est dotée d'une norme standard, DICOM, pour la gestion informatique des données (format et transmission). DICOM permet l'interopérabilité des équipements d'imagerie : modalités de production des images, PACS pour leur archivage et leur distribution, logiciels d'interprétation.

pas jugé pertinent ou prioritaire. Myrian® se positionne alors comme un véritable agrégateur des meilleures applications spécialisées du marché.

Enfin, Myrian® est homologué comme dispositif médical en classe diagnostique dans plus de 40 pays et disponible en 13 langues, dont le japonais, le russe et le chinois. Il peut être personnalisé facilement et paramétré pour s'intégrer et se déployer efficacement en marque blanche dans l'offre des partenaires industriels OEM.

Au 30 juin 2011, la ventilation du chiffre d'affaires était la suivante : ventes de licences (82%), ventes de matériel (9%), contrats de maintenance, formation et autres prestations ponctuelles (9%).



Applications cliniques spécialisées multimodalités sur Myrian® :
mesure d'hémochromatose hépatique, calcul de SUV sur une lésion cancéreuse en imagerie nucléaire TEP,
mesures orthopédiques pour la pose d'une prothèse du genou,
suivi de pathologie avec recalage 3D et volumétrie d'organe dans le cancer

6.1.4 La stratégie

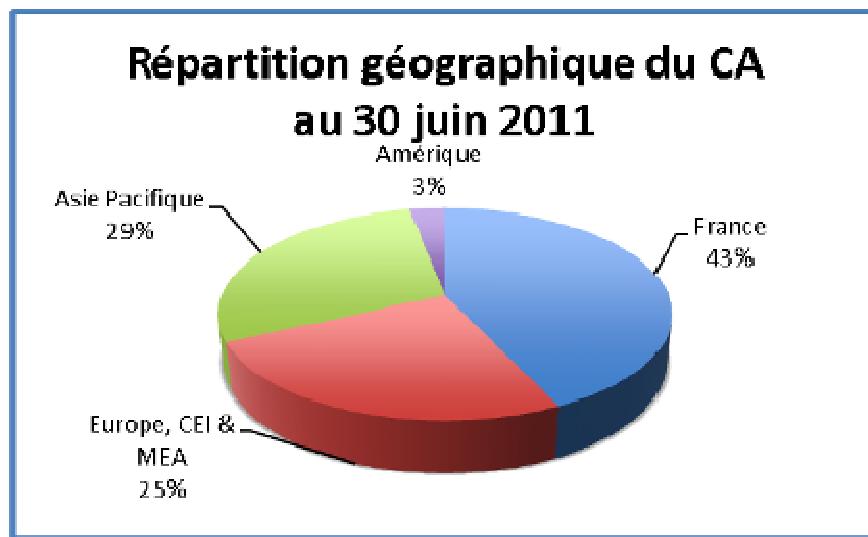
Pour aborder ce marché, et après avoir constitué en trois ans une première base de clients comprenant plus de 300 installations dans une quinzaine de pays, Intrasense met en œuvre et va renforcer une stratégie ambitieuse de vente indirecte articulée autour de deux axes principaux :

- L'axe OEM, qui consiste à vendre Myrian® à des partenaires industriels, fabricants de modalités (équipements d'acquisition des images : scanner, IRM, TEP, radiologie numérique) ou spécialistes du système d'information (PACS, système d'information radiologique et hospitalier, Dossier Médical Personnel). De premiers accords ont été conclus avec l'équipementier Toshiba Medical Systems et avec des fournisseurs de PACS ;
- L'axe Cancérologie, qui permet à la fois d'apporter à ces partenaires OEM un élément de différenciation à très forte valeur ajoutée et de positionner Intrasense sur les marchés de la prise en charge du cancer et sur celui des essais cliniques. Ces applications sont appelées à connaître un très fort développement, et Intrasense va approcher systématiquement les laboratoires pharmaceutiques et leurs sous-traitants (CRO). Un premier accord avec un acteur des essais cliniques a été conclu fin 2011.

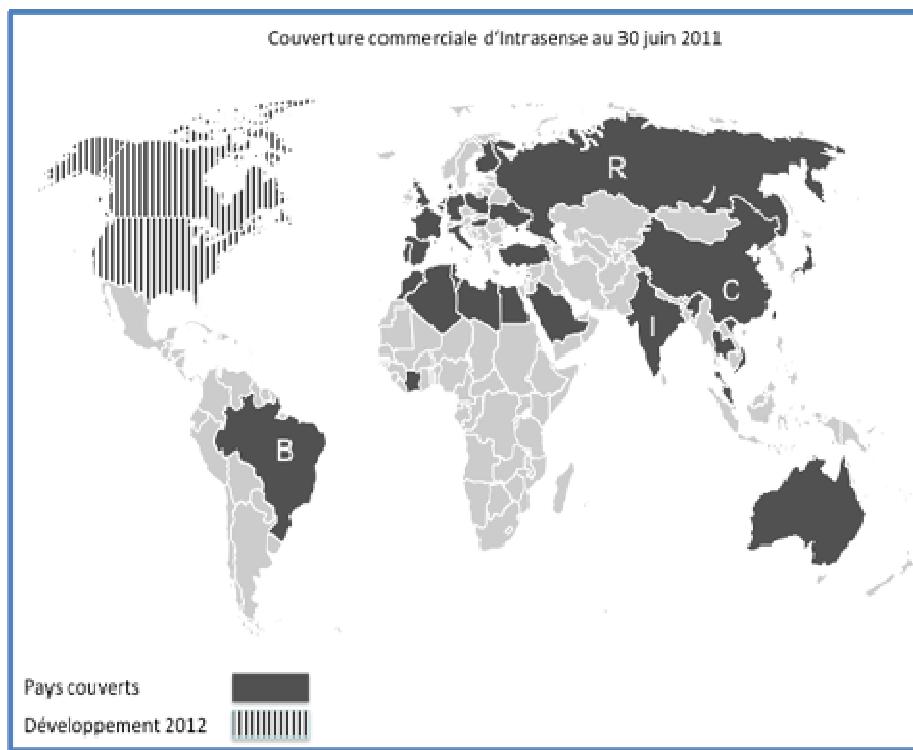
Ainsi, en se concentrant principalement sur les deux marchés à plus fort effet de levier des OEM et de la cancérologie, Intrasense est en mesure d'utiliser au mieux ses ressources en ciblant un nombre limité de territoires et d'opportunités.

La commercialisation via ces deux canaux est couplée avec et relayée par un réseau de distributeurs mis en place dans une quinzaine de pays. Ils fournissent des prestations locales à valeur ajoutée et se positionnent sur les opportunités de marché (appels d'offres, partenaires OEM locaux).

Intrasense est ainsi présente non seulement sur les grands marchés industrialisés mais aussi sur les marché de croissance (BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine) et réalise déjà plus de 50% de son chiffre d'affaires à l'export. Une filiale chinoise a été créée à Shanghai dès 2010, une seconde à Singapour en septembre 2011.



A compter de 2012, Intrasense s'implantera prioritairement sur le marché nord-américain, premier marché mondial, pour lequel elle s'est activement préparée en obtenant dès 2007 l'agrément de la FDA pour l'ensemble de son offre et en participant depuis 2005 au congrès annuel de radiologie nord-américain (RSNA). Myrian® est référencée dans quelques-uns des plus prestigieux établissements hospitalo-universitaires nord-américains.

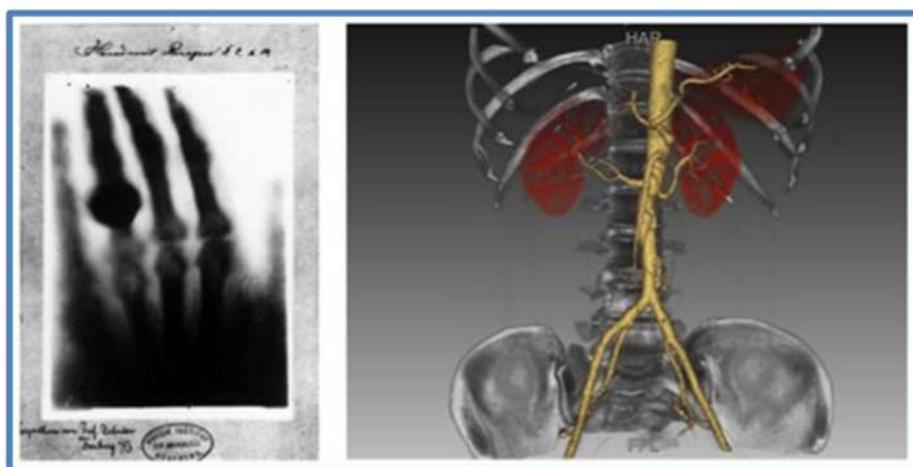


L'ambition d'Intrasense est de s'imposer comme une référence sur le marché mondial des logiciels d'imagerie médicale. Les choix stratégiques réalisés sur le produit (cancérologie notamment), la technologie (architecture solide, algorithmes propriétaires, multimodalités, *workflow* clinique, modularité, langues) et le positionnement commercial précoce (forte adaptation locale, couverture internationale, double approche OEM et cancers) constituent autant d'atouts pour sa croissance.

Les marchés les plus porteurs, qui seront visés en priorité, sont le marché nord américain, l'Allemagne, le Japon et les BRIC. Les partenariats OEM produisent un fort effet de levier commercial et seront privilégiés. Enfin, le marché des essais cliniques, qui est très concentré et dispose de gros budgets, constituera un réel moteur de croissance.

6.2 L'IMAGE MEDICALE S'IMPOSE COMME UN ELEMENT STRATEGIQUE DU PARCOURS DE SOIN

6.2.1 Du film argentique à l'analyse 3D des images multimodales



A gauche, premier cliché radiographique (1895, main de l'épouse de W. Röntgen).
A droite, représentation 3D de l'aorte (scanner X multibarettes, traité par Myrian®)

Les images médicales modernes sont de plus en plus numériques (93% en France)⁶, et la part du film photosensible se réduit chaque année. Outre les avantages liés à la dématérialisation des documents (archivage, diffusion), l'examen numérique permet d'accéder à la richesse diagnostique qu'offrent la visualisation avancée et le post-traitement sur écran : amélioration et réglage de l'image, mesures complexes, analyse et comparaison interactive et communication d'images. Il permet aussi le développement de nouveaux usages comme la simulation et la planification de chirurgie en 3D.

6.2.2 L'image médicale au cœur du parcours de soin

L'image médicale connaît des usages en constante évolution, qui reflètent son immense intérêt médical et clinique dans le parcours de soin du patient.

En routine clinique, elle est utilisée :

- Dans les actions de dépistage,
- Pour le diagnostic,
- Pour la planification thérapeutique, comme la préparation d'un geste chirurgical,
- Avant, pendant et après le geste interventionnel,
- Dans le suivi du patient pendant et après le traitement, en particulier dans les pathologies chroniques comme le cancer.

L'imagerie médicale est aussi un outil essentiel de la recherche. Elle permet d'évaluer objectivement et précisément les effets d'une molécule ou d'une thérapie, dans le cadre des essais cliniques souvent financés et mis en œuvre par les laboratoires pharmaceutiques avec l'aide de leurs sous-traitants CRO.

Dans un contexte médical de plus en plus soucieux d'objectiver la prise de décision (« *evidence-based medicine*⁷ »), de réduire les sources d'erreur, de personnaliser le traitement du patient et de réduire son coût en évaluant le plus précocement possible son efficacité, l'image médicale est devenue indispensable.

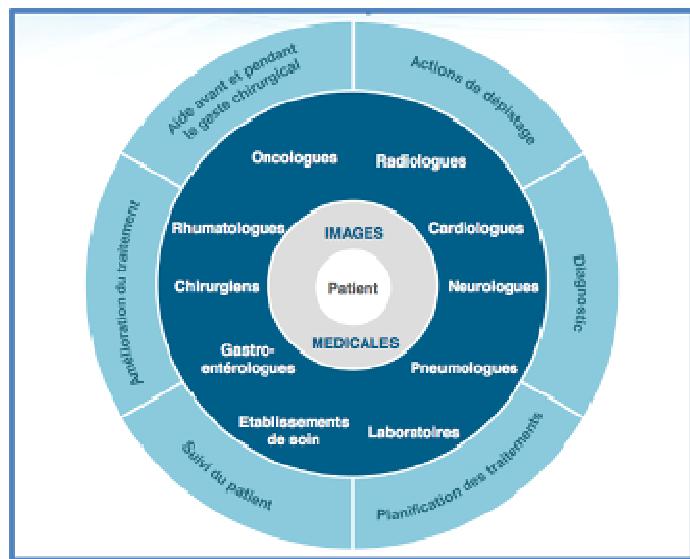
Les conditions de diffusion et d'appropriation de l'imagerie médicale font que, si le radiologue conserve une place centrale, les cliniciens, notamment avec l'apport des TIC, en sont de plus en plus fréquemment des utilisateurs.

Enfin, le patient, dans la plupart des pays, peut demander une copie de son dossier d'imagerie ou se voir confier un exemplaire du compte rendu, voire des images (reprographie le plus souvent). La généralisation des réseaux de santé et la disponibilité croissante de portails rendant accessible tout ou partie du dossier médical peuvent favoriser progressivement la diffusion des images directement vers le patient, à l'instar des examens de biologie (par exemple en France, pionnière dans ce domaine, et désormais aux Etats-Unis). Par ailleurs, la présentation d'images clés peut être le plus souvent réalisée par le médecin dans le contexte émergent de l'éducation thérapeutique et de la « décision médicale partagée ».

⁶ MPDSSIS *Etude de cadrage PACS VI.0*

⁷ Processus systématique de recherche, d'évaluation, et d'utilisation des résultats contemporains de la recherche pour prendre des décisions cliniques. L'*Evidence Based Medicine (EBM)* pose des questions, trouve et évalue les données appropriées, et utilise ces informations pour la pratique clinique quotidienne. Elle suit quatre étapes : formuler une question clinique claire sur le problème posé par un patient ; rechercher dans la littérature les articles cliniques appropriés ; évaluer de façon critique l'évidence en ce qui concerne sa validité et son utilité ; mettre en application les résultats utiles dans la pratique clinique.

L'imagerie est désormais au cœur du parcours de soin : un patient américain, européen ou japonais reçoit en moyenne un à deux examens d'imagerie médicale par an.



L'image médicale au cœur du parcours de soin

La modularité, la fonctionnalité et l'ergonomie de la plate-forme Myrian® développée par Intrasense permettent de la décliner selon les nombreux usages de routine ou émergents de l'image médicale, et de servir le patient et les médecins à chaque étape de la prise en charge.

6.2.3 Nouveaux usages, nouveaux besoins

Le recours croissant à l'image médicale, la richesse des informations disponibles indispensables pour la prise en charge des patients, ainsi que le partage des examens facilité par la numérisation, font émerger de nouveaux besoins et posent de nouveaux défis aux utilisateurs comme aux industriels :

- Tirer parti du volume et de la diversité croissants des images disponible pour améliorer la prise en charge des patients sans pénaliser la productivité du service radiologique ;
- Utiliser l'imagerie pour améliorer l'efficience de la chaîne de soins, objectiver la prise de décision thérapeutique et mesurer l'efficacité des traitements ;
- Organiser l'utilisation pluridisciplinaire de l'imagerie désormais disponible pour les différents spécialistes impliqués dans la prise en charge des patients, notamment pour les maladies chroniques comme le cancer.

6.2.4 Le rôle croissant des biomarqueurs d'imagerie

La production d'indicateurs prédictifs de la réponse au traitement grâce à l'utilisation du post-traitement en imagerie médicale va jouer un rôle croissant, notamment pour la sélection et le suivi des patients pouvant bénéficier de thérapies ciblées dans le cadre de la médecine personnalisée.

De plus en plus utilisée dans les essais cliniques pour la mise au point et l'évaluation objective et reproductible de l'efficacité de nouvelles molécules, la notion de biomarqueurs d'imagerie médicale est apparue récemment, à l'instar des biomarqueurs biologiques issus notamment de la recherche en pharmacogénomique.

Un biomarqueur d'imagerie permet, grâce à l'identification et la mesure de paramètres anatomiques, physiologiques ou fonctionnels issus d'une ou de plusieurs modalités d'imagerie (scanner, IRM, SPECT) de compléter le bilan cancérologique et de qualifier la tumeur.

Fondé sur le post traitement spécifique d'un ou de plusieurs examens d'imagerie, le biomarqueur d'imagerie intervient pour la stratification, l'évaluation initiale, la programmation et le suivi des thérapeutiques (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie). Les outils de quantification sont notamment indispensables pour le suivi documenté de la morphologie, de la taille et des volumes des tumeurs traitées, notamment à l'aide des nouvelles molécules anticancéreuses.

Deux types de biomarqueurs⁸ sont à distinguer, qui requièrent des outils logiciels spécifiques de mesure et de suivi :

- **Les biomarqueurs utilisés de façon générique, par exemple pour la stratification et le suivi des tumeurs**

Ils sont désormais indispensables au moment de la décision thérapeutique et doivent accompagner la prescription d'un médicament donné.

Sur la base des données cliniques, biologiques et d'imagerie, le choix du médicament est dorénavant conditionné par la pratique de tests et, pour l'imagerie, par l'usage du traitement d'image pertinent. Ce dernier peut prendre la forme d'un véritable « score », de « critères » ou d'algorithmes définis à partir de larges études cliniques rétrospectives, sur un grand nombre de patients.

A titre d'exemple, le « score » RECIST – *Response Evaluation Criteria for Solid Tumor* – est défini au niveau international par l'EORTC⁹ et le *National Cancer Institute* des Etats-Unis. Sans être réellement un test compagnon spécifique, il est progressivement rendu indispensable pour le suivi de l'évolution de tumeurs traitées par des molécules nouvelles. Il est ainsi en passe d'être adopté à grande échelle dans de nombreux pays, parfois sous la pression des assurances maladies confrontées à la forte inflation du coût des traitements médicamenteux anticancéreux.

- **Les biomarqueurs « compagnons » d'un médicament**

Aujourd'hui principalement utilisés en biologie et en anatomo-cytopathologie (par exemple avec l'usage de tests immunochimiques spécifiques), leur extension à l'imagerie médicale est amorcée, notamment grâce à l'imagerie moléculaire en médecine nucléaire.

Le test d'imagerie compagnon est utilisé lors des phases de recherche clinique et vient compléter le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'un nouveau médicament.

Les organismes délivrant l'Agrément, et notamment la FDA américaine, ont concouru à forger le concept de test compagnon et ont fait évoluer les pratiques en associant le test compagnon à l'autorisation de mise sur le marché de nouvelles molécules en cancérologie. Une fois le médicament autorisé, le test compagnon sera le plus souvent prescrit pour évaluer précisément l'indication thérapeutique et pour suivre l'efficacité d'un protocole de chimiothérapie.

Pour Intrassense, l'évolution de la recherche pharmacologique et le potentiel de la recherche translationnelle (associant centres hospitalo-universitaires et industriels) visant à identifier le terrain génétique et pharmacogénomique de patients susceptibles de bénéficier de thérapies ciblées en

⁸ Cahier d'acteur : *Les biomarqueurs, les produits de santé et l'Afssaps* (31/08/2011)

⁹ European Organization of Research and Treatment of Cancer

fonction de leur « profil » génétique et de celui de la tumeur, représente une opportunité majeure de valoriser son offre.

En disposant d'ores et déjà de « scores » ou critères intégrés à la plate-forme Myrian® (RECIST, CHESON...), Intrasense est particulièrement bien placé pour se positionner comme le partenaire des deux catégories d'acteurs :

- Les centres hospitalo-universitaires, pour répondre aux besoins de routine, étant entendu que ces centres disposent de centres d'imagerie d'excellence et ont accès aux dernières innovations, qui s'accompagnent d'un besoin croissant en traitement d'image, et qu'il disposent déjà de l'infrastructure de base pour accueillir Myrian®.
- L'industrie pharmaceutique (laboratoires) et d'ores et déjà les sociétés de CRO qui se tournent aujourd'hui vers les offres OEM de solutions d'imagerie pour intégrer à leur activité le traitement d'image, et donc les futurs biomarqueurs d'imagerie.

6.2.5 Bénéfices des solutions avancées d'imagerie médicale pour les acteurs de la chaîne de soin

Les nombreux bénéfices attendus par chaque maillon de la chaîne de soins à l'égard des solutions d'interprétation de l'image médicale, tant sur le plan médical qu'économique, constituent des drivers de marché forts et pérennes. La plate-forme Myrian® contribue de façon concrète à chacune de ces réponses.

- Pour les patients

- Une évaluation plus précoce, précise et objective permettant de personnaliser le traitement et de décider plus tôt de son efficacité,
- Une communication plus concrète et humanisée avec le corps médical autorisant la « décision médicale partagée ».

- Pour les radiologues

- L'exploitation optimale de chaque modalité et de leurs combinaisons pour sécuriser le diagnostic,
- Une prise de décision objective et fiable grâce aux outils de mesure et de caractérisation avancée,
- Une communication facilitée pour la prise de décision thérapeutique pluridisciplinaire,
- Une productivité améliorée grâce aux outils d'organisation et aux post-traitements automatisés.

- Pour les médecins spécialistes

- Le geste thérapeutique est sécurisé grâce au recours à l'image : planification d'une biopsie, simulation de chirurgie, aide à la décision, évaluation quantitative d'une pathologie, suivi post-opératoire...
- La communication entre confrères et avec le patient est facilitée et objectivée par le support de l'image.

- **Pour les établissements de soin**
 - o Productivité améliorée des praticiens,
 - o Optimisation du temps passé sur les validations cliniques et les projets de recherche,
 - o Impact marketing vis-à-vis des prescripteurs et des patients,
 - o Intégration de l'image avec le dossier électronique du patient permettant une meilleure traçabilité du parcours de soin.
- **Pour les systèmes de santé**
 - o Economies engendrées par une décision plus précoce sur l'efficacité d'un traitement et par la rationalisation des traitements grâce aux biomarqueurs compagnons en imagerie,
 - o Productivité des radiologues,
 - o Mise en œuvre de politiques de dépistage ciblées.

6.3 LE MARCHE ET LES PRINCIPAUX ACTEURS

L'imagerie médicale est un secteur très dynamique sur lequel interviennent des entreprises et aux cœurs de métier fortement différenciés et de toutes tailles, de la start-up innovante aux majors actifs sur l'ensemble de la filière et sur les marchés internationaux. De nombreux accords commerciaux ou industriels et des opérations de fusion-acquisition interviennent entre ces acteurs afin de réagir aux évolutions rapides des technologies et des usages.

Plus que des concurrents, Intrasense considère chacun des acteurs de la filière comme un partenaire potentiel auquel peut-être fournie une solution Myrian® en version OEM (marque blanche).

Les laboratoires pharmaceutiques sont également des utilisateurs stratégiques de l'imagerie médicale dans le cadre de la mise au point et de la validation de nouvelles molécules au travers d'essais cliniques pour lesquels les CRO interviennent comme sous-traitants.

6.3.1 Des acteurs au profil et au cœur de métier fortement différenciés

Les acteurs du secteur sont organisés dans une logique de filière dont les principales composantes sont :

- La production d'images radiologiques à partir d'équipements spécialisés (modalités),
- L'archivage et la distribution de ces images vers les utilisateurs au sein de l'hôpital et en interaction avec le système d'information (PACS pour l'archivage, RIS pour le workflow radiologique),
- L'interprétation et l'utilisation des images sur des postes de travail répartis dans l'hôpital, en radiologie et dans les services spécialisés (stations de visualisation avancée, applications cliniques).

A chacune de ces composantes correspond un cœur de métier spécifique, respectivement :

- Le développement, la fabrication et le déploiement d'équipements pour les industriels des modalités,

- Le système d'information, le réseau, les bases de données, l'organisation et les services de déploiement et de maintenance pour les éditeurs de systèmes d'information,
- Le traitement d'images et les applications cliniques pour les spécialistes de la visualisation avancée.

Pour Intrasense, les équipementiers et les spécialistes du système d'information, qui ont besoin de compléter leur offre et dont le cœur de métier est très différent, sont des partenaires et des clients potentiels en puissance plus que des concurrents, et constituent un levier commercial. En effet :

- Intrasense peut compléter l'offre de station des équipementiers en mode OEM avec des applications cliniques dédiées à chaque modalité et avec des solutions de visualisation et de post-traitement multimodalités,
- Intrasense peut compléter l'offre des éditeurs de systèmes d'information en mode OEM en étendant la capacité des logiciels de visualisation basiques qu'ils fournissent avec leurs installations,
- Enfin, Intrasense peut enrichir l'offre d'outils cliniques de sa plateforme en intégrant les technologies développées par des partenaires spécialisés. Ces technologies deviennent alors instantanément accessibles aux deux catégories d'acteurs cités précédemment.



Chaîne de valeur simplifiée de l'imagerie médicale, de la production à l'interprétation des images

6.3.2 Les majors

Quatre grands groupes industriels structurent le marché mondial de l'imagerie médicale et se partagent, en concurrence frontale, la plus grosse part du marché des modalités lourdes (scanner, IRM, TEP), sur lesquels ils investissent massivement en R&D pour faire évoluer les performances et les fonctionnalités des équipements :

- General Electric HealthCare (GEHC)
- Siemens Healthcare
- Philips Healthcare
- Toshiba Medical Systems

Ces équipementiers sont également actifs sur les modalités conventionnelles (rayon X) et d'échographie, pour lesquelles la concurrence vient aussi d'industriels plus petits, et sur le marché du système d'information (PACS, RIS).

Pour répondre aux demandes du marché, les majors complètent régulièrement leur offre en solutions de visualisation avancée et en applications au travers d'accords commerciaux ou industriels à l'échelle locale ou internationale, voire au travers d'opérations d'acquisition.

C'est par exemple le cas du groupe Toshiba Medical Systems, qui achète les solutions de post-traitement avancé de ses modalités en mode OEM auprès de partenaires spécialisés, comme Intrasense pour les IRM en Europe, et qui réalise des acquisitions stratégiques (Voxar en 2008, Vital Images en 2011) afin de renforcer son offre.

L'organisation de ces industriels en centres de profit par modalité freine l'émergence en interne de plates-formes multimodalités transverses pour la visualisation avancée ou d'efforts de localisation poussée des offres logicielles, qui sont pourtant demandées par le marché. L'offre d'Intrasense est, à cet égard, particulièrement attractive.

6.3.3 Les autres fabricants de modalités

De grands groupes industriels cherchent des relais de croissance sur le secteur dynamique de l'imagerie médicale en investissant massivement pour développer un portefeuille d'offre et prendre des parts de marché avec une ambition internationale, soit comme acteur historique, soit comme nouvel entrant.

C'est notamment le cas :

- Du japonais Hitachi, numéro 5 du secteur, qui développe activement ses scanners et ses IRM,
- Du coréen Samsung, qui compte investir un milliard de dollars et employer 10.000 personnes dans le secteur d'ici 2020 en réalisant des acquisitions stratégiques et qui vise la place de numéro 1 mondial¹⁰,
- Du japonais Canon, qui investit massivement dans le secteur de l'imagerie médicale avec l'ambition de devenir un leader du secteur¹¹,
- Du chinois Neusoft, qui renforce sa présence sur les marchés mondiaux avec une offre de scanners et d'IRM d'entrée de gamme.

Intrasense peut constituer un partenaire de choix pour ces équipementiers, très concentrés sur le hardware, en complétant leur offre sur les marchés mondiaux. C'est également le cas vis-à-vis de spécialistes de la remise en état d'équipements de seconde main (*refurbishers*).

Quelques centaines d'équipementiers se spécialisent par ailleurs dans la conception et l'assemblage de solution de radiologie numérique conventionnelle (rayon X) ou dans l'échographie (ultrason) en investissant des niches de marché ou en misant sur leur présence locale et des prix attractifs.

Pour ces industriels, les solutions développées par Intrasense peuvent également constituer un complément d'offre adapté au marché, voire un moyen, en s'appuyant sur l'expertise clinique d'Intrasense, de mieux valoriser leur plate-forme matérielle.

¹⁰ Communiqués de presse

¹¹ Rapport annuel

Le secteur des modalités est également un secteur très dynamique en matière d'innovation, et de nombreux acteurs émergent autour de technologies innovantes. C'est par exemple le cas en France de Mauna Kea ou de LLTech, dans le domaine de l'imagerie microscopique, de Supersonic Imagine, dans le domaine de l'ultrason, ou de Eos Imaging, dans les modalités rayon X à faible dose.

Pour ces acteurs, Intrasense est à nouveau un partenaire potentiel capable de prendre en charge des images issues de toute modalité répondant au standard DICOM et de compléter leurs offres avec une gamme de solutions homologuée et parfaitement adaptée aux marchés internationaux et à l'approche OEM.

6.3.4 Les grands acteurs internationaux du système d'information d'imagerie médicale

Les majors des modalités (GEHC, Siemens, Philips) proposent également des offres de PACS (*Picture Archiving and Communication Systems*), solutions d'archivage permettant de centraliser, de stocker et de distribuer au sein de l'hôpital les images médicales numériques dans le respect du standard DICOM. Seul Toshiba Medical Systems a renoncé, sauf au Japon, à déployer une offre dans ce domaine.

Pour réagir à la disparition progressive du film argentique en radiologie, liée au développement de l'imagerie numérique, les grands industriels du film ont aussi développé leur propre offre de PACS qu'ils distribuent dans le monde entier : Kodak (désormais CareStream Health), Agfa Healthcare et Fujifilm Medical Systems.

Enfin, de grands acteurs internationaux se sont également positionnés sur le secteur du système d'information radiologique, comme les américains McKesson et Cerner ou le suédois Sectra.

Ces offres sont dotées de petites applications de visualisation d'images (viewers) qui ne permettent pas de réaliser du post-traitement avancé et ne proposent que peu d'applications cliniques propriétaires.

Elles sont donc traditionnellement complétées par des solutions spécialisées, en mode OEM ou dans le cadre de partenariats stratégiques, ce qui constitue pour Intrasense une opportunité de marché significative.

6.3.5 Les autres acteurs du système d'information d'imagerie médicale

Du fait du fort contenu de services (conseil, déploiement, formation, service après-vente) des offres de PACS et de barrières à l'entrée relativement faibles sur le volet technique de ce type de solution, de nombreux acteurs nationaux se sont développés sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Ce sont en général des acteurs de taille petite (3-4 M€ de CA) à moyenne (15-40 M€ de CA), avec un rayonnement principalement régional ou sur un sous-segment de marché, qui n'ont pas la taille critique suffisante pour développé des solutions de visualisation performantes.

Ces fournisseurs de solutions recourent systématiquement à des sociétés spécialisées en visualisation avancée en applications cliniques pour compléter leur offre et répondre ainsi aux attentes de leurs clients. Ils constituent des partenaires potentiels pour Intrasense.

Des acteurs spécialisés dans le domaine du Système d'Information Hospitalier, avec une offre large couvrant notamment le Système d'Information Radiologique (RIS) ou le dossier patient (Dossier médical Personnel, DMP) et le PACS, sont aussi des partenaires potentiels pour Intrasense, qui peut compléter leur offre en mode OEM en matière d'applications cliniques et de solutions de visualisation avancées. C'est le cas par exemple du français Medasys.

De nouveaux acteurs se positionnent également sur ce marché en tant qu'opérateurs, pour proposer des services à valeur ajoutée autour d'infrastructures mutualisées. Ils offrent notamment des solutions d'hébergement de données médicales homologuées, proposent progressivement des services à valeur ajoutée, et répondent à de nouveaux besoins et à l'émergence de nouveaux usages comme la téléradiologie. C'est le cas par exemple de l'opérateur de téléradiologie CGTR qui a retenu l'offre d'Intrasense.

Ces acteurs sont concentrés sur leur cœur de métier d'opérateur. Ils sont demandeurs de solutions en mode OEM pour la visualisation avancée et les applications cliniques, selon un modèle économique de type SaaS (*Software as a Service*) ou en paiement à l'acte, sur lequel Intrasense est en mesure de se positionner.

Enfin, les demandes du marché et les passerelles techniques de plus en plus nombreuses pour exporter vers le dossier patient des informations issues de l'analyse et de l'interprétation des examens d'imagerie, comme les images clés, les mesures ou les informations de suivi de pathologie, constituent des opportunités de marché en croissance pour Intrasense, dans le cadre d'accords avec les fournisseurs de système d'information.

6.3.6 Les fournisseurs d'applications spécialisées

De nombreux acteurs se positionnent comme fournisseurs de solutions de traitement d'images hyperspecialisés. Souvent issus de travaux de recherche académiques ou d'activités essaimées d'un laboratoire, ils se focalisent en général sur un organe (le cœur par exemple) et/ou une modalité (l'imagerie TEP), ou sur un couple organe/modalité, et visent un leadership sur leur segment de marché.

A titre d'exemple :

- Le néerlandais Medis ou le canadien Circle CVI se concentrent sur les applications d'analyse cardiaque, l'américain Vida sur l'analyse du poumon, le canadien Cadens ou le britannique Medicsight sur le CAD côlon (Computer Automatic Detection)
- Le français Median est spécialisé sur le suivi oncologique sur examens scanner,
- Le norvégien Nordic NeuroLab (IRM fonctionnelle) ou le français Oléa Medical (aide au diagnostic des AVC) se spécialisent sur les examens du cerveau en IRM.

Ces acteurs doivent relever plusieurs défis :

- Atteindre la taille critique sur un sous-segment de marché restreint par l'hyper spécialisation, avec un nombre limité de clients potentiels sur chaque pays ;
- Identifier des canaux de distribution pertinents, avec généralement peu de distributeurs potentiels qualifiés ; et
- Insérer leur offre dans l'écosystème du système d'information hospitalier, qui cherche à harmoniser ses plates-formes techniques et à intégrer les solutions plutôt qu'à en accroître la diversité.

Pour Intrasense, certains de ces acteurs constituent des partenaires potentiels dont l'offre peut être intégrée dans la plate-forme Myrian® puis proposée aux clients d'Intrasense en bénéficiant de canaux d'accès au marché plus nombreux et d'une couverture international vaste.

6.3.7 Les fournisseurs de solutions de visualisation avancée

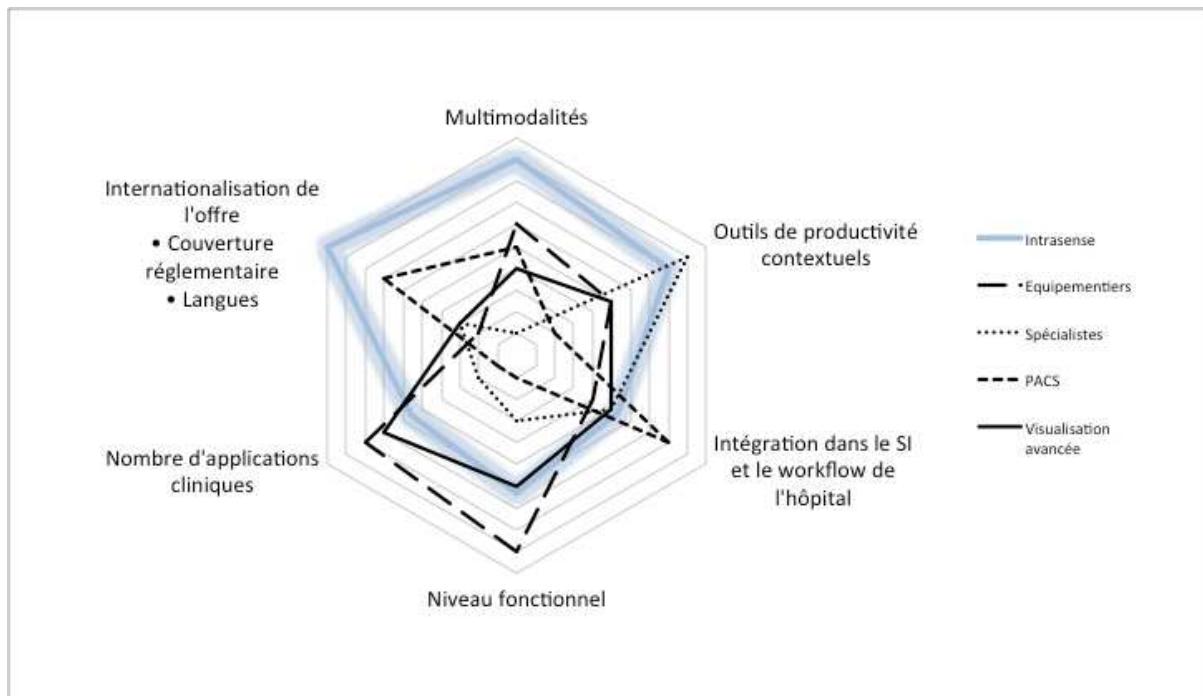
Seules quelques sociétés se sont spécialisées dans le développement et la commercialisation de solutions logicielles de visualisation avancée plus complètes, capables de compléter le plateau technique du service de radiologie ou l'offre des fournisseurs de modalités ou de système d'information. Ce sont les principaux concurrents d'Intrasense. Parmi eux :

- TeraRecon, basée aux Etats-Unis, propose une offre basée sur un serveur d'applications et sur un portefeuille d'applications cliniques très complet, dont une solution d'analyse 3D des examens cardio-vasculaires reconnue. Elle se développe principalement en combinant son offre avec celle de fournisseurs de systèmes d'information.
- L'américain Vital Images a développé une offre reconnue dans le domaine de l'imagerie scanner et du traitement 3D des examens cardio-vasculaires. Son développement rapide a été favorisé par un contrat mondial de fournitures, en mode OEM, de stations de visualisation et de post-traitement pour les scanners du groupe Toshiba Medical Systems, qui en a pris le contrôle en 2011.
- Au Japon, Ziosoft a développé une offre complète de solutions de visualisation avancée et d'applications cliniques, principalement commercialisée au Japon et aux Etats-Unis. Cette société vient d'être rachetée par un nouveau groupe américain de technologie, Nantworks, et sera désormais connue sous l'enseigne Qi Imaging.
- Le japonais Aze développe une solution de visualisation avancée pour le scanner et l'IRM commercialisée principalement au Japon et, via le groupe Toshiba Medical Systems, aux Etats-Unis.
- L'écossais Voxar, qui commercialisait une offre en imagerie scanner cardio-vasculaire 3D, a été racheté en 2004 par le groupe belge Barco qui l'a cédée en 2008 à Toshiba Medical Systems.
- L'australien Pro Medicus a racheté la société américaine Visage Imaging dont elle commercialise l'offre en client léger.
- Le groupe américain Merge propose une gamme de solutions acquises par croissance externe, comme le viewer d'entrée de gamme eFilm ou l'offre de briques logicielles en marque blanche issues de la société canadienne Cedara.

Pour se démarquer face à ces acteurs, Intrasense mise sur des axes de différenciation forts qui complètent la richesse et le niveau fonctionnel de ses applications et qui correspondent à l'évolution des usages et des attentes du marché :

- L'environnement multimodalités pour traiter tous les types d'examens dans le même environnement de travail ;
- La performance des *workflows* cliniques et des outils de productivité contextuels, en complément des fonctionnalités, pour optimiser le travail du spécialiste ;
- L'internationalisation de l'offre pour l'adapter au contexte local de chaque marché, sur le plan réglementaire, linguistique ou des usages ; et
- L'intégration transparente dans le système d'information de l'hôpital.

Intrasense renforcera progressivement le nombre d'applications cliniques et leur profondeur fonctionnelle.



Positionnement concurrentiel de l'offre Myrian®
(Source : Société)

6.4 PRINCIPAUX CLIENTS ET TAILLE DU MARCHE

6.4.1 Segments de marché ciblés

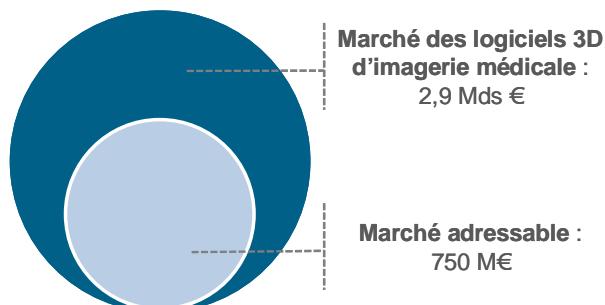
L'offre de la Société permet de répondre avec la même offre et un marketing adapté aux besoins de différents segments du marché.

- Les radiologues constituent le cœur de cible des utilisateurs potentiels de Myrian®. Ils travaillent en pratique libérale (cabinet, centre d'imagerie, clinique) ou dans le secteur public (centres hospitaliers, CHU). Ils utilisent les logiciels de visualisation avancées et les applications cliniques en routine pour leur activité diagnostique et le suivi des patients ou pour mener des travaux de recherche. Ils achètent leurs stations de travail en direct pour compléter une installation ou en combinaison avec une nouvelle modalité (scanner, IRM) ou l'installation d'un PACS ou d'un nouveau système d'information.
- Les spécialistes sont des utilisateurs croissants de l'imagerie et des applications associées. Ils recourent aux solutions de traitement d'images pour planifier un geste chirurgical, suivre un patient, prendre une décision thérapeutique. Les chirurgiens, les cancérologues et les pneumologues sont des cibles prioritaires pour Intrasense.
- Les équipementiers et les fournisseurs de système d'information sont les clients les plus porteurs pour Intrasense qui complète leur offre de façon personnalisée en mode OEM. L'organisation commerciale et le réseau de distribution de ces industriels constituent un levier commercial majeur sur le marché mondial.
- Le marché des essais cliniques menés par les laboratoires pharmaceutiques et leurs sous-traitants CRO pour valider de nouvelles molécules en phase I, II ou III, constitue un débouché important et à forte croissance pour les solutions d'analyse 3D multimodalités et les outils de suivi des cancers développés par Intrasense.

6.4.2 Un marché important et en croissance

Les marchés sur lesquels Myrian® trouve ses débouchés sont, d'une part, celui de l'imagerie médicale utilisée en contexte clinique et, d'autre part, celui des essais cliniques dans le cadre de travaux de phase I, II ou III menés par les laboratoires pharmaceutiques et les CRO.

- Le marché de l'imagerie médicale, tous équipements confondus, est estimé à environ 16 milliards d'euros en 2010¹², avec une croissance prévisionnelle forte (20,2 milliards d'euros attendus en 2016¹³). La part des logiciels de visualisation avancée (3D, 4D, applications cliniques) représente environ 2,9 milliards d'euros¹⁴. Le marché adressable, estimé à 750 M€, est constitué par la part des ventes réalisées par les éditeurs spécialisés soit en direct, soit au travers de distributeurs, soit vers les industriels des modalités ou du système d'information.



Sources : Medical Imaging Markets-Trimark Publications, 2011 / 3D medical Imaging: global strategic business report, Global Industry Analysts Janvier 2011 / Frost & Sullivan

- Ce marché est notamment tiré par les investissements élevés des pays émergents, le développement des usages par les spécialistes non radiologues et le recours croissant à l'imagerie pour le suivi des maladies chroniques. On compte environ 30.000 radiologues aux Etats-Unis et 6.500 en France.
- Il est également alimenté par le renouvellement de la base installée des équipements de production d'images. Le parc mondial installé de scanners est estimé à 60.000 machines dans le monde¹⁵ à l'horizon 2015 et celui des IRM à environ 25.000 machines¹⁶ en 2010, le plus fort taux d'équipement étant aux États-Unis, en Europe et au Japon.
- Il est enfin alimenté par le développement des PACS et l'augmentation du taux d'équipement en système d'archivage des établissements. Le marché mondial du PACS est estimé à 2,5 milliards de dollars en 2010, avec une croissance annuelle de 14,9% pour les prochaines années¹⁷. La base installée est d'environ 10.000 installations comprenant environ 100.000 postes de travail.
- La consommation d'examens d'imagerie connaît une croissance régulière. Aux États-Unis, le nombre d'examens d'imagerie réalisés par an et par habitant s'élevait en 2008 à 2,25 examens¹⁸, dont 20% en imagerie 3D (scanner, IRM, TEP). Le taux français est comparable.
- Le suivi des cancers en imagerie médicale représente une part importante de l'activité radiologique, qui devrait croître avec l'épidémiologie des cancers et avec le développement des

¹² Medical Imaging Markets, Trimark Publications, 2011

¹³ Marketsandmarkets.com, juillet 2011

¹⁴ 3D medical imaging : global strategic business report, Global Industry Analysts, janvier 2011

¹⁵ Global Industry Analysts, 2011

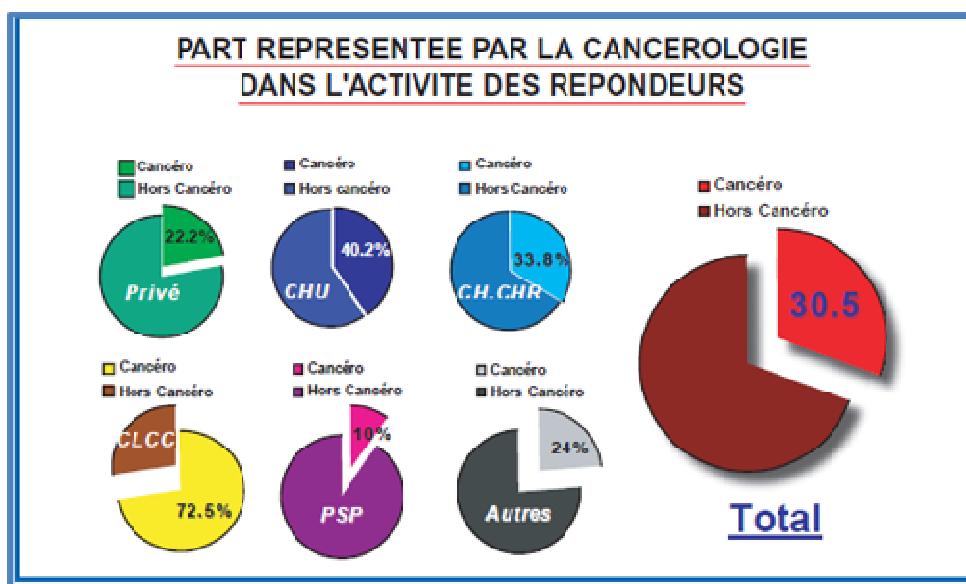
¹⁶ European Forum for Magnetic Resonance, estimation 2010

¹⁷ Marketsandmarkets.com, décembre 2011

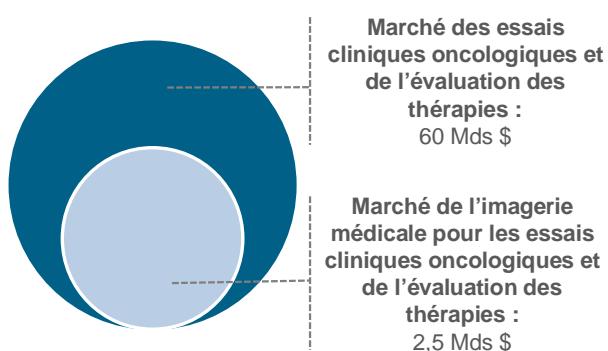
¹⁸ Analysis of Medicare's Physician Supplier Procedure Summary Master file, 2008, American College of Radiology Research Group

outils de suivi en imagerie, comme Myrian® XL-Onco. Aux Etats-Unis, la part de la population ayant survécu à un cancer est passée de 1,5% à 4,0% de 1971 à 2007¹⁹.

- En 2020, 60% des nouveaux cas de cancers se déclareront dans les pays les moins développés et les pays émergents²⁰.
- En France, la part de l'activité des services radiologiques consacrée à la cancérologie était estimée en 2008 à 30%²¹. L'OMS estime par ailleurs que les taux de cancer pourraient croître de 50% pour aboutir à 15 millions de nouveaux cas en 2020²².



- Sur le marché des laboratoires et des CRO, la Société visera en priorité le segment des essais cliniques en oncologie, et tout particulièrement ceux qui mettent en œuvre le protocole international RECIST. Le marché des essais cliniques de phases I, II et III est estimé à environ 60 milliards de dollars, dont environ 2,5 milliards de dollars pour les services d'imagerie²³.



Sources : Compilation Société

¹⁹ Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Cancer survivors: United States, 2007. MMWR Morb Mortal Wkly Rep. 2011;60(9):269-272

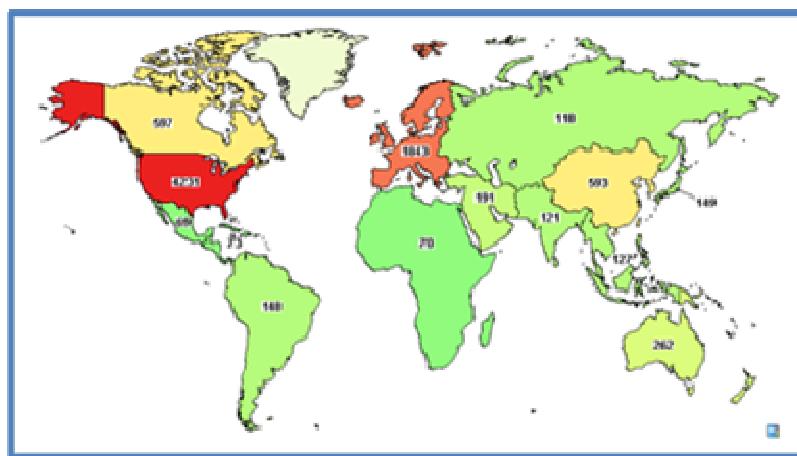
²⁰ Dr. Rosanna Setse, Johns Hopkins University Bloomberg School of Public Health, for the Global Health Council

²¹ Société Française de Radiologie, SFRnet.org, Alain Roche, 2008

²² Communiqué de presse GEHC du 15 septembre 2011

²³ Compilation Société

- En 2009, 861 nouveaux agents cancéreux étaient en cours de développement d'après l'industrie pharmaceutique américaine²⁴, et chaque validation de médicament prend environ 8 ans (phases I à III). En 2011, plus de 6.800 études de phases I à IV sur le cancer sont recensées, dont 1363 essais cliniques en octobre 2011 utilisant RECIST aux États-Unis²⁵.



En juillet 2011, 6863 études sur le cancer de phases I à IV sont recensées dans le monde²⁶

6.5 MYRIAN® : UNE PROPOSITION DE VALEUR UNIQUE

6.5.1 Un positionnement produit original

La plate-forme Myrian® a été définie et développée pour répondre de façon unique et originale à l'ensemble des besoins décrits ci-dessus, en complément des solutions proposées par les fabricants de modalités et les fournisseurs de PACS.

Grâce à sa performance, à ses applications cliniques et aux choix d'architecture informatique, Myrian® :

- Complète l'offre des fabricants de modalités (scanner, IRM, radiologie conventionnelle, TEP...) et des fournisseurs de PACS ;
- Propose des solutions polyvalentes, homogènes et adaptées aux usages de l'ensemble des utilisateurs d'images au sein de l'établissement de santé ;
- S'insère dans un environnement existant en permettant aux praticiens de s'affranchir des situations captives créées par les grands fournisseurs de modalités : le standard international DICOM permet à tous les équipements d'imagerie médicale (modalités, logiciel d'interprétation, PACS) de pouvoir communiquer entre eux. Il n'existe donc pas, à la connaissance de la Société, de machines n'autorisant pas l'intégration de logiciels autres que ceux proposés par leur propre fabricant ;
- Augmente la productivité et l'efficacité médicale du service radiologique grâce à des modules spécialisés et à outils de *workflow* clinique avancés, notamment pour la prise en charge des cancers ;

²⁴ <http://www.centerwatch.com/drug-information/fda-approvals/drug-areas.aspx?AreaID=12>

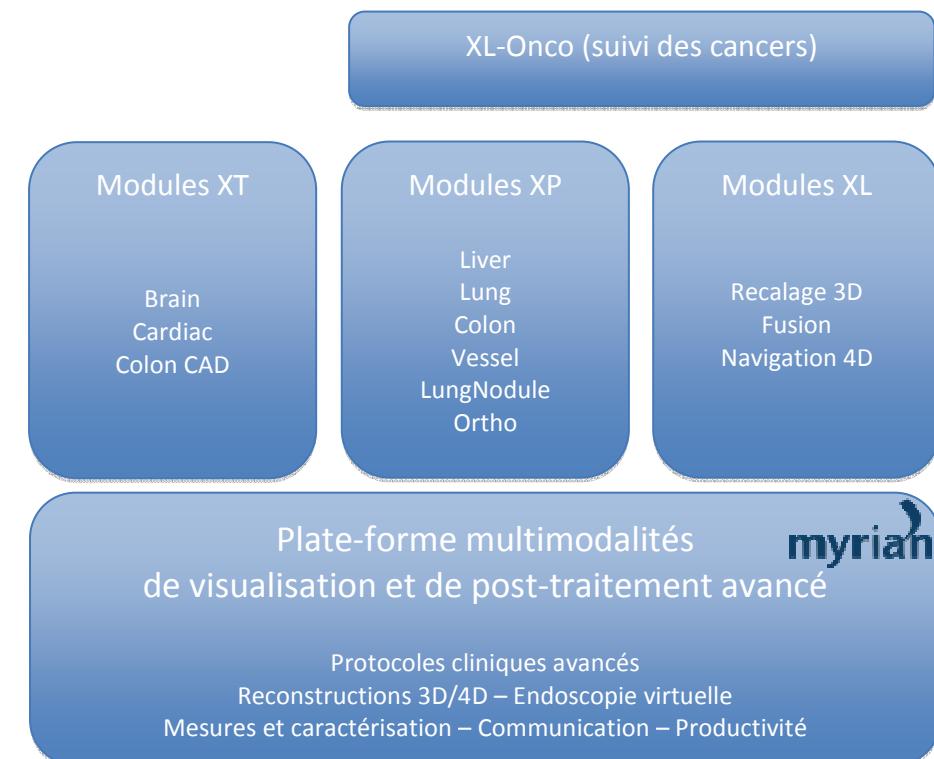
²⁵ www.clinicaltrials.org

²⁶ Mednest, Princeton, NJ, Etats-Unis

- Facilite la mise en place de bonnes pratiques au sein du service de radiologie, grâce aux outils de protocoles paramétrables qui permettent de normaliser le processus de lecture des images par modalité et type d'examen ;
- Facilite les pratiques de téléradiologie pour le diagnostic à distance (télédiagnostic), la télé expertise (accès à un spécialiste) ou le travail collaboratif entre radiologue et cliniciens au service du patient ;
- Ouvre de nouveaux modèles économiques comme la mise à disposition en mode SaaS (« *Software as a Service* »).

6.5.2 Une gamme produit au meilleur niveau mondial

Myrian® est une plate-forme logicielle unique conçue pour être aisément découpée en modules de niveau fonctionnels progressifs ou en modules cliniques spécialisés. Sa modularité native permet ainsi de concentrer les efforts de développement sur un produit unique tout en le déclinant avec une grande souplesse en une gamme adaptée aux besoins de la stratégie commerciale ou au cahier des charges d'un partenaire industriel.



Organisation de la plate-forme Myrian®

**Standard DICOM – Personnalisation OEM – Client léger – Modularité
Certification mondiale – 13 langues**

- Myrian® Expert VL

Myrian® Expert VL est une station d'interprétation et de post-traitement avancé 3D/4D de nouvelle génération qui permet de traiter les examens de toutes les modalités au sein d'un même environnement de travail unifié. Myrian® est capable de s'adapter contextuellement à chaque modalité, à chaque organe, à chaque pathologie.

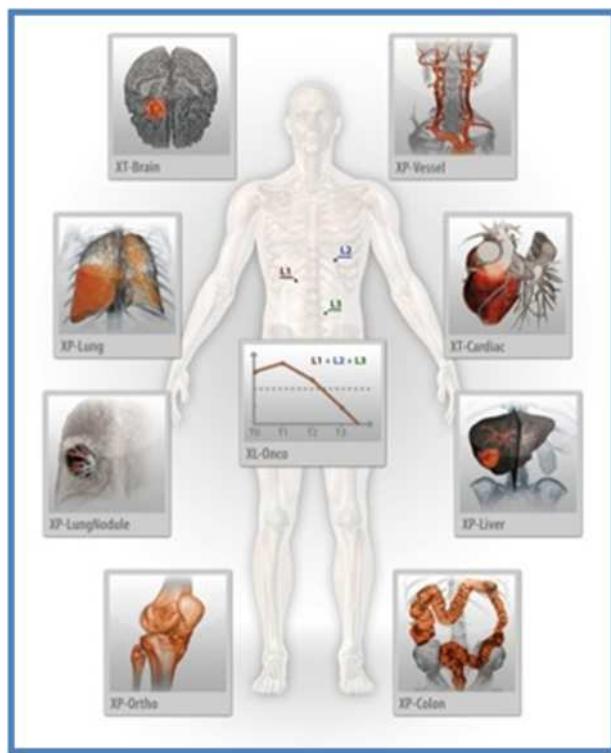
Polyvalente, elle se déploie en station de travail, en client léger dans des configurations de cloud computing ou en mode SaaS, pour compléter une modalité, étendre les fonctionnalités du PACS, accroître la productivité du service de radiologie ou développer de nouvelles activités au sein de l'établissement de soins. Elle constitue également une station de téléradiologie très complète ou un poste spécialisé pour mener des travaux de recherche.

Myrian® Expert VL peut être bridé fonctionnellement pour créer trois niveaux d'offre d'entrée de gamme en architecture gigogne :

- Myrian® Expert, station multimodalités de visualisation et de post-traitement 3D
- Myrian® Advance, station multimodalités de post-traitement avancé 2D
- Myrian® Pro, station multimodalités de visualisation 2D

Myrian® se décline aussi, avec des modules pédagogiques spécifiques, pour être installé en contexte éducatif dans les facultés de médecine (anatomie, radiologie) ou les écoles de manipulateurs en radiologie.

C'est enfin le socle de l'ensemble des modules cliniques spécialisés qui peuvent la compléter en fonction des usages et des équipements du plateau d'imagerie.



- Trois familles de modules spécialisés Myrian® pour s'adapter aux besoins

Outre de nombreuses options, la plate-forme Myrian® peut être complétée par des modules spécialisés :

- Les **modules XP** sont des modules **Experts**, ciblant chacun un organe ou une pathologie. Ils reposent sur le savoir-faire original et protégé d’Intrasense, notamment dans le domaine de la reconnaissance et la détection automatisée de tissus anatomiques ou pathologiques (moteurs de segmentation 3D) ou des filtres de traitement d’image. Chacun des modules Experts est livré avec les outils pertinents dédiés à l’organe ciblé : moteurs de segmentation, algorithmes de mesure spécifiques, outils de simulation ou d’exploration, interface utilisateur optimisée...
- Les **modules XL** sont des modules d’**Excellence** technologique. Ils utilisent des technologies propriétaires d’Intrasense et prennent en charge des post-traitements avancés comme la fusion multimodalités, le recalage élastique 3D ou des *workflows* cliniques complexes pour gagner en productivité et précision. Le dernier né, Myrian® XL-Onco, spécialisé sur le suivi des cancers qui requiert l’enchaînement de très nombreuses tâches pour comparer des examens dans le temps, est le fer de lance du plan de développement commercial d’Intrasense.
- Les **modules XT** sont des modules **Externes** fournis par des partenaires sélectionnés. Ils permettent, pour certaines applications hyperspecialisées pour lesquelles Intrasense n’a pas engagé de développement, d’offrir à ses clients les meilleures solutions du marché, parfaitement intégrées dans l’environnement homogène de la plate-forme Myrian®. Cette intégration a notamment pour avantage de faire bénéficier l’application tierce d’une ergonomie performante, la plate-forme gérant par ailleurs les interfaces nécessaires avec le PACS ou le Système d’Information Radiologique (RIS) de l’établissement.

6.5.3 Une gamme complète de modules cliniques spécialisés par organe

- Myrian® XP-Liver



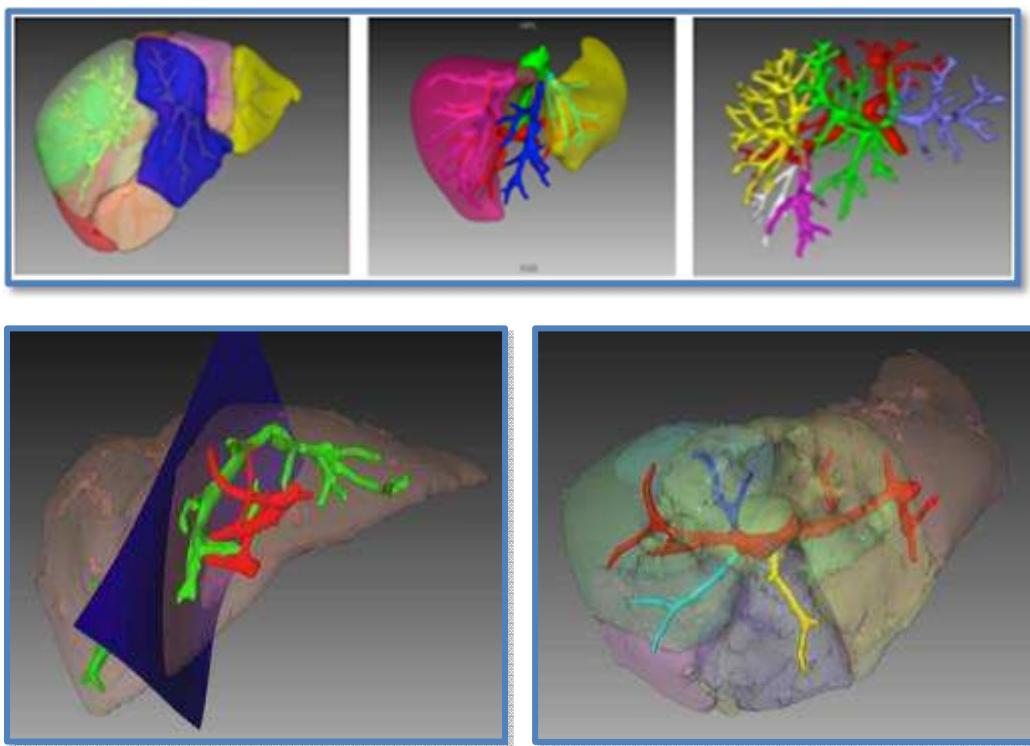
- Positionnement : Myrian® XP-Liver est la solution clé en main la plus aboutie du marché pour la planification de chirurgie dans le cancer du foie (3ème cause de mortalité par cancer dans le monde avec 700.000 décès annuels²⁷, 25% des cancers en France, très forte prévalence en Chine, où un tiers de la population souffre d’hépatite, première cause de cancers). Elle a été retenue par des centres de chirurgie hépatique figurant parmi les meilleurs mondiaux. La chirurgie hépatique peut augmenter très significativement le taux de survie à 5 ans des patients atteints d’un cancer du foie²⁸, à condition de laisser environ 30% de foie sain dans le corps du patient. Myrian® XP-Liver permet de mesurer rapidement et avec une grande précision le volume résiduel du foie pour différents scenarii de chirurgie simulés en 3D : un travail fastidieux pouvant prendre jusqu’à 90 minutes est ainsi réalisé en moins de 5 minutes. Il s’agit en outre de la première application mondiale permettant le calcul intégré sur examen IRM de la charge ferrique, pour la détection et la caractérisation de l’hémochromatose génétique.
- Technologies originales : Détection automatisée des tissus hépatiques et du système vasculaire hépatique grâce aux moteurs de segmentation

²⁷ OMS – www.who.int

²⁸ Jemal A, Murray T, Ward E, et al., *Cancer statistics, 2005*. CA Cancer J Clin 2005; 55:10–30

propriétaires, recalage tridimensionnel élastique, analyse 4D multiphasique, simulation en 3D de scenarii de chirurgie, calcul automatisé des volumes de foie réséqué et résiduel, calcul des territoires vasculaires, production automatisée d'images de références pour l'aide à la décision et l'archivage dans le dossier patient, export des résultats sous forme de document portable PDF 3D.

- Applications : Hépatectomie, transplantation hépatique, transplantation donneur vivant, radio-embolisation, aide à la décision, suivi de la régénération hépatique, prise en charge complexe par chimio-embolisation + radiofréquence + chimiothérapie adjuvante ou néo-adjuvante + chirurgie, caractérisation de l'hémochromatose...
- Partenaires : De grands centres hépatiques ont contribué à la définition et la mise au point de la technologie – CHU de Rennes, Hôpital Beaujon (AP-HP), CHU de Montpellier, Centre hépatobiliaire Paul Brousse (AP-HP).
- Références : CHU de Toronto (Canada), Shinshu University Hospital (Japon), Eastern Hepatobiliary Surgery Hospital (Chine), CHU de Zurich (Suisse), Pitié Salpêtrière (AP-HP), Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP).



Planification de chirurgie hépatique sur Myrian® XP-Liver

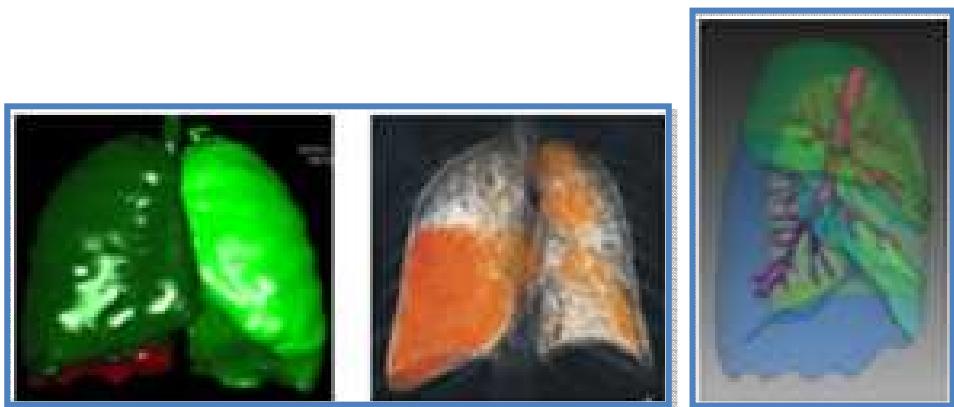
- **Myrian® XP-Lung**



- Positionnement : Myrian® XP-Lung est une suite d'applications spécialisées pour la prise en charge des pathologies pulmonaires et pour la planification de pose d'implants, de chirurgie pulmonaire (cancer) et de bronchoscopie. L'emphysème pulmonaire frappait 210 millions de personnes dans le monde

en 2005 selon l'OMS et était responsable de 5 millions de décès annuels. L'OMS prévoit que les BPCO²⁹ seront la troisième cause de mortalité dans le monde en 2030, avec 8,6% des décès³⁰. En France 3,5 millions de personnes souffrent d'emphysème pulmonaire.

- Technologies originales : Détection automatisée des tissus (poumon gauche, poumon droit, voies aériennes) grâce aux moteurs de segmentation propriétaires, recalage tridimensionnel élastique, bronchoscopie virtuelle, mesures tridimensionnelles, simulation 3D de chirurgie.
- Applications : Evaluation quantitative et visualisation tridimensionnelle de l'emphysème, simulation de chirurgie (lobectomie), planification de biopsie et bronchoscopie virtuelle, planification de pose de valve, analyse de l'épaisseur pariétale des bronches.
- Partenaires : Les meilleurs centres européens ont contribué à la définition et la mise au point de la technologie – Pitié Salpêtrière, CHU de Grenoble, CHU de Bordeaux, Université Erasmus (Pays-Bas).
- Références : CHU de Zurich (Suisse), Shanghai Chest Hospital (Chine), Zhongshan Hospital Fudan University (Chine).



Analyse des tissus pulmonaires et planification de chirurgie sur Myrian® XP-Lung

- Myrian® XP-Colon



- Positionnement : Myrian® XP-Colon est l'une des applications de coloscopie virtuelle les plus flexibles du marché et peut être complétée avec un module externe de détection automatisée des polypes (CAD). La coloscopie virtuelle connaît un grand essor, favorisé par les politiques de dépistage décidées dans certains états et par la meilleure acceptation par les patients. La prévalence est forte, avec 1,1 million de patients concernés aux Etats-Unis et 610.000 décès³¹ par an dans le monde (4ème cause de décès par cancer)³².

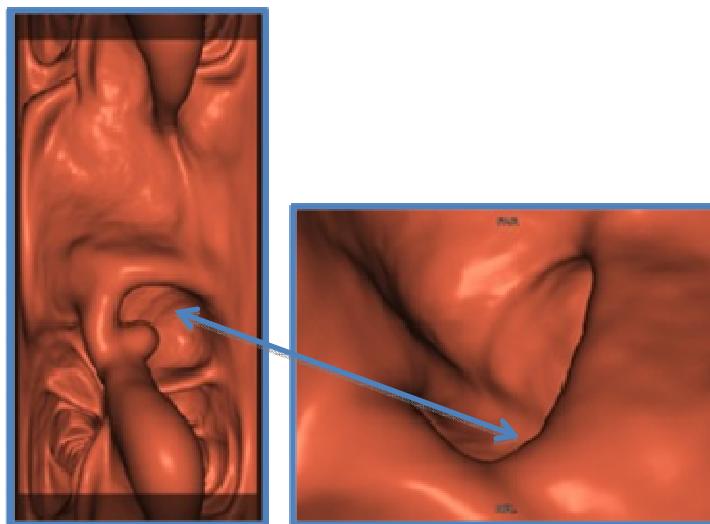
²⁹ Programme d'actions en faveur de la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) 2005 – 2010 - Ministère de la Santé et des Solidarités

³⁰ Statistiques sanitaires mondiales 2008, OMS

³¹ www.who.int

³² www.cancer.org

- Technologies originales : Détection automatisée des tissus du côlon et des polypes, navigation en endoscopie virtuelle (technologie ayant fait l'objet d'un dépôt de brevets par la Société), calcul de la ligne centrale de navigation, recalage dans les différentes images, calcul de l'image du côlon déployé, protocoles cliniques dédiés.
- Applications : Dépistage en routine du cancer du côlon, exploration non invasive du côlon chez les patients à risque, en remplacement de l'endoscopie sous anesthésie générale.
- Partenaires : Mis au point avec les meilleurs spécialistes : CHU de Rennes, CHU de Montpellier.
- Références : CHU de Rennes, Medicsight (éditeur spécialisé dans les solutions de détection automatique de polypes), Tokyo Cancer Center (Japon)

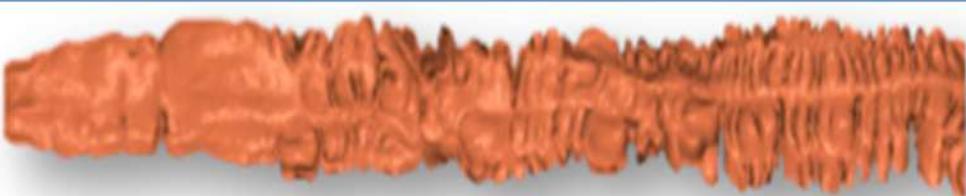


Vue endoscopique

Visualisation exclusive en une passe du côlon, permettant de détecter des polypes même sous les replis coliques. Dans cet exemple, le polype visualisé à gauche aurait pu être oublié en vue endoscopique classique, du fait de sa position.

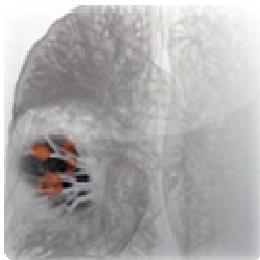


Vue en reconstruction tridimensionnelle



Vue du côlon « déployé » ou « en peau de serpent »

- **Myrian® XP-LungNodule**



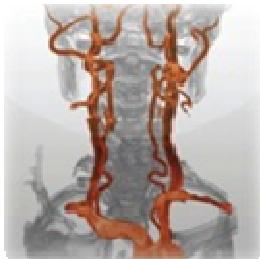
- Positionnement : Myrian® XP-LungNodule est l'une des meilleures applications de suivi et de caractérisation des nodules pulmonaires dans le cancer. Elle permet d'évaluer avec précision et avec une grande productivité le temps de doublement des nodules, critère décisif dans la prise en charge thérapeutique, et de les caractériser. Le cancer du poumon est le premier cancer dans le monde avec 1,4 million de décès par an³³.
- Technologies originales : Détection automatisée des tissus lésionnels grâce aux moteurs de segmentation propriétaires, précision sub-voxel pour un détourage précis des nodules, recalage tridimensionnel élastique, mesure automatisée 3D, génération automatisée de comptes rendus, *workflows* cliniques dédiés.
- Applications : Evaluation du temps de doublement par comparaison d'examens à des dates différentes, aide à la décision, aide à la caractérisation des nodules (malin/bénin).
- Partenaires : Mis au point avec les meilleurs spécialistes : Pitié Salpêtrière, Cornell University (Etats-Unis).
- Références : CHU de Lausanne, Pitié Salpêtrière (AP-HP), CHU de Zurich (Suisse)

³³ www.who.int



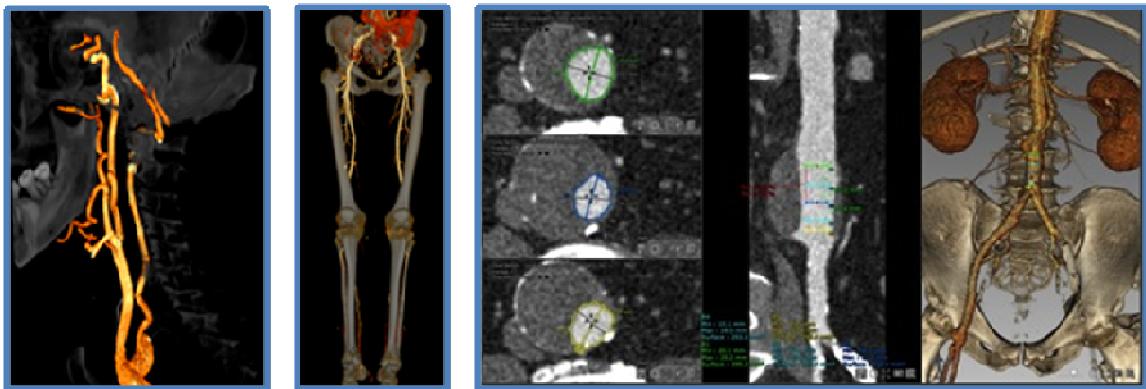
Suivi et caractérisation de nodules pulmonaires sur Myrian® XP-LungNodule

- Myrian® XP-Vessel



- Positionnement : Myrian® XP-Vessel est une application d'analyse vasculaire permettant de caractériser les pathologies vasculaires comme les sténoses sur examens scanner ou IRM et de planifier les actes interventionnels (pose de stent). Les maladies cardio-vasculaires sont une des premières causes de décès dans le monde (17,3 millions en 2008)³⁴.
- Technologies originales : Détection automatisée des tissus vasculaires grâce aux moteurs de segmentation propriétaires, calcul automatique de la ligne centrale, reconstruction curviligne multiplanaire (reconstruction en mode « vaisseau étiré »), mesures 3D, navigation en vue transverse le long du lumen.
- Applications : caractérisation de sténoses et d'anévrismes, planification de pose de stent, exploration vasculaire.
- Références : Société Malaisienne d'Imagerie Cardiaque

³⁴ www.who.int

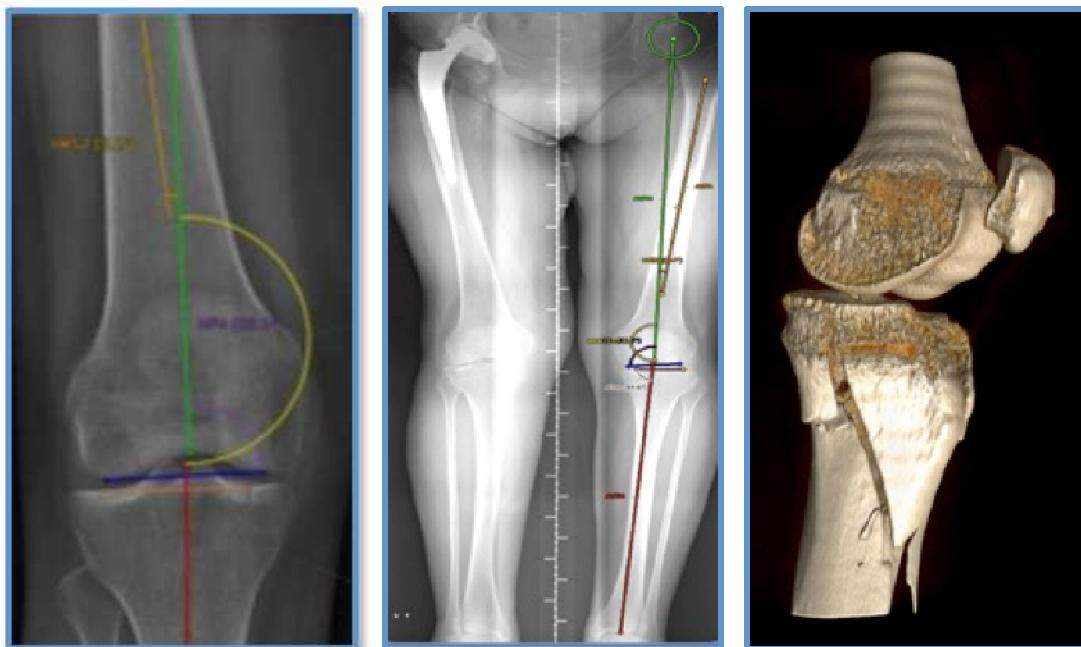


**Extraction des carotides – Extraction des artères iliaques – Mesure de sténose
sur Myrian® XP-Vessel**

- **Myrian® XP-Ortho**



- Positionnement : Myrian® XP-Ortho est une application de mesures orthopédiques et de planification de pose de prothèse.
- Technologies originales : détection automatique du bord de l'os, calcul automatique de l'axe d'inertie, mesures complexes personnalisables.
- Applications : mesures orthopédiques complexes, planification de pose de prothèse.
- Partenaire : Myrian® XP-Ortho a été mise au point en partenariat avec le fabricant de prothèses Zimmer.



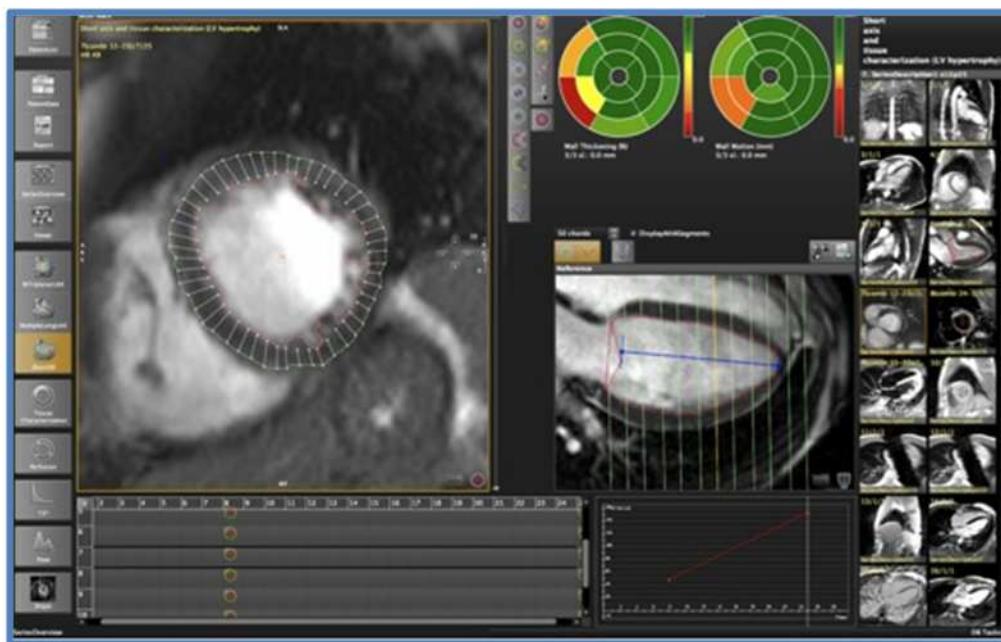
Mesures orthopédiques sur Myrian® XP-Ortho – Reconstruction 3D d'une fracture

- **Myrian® XT-Cardiac**



Myrian® XT-Cardiac, pour le traitement des examens d'IRM cardiaque, est une offre développée par la société canadienne CircleCVI, l'un des trois leaders mondiaux dans son domaine.

Grâce à une intégration transparente dans Myrian®, et à un accord de distribution mondial, Intrasense met à la disposition de ses clients une solution de premier plan pour l'analyse de la fonction cardiaque, sans changer d'environnement de travail.

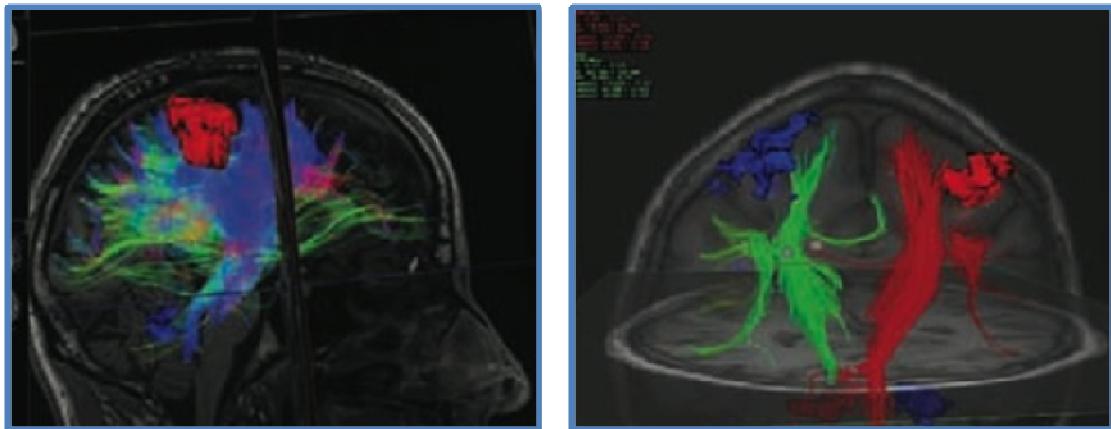


Mesures cardiaques réalisées sur Myrian® XT-Cardiac

- **Myrian® XT-Brain, pour le traitement d'examens d'IRM du cerveau, est une offre (NordicIce) développée par la société norvégienne Nordic NeuroLab, un leader mondial dans son domaine.**



Grâce à une intégration transparente dans Myrian®, et à un accord mondial de distribution, Intrasense met à la disposition de ses clients la solution mondiale de référence pour l'analyse fonctionnelle du cerveau (fMRI, Diffusion, Perfusion), sans changer de poste de travail.



Analyse et représentation de la fonction neurologique réalisée sur Myrian® XT-Brain

6.5.4 Des technologies de premier plan pour le post-traitement des images complexes

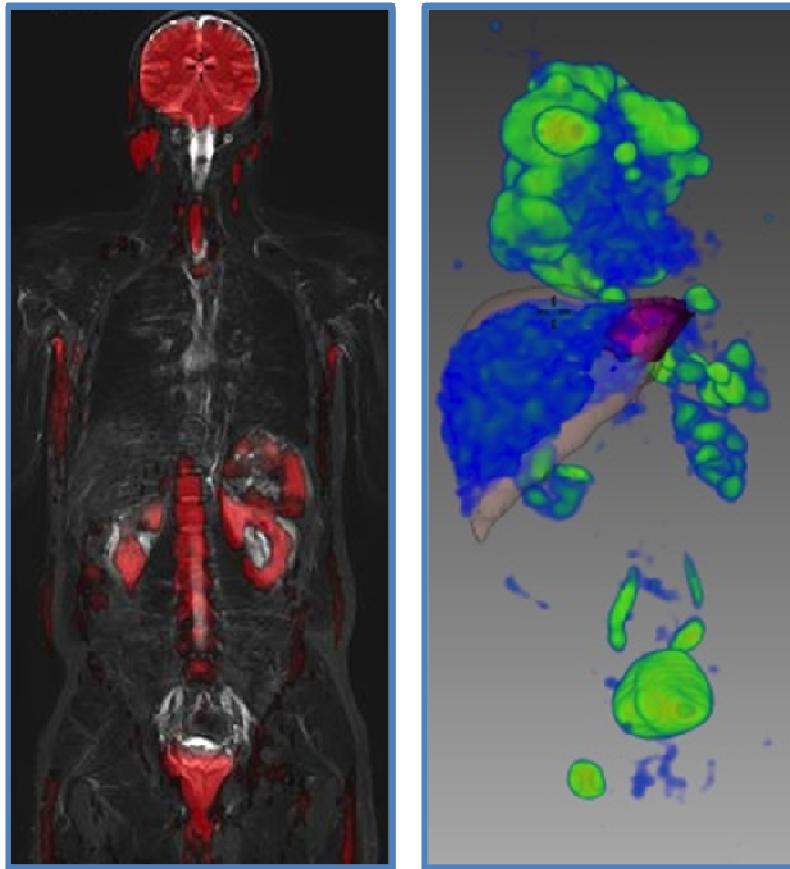
- **Myrian® XL-Fusion – Myrian® XL-4DNavigator – Myrian® XL-Registration**

Avec ces modules d'Excellence, Myrian® permet à l'utilisateur de réaliser de façon automatisée et simplifiée des tâches extrêmement complexes. Ces fonctionnalités permettent au spécialiste de se concentrer sur le diagnostic, de gagner un temps précieux, et de travailler avec une très grande précision.

Myrian® XL-Fusion permet de fusionner en temps réel et en 3D des images issues de modalités différentes afin d'extraire de chacune les informations spécifiques utiles au diagnostic. Par exemple, une image d'imagerie TEP donnant une information sur l'activité métabolique d'une lésion sera superposée à l'image scanner, qui apporte une grande précision sur sa localisation anatomique. En IRM, une séquence fonctionnelle sera superposée de la même façon à une séquence anatomique.

Myrian® XL-4DNavigator permet de naviguer dans un examen 3D et sur l'axe du temps (4D), facilitant la visualisation de la prise de contraste dans les tissus, notamment lors des acquisitions dynamiques.

Myrian® XL-Registration est un module algorithmique de recalage automatique d'images « à la volée » des images scanner ou IRM en 3D, fonctionnant aussi bien avec les tissus rigides que les tissus mous (recalage élastique). Sa performance remarquable, tant au niveau du temps de traitement (quelques secondes) que de sa précision (appariement pixel par pixel entre deux examens pris à des dates différentes), est considérée par de nombreux radiologues leaders ainsi que par de nombreux industriels comme la plus performante du marché. Combinée avec la plate-forme Myrian® Expert VL et les modules Experts, elle constitue une solide barrière à l'entrée.



Fusion IRM sur IRM – Fusion TEP sur scanner

6.5.5 Une solution unique pour le suivi multimodalités des cancers lancée en octobre 2011

- Myrian® XL-Onco

- Positionnement : L'offre Myrian® XL-Onco est l'aboutissement de 7 années de développement de la plate-forme Myrian®.



Dédiée au suivi oncologique, elle gère avec une grande efficacité un enchaînement de tâches essentielles à la prise en charge des patients atteints de cancer dans le strict respect des règles internationales RECIST établies de façon consensuelle par les instances européennes, américaines et canadiennes. RECIST permet d'évaluer de façon rigoureuse l'efficacité d'un traitement en déterminant au travers de la réponse tumorale si un cancer est en réponse, en stabilisation ou en progression. Imposée dans les essais cliniques par la FDA, RECIST est progressivement adopté en routine clinique pour le suivi des patients.

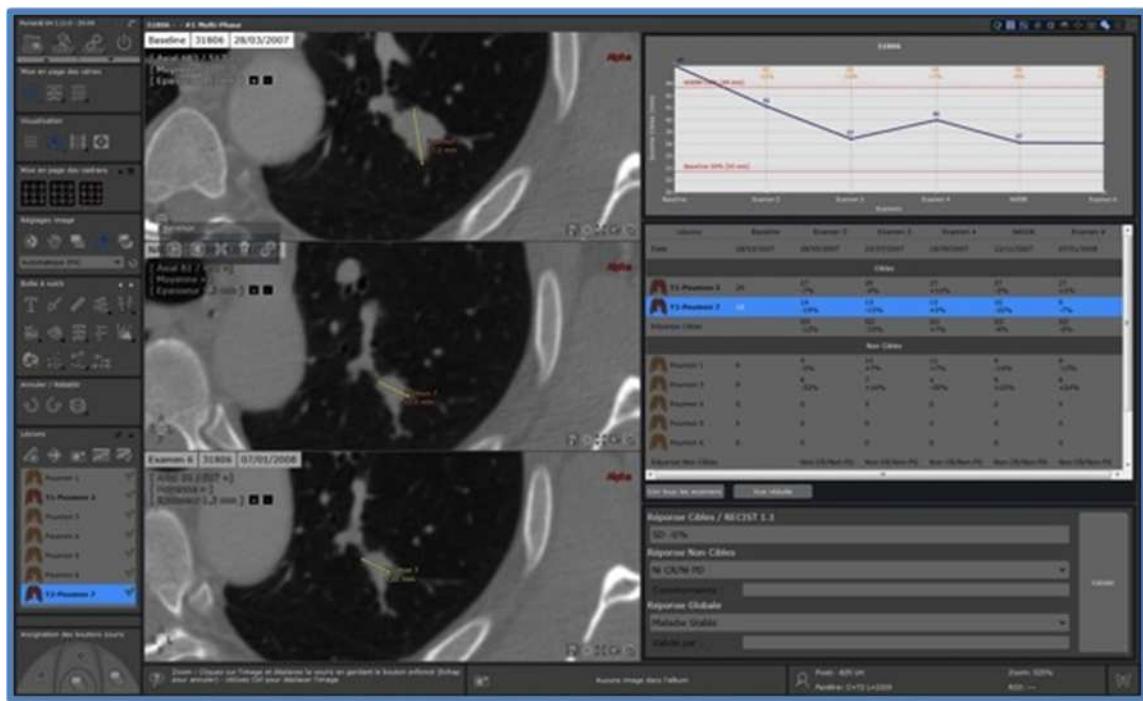
Un module complémentaire de suivi selon le protocole CHESON (lymphomes) est également disponible, un autre, CHOI (tumeurs solides gastro-intestinales), sera lancé au premier semestre 2012.

Myrian® XL-Onco a été lancé sur le congrès français de radiologie (JFR) en octobre 2011 – et présenté en avant-première dans l'atelier oncologie par le Pr Lucidarme de la Pitié Salpêtrière – puis sur le congrès américain (RSNA) en novembre 2011. Mis au point et validé avec les plus grands experts

français, il positionne Intrasense comme un leader mondial dans les applications de suivi oncologique en imagerie médicale.

Myrian® XL-Onco s'adresse autant aux établissements hospitaliers prenant en charge les patients atteints de cancer en routine clinique qu'aux laboratoires pharmaceutiques et aux sociétés de CRO dans le cadre des essais cliniques de phase I, II et III pour l'évaluation de thérapies anticancéreuses.

- Technologies originales : recherche automatisée d'examens antérieurs, *workflow* clinique dédié respectant les règles RECIST, recalage tridimensionnel automatique élastique des examens, génération automatisée de compte-rendu.
- Applications : Myrian® XL-Onco permet de suivre l'évolution du cancer chez un patient en comparant de façon réglée un examen du jour aux examens antérieurs. Ce suivi passe par des étapes clés prises en charge par l'application qui simplifie considérablement le travail du radiologue (« *RECIST is simple. Using RECIST is not.* »³⁵).



Suivi patient sur Myrian® XL-Onco

- Partenaires : les meilleures équipes spécialistes du cancer ont contribué à la mise au point de ce module – Institut Curie, Pitié Salpêtrière (AP-HP), HEGP (AP-HP), Hospices Civils de Lyon (HCL), CHU de Montpellier.
- Références : en plus des partenaires cliniques, une première société française de CRO (essais cliniques) a retenu, après un benchmark rigoureux, l'offre d'Intrasense parmi celles des plus grands acteurs du marché, pour mener des études cliniques pour le compte des laboratoires Bayer et Boehringer, en collaboration avec l'Institut Gustave Roussy.

³⁵ www.recist.com

6.6 UNE OFFRE AU SERVICE DES NOUVEAUX BESOINS ET DE LA CROISSANCE

6.6.1 Une gamme d'applications cliniques fortement différenciée

La plate-forme Myrian® a été construite sur un cahier des charges exigeant qui en font aujourd’hui une plate-forme industrialisée, polyvalente et pérenne, capable d’évoluer extrêmement rapidement sans toucher à son socle, au rythme de 3 versions majeures par an.

Myrian® est livré sous forme d’un logiciel unique déclinable en fonction des besoins de la stratégie commerciale et du marketing de l’entreprise et s’appuie sur des caractéristiques fortement différenciatrices.

- Multimodalités

Myrian® est probablement la solution la plus avancée du marché pour travailler simultanément et avec des outils dédiés sur les examens issus de modalités différentes.

Dans la prise en charge de nombreuses pathologies, en particulier des cancers, la plate-forme permet de mettre en œuvre les recommandations des guides de bonne pratique édités par les sociétés savantes.

A titre d’exemple, un cancer du foie peut faire l’objet d’un examen initial d’échographie (ultrasons) confirmé par un examen tomodensitométrique (scanner), puis d’un examen IRM pour caractériser les lésions. Avant chirurgie, le même patient recevra enfin un examen en TEP. D’autres examens seront réalisés en post-opératoire.

La possibilité, pour le radiologue, de réaliser avec Myrian® l’ensemble de son analyse depuis le même poste de travail, de combiner et comparer les examens entre eux et de réaliser les mesures et post-traitements depuis la même application, constitue un avantage incontestable dans la qualité de la prise en charge et dans la gestion du temps radiologue. Dans la plupart des cas, le poste de visualisation du PACS ne permet pas ce type de traitement.

Problème clinique	Examen	Recommandation [grade]	COMMENTAIRES	Dose
Foie, Vésicule et Pancréas				
Méタstases hépatiques (voir aussi 36V et 37V)	Échographie	Indiqué [B]	Généralement examen initial. Les performances de l'échographie sont bonnes pour les lésions de plus de 2 cm ; la sensibilité est plus faible pour les petites tumeurs.	0
	TDM	Indiqué [B]	Sensibilité meilleure que celle de l'échographie. Nécessaire quand l'échographie est douteuse ou que le patient est un candidat éventuel à une résection chirurgicale des métastases hépatiques.	III
	IRM	Examen spécialisé [B]	Elle est plus performante que la TDM si on utilise des produits de contraste spécifiques. Utile pour caractériser les lésions, elle est fréquemment pratiquée chez les patients devant subir une résection hépatique.	0
Méタstases hépatiques (suite)	TEP	Indiqué seulement dans des cas particuliers [B]	La tomographie par émission de positons au 18FDG est indiquée chez un patient candidat à un traitement chirurgical curatif pour rechercher une extension extra hépatique qui contre indiquerait la chirurgie. Elle peut aussi aider à trouver la tumeur primitive en cas de métastase révélatrice ou aider à apprécier l'efficacité des traitements.	III - IV
26 G	IRM ou TDM	Indiqué [B]	Si l'échographie n'a pas permis de caractériser la lésion, une TDM, ou mieux une IRM, est indiquée. Les modalités sont utiles pour caractériser ces lésions, en montrant des signes spécifiques d'un hémangiome ou évocateurs d'une autre nature.	0 III

Extrait du Guide de Bonnes pratiques de la Société Française de Radiologie (2005)

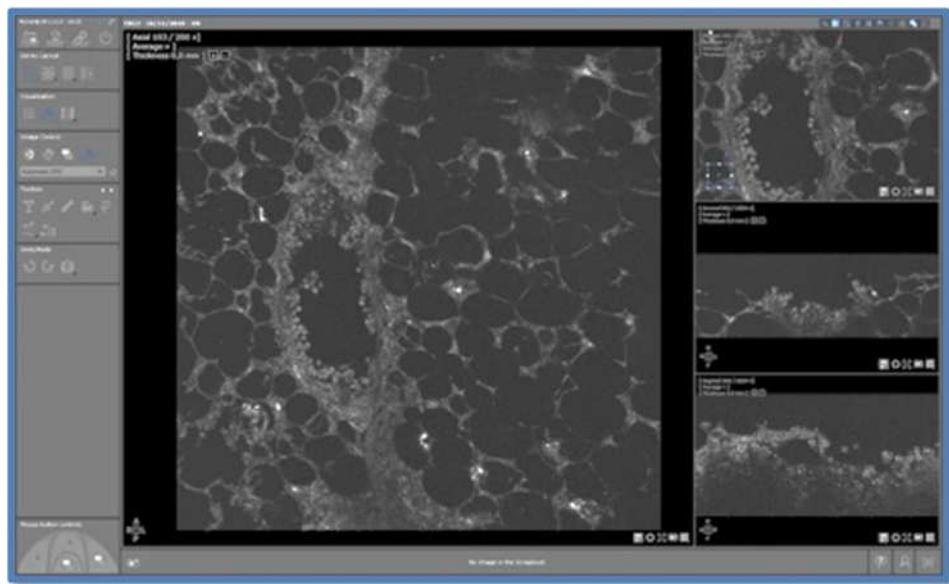
Du point de vue du clinicien, c'est-à-dire du prescripteur, la sélection des examens d'imagerie, leur enchaînement, ainsi que le choix éventuel des critères de suivi (i.e. le critère RECIST) est défini à partir d'arbres de décision de plus en plus nombreux et détaillés.

Avec l'arrivée de ces référentiels, les échanges interdisciplinaires entre radiologues et cliniciens prennent de plus en plus d'importance. Anticipant et accompagnant cette évolution, Myrian® offre aux différents spécialistes un outil paramétrable qui convient aussi bien au radiologue qu'au chirurgien ou à l'oncologue. De surcroît, les choix concernant l'architecture informatique et le développement logiciel autorisent d'ores et déjà un partage optimal de l'information, qu'il

s'agisse d'utiliser Myrian® dans le cadre de Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) ou de recourir à la téléradiologie.

La possibilité de décliner Myrian® par modalité crée également des opportunités auprès des équipementiers concentrés sur leur cœur de métier : Toshiba Medical Systems a ainsi sélectionné Myrian® pour compléter son offre IRM dans de nombreux pays.

L'ouverture de Myrian® à l'ensemble des modalités s'étend également aux nouvelles technologies d'acquisition d'images histologiques ou anatomo-cytopathologiques, qui sont en plein essor. A titre d'exemple, Intrasense fournit sa plate-forme Myrian® à la société LLTECH³⁶, fabricant de scanners histologiques 3D, pour constituer sa station de reconstruction et de visualisation 3D.



Examen histologique réalisé sur scanner Light-CT™ de LLTECH et reconstruit dans Myrian®

- Internationalisation des applications

Intrasense s'est préparée dès sa création pour pouvoir commercialiser sa plate-forme sur les marchés internationaux.

Myrian® se décline dans 13 langues dont les langues asiatiques et le cyrillique : français, anglais, allemand, espagnol, portugais (brésilien), italien, polonais, russe, chinois traditionnel, chinois simplifié, japonais et turc.

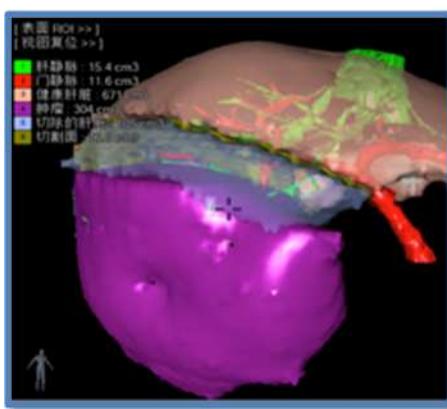
Aucun des concurrents d'Intrasense ne propose une telle variété de langues pour des stations de diagnostic. Il est en effet particulièrement complexe de traiter les langues asiatiques si ceci n'a pas été prévu dans le code initial.

En incluant de nombreuses langues nativement dans sa plate-forme, Intrasense anticipe les évolutions réglementaires, crée un avantage distinctif fort et facilite la prise en main, l'apprentissage et l'intégration dans le PACS. La sécurité est accrue car les risques d'erreurs de traduction et d'interprétation par les utilisateurs sont ainsi limités.

³⁶ www.lltechimaging.com

L'effort d'adaptation est conduit au-delà de la simple traduction et inclut également les formats d'affichage, l'organisation des tâches et des *workflows* cliniques pour respecter les modes de travail spécifiques à chaque zone géographique (prise en compte des caractéristiques propres de fonctionnement d'un service radiologique aux Etats-Unis, en Europe, en Chine ou au Japon), voire la gestion des différents modes de retranscription du nom des patients en Chine ou au Japon.

La maîtrise des contextes culturels et linguistiques est également un atout majeur dans la négociation d'accords OEM : Intrasense accompagne ses partenaires de façon adaptée sur chaque marché.



Interface Myrian® en chinois

- La modularité au service du marketing

Grâce à son architecture totalement modulaire, chaque ensemble fonctionnel étant géré comme une boîte noire indépendante, la plate-forme Myrian® peut donner naissance à une gamme complète de solutions. Une cinquantaine d'ensembles fonctionnels peuvent être activés ou désactivés pour donner naissance en quelques minutes à une application entièrement personnalisée.

De plus, la même application peut être installée en station de travail ou accessible en réseau depuis un serveur d'applications en s'affranchissant de la configuration matérielle du poste client, en fonction des besoins de l'utilisateur (quand la plupart des fournisseurs développent deux gammes distinctes avec des fonctionnalités et des interfaces hétérogènes).

Cette souplesse permet d'offrir à un partenaire OEM une application parfaitement adaptée à son besoin et à sa stratégie.

Elle permet également de construire une gamme homogène de solutions couvrant, avec la même interface utilisateur et un seul livrable issu de la R&D, un large ensemble de besoins dans l'hôpital.

- Des modules au meilleur niveau mondial

Grâce à ses applications de premier plan et à un positionnement fort sur le cancer, la chirurgie et les pathologies chroniques, Intrasense est reconnue par les centres hospitaliers de pointe et les cabinets, cliniques ou hôpitaux en recherche de performance. Cette reconnaissance est attestée par le nombre de publications scientifiques basées sur l'utilisation de Myrian®.

Ce positionnement est de nature à intéresser les acteurs traditionnels de l'imagerie médicale et, au-delà, les sociétés éditrices de système d'information clinique. Le positionnement sur les maladies chroniques et sur le volet recherche représente également un élément de différenciation

fort permettant de cibler le segment des applications cliniques d'imagerie médicale en début de croissance forte, alors que la majorité des éditeurs spécialisés concurrents d'Intrasense ont concentré leurs efforts sur le cardiovasculaire, désormais arrivé à maturité.

- Myrian® XP-Liver est régulièrement choisi par les meilleures institutions disposant d'un service de chirurgie spécialisé dans la chirurgie hépatique, ou par des équipementiers qui proposent cette application pour différencier leur offre de scanner,
- Myrian® XL-Onco constitue un moyen remarquable pour entrer dans le portefeuille produits des grands acteurs du PACS en valorisant les *workflows* cliniques et les flux de données, et pour intéresser les laboratoires pharmaceutiques et les CRO,
- Myrian® Expert VL avec ses fonctionnalités avancées pour le traitement des examens IRM a été sélectionné par Toshiba Medical Systems pour compléter son offre d'IRM.

- **Des *workflows* cliniques au service de la productivité**

La productivité du radiologue dépend autant de la performance des outils de post-traitement que de la capacité de l'application à automatiser les tâches répétitives, à organiser et optimiser l'espace de travail et à faciliter l'enchaînement des étapes nécessaires à l'établissement du diagnostic.

Pour répondre au mieux aux besoins de chaque usage, et pour accroître la productivité du radiologue, Myrian® possède des mécanismes paramétrables extrêmement souples, les « protocoles cliniques », permettant :

- De gérer l'enchaînement automatisé de tâches ou de calculs en tâche de fond,
- De spécialiser contextuellement l'interface utilisateur pour la dépouiller de tout outil inutile et permettre au radiologue de se concentrer sur son objectif,
- D'adresser le besoin clinique en reproduisant la méthode de travail de chaque utilisateur,
- De standardiser au sein d'un service les protocoles de lecture d'examens,
- D'adapter l'offre aux besoins spécifiques d'un partenaire OEM,
- De valoriser les prestations des ingénieurs applications en paramétrant l'application lors de l'installation.

Les protocoles permettent ainsi de créer une forte valeur ajoutée commerciale et applicative sans peser sur le plan de charge de la R&D, et de répondre à des besoins cliniques avec pertinence en adaptant et paramétrant l'application directement dans l'environnement du site clinique.

- **Un déploiement facilité dans le système d'information et l'offre des OEM**

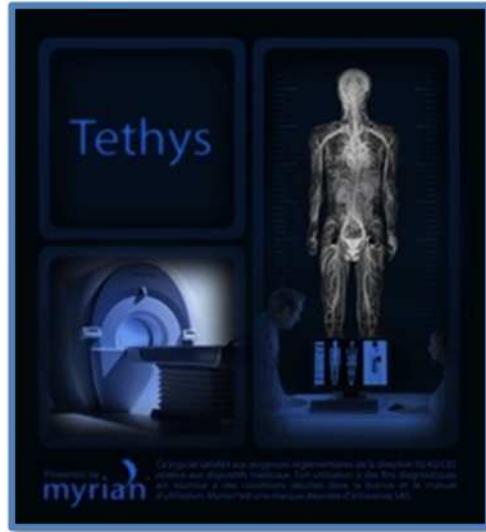
Grâce au respect du standard DICOM, qui organise l'interopérabilité avec tous les composants de la chaîne d'imagerie, la plate-forme Myrian® s'intègre aisément dans le système d'information du plateau technique d'imagerie médicale.

Myrian® reçoit des images des modalités, les stocke ou les retrouve dans le PACS, suit le *workflow* géré par le système d'information radiologique (RIS).

Des mécanismes spécifiques permettent de piloter Myrian® depuis des applications tierces, ce qui facilite l'intégration dans l'offre des partenaires OEM sans effort de développement important.

A la connaissance de la Société, Myrian® est actuellement la seule application clé en mains et industrialisée du marché pouvant être mise aux couleurs d'un partenaire OEM et paramétrée selon son projet marketing (découpage fonctionnel, personnalisation de l'interface) en seulement quelques heures et sans besoin d'un développement informatique spécifique.

Ces caractéristiques sont un atout supplémentaire dans la négociation de contrats OEM avec des équipementiers ou des sociétés de PACS.



**Exemple de la solution Tethys « Powered by Myrian® »
conçue spécifiquement pour les IRM du groupe Toshiba Medical Systems**

- **L'intégration d'applications tierces pour une meilleure réactivité commerciale**

Myrian® est conçue pour intégrer facilement des applications tierces de façon transparente pour l'utilisateur. L'application du partenaire partage ainsi la base de données des examens et bénéficie de l'intégration de Myrian® dans le système d'information de l'établissement.

Ce mécanisme permet à Intrasense d'offrir une grande réactivité aux attentes du marché, et de compléter l'offre Myrian® au travers de partenariats avec les meilleurs spécialistes de chaque application sans bloquer une négociation commerciale portant à l'origine sur le catalogue d'applications Myrian®. Il permet aussi à Intrasense de sélectionner soigneusement les sujets sur lesquels un investissement de R&D propriétaire est pertinent sans disperser ses efforts vers des sujets non stratégiques.

Pour le partenaire OEM, cette possibilité réduit le nombre d'intégrations à réaliser. Une fois Myrian® intégrée, l'ensemble des modules intégrés dans Myrian® deviennent disponibles sans travaux supplémentaires.

6.6.2 Une architecture robuste, souple, pérenne et modulaire

Pour garantir une réponse réactive aux besoins évolutifs du marché, Intrasense livre 3 versions majeures par an, sur des cycles de 4 mois et à date fixe. Aucun autre éditeur du secteur n'atteint ce rythme.

Pour respecter cet échéancier, Intrasense met à profit des concepts simples, forts et structurants adoptés dès la création du socle technique Myrian®, en particulier une approche objet très performante, et mobilise une équipe resserrée et de très haut niveau.

Avec 325 paramètres de personnalisation, 120 options et 50 ensembles fonctionnels activables, la plate-forme Myrian® se déploie avec polyvalence dans de multiples situations d'usage : configuration en station ou en client léger, multi-moniteurs, différentes langues, personnalisation de l'interface pour les partenaires OEM.

La qualité intrinsèque de la plate-forme Myrian® constitue une barrière à l'entrée majeure et va permettre à Intrasense d'avancer plus rapidement que la plupart des acteurs du marché, à moyens équivalents.



Personnalisation de l'interface aux couleurs du partenaire OEM

6.6.3 Une technologie validée et certifiée

Myrian® est un dispositif médical logiciel agréé par la FDA et de nombreuses instances de réglementation dans le monde. La plate-forme Myrian® est agréée dans plus de quarante pays en classe diagnostique, notamment aux Etats-Unis (FDA), en Europe (marquage CE IIa), au Brésil, en Russie et en Chine.

Intrasense est en outre certifiée ISO 9001 et ISO 13485, sa déclinaison pour les dispositifs médicaux. L'entreprise s'est organisée autour de ces processus dès sa création afin d'en faire une force concurrentielle plutôt qu'une contrainte.

Ces agréments ouvrent les portes des plus grands marchés et sont déterminants pour la conclusion d'accords industriels avec les partenaires OEM et dans les projets liés aux essais cliniques.

Ils constituent en outre une réelle barrière à l'entrée et une protection forte contre le piratage.



6.7 L'ENTREPRISE DISPOSE DES ATOUTS NECESSAIRES POUR GERER SA CROISSANCE

L'entreprise a pu générer un volume d'activité permettant de valider ses hypothèses de développement (canal OEM, approche internationale, capacité à convaincre des hôpitaux publics et privés), et définir une stratégie de croissance accélérée en se dotant d'un socle humain et organisationnel solide pour aborder les marchés internationaux et négocier avec de grands acteurs.

Intrasense dispose aujourd'hui d'atouts commerciaux, organisationnels et technologiques constituant à la fois des barrières à l'entrée solides et de réels avantages concurrentiels, qu'elle compte faire fructifier dans les prochaines années à un rythme accéléré.

6.7.1 Une équipe de 44 collaborateurs fédérés autour d'un management très expérimenté

L'équipe d'Intrasense conjugue une dimension internationale forte (100% des collaborateurs parlent l'anglais, beaucoup ont une expérience internationale) et un haut niveau d'expertise, et est animée par un management doté d'une grande expérience commerciale et industrielle. La moyenne d'âge de l'effectif au sein de l'entreprise s'élève à 36 ans au 30 juin 2011.

- Stéphane CHEMOUNY, co-fondateur

Président et directeur scientifique, Stéphane est à l'origine de l'entreprise constituée à partir de ses travaux de recherche. Docteur en informatique (CRLC Val d'Aurelle, CIRAD, LIRMM), spécialiste du traitement d'images scanner, il cumule 15 ans d'expérience dans le domaine du traitement d'images, dont 2 passés dans la Silicon Valley. Stéphane participe à la définition de la stratégie de l'entreprise qu'il représente activement auprès des institutionnels et siège au conseil d'administration et au bureau du pôle de compétitivité Eurobiomed. En tant que directeur scientifique, il définit les axes de recherche de la Société et anime les partenariats scientifiques et académiques de l'entreprise.

- Patrick MAYETTE, co-fondateur

Directeur général, Patrick est diplômé de l'ESCP et de l'Université de Kobe (Japon) et parle 4 langues dont le japonais. Il a dirigé et développé à l'international pendant 25 ans plusieurs entreprises de technologie, en particulier dans le domaine du logiciel. Il a notamment implanté le groupe Lectra (CFAO) en Asie-Pacifique depuis le Japon, avant d'en créer la direction marketing, créé et développé une entreprise (Ipseo) dans le domaine des applications Internet et restructuré le portefeuille e-business du groupe France Télécom. Il anime l'équipe de direction, participe à l'élaboration de la stratégie et la met en œuvre, et pilote le plan de développement de l'entreprise.

- Philippe MICHELON

Directeur produit, Philippe est diplômé de la Hon Robert Gordon University of Aberdeen en physique appliquée et apporte plus de 15 ans d'expérience dans l'imagerie médicale et la radiothérapie. Il a notamment occupé le poste de responsable mondial des applications cliniques chez Kodak (aujourd'hui Carestream Health), puis celui de responsable intégration PACS et applications cardiaques chez Median Technologies. Il définit le plan produit et spécifie les nouvelles applications cliniques en relation avec les partenaires cliniques.

- Philipe GEGOU

Directeur commercial, Philippe est ingénieur télécom. Avec quelque 30 années d'expérience dans l'imagerie médicale, il a participé dès l'origine (1982) au succès des scanners Elscint sur le marché français. Après les acquisitions successives de cette technologie par Picker, Marconi puis Philips, il rejoint en tant que directeur commercial France une start-up israélienne innovante dans la technologie du PACS, bientôt rachetée par Kodak santé dont il devient directeur commercial en

charge des grands projets PACS / IT nationaux. Philippe développe et anime le réseau de partenaires commerciaux.

- **Céline PHILLIPE**

Directeur administratif et financier, Céline est diplômée de l'EDHEC et possède 15 années d'expérience en contrôle de gestion et en direction financière et administrative acquise au sein d'un cabinet d'audit puis d'entreprises industrielle, de service ou d'exploitation. Elle supervise l'ensemble des fonctions administratives et financières, l'administration des ventes et les ressources humaines de l'entreprise. Elle est responsable du contrôle de gestion et élabore les outils de pilotage et de suivi de l'entreprise.

- **Frédéric BANEGAS**

Directeur technique, Frédéric a fait sa thèse de doctorat en sciences informatique à l'École des Mines de Saint-Etienne sur la caractérisation biométrique d'organes. Spécialiste du traitement et de la synthèse d'image, il a été ingénieur R&D dans la simulation militaire 3D et les environnements immersifs avant de rejoindre Intrasense pour encadrer les activités de recherche, de développement, d'industrialisation, de support et de certification. En tant que directeur technique, il anime notamment les partenariats industriels et académiques pour intégrer de nouvelles technologies, participe aux investigations technologiques internes et œuvre à la protection et la valorisation de la propriété intellectuelle.

- **Jean-Christophe ARNULFO**

Directeur du développement et titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Informatique, Jean-Christophe possède une expertise reconnue dans le domaine du génie logiciel et des méthodologies de développement. Il a notamment encadré des équipes de développement dans plusieurs entreprises de hautes technologies et a passé deux ans dans la Silicon Valley. Il est l'auteur de l'ouvrage « Métier : développeur – kit de survie » (Dunod). Jean-Christophe encadre l'équipe des développeurs et conçoit l'architecture générale de la plate-forme Myrian®.

- **Christophe BONNEL**

Directeur médical, Christophe a effectué sa thèse de médecine en imagerie médicale et en modélisation ostéo-articulaire et a obtenu de nombreux diplômes dans diverses spécialités médicales dont l'anatomie. Il est aussi expert en informatique. En tant que directeur médical, Christophe contribue à la formation des équipes, veille au respect des codes de déontologie et aux conditions d'utilisation de l'offre en contexte médical, participe à la définition des produits, stimule la production de publications scientifiques et contribue au développement des usages de Myrian® dans le domaine de l'éducation.

- **Charles CADERAS de KERLEAU**

Au sein de l'équipe de développement, Charles est en charge de l'activité « cœur image ». Docteur en informatique et spécialiste du traitement d'image, il a étudié pendant son DEA les problèmes de segmentation sur images scanner et réalisé sa thèse sur l'analyse du comportement cardiaque à partir de tomo-ventriculographie. Ce travail, effectué dans le service de médecine nucléaire du CHU de Montpellier, lui a permis d'acquérir une forte compétence dans le domaine de l'image médicale et de sa mise en place au niveau clinique.

- **Colette MAURIN**

Responsable des affaires réglementaires, Colette est titulaire d'un DUT de biologie appliquée, d'un DEST en biologie industrielle et agro-alimentaire (CNAM) et d'un DU en immunologie. Au

sein du département R&D de l’Institut Pourquier spécialisé dans le diagnostic vétérinaire, elle a notamment mis en place un système qualité complet pour la certification ISO 9001 et encadré les services de production et contrôle qualité.

- **Nicolas RUBIO**

Responsable de l’activité support international et de la hotline, Nicolas est titulaire d’une licence informatique double compétence en multimédia et en gestion de produit. Fort de son expérience technico-commerciale en entreprise informatique et en supervision de centre d’appel chez France Télécom, Nicolas a occupé des fonctions au sein du pôle tests d’Intrasense avant de se spécialiser sur le support dont il a pris la direction d’équipe.

- **Frédéric BEN NAIM**

Responsable de l’activité tests, Frédéric est titulaire d’une maîtrise de sciences cognitives et d’un DESS de Connaissance complémentaires en informatique. Au Centre International de Recherches sur le Cancer (OMS), il a développé une application de standardisation de données épidémiologiques et administré une base de données, avant de se spécialiser dans la formation puis le support client chez un grand éditeur de logiciels.

6.7.2 Une équipe R&D de premier plan et une forte capacité d’innovation

L’équipe de R&D affiche des profils de très haut niveau (docteurs, ingénieurs) possédant une expérience dans le monde industriel ou l’environnement médical et un réel savoir-faire dans le domaine de la recherche translationnelle. Son niveau d’expertise élevé et des critères de recrutement extrêmement sélectifs permettent un fonctionnement optimal avec une équipe localisée sur un site unique (Montpellier, France).

La R&D fonctionne selon des processus de développement rigoureux répondant à des standards reconnus du développement informatique appliqués aux dispositifs médicaux. Ils garantissent la stabilité et l’adéquation aux besoins de la plate-forme mais aussi la productivité et l’efficacité de l’équipe R&D, capable de fournir 3 versions majeures de Myrian® chaque année.

Un effort important dans le domaine de la recherche (8 M€ d’investissements depuis la création) a permis de constituer un patrimoine technologique de premier plan, tant au niveau de la plate-forme et de son architecture qu’à celui de modules propriétaires fondés sur des algorithmes de post-traitement originaux. Intrasense dispose en particulier d’une bibliothèque étendue de moteurs de détection (segmentation) de tissus, d’algorithmes de recalage 3D élastique extrêmement rapides, d’algorithmes d’aboutement 3D de séries (*stitching*) ou de fusion multimodalités.

De nombreuses récompenses témoignent de la qualité de l’innovation menée par Intrasense, parmi lesquelles le Prix d’Aide à la création d’entreprise innovante en 2003, le Prix du concours Talents 2004 et le prestigieux Prix de l’innovation européen ICT 2007.

L’équipe R&D est co-auteur de plus de 50 publications scientifiques.

Une base de 12.000 examens documentés et en évolution permanente pour la validation des applications et les activités de test et de qualification produit constitue un patrimoine exceptionnel pour faire évoluer la plate-forme Myrian®.

6.7.3 Des travaux de recherche et de validation clinique menés avec les meilleurs experts

Chaque application est mise au point avec des spécialistes soigneusement sélectionnés pour l’établissement de son cahier des charges, la définition des avantages recherchés par rapport aux solutions concurrentes, l’analyse des *workflows* spécifiques et la validation clinique. Ces spécialistes

sont aussi bien des leaders d'opinion capable de porter une vision à long terme et de la promouvoir que des praticiens libéraux plus portés sur des problématiques de productivité et de besoin plus simples mais non résolus. Une attention est également apportée à la répartition géographique des interlocuteurs de manière à prendre en compte des différences dans la pratique.

Des équipes de pointe d'hôpitaux universitaires et centres de recherche sont ainsi associées à chaque projet :

- Cancer : Institut Curie (Paris), Hôpital Européen Georges Pompidou (Paris, AP-HP), Hospices Civils de Lyon (HCL), CHU de Montpellier
- Hépatobiliaire : CHU de Rennes, Hôpital Beaujon (AP-HP), Hôpital Paul Brousse (Centre hépatobiliaire de Villejuif), Moffitt Cancer Center (Tampa, USA)
- Neurologie : Columbia University (New York), INSERM Montpellier, CHU de Montpellier
- Poumons : Erasmus University (Rotterdam), CHU de Grenoble, Pitié Salpêtrière (Paris, AP-HP)
- Traitement des tumeurs par radiofréquence : Hôpital Jean Verdier (Bondy, AP-HP)
- Orthopédie : CHU de Montpellier
- IRM : Université de Varsovie (Pologne)
- Imagerie nucléaire : CHU de Nîmes
- Radiothérapie : Hôpital Universitaire de Genève
- Anatomie : Faculté de Médecine de Montpellier (Nîmes)
- Méthodologie et évaluation d'efficacité : CHU de Montpellier

Plus de 90 publications scientifiques sont parues pour présenter des travaux mettant en œuvre la technologie Myrian®. L'importance de la présence de Myrian® dans ces supports est clé pour son adoption par un nombre croissant de professionnels dans chacun des secteurs d'application possibles. Ces publications portent notamment sur la chirurgie digestive (30), l'oncologie (20) et la pneumologie (10).

6.7.4 Un réseau de partenaires scientifiques et technologiques de premier plan

Un Comité Scientifique est en cours de constitution pour accompagner le pilotage stratégique du volet scientifique et applicatif de l'offre et la validation des grandes orientations de développement.

- Le Comité Scientifique a également pour fonction de chercher à garantir la meilleure orientation possible des efforts d'Intrasense en matière de R&D et de développement applicatif face à l'émergence de nouveaux besoins issus de la recherche clinique (maladies chroniques dont le cancer) et l'adoption des référentiels de bonne pratique.
- Composé de personnalités du monde médical et scientifique, le Comité Scientifique joue également un rôle positif pour développer les liens avec les sociétés savantes, les organisations de recherche et les institutionnels.

Le Professeur Guy FRIJA a accepté de présider cette instance de gouvernance scientifique à compter de 2012.

- Le Professeur Guy FRIJA a effectué sa carrière comme chef du Service de Radiologie de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP), avec deux orientations essentielles : la cancérologie et l'extraction de paramètres fonctionnels sur des séries d'images.

Le Professeur Guy FRIJA a été Secrétaire Général de la Société Française de Radiologie jusqu'en 2004 et est actuellement *President-Elect* de la Société Européenne de Radiologie, dont il assumera la Présidence en 2013.

Il est par ailleurs Chevalier de la Légion d'honneur et a été reçu comme membre d'honneur par de nombreuses sociétés de radiologie, en particulier par la *Radiology Society of North America* (RSNA), l'*American College of Radiology* (ACR), le Collège Interaméricain de Radiologie (CIR), le *Royal College of Radiologists* (RCR, Royaume-Uni) et les Sociétés allemande, italienne et espagnole de radiologie.

- Le Comité Scientifique se réunit deux fois par an. Des sessions de travaux ad-hoc sont organisées ponctuellement pour répondre à des problématiques médicales (oncologie, neurologie, pneumologie) ou techniques (traitement d'images) et permettent d'inviter et de faire intervenir des experts non membres.

Des partenariats avec des laboratoires de technologie renommés contribuent à l'enrichissement de l'offre et à la constitution de barrières technologiques à l'entrée.

- Ecole Centrale Paris : optimisation des technologies de recalage et de segmentation d'images, contrat d'exploitation d'un brevet,
- Institut Télécom Sud Paris : détection des tissus bronchiques,
- Cornell University (Etats-Unis) : détection et caractérisation des nodules pulmonaires,
- Laboratoire LIRMM, Université de Montpellier/CNRS : algorithmes de normalisation et de segmentation en neuro-imagerie.

Des partenariats technologiques facilitent la mise au point de l'offre

Intrasense est :

- Partenaire OEM de la société Hewlett Packard et membre du programme HP Alliance One,
- Membre du programme Microsoft® Partner Network et du programme Microsoft® BizSpark,
- Partenaire de NVIDIA, plus particulièrement avec la division « *Professional Solutions Group* », division imagerie médicale, basée en Allemagne,
- Membre du programme « ISR » (*Industry Solution Reseller*) d'IBM.

A ce titre, Intrasense bénéficie d'un support technique et matériel pour la recherche et le développement (serveur, système d'exploitation, technologies 3D et calcul vectoriel, *cloud computing*).

6.7.5 Un solide soutien institutionnel en France

Depuis sa création, Intrasense a bénéficié du soutien actif d'institutionnels régionaux ou nationaux, qui ont contribué à la fois à rendre visible l'entreprise, à participer au financement de ses efforts de R&D et à aider son développement international :

- BIC de Montpellier, Transfert LR, DIRECCTE Languedoc-Roussillon, Languedoc-Roussillon Incubation (LRI), Conseil Général de l'Hérault, Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
- OSEO soutient notamment l'entreprise au travers de l'Aide à l'Innovation (ADI), un troisième programme étant en cours. Une avance remboursable d'un montant de 1,5 million d'euros a été accordée en septembre 2009. Elle est affectée au programme : « Conception et validation de deux modules cliniques de la plateforme Myrian®. Outils de visualisation, de segmentation et de caractérisation des structures anatomiques et pathologiques vasculaires et cérébrales ». Pour plus d'informations, se reporter à la section 10.3.4 « *Aides à l'innovation et avances remboursables* » de la première partie du présent Prospectus.
- Intrasense finance une partie de son effort à l'exportation avec la COFACE.

Intrasense est membre actif du pôle Eurobiomed depuis sa création. Stéphane CHEMOUNY siège au bureau et au conseil d'administration du pôle depuis 2009, et s'occupe de l'axe « Dispositif Médical » et des relations avec les clusters étrangers.

6.7.6 De premiers partenariats OEM

L'évolution constante et rapide des technologies d'imagerie médicale impose aux acteurs du secteur une forte concentration sur leur cœur de métier, qui favorise la recherche de partenariats commerciaux et industriels pour compléter les offres des équipementiers spécialisés sur les modalités et des fournisseurs de PACS et de système d'information. De même, les nouveaux entrants se concentrent sur leur technologie et se tournent vers des partenariats pour offrir une solution opérationnelle au marché.

Cette organisation du marché crée de nombreuses opportunités pour un spécialiste des logiciels de visualisation avancée et des applications cliniques comme Intrasense.

Intrasense a organisé sa plate-forme Myrian® pour faciliter la fourniture de licences en marque blanche et dans des configurations fonctionnelles adaptées à la stratégie de ses clients.

De premiers contrats ont été conclus :

- Avec des fabricants de modalités, comme Toshiba Medical Systems qui complète en Europe, au Moyen-Orient et en Asie son offre d'IRM avec des solutions Myrian® sous une marque dédiée (Tethys™) ou Hitachi Medical Systems pour ses scanners et IRM sur certains marchés.
- Avec des spécialistes du système d'information (PACS, RIS), comme le japonais PSP, le turc Turmap ou les français Medasys ou CGTR.
- Des accords de plus grande envergure sont visés par l'entreprise dans le cadre d'une stratégie ciblée de développement des accords de type OEM.

6.7.7 Une première étape déjà franchie dans la constitution d'un réseau de vente international

Intrasense déploie une stratégie commerciale de vente principalement en mode indirect.

Afin de valider le potentiel commercial de son offre, d'adapter la plate-forme Myrian® aux besoins et caractéristiques des différents marchés internationaux, et de rencontrer ses concurrents sur leur propre marché, Intrasense a amorcé en 2010 la création d'un réseau de distribution international.

L'entreprise a mis en œuvre un travail de recherche de partenaires commerciaux dans une quinzaine de pays regroupés sur cinq zones commerciales et conclu de premiers accords locaux, essentiellement non exclusifs, avec deux profils de partenaires :

- Des distributeurs à valeur ajoutée (VAR) capables de couvrir un territoire géographique national ou régional et de distribuer les produits d'Intrasense auprès des établissements hospitaliers et des centres d'imagerie. Ces partenaires produisent des prestations de service complémentaires comme la fourniture de matériel, l'installation et la formation et la maintenance de premier niveau.
- Des industriels des modalités ou du système d'information, sur la base d'accords de type OEM. Ces partenaires complètent leur offre avec Myrian® qu'ils commercialisent et déploient comme composant d'une solution complète.

Ces partenaires permettent à Intrasense d'obtenir des informations précieuses sur les attentes de chaque marché local et d'adapter son offre en permanence pour la rendre la plus universelle possible.

Ils permettent également à Intrasense de se positionner sur les opportunités de marché locales et sur les appels d'offres en concentrant ses moyens sur le support technico-commercial (ingénieurs d'application) et stratégique (responsable de zone) et en privilégiant ainsi les effets de levier commercial.

Le modèle économique instauré avec ces partenaires est celui de la vente de licences et de prestations associées.

Les pays couverts sont les plus gros marchés de chaque zone géographique, hors Etats-Unis qui seront abordés dès 2012, et notamment les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) qui connaissent des niveaux d'investissement très élevés dans le secteur santé.

Sur le plan marketing, un CRM (SalesForce) en place depuis 2010 permet de partager les informations commerciales, de piloter efficacement l'action commerciale et de faire le lien avec les équipes support, en traçant les licences émises et les appels du terrain.

Intrasense est par ailleurs présente sur les grands congrès internationaux :

- Depuis 2004, sur le congrès annuel des Journées Françaises de Radiologie (JFR), premier congrès francophone. En partenariat avec la Société Française de Radiologie, les ateliers cliniques des Journées Françaises de Radiologie sont présentés, depuis 4 ans et par spécialité, directement avec Myrian® qui a remplacé les présentations de cas par Powerpoint,
- Depuis 2005, sur le congrès annuel américain de la *Radiology Society of North America* (RSNA), premier congrès mondial du secteur,
- Depuis 2007, sur le *European Congress of Radiology* (ECR), premier événement européen.



Myrian® est utilisé depuis 4 ans pour animer les Ateliers Multimodalités des Journées Françaises de Radiologie

Intrasense entend renforcer dès 2012 son organisation commerciale, qui compte actuellement sept commerciaux, notamment en mettant en place des responsables grands comptes spécialisés sur les marchés des OEM, des laboratoires pharmaceutiques et des CRO.

6.8 UNE STRATEGIE AMBITIEUSE POUR S'IMPOSER COMME ACTEUR DE REFERENCE

Intrasense entend capitaliser sur les réalisations de ces dernières années, tant sur le plan de la construction de son offre que de celui du réseau commercial.

Pour consolider ses positions et accélérer son développement tout en optimisant ses ressources, Intrasense entend maintenir son effort de R&D et intensifier son effort marketing et commercial.

Intrasense vise parallèlement deux marchés principaux, qui présentent entre eux des synergies fortes, notamment parce que les utilisateurs finaux sont les mêmes, des radiologues et des praticiens :

- Le marché de la radiologie, sur lequel Intrasense vise à accélérer sa pénétration, et
- Le marché des essais cliniques, qui représente un nouveau marché de croissance.

Pour aborder ces deux marchés, la Société privilégiera deux canaux prioritaires, qui présentent les plus forts effets de levier, permettent de créer des situations commerciales à forte visibilité et constituent les segments de marché à plus forte croissance :

- Le canal OEM des ventes aux industriels, auxquels sont proposés des licences classiques ou en mode SaaS et des services, en complément de leur offre et dans le cadre d'accords internationaux. Ces acteurs sont principalement concentrés sur l'Amérique du Nord, l'Allemagne, la France, le Japon et les pays émergents (BRIC).

Ce marché constitue une opportunité de créer des situations à forte visibilité en terme de flux d'affaires. La Société ambitionne de développer une quinzaine de grands partenariats OEM dans un délai de trois ans.

La disparition ou la transformation, notamment en 2011, de concurrents frontaux d'Intrasense (Voxar, Vital Images, Ziosoft), absorbés par des industriels, représente une opportunité de marché potentielle que l'entreprise entend saisir.

- Le canal des laboratoires pharmaceutiques et des entreprises de CRO, auxquels sont proposées des licences en paiement à l'usage permettant de mener les relectures d'examens selon les protocoles internationaux. Ces acteurs sont de grande taille et extrêmement concentrés géographiquement : Etats-Unis, Europe occidentale et Japon.

L'émergence des biomarqueurs d'imagerie médicale constitue un accélérateur potentiel de ce marché et l'opportunité de créer des situations commerciales à forte visibilité.

Sur ce marché, la Société entend également développer également développer 15 grands partenariats avec des laboratoires pharmaceutiques et des entreprises de CRO d'ici trois ans.

Sur le plan géographique, la Société entend concentrer ses efforts sur les pays à plus fort potentiel correspondant à ses cibles commerciales. L'essentiel de l'effort sera porté sur le marché nord-américain, avec la création d'une filiale, sur l'Europe occidentale, sur le Japon et sur les BRIC.

Les partenaires de distribution locaux constituent des relais capables de soutenir la stratégie commerciale de la Société, notamment en développant des équipes locales réalisant des prestations d'accompagnement au déploiement et en identifiant des opportunités d'affaires.

La cible des utilisateurs finaux qui sera privilégiée est celle des grands établissements hospitaliers universitaires, qui représentent le plus fort potentiel.

- Ils disposent en effet de plateaux techniques mieux équipés et d'un budget d'investissement supérieur ;
- Ils déploient des activités de recherche consommatrice de nouvelles applications, publient et font progresser les technologies, le consensus médical et les usages. Ce sont les premiers à adopter les nouvelles applications ;
- Ce sont en outre les premiers partenaires des laboratoires pharmaceutiques dans le domaine de la recherche clinique et des essais cliniques ;
- Ils sont, dans le cadre de coopérations avec l'industrie pharmaceutique, susceptibles de définir l'usage des applications de traitement d'image en tant que biomarqueurs ou « tests compagnons ».

Sur le plan opérationnel, l'entreprise renforcera ses équipes, notamment dans le domaine du marketing et de la gestion des grands comptes, avec le recrutement d'une douzaine de commerciaux et technico-commerciaux et la création d'une direction marketing.

6.9 CERTIFICATION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE ISO 9001 ET ISO 13485

La certification d'Intrasense couvre toutes ses activités relatives à sa gamme logicielle d'aide au traitement, gestion et revue d'images médicales et d'aide au diagnostic (conception, développement, production et commercialisation) ainsi que les prestations associées (assistance technique et scientifique, formation utilisateurs, hotline).

Intrasense a mis en place un système qualité pour :

- Assurer la qualité de ses produits et prestations, et
- Répondre aux exigences essentielles de la directive 93/42/CEE et des normes harmonisées NF EN ISO 13485 : 2004 et NF EN ISO 9001 : 2008 , ainsi qu'à celles du RIM Canadien DORS/98-282 (ISO 13485 dans le cadre du programme CMDCAS) et de la FDA américaine.

6.9.1 Processus qualité en place

Pour assurer le fonctionnement du système qualité et permettre son amélioration continue, Intrasense a mis en place un ensemble de six processus permettant de traiter l'ensemble des activités de l'entreprise, ainsi que les dysfonctionnements éventuels qui pourraient survenir.

Ces processus sont suivis au travers d'indicateurs définis en cohérence avec la politique qualité de l'entreprise.

6.9.2 Certification

Pour l'obtention de la certification, le respect aux exigences des normes est vérifié au travers d'un audit de la totalité du système qualité réalisé par le LNE/G-MED, qui est l'organisme national de référence pour la certification dans le domaine médical.

Intrasense a été certifiée ISO 9001 & ISO 13485 pour la première fois en 2006 et a conservé ces certifications depuis. Le système est jugé mature dans le dernier rapport d'audit du LNE/G-MED.

6.10 CADRE REGLEMENTAIRE



Intrasense a pris en compte dès le début du développement de la plate-forme Myrian® les exigences réglementaires associées à sa nature de « dispositif médical » pour en faire un avantage stratégique.

Le processus R&D a été structuré pour répondre à celles-ci et permet aujourd’hui à Intrasense de détenir tous les éléments requis pour constituer les dossiers d’enregistrement dans les différents pays. La maîtrise des processus réglementaires permet de définir la meilleure stratégie pour enregistrer Myrian® dans les meilleurs délais et au meilleur coût.

Myrian® est un dispositif médical tel que défini dans la directive européenne 93/42/CE. A ce titre Intrasense doit se conformer à la réglementation relative aux dispositifs médicaux en général, aux dispositifs médicaux logiciels et aux équipements électro-médicaux.

Les exigences sont décrites au travers des réglementations de chaque pays (directives européennes, par exemple) et des normes techniques internationales suivantes :

- IEC 62304 : Logiciels de dispositifs médicaux - Processus du cycle de vie du logiciel
- IEC 60601-1-4 : Appareils électro médicaux - Partie 1-4: Règles générales de sécurité – Norme Collatérale: Systèmes électro médicaux programmables
- IEC 62366 : Dispositifs médicaux - Application de l'ingénierie de l'aptitude à l'utilisation aux dispositifs médicaux
- IEC 60601-1-6 : Appareils électro médicaux – Partie 1-6: Règles générales de sécurité – Norme collatérale: Aptitude à l'utilisation
- ISO 14791 : Application de la gestion des risques aux dispositifs médicaux

Pour répondre à l’ensemble de ces exigences, Intrasense a mis en place un processus R&D structuré qui s’appuie sur des procédures détaillées décrivant toutes les activités depuis la définition des exigences produit jusqu’à la validation de Myrian®.

Les textes réglementaires (normes et directives) fixent des exigences essentielles en matière de sécurité et définissent des modes d’évaluation afin de garantir la sécurité du patient et de l’utilisateur. De ce fait, dans de nombreux pays, le préalable à la commercialisation de Myrian® est son enregistrement auprès des autorités adéquates (Ministère de la Santé ou organisme en dépendant).

6.10.1 La maîtrise du cadre réglementaire est une barrière à l’entrée et une protection

Chaque pays a un processus d’enregistrement qui lui est propre avec un degré de complexité et un niveau d’exigences qui sont variables. Dans tous les cas, le processus prend en compte le Système de Management de la Qualité et évalue la sécurité du dispositif médical. Les certifications ISO 9001 & ISO 13485 sont donc indispensables pour démontrer la maîtrise du Système de Management de la Qualité. L’évaluation de la conformité et de la sûreté du dispositif médical s’appuient souvent sur le marquage CE et/ou l’approbation de la FDA américaine.

L’obligation de respect de la réglementation, les contrôles au travers des audits externes et les documentations très complètes nécessaires à l’obtention des certifications, et la nécessité de mettre en place des processus complets pour obtenir puis maintenir les certifications, constituent à la fois :

- Une barrière à l’entrée pour les nouveaux concurrents,
- Un avantage pour Intrasense qui a inscrit ces contraintes dans son fonctionnement de routine,
- Une protection contre le piratage, une application piratée ne pouvant être certifiée.

6.10.2 Les enregistrements internationaux de Myrian®

- Marquage CE



Les Directives Européennes constituent les éléments de base de la législation applicable pour les pays de la communauté européenne.

La directive 93/42/CE fixe les exigences essentielles en matière de sécurité pour les dispositifs médicaux et définit les modes d'évaluation de la conformité. Le niveau des exigences et les modes d'évaluation sont fonction de la classification du dispositif médical. Selon les règles de classification définies dans la Directive, Myrian® est un dispositif de classe IIa.

Il est nécessaire d'attester la conformité du produit aux exigences. Cette attestation s'établit au moyen d'une déclaration et d'un dossier technique.

Le dossier technique de Myrian® est rédigé en anglais et mis à jour pour chaque version de Myrian® mise sur le marché. Il contient tous les éléments nécessaires pour démontrer la conformité de Myrian® aux exigences de la directive : spécifications produit, description des éléments clés du développement (algorithmes), contrôles (procédures et résultats des tests effectués), évaluation clinique, gestion des risques, documentation utilisateur, éléments du packaging.

La gestion des risques est faite conformément aux dispositions de la norme internationale ISO 14971 « Dispositifs Médicaux – Application de la gestion des risques aux dispositifs médicaux », qui est reconnue par les principales autorités au niveau mondial (CEE, FDA, TGA australien, Santé Canada).

La procédure de gestion des risques mise en place chez Intrasense permet d'identifier les dangers potentiels liés à l'utilisation du logiciel et d'estimer les risques correspondants afin de mettre en place les moyens permettant de réduire ces risques à un niveau acceptable et ainsi de garantir un rapport bénéfice / risque favorable.

La Directive 2007/47, entrée en application en 2010, exige que la conformité du dispositif médical soit fondée sur des données cliniques. Intrasense a mis en place une procédure définie et fondée au plan méthodologique, basée sur une évaluation critique de la littérature scientifique pertinente disponible, démontrant ainsi le respect des exigences essentielles concernées.

La conformité aux exigences de la directive 93/42/CE est validée par le LNE/G-MED, qui est habilité par l'AFSSAPS en qualité d'organisme notifié. De ce fait, la conformité de Myrian® pour l'apposition du marquage CE est évaluée par le LNE/G-MED par un audit réalisé en même temps que l'audit des certifications ISO 9001 et ISO 13485.

Myrian® dispose du marquage CE depuis 2005.

- Approbation par la FDA américaine



Le premier certificat 510(k) a été obtenu en 2007.

Les certificats FDA n'ont pas de limite de validité, mais obligation est donnée au fabricant de réenregistrer le produit si celui-ci est modifié selon des critères identifiés. L'ajout de nouvelles fonctionnalités dans Myrian® a donc conduit Intrasense à faire un second dépôt en 2009. Le second certificat 510(k) a été obtenu en moins de 4 mois.

Un troisième dépôt a été réalisé fin 2011. L'obtention du certificat relatif à ce dépôt est attendue sur le second trimestre 2012.

- **Autres enregistrements**

Dans plusieurs pays, seule une société locale a le droit d'enregistrer un dispositif médical, et c'est alors elle qui détient la licence.

Dans ce cas, la stratégie d'Intrasense est de privilégier les solutions qui lui permettent de conserver la propriété de la licence :

- o Soit en passant par une société tierce de confiance (non impliquée dans l'activité commerciale de distribution), qui est porteuse de la licence selon les conditions définies contractuellement avec Intrasense.

C'est cette approche qui a été utilisée pour obtenir les enregistrements à Taïwan et au Brésil en 2011.

- o Soit en créant une filiale locale. A ce titre, Intrasense possède une filiale en Chine et vient de créer une filiale à Singapour (Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd) pour procéder à l'enregistrement de Myrian® dans ce pays.

- La carte ci-après illustre les enregistrements obtenus pour Myrian® à ce jour :



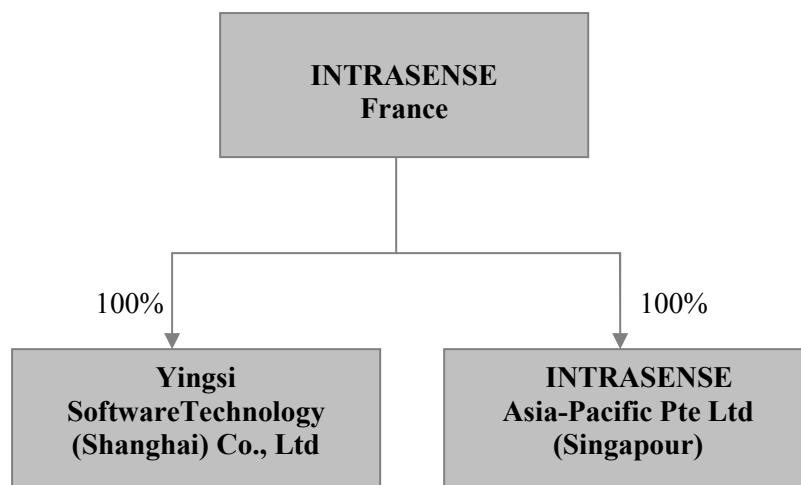
Carte mondiale des certifications de Myrian® obtenues

7 ORGANIGRAMME

7.1 DESCRIPTION DU GROUPE A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU PROSPECTUS

7.1.1 Organigramme du Groupe

A la date d'enregistrement du présent Prospectus, l'organigramme juridique du groupe est le suivant :



7.1.2 Description des principales filiales du Groupe

Yingsi Software Technology (Shanghai) Co., Ltd, est une société de droit chinois au capital de 650.192 RMB (soit 75.000 Euros), située à Shanghai (Chine) et détenue à 100% par Intrasense depuis sa création en 2010.

Cette société, qui emploie trois salariés locaux à la date du présent Prospectus, est une filiale commerciale de distribution. Cette dernière a notamment pour objet de rechercher de nouveaux partenaires commerciaux pour Intrasense en Asie du Nord. Elle exerce également une activité de support technique dans cette même zone. Monsieur Patrick MAYETTE dirige cette filiale.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, les principaux chiffres de la filiale en Chine sont les suivants :

Filiale	Chiffre d'affaires (en K€)	Résultat Net (en K€)	Capitaux Propres (en K€)
Yingsi Software Technology (Shanghai) Co., Ltd	54	(28)	45

Intrasense Asia-Pacific Pte Ltd (Singapour), est une société de droit singapourien au capital de 50.000 SGD (soit environ 29.433 Euros) détenue à 100% par Intrasense depuis sa création en septembre 2011. Cette société a été créée en raison de contraintes réglementaires propres au développement d'Intrasense dans le pays concerné et n'a pas d'activité commerciale. Monsieur Patrick MAYETTE dirige cette filiale.

7.2 FLUX FINANCIERS DU GROUPE

Il existe principalement deux natures de flux intra-groupes.

a) Refacturations de services : Une convention de prestations de services a été conclu le 1^{er} janvier 2011 entre la Société et sa filiale chinoise. Il y est prévu que Yingsi Software Technology réalise les prestations suivantes pour le compte de sa société-mère :

- Installation des logiciels Myrian® et formation des clients (ventes conclues par Intrasense) ;
- Recrutement de nouveaux distributeurs ;
- Organisation d'événements promotionnels ; et
- Développement de nouveaux outils de marketing.

Au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011, Yingsi Software Technology a facturé à Intrasense la somme de 20 K€. La signature d'une nouvelle convention est à l'étude, à la date du présent Prospectus.

b) Flux commerciaux : un accord de distribution est en cours d'élaboration entre la Société et sa filiale chinoise à la date du présent Prospectus. Cet accord autoriserait la filiale chinoise de la Société à distribuer les licences Myrian® auprès de partenaires locaux.

Une convention d'avance en compte courant a été conclue entre la Société et sa filiale chinoise en novembre 2011.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PROPRIETE IMMOBILIERE

La Société n'est propriétaire d'aucun bien immobilier.

Les locaux utilisés par la Société en France font l'objet des baux commerciaux décrits ci-après :

Adresse	Surface	Loyer annuel	Bailleur	Début du bail	Échéance du bail
1231, avenue du Mondial 34 000 Montpellier	Bureaux (468m ²) + places de parking (15)	67 K€ HT	DELTAGER S.A.	01/10/2009	30/09/2018
10, rue Saint-Antoine 75004 Paris	2 ^{ème} étage 83m ²	28K€ HT	SCI de l'ARC représentée par la S.A. « SIMON, TANAY, de KAENEL » (KST)	23/05/2008	22/05/2017
10 rue Saint-Antoine 75004 Paris	1 ^{er} étage 92m ²	28,5K€ HT	SCI de l'ARC représentée par la S.A. « SIMON, TANAY, de KAENEL » (KST)	01/08/2009	31/07/2018

Locaux en Chine : Intrasense dispose de locaux à Shanghai d'une superficie de 99 m², situés au sein du STIC (*Shanghai Technology Innovation Center*), partenaire de l'incubateur Cap Alpha de Montpellier. La Société est locataire de ces bureaux depuis octobre 2009, la durée du bail étant de 3 ans. Le loyer d'Intrasense Chine est progressif sur la durée du bail :

- la première année, la Société a bénéficié d'un loyer à tarif réduit grâce au partenariat existant entre l'incubateur de Montpellier et le STIC ;
- la seconde année, à compter du 4^{ème} trimestre 2010, la charge locative annuelle s'élève à 68KRMB (soit environ 8 K€) ; et
- la troisième année, à compter du 4^{ème} trimestre 2011, la charge locative annuelle évoluera à 75KRMB (soit environ 9 K€).

8.2 QUESTION ENVIRONNEMENTALE

Compte tenu de son activité, Intrasense n'est pas susceptible d'entraîner un risque environnemental majeur.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les informations ci-après portent sur la situation financière et le résultat d'exploitation de la Société et doivent être lues et rapprochées de l'ensemble des informations du présent Prospectus et notamment des comptes audités de la Société et de leurs notes annexes figurant au chapitre 20 « *Informations financières concernant le Patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société* » de la première partie du présent Prospectus.

9.1 PRINCIPAUX FACTEURS AYANT UNE INFLUENCE SUR LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Créée en 2004, la Société est un éditeur de logiciel dont l'activité est de concevoir, développer et commercialiser une plate-forme de logiciels innovante Myrian®, permettant d'agrégier et de traiter dans le même espace de travail, les images médicales 3D/4D issues de toutes les grandes modalités d'imagerie (scan, IRM, PET, X-Ray). Cette plate-forme permet d'apporter au médecin et au radiologue des solutions, entre autres, d'aide au diagnostic, de planification et de suivi thérapeutique des pathologies analysées.

La Société est engagée, depuis sa création, dans une phase de recherche et développement soutenue, ayant nécessité des investissements humains importants, en vue de constituer une équipe de développeurs expérimentée et hautement qualifiée.

En outre, la Société a engagé des investissements importants pour structurer ses activités commerciales à l'international et se constituer un réseau de distributeurs dans une quinzaine de pays. Une filiale à Shanghai, détenue à 100% par Intrasense, a également été créée en 2010, pour développer les ventes dans la zone Asie.

Les investissements réalisés par la Société en matière de recherche et développement et d'organisation commerciale ont généré des pertes opérationnelles significatives depuis la création de la Société : au 30 juin 2011, les pertes nettes cumulées (reports à nouveaux inclus) s'élevaient à 3,2M€.

Jusqu'en décembre 2010, le statut de Jeune Entreprise Innovante (« JEI ») a permis à la Société de bénéficier de réductions des charges sociales pour le personnel impliqué dans l'activité de recherche et développement. À compter du 1^{er} janvier 2011, l'exonération JEI est limitée en fonction d'un double plafond et devient dégressive à partir du premier jour de la 4^{ème} année suivant la création de l'entreprise (article 175 de la loi de Finances pour 2011). Selon les estimations réalisées par la Société, l'impact de ces modifications sur les charges de personnel devrait s'élever à 260 K€ au titre de l'exercice en cours.

La Société est également éligible au dispositif de Crédit d'Impôt Recherche (CIR) depuis sa création, au regard de la nature de ses travaux de recherche et développement. Depuis 2003, la Société a bénéficié d'un montant cumulé de Crédit d'Impôt Recherche de 1,5M€, dont 904K€ perçus au cours des trois derniers exercices.

Les montants de Crédit d'Impôt Recherche dont a bénéficié la Société sur les trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Total des dépenses entrant dans le calcul du CIR	Montant du CIR correspondant
Au 31/12/2008	851	218
Au 31/12/2009	1.681	289
Au 31/12/2010	2.023	397
TOTAL	4.455	904

Le Crédit d'Impôt Recherche, octroyé sous la forme d'une réduction de l'impôt sur les sociétés, a vocation à financer les dépenses scientifiques et/ou technologiques engagées par la Société. Ces dépenses recouvrent à la fois les dépenses de personnel, chercheurs et techniciens affectés aux travaux de recherche et développement, les dotations aux amortissements correspondant aux biens acquis ou créés affectés aux opérations de recherche de la Société, les dépenses de fonctionnement relatives aux projets de recherche et développement recouvrant les dépenses de personnel de soutien, les dépenses administratives, les matières premières, les dépenses externalisées auprès d'organismes agréés, les dépenses relatives à la protection industrielle, les dépenses de veille technologique dans la limite de 60K€. Lorsque la Société présente un déficit fiscal, le CIR est remboursé l'exercice suivant.

Enfin, la Société a recours aux aides publiques et aux aides à l'innovation pour financer ses investissements et ses projets de recherche et développement. Ces aides interviennent sous forme d'avances remboursables, dont le remboursement n'intervient qu'en cas de succès du projet, de subventions ou encore de prêts participatifs.

Depuis 2003 et jusqu'à la date du présent Prospectus, le montant cumulé des aides accordées à la Société s'est élevé à 4,2M€, dont 2,3M€ en provenance d'OSEO. Le montant des aides encaissées par la Société depuis sa création et jusqu'à la date du présent Prospectus s'est élevé à 2,6M€.

La nature ainsi que les montants encaissés par la Société sur les trois derniers exercices et au 30 juin 2011 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'aide	Encaissements réalisés			
	au 30/06/2011	au 31/12/2010	au 31/12/2009	au 31/12/2008
Aides OSEO	-	495	600	170
Aides COFACE	-	189	-	-
Aides Région Languedoc-Roussillon	-	235	-	12
Aides ANR	57	-	-	
Aides ANRT	14	11	15	15
Autres	2,6	8	2	22
Total	73	937	617	220
<i>Dont avances remboursables</i>	<i>0</i>	<i>894</i>	<i>600</i>	<i>182</i>
<i>Dont subventions</i>	<i>73</i>	<i>43</i>	<i>17</i>	<i>38</i>

9.2 PRESENTATION GENERALE DES DIFFERENTS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE

9.2.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation enregistrés au compte de résultat de la Société sont de différentes natures :

- Chiffre d'affaires : le modèle économique de la Société repose sur les revenus suivants :
 - o la vente de licences logicielles Myrian® pour l'essentiel ;
 - o la vente de prestations de services associés, telles que les contrats de maintenance, de formation et d'études en France et à l'international ;
 - o la vente de matériel informatique permettant à la Société de proposer aux radiologues une prestation clé en main.
- Production immobilisée : la Société dispose d'un poste « production immobilisée » significatif qui est lié à sa capacité d'innovation. La Société mène en effet une politique active en matière de recherche et développement pour enrichir de manière sélective sa gamme de logiciels Myrian® de nouvelles fonctionnalités. Les dépenses de développement liées aux projets présentant les caractéristiques suivantes sont ainsi comptabilisées au bilan :
 - o le projet en question est nettement individualisé,
 - o les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses, et
 - o les coûts du projet sont distinctement établis.

Pour plus d'informations sur l'activation par la Société de certaines dépenses de développement, se reporter à la section 11.1 « *Recherche et développement* » de la première partie du présent prospectus.

- Subventions perçues par la Société pour le financement de ses projets de recherche et développement, obtenues dans le cadre des politiques gouvernementales en faveur de l'innovation. Ces subventions proviennent pour l'essentiel des organismes suivants : Agence Nationale de la Recherche (ANR), Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), Région Languedoc-Roussillon, Sidex et Innovex. Les subventions sont comptabilisées au compte de résultat pour leur montant encaissé.

9.2.2 Charges d'exploitation

Les principaux postes de charges supportés par la Société sont les « *Salaires et Traitements* » ainsi que les « *Autres achats et charges externes* ».

Le poste des « **Salaires et traitements** » constitue le principal poste de charges d'exploitation de la Société, eu égard à la nature de son activité. La Société emploie une équipe de chercheurs et de testeurs hautement qualifiés, tous titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme d'ingénierie. Depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2010, la Société a bénéficié à 100% du Statut de Jeune Entreprise Innovante, ce qui lui a permis de bénéficier d'un allègement des cotisations sociales patronales sur les salaires versés aux salariés participant aux travaux de recherche et de développement. Depuis mars 2011, et suite à l'application de la Loi de Finances 2011, l'exonération des charges patronales est limitée à 30%. Par ailleurs, les charges de personnel enregistrent une nette progression depuis 2009, date à laquelle la Société a amorcé la structuration de ses équipes commerciales en France et à l'international.

Le poste des « **Autres achats et des charges externes** » constitue le second poste le plus important des charges d'exploitation de la Société. Il comprend notamment :

- *les frais de missions* engagés par la Société pour la commercialisation de la plate-forme Myrian® à l'international.
- *les indemnités VIE* : la Société fait actuellement appel à 3 VIE, localisés à Singapour et en Allemagne.
- *les honoraires divers*, les principaux étant les honoraires de traduction de la plate-forme Myrian®, traduite en 13 langues ainsi que les honoraires de certification des produits, ce budget étant variable d'un pays à l'autre.
- *les frais promotionnels* : la Société n'a pas recours à la publicité, mais elle investit dans l'événementiel en participant chaque année aux principaux congrès de radiologie nationaux et internationaux, parmi lesquels les Journées Françaises de la Radiologie, l'*European Congress of Radiology* (ECR) à Vienne, le RSNA (*Radiological Society of North America*) à Chicago, et l'*Arab Health* à Dubaï.
- *les charges immobilières* relatives à la location et à l'entretien du siège social à Montpellier et des locaux situés à Paris.
- *les charges d'audits* annuels réalisés à l'initiative de la Société dans une optique d'optimisation de sa démarche Qualité.

Le poste des « **Dotations aux amortissements sur immobilisations** » concerne principalement les amortissements des frais de recherche et développement.

9.2.3 Produits financiers

Les produits financiers de la Société sont issus de la rémunération des produits de placement de sa trésorerie, essentiellement des SICAV monétaires et des comptes à terme. La Société gère ses excédents de trésorerie de manière prudente, en privilégiant des produits de placement monétaires à court ou moyen terme liquides et présentant un risque en capital limité.

9.2.4 Charges financières

Les charges financières sont principalement liées aux emprunts bancaires souscrits par la Société, à l'emprunt participatif souscrit chez OSEO et à l'utilisation ponctuelle de concours bancaires courants, tels que le découvert.

9.2.5 Impôts sur les bénéfices

Le calcul de l'Impôt sur les bénéfices prend en compte le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), assimilable à un revenu, auquel la Société est éligible depuis sa création, le remboursement du Crédit d'Impôt Export et le remboursement du Crédit d'Impôt Apprenti.

9.3 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DES COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2011 ET AU 30 JUIN 2010

La présente section a pour objet de comparer les informations financières extraites des comptes semestriels de la Société au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010, établis en normes comptables françaises.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux agrégats du compte de résultat :

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	30/06/2010	Variation
Chiffre d'affaires	840	411	104%
Produits d'exploitation	1.438	912	58%
Résultat d'exploitation	(897)	(1.149)	-22%
Résultat financier	8	42	-81%
Résultat courant avant impôts	(889)	(1.107)	-20%
Résultat net	(633)	(983)	-36%

9.3.1 Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	30/06/2010	Variation
Chiffre d'affaires	840	411	104%
Production immobilisée	482	470	3%
Subventions d'exploitation	81	26	212%
Total produits d'exploitation	1.438	912	58%

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève à 840K€, en progression de 104% par rapport au 30 juin 2010. Malgré un contexte économique difficile, l'activité commerciale de la Société a évolué favorablement : les premières commandes ont été enregistrées en Malaisie, au Vietnam pour l'Asie du Sud, au Moyen Orient et au Brésil pour l'Amérique Latine. En outre, Intrasense a renforcé ses relations commerciales avec le réseau Toshiba en signant un accord commercial avec Toshiba Chine.

Les subventions d'exploitation correspondent principalement à une avance de 57K€ versée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du projet de recherche Crescendo : « Réserve cognitive et Endophénotypes cliniques » sélectionné dans le cadre du programme d'Alzheimer et maladies apparentées.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 1,4M€ au 30 juin 2011, en progression de 58% par rapport au premier semestre 2010.

9.3.2 Charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	30/06/2010	Variation
Achats de marchandises	118	25	372%
Autres achats et charges externes	463	463	0%
Impôts et taxes	32	26	23%
Charges de personnel	1.376	1.348	2%
Dotations aux amortissements	299	193	55%
Dotations aux provisions	40	0	-
Redevances pour brevets	6	6	0%
Total charges d'exploitation	2.334	2.061	13%

L'évolution des charges d'exploitation, en augmentation de 273K€ sur le premier semestre 2011, apparaît bien maîtrisée au regard de la progression de l'activité. Malgré l'embauche d'un nouveau doctorant venu renforcer le pôle recherche et développement, les charges de personnel sont relativement stables. La hausse des dotations aux amortissements correspond à l'augmentation des dépenses de développement comptabilisées au bilan au cours des derniers exercices. La progression des achats de matériel informatique correspond à l'offre commerciale mise au point par la Société consistant à proposer une solution clé en main regroupant des logiciels et une part majoritaire de matériel informatique.

9.3.3 Résultat d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	30/06/2010	Variation
Total produits d'exploitation	1.438	912	58%
Total charges d'exploitation	2.334	2.061	13%
Résultat d'exploitation	(897)	(1.149)	-22%

La perte d'exploitation s'élève à 897K€ au 30 juin 2011, en baisse de 22% par rapport à celle constatée au 30 juin 2010.

9.3.4 Résultat financier

Les éléments financiers comptabilisés au 30 juin 2011 ne sont pas significatifs. Le résultat financier ressort positif à 8K€, en diminution de 34K€ par rapport au 30 juin 2010, suite à la baisse des produits de placement de la trésorerie et la hausse des intérêts financiers.

9.3.5 Résultat net

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	30/06/2010	Variation
Résultat d'exploitation	(897)	(1.149)	-22%
Résultat financier	8	42	-81%
Résultat courant avant impôts	(889)	(1.107)	-20%
Résultat exceptionnel	0	(1)	-100%
Impôts sur les bénéfices	(256)	(124)	106%
Résultat net de l'exercice	(633)	(983)	-36%

La Société enregistre une perte nette de 633K€ au 30 juin 2011, en diminution de 36% par rapport au 30 juin 2010.

Le Crédit d'Impôt Recherche calculé au titre du premier semestre 2011 et comptabilisé comme un produit s'élève à 256K€, contre 124K€ au titre du premier semestre 2010.

9.4 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RESULTATS DES COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2010 , AU 31 DECEMBRE 2009, AU 31 DECEMBRE 2008

La présente section a pour objet de comparer des informations financières extraites des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de la Société, établis en normes comptables françaises, avec des informations financières extraites des comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 de la Société, établis en normes comptables françaises.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux agrégats du compte de résultat :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation	31/12/2008	Variation
Chiffre d'affaires	1.023	906	13%	1.270	-29%
Produits d'exploitation	2.058	1.807	14%	1.665	9%
Résultat d'exploitation	(2.063)	(1.370)	51%	(111)	1134%
Résultat financier	68	87	-22%	64	36%
Résultat courant avant impôts	(1.995)	(1.283)	55%	(47)	2630%
Résultat net	(1.597)	(954)	67%	171	-658%

9.4.1 Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation	31/12/2008	Variation
Chiffre d'affaires	1.023	906	13%	1.270	-29%
Production immobilisée	939	835	12%	287	191%
Subventions d'exploitation	56	30	87%	57	-47%
Autres produits d'exploitation	40	36	11%	51	-29%
Total produits d'exploitation	2.058	1.807	14%	1.665	9%

La Société a enregistré au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires de 0,9M€, contre 1,3M€ au 31 décembre 2008. Marquée par une conjoncture économique difficile et un ralentissement conséquent des processus décisionnels, l'activité commerciale de la Société a subi le report de plusieurs projets. En, outre, la baisse de 29% du chiffre d'affaires en 2009 est expliquée par la fin d'un contrat significatif qui avait généré un chiffre d'affaires de 725K€ au titre de l'exercice 2008 et de 270 K€ au titre de l'exercice 2009. Retraité de cet élément, le chiffre d'affaires serait en progression de 17% sur l'exercice 2009.

La production immobilisée progresse à 0,8M€ au 31 décembre 2009, contre 0,3M€ au 31 décembre 2008. Cette hausse provient notamment de l'enrichissement de la gamme de modules experts du logiciel Myrian®.

Le chiffre d'affaires de la Société ressort à 1M€ au 31 décembre 2010, en progression de 13% par rapport à l'année précédente. Dans un contexte économique qui demeurait difficile, de nombreux projets ont été reportés, voire suspendus.

La signature en décembre 2009 d'un accord commercial avec la branche IRM Europe de Toshiba Medical Systems, qui figure parmi les principaux fournisseurs mondiaux de modalités, a permis le lancement, à l'occasion du Congrès Européen de Radiologie de mars 2010, de la gamme OEM Tethys équipant les IRM Toshiba en console de visualisation suivi, dès le mois d'avril 2010, par les premières commandes de la part de cet industriel. Intrasense a en outre signé ses premières commandes au Brésil et en Australie grâce aux efforts de prospection commerciale engagés sur ces deux pays au cours de l'année 2009 via les supports de la Coface.

Les produits d'exploitation, qui comprennent 0,9M€ au titre de la production immobilisée, s'élèvent à 2,1M€ au 31 décembre 2010, en progression de 13,9% par rapport à 2009 et de 23,6% par rapport à 2008.

9.4.2 Charges d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille les principaux postes de charges d'exploitation de la Société :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation	31/12/2008	Variation
Achats de marchandises	139	66	111%	52	27%
Autres achats et charges externes	920	806	14%	394	105%
Impôts et taxes	52	33	58%	17	94%
Charges de personnel	2.543	1.982	28%	1.072	85%
Dotations aux amortissements	435	268	62%	221	21%
Dotations aux provisions	26	22	18%	19	16%
Redevances pour brevets	6	0	-	0	-
Total charges d'exploitation	4.121	3.177	30%	1.775	79%

Les charges d'exploitation ont progressé de 79% en 2009 pour atteindre 3,2M€. Cette augmentation provient pour l'essentiel de l'évolution des deux principaux postes : les charges de personnel d'une part, en augmentation de 0,9M€ à 2M€ (+85%) et les autres achats et charges externes, en augmentation de 0,4M€ à 0,8M€ (+105%) par rapport au 31 décembre 2008.

Sur le plan des dépenses affectées à la recherche et au développement, après la déclinaison des premiers modules experts au cours de l'année 2008, la Société a accéléré sa stratégie produit en proposant désormais sa gamme de logiciels Myrian® au rythme de trois versions nouvelles par an. La sortie de la version 1.8 en octobre 2009, présentée aux Journées Françaises de Radiologie (JFR) et au RSNA de Chicago, a permis à la Société de se positionner vis-à-vis de ses principaux concurrents, et de démontrer les avantages commerciaux de son offre (recalage, fusion, multimodalités, architecture client léger).

Pour accompagner le déploiement de la stratégie commerciale en France et à l'international, la Société a procédé à plusieurs recrutements visant à structurer ses activités commerciales, financières et réglementaires, impactant de fait les charges de personnel et les autres achats et charges externes :

- Recrutement d'un directeur commercial France-Belgique-Suisse assisté de deux responsables commerciaux de zone supplémentaires, et d'un directeur commercial international assisté d'un responsable commercial international et d'un chef de projet OEM, équipe également renforcée par le recrutement de 4 VIE situés en Chine, Hongrie, Brésil et Italie ;
- Recrutement d'un Directeur administratif et financier avec un profil expérimenté ;
- Recrutement d'un attaché aux affaires réglementaires en charge de la certification internationale des produits Myrian®.

L'augmentation des frais promotionnels au cours de l'année 2009 traduit les efforts engagés par la Société de renforcer sa visibilité en France et sur la scène internationale.

Enfin, pour accompagner son développement, la Société a emménagé dans de nouveaux locaux plus spacieux à Montpellier fin novembre 2009 et occupe, depuis septembre 2009, des bureaux additionnels au sein de l'immeuble situé à Paris.

Au 31 décembre 2010, la Société a également enregistré une progression de ses charges d'exploitation qui s'établissent à 4,1M€, en hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent, après une nouvelle évolution des charges de personnel et des autres achats et charges externes.

La hausse de 0,6M€ des charges de personnel, qui s'établissent à 2,5M€ (+28%), traduit, d'une part, la politique active de la Société en matière de recherche et développement, avec le recrutement en mai 2010 d'un doctorant sous convention Cifre, et, d'autre part, la poursuite de la structuration engagée en 2009 sur le plan commercial, avec le recrutement de trois nouveaux ingénieurs commerciaux, dont un affecté à la zone France-Belgique-Suisse et deux affectés à l'International.

La progression de 0,1M€ des autres achats et charges externes, qui s'établissent à 0,9M€ (+14%), correspond principalement à une hausse des charges locatives, traduisant l'impact en année pleine de l'occupation du nouveau siège social à Montpellier et des nouveaux bureaux de Paris. Les loyers et charges locatives immobilières s'élèvent en effet à 148K€ au 31 décembre 2010, contre 80K€ au 31 décembre 2009, et 52K€ au 31 décembre 2008.

9.4.3 Résultat d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation	31/12/2008	Variation
Total produits d'exploitation	2.058	1.807	14%	1.665	9%
Total charges d'exploitation	4.121	3.177	30%	1.775	79%
Résultat d'exploitation	(2.063)	(1.370)	51%	(110)	1.134%

Après un exercice 2008 proche de l'équilibre en termes d'exploitation, la Société enregistre une perte d'exploitation de 1,3M€ au 31 décembre 2009, expliquée par la progression significative des charges d'exploitation et une relative contre-performance sur le plan commercial dans un environnement économique difficile.

Au 31 décembre 2010, la perte d'exploitation de la Société s'élève à 2,1M€, notamment en raison des investissements réalisés par la Société pour développer sa présence à l'international.

9.4.4 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation	31/12/2008	Variation
Produits financiers	98	116	-16%	100	16%
Charges financières	29	29	0%	36	-19%
Résultat financier	69	87	-21%	64	36%

La diminution du résultat financier à 69K€ au 31 décembre 2010 s'explique par une baisse des produits générés par le placement de la trésorerie. Les charges financières se maintiennent à leur niveau de 2009, et affichent une légère diminution par rapport au 31 décembre 2008.

9.4.5 Résultat net

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	Variation	31/12/2008	Variation
Résultat d'exploitation	(2.063)	(1.370)	51%	(111)	1.134%
Résultat financier	68	87	-22%	64	36%
Résultat courant avant impôts	(1.995)	(1.283)	55%	(47)	2.630%
Résultat exceptionnel	(2)	0	-	1	-100%
Impôts sur les bénéfices	(400)	(330)	21%	(218)	51%
Résultat net de l'exercice	(1.597)	(954)	67%	171	-658%

Le poste « Impôts sur les bénéfices » constitue une ressource pour la Société, grâce au dispositif du Crédit d’Impôt Recherche dont elle bénéficie depuis sa création. Ce poste intègre le remboursement du Crédit d’Impôt Recherche, le remboursement du Crédit d’Impôt Apprentissage et le remboursement du Crédit d’Impôt Export.

La Société enregistre sur l’exercice clos au 31 décembre 2008 son premier exercice bénéficiaire avec un résultat net de 171K€.

L’accélération des programmes de recherche et développement engagée par Intrasense dès l’année 2008 pour la mise au point de la stratégie produit, en phase de lancement commercial sur le plan international, a généré des pertes nettes de 1M€ au 31 décembre 2009, après le remboursement du Crédit d’Impôt Recherche à hauteur de 289K€, du Crédit d’Impôt Export à hauteur de 40K€ et du Crédit d’Impôt Apprentissage à hauteur de 1K€.

Au 31 décembre 2010, la Société clôture avec une perte nette de 1,6M€, après le remboursement du Crédit d’Impôt Recherche à hauteur de 397K€, et du Crédit d’Impôt Apprentissage à hauteur de 3K€.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERME

Les informations relatives aux capitaux propres de la Société figurent au chapitre 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur* » de la première partie du présent Prospectus.

Au 30 juin 2011, le montant de la trésorerie et des instruments financiers courants détenus par la Société s'élevait à 1,8M€ contre 2,2M€ au 31 décembre 2010. Les disponibilités, valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie détenus par la Société comprennent uniquement des SICAV monétaires et des comptes à terme, à court ou moyen terme, liquides et présentant un risque limité en capital.

Ces disponibilités et valeurs mobilières de placement servent à financer les activités de la Société, et notamment ses dépenses de recherche et développement ainsi que son déploiement commercial à l'international, sur les cinq continents.

Depuis sa création en 2004, la Société s'est principalement financée par :

- l'émission d'actions nouvelles ;
- l'obtention d'avances remboursables et de subventions accordées par différents organismes publics en France, parmi lesquels OSEO Innovation, l'Agence Nationale de la Recherche et l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, et des régions (cf. section 10.3 de la première partie du présent Prospectus)
- le Crédit d'Impôt Recherche (cf. section 10.3 de la première partie du présent Prospectus)

La Société a reçu au total 5,2 millions d'euros (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) depuis sa création par le biais d'émissions d'actions ou d'actions à bons de souscription d'action. Le tableau ci-dessous synthétise les principales augmentations de capital, en valeur, entre la date de création de la Société et la date du présent Prospectus.

Date	Montants levés	Opération
Mars 2004	37 K€	Création de la Société
Mai 2007	801 K€	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles
Août 2008	4.400 K€	Augmentation de capital par émission d'actions à bons de souscription
Total au 30 juin 2011	5.238 K€	

Ces fonds ont été apportés pour 4,4M€ par deux fonds de *Private Equity*, A Plus Finance et Amundi PEF (ex-SGAM AI), et pour 0,8M€ par les fondateurs associés.

La Société a également souscrit en mai 2011 un emprunt obligataire sous forme d'obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions (ORABSA 2011) pour un montant total de 1,5M€ auprès de fonds gérés par A Plus Finance et Amundi PEF. Les principales caractéristiques de l'ORABSA 2011 sont présentées à la section 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux financiers de la Société au 30 juin 2011, au 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(903)	(1.076)	(553)	124
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(501)	(1.098)	(998)	(360)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	1.352	598	408	4.048
Variation de trésorerie	(51)	(1.576)	(1.143)	3.811
Trésorerie d'ouverture	1.860	3.436	4.579	768
Trésorerie de clôture	1.809	1.860	3.436	4.579

10.2.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Résultat net	(633)	(1.597)	(954)	171
Elimination des amortissements et provisions	313	443	273	236
Plus ou moins values de cession	-	2	-	-
Capacité d'autofinancement	(320)	(1.152)	(681)	407
Variation du besoin en fonds de roulement	(582)	77	128	(284)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(903)	(1.076)	(553)	124

La Société a consommé au 30 juin 2011 et sur les exercices clos au 31 décembre 2010, 2009 et 2008, une trésorerie cumulée liée à ses activités opérationnelles de 2,4M€.

Sur l'exercice 2010, la progression des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles s'explique par la perte nette plus importante dégagée par la Société en 2010.

En outre, sur le premier semestre 2011, la Société a enregistré une augmentation de son besoin en fonds de roulement de 582K€, provenant avant tout de l'élargissement de son portefeuille clients.

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En milliers d'euros	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	(46)	(139)	(35)
R&D immobilisée	(482)	(939)	(835)	(322)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-	(113)	(24)	(3)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(501)	(1.098)	(998)	(360)

Sur les trois derniers exercices 2008, 2009, 2010 et au 30 juin 2011, la Société a comptabilisé 2,6M€ d'immobilisations incorporelles cumulées correspondant aux frais de recherche et développement associés aux projets dont la réussite technique et la rentabilité commerciale sont probables.

Les autres flux liés aux opérations d'investissement comptabilisés sur l'exercice 2010 concernent uniquement la création de la filiale en Chine, autofinancée par la Société.

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
	6 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Variation des avances remboursables OSEO (R&D)	(100)	301	540	104
Variation des autres avances remboursables	-	210	(39)	-
Coface : Assurance prospection	-	189	-	-
Remboursement des emprunts bancaires	(58)	(101)	(93)	(60)
Augmentations de capital	-	-	-	4.060
Autres flux liés aux opérations de financement	1.510	-	-	(56)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	1.352	598	408	4.048

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont respectivement élevés à 1,4M€, 0,6M€, 0,4M€ et 4M€ au 30 juin 2011, et au 31 décembre 2010, 2009 et 2008.

En 2008, les flux de trésorerie sont dans leur quasi-totalité liés à l'augmentation de capital souscrite par des fonds gérés par A Plus Finance et Amundi PEF pour un montant net de 4,1M€, après déduction des frais afférents.

Sur les années 2009 et 2010, les principaux flux proviennent de la variation des avances remboursables accordées à la Société et des remboursements effectués sur les avances remboursables en cours sur ces deux exercices. Les avances remboursables encaissées sur cette période font l'objet d'un contrat avec OSEO, d'un contrat avec la Région Languedoc-Roussillon et d'un contrat avec la Coface, les modalités d'encaissement et de remboursement de ces avances étant présentées à la section 10.3.6 de la première partie du présent Prospectus.

Sur le premier semestre 2011, les principaux flux concernent la souscription par la Société d'un emprunt obligataire (ORABSA) de 1,5M€ auprès de fonds gérés par A Plus Finance et Amundi PEF dont les modalités sont présentées à la section 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement financier de la Société s'élève à 2,2M€ au 30 juin 2011, contre 0,8M€ au 31 décembre 2010, 0,4M€ au 31 décembre 2009 et 0,5M€ au 31 décembre 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires et intérêts courus	1.510	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit et intérêts courus	215	265	363	455
Emprunt participatif	64	71	75	75
Avances remboursables	399	189	-	-
Concours bancaires courants	31	322	-	-
Total	2.219	847	444	538

10.3.1 Dettes obligataires

Des fonds gérés par A Plus Finance et Amundi PEF, entrés au capital de la Société en 2008, ont souscrit en mai 2011 un emprunt obligataire de € 1.500.000. Cet emprunt obligataire a donné lieu à l'émission de 1.500.000 obligations remboursables en actions à bons de souscription d'actions (« **ORABSA 2011** »). Les ORABSA 2011 ont été émises au prix unitaire d'un euro et portent intérêt à un taux annuel de 6%. L'échéance de remboursement était initialement fixée au 20 décembre 2011. Aux termes d'un avenant en date du 16 décembre 2011, ladite date d'échéance a été reportée au 31 mars 2012 (la « **Date d'Echéance** »).

Les titulaires d'ORABSA 2011 sont les suivants à la date du présent Prospectus :

Titulaires des ORABSA 2011	Nombre d'ORABSA 2011 attribuées
Innovation Technologies 2	205.872
Multistratégies Innovation	32.761
A Plus Innovation 9	20.170
A Plus Environnement 10	241.560
A Plus E-business 10	488.270
Axe Sud	511.367
TOTAL	1.500.000

Le nombre et la catégorie d'actions qui seront issues du remboursement des ORABSA 2011 dépendent des opérations qui pourront être réalisées par la Société ou ses actionnaires préalablement à la Date d'Echéance, à savoir :

- Cession (x) de l'intégralité des titres détenus par les souscripteurs des ORABSA 2011, les fonds gérés par Amundi PEF et A Plus Finance ou (y) de plus de 70% des titres composant le capital de la Société ;

- Levée de fonds d'un montant minimum d'un million cinq cent mille (1.500.000) euros (prime d'émission incluse) (la « **Levée de Fonds** ») ;
- Levée de fonds d'un montant inférieur à un million cinq cent mille (1.500.000) euros (prime d'émission incluse) ;
- Introduction en bourse des actions de la Société, définie comme une opération simultanée de levée de fonds et d'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé ou organisé en fonctionnement régulier en France ou à l'étranger (une « **Introduction en Bourse** »)

En l'absence de réalisation de l'une des opérations ci-dessus avant la Date d'Echéance, les ORABSA₂₀₁₁ seront automatiquement remboursées en 25.911 ABSA de catégorie D de la Société.

En cas de survenance d'une Introduction en Bourse avant la Date d'Echéance, les ORABSA₂₀₁₁ seront intégralement remboursées en actions ordinaires de la Société.

Les actions ordinaires correspondantes seront émises au plus tard le jour de la fixation du prix de souscription des actions ordinaires à émettre par la Société dans le cadre de l'Introduction en Bourse. Elles seront complètement assimilées aux actions ordinaires existantes, et ce à compter de leur émission.

Le nombre d'actions ordinaires issues du remboursement de la totalité des ORABSA₂₀₁₁ en cas d'Introduction en Bourse sera calculé comme suit :

$$N = \text{Montant Nominal} / Ps$$

Ps, exprimé en euros, étant égal au prix de souscription des actions ordinaires, prime d'émission incluse, à émettre dans le cadre de l'Introduction en Bourse, tel qu'arrêté par l'organe social compétent de la Société à l'issue de la période de placement des titres.

Le nombre d'actions ordinaires à émettre en remboursement des ORABSA₂₀₁₁ sera arrondi au nombre entier inférieur.

En cas d'arrondi inférieur, les titulaires d'ORABSA₂₀₁₁ seront remboursés en numéraire par la Société de la somme égale à la différence entre (i) le montant nominal de l'emprunt obligataire, soit €1.500.000 et (ii) la valeur totale des actions ordinaires à émettre en remboursement des ORABSA₂₀₁₁ répartie au prorata de la détention des ORABSA₂₀₁₁ par les titulaires d'ORABSA₂₀₁₁.

10.3.2 Dettes bancaires

L'endettement bancaire de la Société s'élève à 215K€ au 30 juin 2011 (en intégrant les intérêts courus sur établissements de crédit). Il se compose de deux crédits moyen terme souscrits auprès de la Banque Populaire du Sud, dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Emprunt	Montant initial	Encours au 30/06/2011	Date de souscription	Échéance	Durée	Taux
Emprunt n°1	40.000 €	19.521 €	09/07/2007	09/07/2014	84 mois	5,5% (Fixe)
Emprunt n°2	350.000 €	194.200 €	09/07/2007	09/07/2014	84 mois	5,5% (Fixe)
Total	390.000 €	213.721 €				

10.3.3 Prêt participatif

OSEO a accordé un prêt participatif à la Société en août 2007, visant à financer partiellement son programme d'innovation.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Montant initial	Encours au 30/06/2011	Date de souscription	Durée	Taux	Commentaires
75.000 €	63.750 €	Août 2007	8 ans	Euribor 3 Mois Moyen + 3,20% pendant la durée du différé du capital Euribor 3 Mois Moyen + 5% après le différé	Amortissement différé du capital de 3 ans

10.3.4 Aides à l'innovation et avances remboursables

A la date du présent Prospectus, la Société bénéficie de deux aides à l'innovation, qui ont fait l'objet de contrats conclus avec OSEO Innovation et la Région Languedoc-Roussillon :

- OSEO Innovation et la Région Languedoc-Roussillon ont accordé à la Société une avance remboursable de 410.000 euros en juin 2007, affectée au programme ayant pour objet la reconnaissance automatique d'un volume tumoral de structures pulmonaires et hépatiques pour le diagnostic, la thérapie, le suivi du cancer et la planification et simulation d'opérations chirurgicales. A la date du présent Prospectus, Intrasense a encaissé la totalité de cette aide et a procédé au remboursement des deux premières échéances pour un montant total de 180.000 euros. Le solde de cette avance, qui s'élève à 230.000 euros, sera intégralement remboursé au plus tard le 30 juin 2013. Cette avance ne génère pas d'intérêts financiers.
- OSEO Innovation a également accordé à la Société une avance remboursable de 1.500.000 euros en novembre 2009, affectée au programme : « Conception et validation de deux modules cliniques de la plateforme Myrian®. Outils de visualisation, de segmentation et de caractérisation des structures anatomiques et pathologiques vasculaires et cérébrales ». A la date du présent Prospectus, Intrasense a encaissé 1.095.000 euros correspondant aux deux premières tranches de l'avance : une première tranche de 600.000 euros à la date de signature du contrat, comptabilisée sur l'exercice 2009 et la deuxième tranche de 495.000 euros sur l'exercice 2010. Le solde doit être perçu au plus tard le 31 janvier 2012. Sauf échec technique ou commercial dudit programme, l'avance remboursable sera intégralement remboursée entre le 31 décembre 2012 et le 30 septembre 2016 par échéances trimestrielles de 37.500 euros du 31 décembre 2012 au 30 septembre 2013, de 75.000 euros du 31 décembre 2013 au 30 septembre 2014, de 112.500 euros du 31 décembre 2014 au 30 septembre 2015 et de 150.000 euros du 31 décembre 2015 au 30 septembre 2016. Cette avance conditionnée ne génère pas d'intérêts financiers. La demande visant à percevoir le solde de cette avance sera notifiée en janvier 2012 à OSEO Innovation par la Société.

Ces deux avances sont comptabilisées au bilan de la Société dans les autres fonds propres à hauteur des montants encaissés.

Le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon a consenti à la Société une avance remboursable de 300.000 euros en décembre 2009, affectée au programme stratégique de développement de la Société sur une durée de 3 ans. La Société a encaissé la première tranche de 210.000 euros au cours de

l'exercice 2010. Le solde pourra être perçu par la Société au plus tard le 8 décembre 2017, soit 8 ans après la prise d'effet du contrat. Le remboursement de l'avance interviendra entre le 31 décembre 2012 et le 30 septembre 2017 par trimestrialités.

Enfin, la Société a conclu en novembre 2009 un contrat d'assurance-prospection avec la Coface concernant le développement commercial de la Société dans le monde, pour un montant total de 1.120.000 euros couvrant une période de garantie de 4 ans. La Société a encaissé la somme de 188.936 euros au cours de l'exercice 2010. Le remboursement, calculé sur une base de 14% du chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte, sera initié à l'issue de la période de garantie, sur une durée de 5 ans, débutant le 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2018, dans la limite du montant de l'avance.

Les mouvements enregistrés sur ces différentes aides publiques entre le 1^{er} janvier 2008 et le 30 juin 2011 sont présentés dans le tableau présenté ci-dessous :

En euros	OSEO			Région Languedoc-Roussillon		COFACE		TOTAL
	Aide à l'Innovation 1	Aide à l'Innovation 2	Aide à l'Innovation 3	Aide à la création d'entreprise	Astre	Aide à l'Innovation 1	Assurance prospection	
Bilan dette ouverture 01/01/2008	180 000	240 000	0	48 000	0	27 000		570 000
+ Encaissement		170 000		12 000				182 000
- Remboursement	-40 000			-7 500		-6 000		-53 500
Bilan dette clôture 31/12/2008	140 000	410 000	0	52 500	0	21 000	0	698 500
Bilan dette ouverture 01/01/2009	140 000	410 000	0	52 500	0	21 000	0	698 500
+ Encaissement		600 000						600 000
- Remboursement	-60 000			-30 000		-9 000		-99 000
Bilan dette clôture 31/12/2009	80 000	410 000	600 000	22 500	0	12 000	0	1 199 500
Bilan dette ouverture 01/01/2010	80 000	410 000	600 000	22 500	0	12 000	0	1 199 500
+ Encaissement		495 000		210 000			188 936	893 936
- Remboursement	-80 000	-80 000		-22 500		-12 000		-198 250
Bilan dette clôture 31/12/2010	0	330 000	1 095 000	0	210 000	0	188 936	1 895 186
Bilan dette ouverture 01/01/2011	0	330 000	1 095 000	0	210 000	0	188 936	1 895 186
+ Encaissement								0
- Remboursement		-100 000						-107 500
Bilan dette clôture 30/06/2011	0	230 000	1 095 000	0	210 000	0	188 936	1 787 686

10.3.5 Concours bancaires

La Société peut en cas de besoin, et afin de ne pas dénouer ses placements, recourir de manière ponctuelle à des utilisations de concours bancaires correspondant à des encours de découvert. Ces utilisations de découvert sont garanties, à hauteur de leur montant, par un nantissement de SICAV monétaires.

Au 30 juin 2011, les concours bancaires s'élevaient à 31K€.

10.3.6 Dettes en crédit-bail

Le montant des loyers restant dus par la Société au 30 juin 2011 au titre des contrats de crédit-bail s'élève à 16 K€ TTC.

Pour plus d'information, les engagements de crédit-bail de la Société sont présentés dans l'annexe aux comptes semestriels au 30 juin 2011 figurant au chapitre 20 « *Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur* » de la première partie du présent Prospectus.

10.3.7 Crédit d'Impôt Recherche

La Société bénéficie depuis sa création de la mesure fiscale figurant à l'article 244 quater B du code général des impôts relative au Crédit d'Impôt Recherche. Ce dispositif permet à la Société de diminuer les coûts de ses activités de recherche et développement de l'année correspondante.

Le Crédit Impôt Recherche constitue une source de financement importante pour la Société, qui a bénéficié d'un montant total de 1,5M€ au titre du CIR depuis 2004, le montant des dépenses entrant dans l'assiette de calcul s'élevant à 6,6M€ sur la même période.

Le montant de CIR dont a bénéficié la Société au cours des trois derniers exercices s'est élevé à 218K€ en 2008, 289K€ en 2009 et 397K€ en 2010.

10.3.8 Autres passifs non courants

Néant.

10.4 RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE

Néant.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS ET LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES PLANIFIEES

Néant.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société mène depuis sa création une stratégie soutenue en matière de recherche et développement pour concevoir et commercialiser des produits à caractère innovants dans le domaine de la santé, et plus particulièrement de l'imagerie médicale. Ses efforts lui ont par ailleurs valu d'être reconnue très rapidement comme entreprise innovante.

Le total des coûts de R&D supportés par la Société s'est établi à 781 K€ au 30 juin 2011, à 1.462 K€ au 31 décembre 2010, à 1.054 K€ au 31 décembre 2009 et à 691 K€ au 31 décembre 2008. Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logiciels et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « *roadmap* » produit. Intrasense édite trois versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules, mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels.

Les logiciels Myrian® développés pour lesquels les coûts sont activés correspondent aux projets dont la commercialisation est certaine : portefeuille de commandes, études de marché confirmant un besoin, demandes recensées dans le CRM clients... Ces produits sont destinés à être intégrés au catalogue de produits Intrasense.

Les frais de développement activés se sont élevés à 482 K€ au 30 juin 2011, à 939 K€ au 31 décembre 2010, à 835 K€ au 31 décembre 2009 et à 287 K€ au 31 décembre 2008. La part des coûts de R&D comptabilisée en charges s'est élevée à 299 K€ au 30 juin 2011, à 523 K€ au 31 décembre 2010, à 219 K€ au 31 décembre 2009 et à 404 K€ au 31 décembre 2008.

La politique de R&D de la Société, son financement ainsi que les différents projets à mener sur le long terme sont présentés en détail dans la section 6.7 de la première partie du présent Prospectus.

11.2 PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.2.1 Demandes de brevets

Le succès commercial de la Société dépendra, au moins en partie, de sa capacité à protéger ses technologies notamment grâce à l'obtention et au maintien de brevets en France et dans le reste du monde. La Société mène pour cela une politique active en matière de gestion de la propriété industrielle.

A ce jour, trois demandes de brevets ont été déposées par la Société. Ces demandes de brevets, dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous, portent sur des technologies clés faisant partie intégrante de la plate-forme logicielle Myrian® développée par la Société :

- Une demande de brevet intitulée « *Procédé, système et programme pour afficher et explorer un objet tubulaire* ». Cette invention protège la technologie d'exploration par endoscopie virtuelle de haute qualité quelle que soit la taille du volume de données à explorer. L'invention concerne également un système et un programme informatique implémentant un tel procédé.
- Une demande de brevet intitulée « *Vue de filet sans artefact pour une endoscopie virtuelle de structures tubulaires* ». Cette invention protège la technologie de suppression des artefacts lors de la mise à plat d'organes tubulaires. L'invention concerne également un programme d'ordinateur mettant en œuvre le procédé.

- Une demande de brevet intitulée « *Croissance adaptative de région par tout ou rien pour la segmentation de vaisseaux dans une imagerie médicale* ». Cette invention protège la technologie de segmentation générique des vaisseaux injectés en scanner & IRM. Elle concerne également un programme informatique pour la mise en œuvre du procédé.

Concernant les demandes en cours, la délivrance des brevets est attendue entre 2013 et 2014.

La Société a par ailleurs déposé auprès de l'INPI des enveloppes Soleau liées à certains procédés portant sur ses activités.

Le portefeuille de brevets de la Société est détaillé dans le tableau présenté ci-dessous :

Titre	Pays	Titulaire	Statut	Date de dépôt	Numéro de dépôt	Date d'expiration
<i>Method, system and computer program for displaying and interactively exploring a tubular object</i> (Procédé, système et programme pour afficher et explorer un objet tubulaire)	Europe	Intrasense	Phase d'examen	23/12/2009	09306319.6	23/12/2029
<i>Artifact-free filet view for virtual endoscopy of lumen structures</i> (Vue de filet sans artefact pour une endoscopie virtuelle de structures tubulaires)	Europe	Intrasense	Phase d'examen	23/12/2009	09306321.2	23/12/2029
<i>Adaptative hit-or-miss region growing for vessel segmentation in medical imaging</i> (Croissance adaptative de région par tout ou rien pour la segmentation de vaisseaux dans une imagerie médicale)	Europe	Intrasense	Phase d'examen	23/12/2009	09306320.4	23/12/2029

11.2.2 Contrats de licence et accords

La Société a établi en date du 16 décembre 2008 un contrat de licence avec Centrale Recherche SA « CRSA », filiale de l'Ecole Centrale Paris, portant sur les techniques de recalage d'images médicales multimodalités. Dans le cadre de ce contrat de licence, CRSA a consenti à la Société (i) une licence d'exploitation non exclusive sur la Demande de Brevet américain déposé le 8 juillet 2008 sous le numéro 12/169,503 dans tous les pays couverts par la demande de brevet et (ii) une licence d'exploitation non exclusive sur le Logiciel de mise en œuvre de ce brevet, dans tous les pays où le Logiciel est protégé par le droit d'auteur.

Ce contrat confère à la Société les principaux droits suivants pour l'exploitation de la Demande de Brevet et du Logiciel :

- La Société est autorisée à concéder des sous-licences sur le Brevet, après l'obtention d'un accord écrit du CRSA sur la personne licenciée. La Société ne peut toutefois pas concéder de sous-licences du logiciel à des tiers, à l'exception de sous-licences d'utilisation dans le domaine de l'imagerie médicale sur la seule version exécutable du Logiciel.
- La Société est autorisée à apporter des modifications du logiciel sous la forme de fichiers de modification additionnels, mais est tenue d'en informer sans délai le CRSA. Ces modifications deviennent la propriété de la Société.
- La licence est consentie moyennant le paiement par la Société :
 - (i) d'une redevance annuelle minimale garantie pendant les deux premières années ;
 - (ii) d'une redevance proportionnelle calculée en fonction des revenus bruts hors taxes issus de la vente de tout produit incorporant tout ou partie de la technologie protégée par le brevet déposé par le CRSA ; et
 - (iii) d'une redevance sur les revenus provenant des sous-licenciés.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 5 ans.

En cas de rupture ou de non renouvellement de ce contrat, la Société estime que l'impact sur son chiffre d'affaires serait peu significatif. La Société estime en outre qu'elle serait en mesure de mettre rapidement en place des solutions techniques alternatives.

11.2.3 Marques

La Société est titulaire des marques suivantes, nécessaires à la conduite de ses activités :

11.2.3.1 Marques françaises

Marque	Pays	Titulaire	Déposant	Statut	Date de dépôt	Numéro de dépôt	Date de renouvellement	Classes
Intrasense	France	Intrasense	Intrasense	Enregistrée	06/04/2004	043 285 070	30/04/2014	09,10,42
Myrian	France	Intrasense	Intrasense	Enregistrée	01/10/2004	043 316 814	31/10/2014	09,10,42

11.2.3.2 Marques internationales

En date du 10 février 2009, la Société a déposé une demande d'extension de sa marque « Myrian® » à l'international pour les pays suivants : Union Européenne, Etats-Unis, Russie, Chine, Japon et Corée.

L'enregistrement de la marque « Myrian® » dans ces territoires est à ce jour bien établi et devra être renouvelé le 10 février 2019.

11.2.4 Autres éléments de propriété intellectuelle

11.2.4.1 Noms de domaine

La Société est titulaire des noms de domaine suivants :

Domaines	Lieu de dépôt
myrian.net	eNom
myrian.jp myrian.it myrian.in myrian.es myrian.cn myrian.ch myrian.be intrasense.us intrasense.jp intrasense.it intrasense.in intrasense.cn intrasense.ch	Europe Registry
myrian.me myrian.org	GoDaddy
myrian.info myrian.fr myrian.eu medicalimages.info imagemedicale.com intrasense.org intrasense.net	1 And 1
onco-followup.com oncofollowup.com oncologic.fr oncology- followup.com oncology.fr oncologyfollowup.com recist-oncology.com recist.fr suivi-onco.com suivi-oncologique.com suivionco.com suivioncologique.com	OVH

11.2.4.2 Code source

La Société dépose régulièrement son code source et des copies de son interface homme-machine auprès de l'Agence de Protection des Programmes.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

A la date du présent Prospectus, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires de l'exercice en cours.

Prochaine publication

Les résultats annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 seront communiqués le 30 avril 2012.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La prévision présentée ci-dessous est fondée sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la direction de la Société. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, comptable et réglementaire. La réalisation de certains risques décrits au chapitre 4 « *Facteurs de risques* » de la première partie du présent Prospectus pourrait par ailleurs avoir un impact sur l'activité et la capacité de la Société à réaliser cette prévision ou, plus généralement, ses objectifs de développement. La Société, ses dirigeants ou actionnaires ne prennent aucun engagement et ne donnent aucune garantie sur la réalisation de la prévision de chiffre d'affaires figurant au présent chapitre.

Hypothèses retenues pour l'élaboration de la prévision de chiffre d'affaires

La prévision de chiffre d'affaires a été établie sur la base :

- du chiffre d'affaires réalisé au 15 novembre 2011,
- de la part du carnet de commandes enregistré au 15 novembre 2011 et facturable avant le 31 décembre 2011, et
- du portefeuille des affaires en cours au 15 novembre 2011 pour lesquelles les clients de la Société ont reçu un devis et ont fourni une information crédible quant à leur intention de passer une commande livrable et facturable avant le 31 décembre 2011, après application d'un coefficient de pondération.

La prévision de chiffre d'affaires a également été établie sur la base des principes comptables retenus pour l'établissement des derniers comptes annuels.

L'augmentation de capital envisagée dans le cadre du projet d'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris n'a pas d'incidence sur la préparation de cette prévision, compte tenu de la réalisation envisagée de ce projet d'inscription au premier semestre 2012.

Prévision de chiffre d'affaires

Sur la base des hypothèses ci-dessus, la Société estime que le chiffre d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 devrait être de l'ordre de 2,4 millions d'euros.

Au jour du présent Prospectus, la Société a maintenu cette prévision.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX FONDATEURS, DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS

Jusqu'au 16 décembre 2011, la Société était constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2011 a modifié la forme sociale de la Société, qui est à ce jour une société anonyme à Conseil d'Administration. La Société est désormais régie par des règles de gouvernance classiques prévues aux articles L.225-17 à L.225-56 et L225-94 et suivants du code de commerce, pour une société de sa taille.

Les dirigeants et administrateurs de la Société sont les personnes suivantes :

Nom, Prénom, Age	Adresse professionnelle	Durée du Mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années mais qui ne sont plus exercées à ce jour
CHEMOUNY Stéphane 41 ans	1231, avenue du Mondial 98 34000 Montpellier	Première nomination : 16 décembre 2011	Président du Conseil d'Administration et Directeur Scientifique	Eurobiomed (Administrateur)	Néant
		Echéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016			
MAYETTE Patrick 48 ans	10, rue Saint- Antoine 75004 Paris	Première nomination : 16 décembre 2011	Directeur Général et Administrateur	Néant	Président de RDM
		Echéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016			

Nom, Prénom, Age	Adresse professionnelle	Durée du Mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années mais qui ne sont plus exercés à ce jour
PIMONT Jean Michel 53 ans représentant les fonds gérés par A Plus Finance	8, rue Bellini 75116 Paris	Première nomination : 16 décembre 2011 Echéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur	En tant que représentant des fonds gérés par A Plus Finance : - Roctool (Administrateur) - Spineguard (Administrateur) - Systancia (Membre du Conseil de Surveillance) - Ateme (Censeur) - Anatole (Membre du Conseil de Surveillance) - Easycare (Membre du Conseil de Surveillance) - Geolid (Membre du Conseil de Surveillance) - Novalys (Membre du Conseil de Surveillance) - Spartoo (Membre du Conseil de Surveillance) - Ercom (Crystal) (Membre du Conseil de Surveillance) - Watt&Co (Membre du Conseil de Surveillance) - Wyplay (Administrateur)	En tant que représentant des fonds gérés par A Plus Finance : - STS Group (Administrateur) - Le Lutin rouge (Membre du comité stratégique)

Nom, Prénom, Age	Adresse professionnelle	Durée du Mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années mais qui ne sont plus exercés à ce jour
THIERRY Jean Pierre 58 ans administrateur indépendant	58 bis, rue Charles Infroit 78570 Andresy	Première nomination : 16 décembre 2011 Echéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur	- Symbion (Gérant) - Agfa HealthCare (Chief Medical Officer) - Chercheur	Néant
MICHELON Nicolas 41 ans administrateur représentant des ex-associés de la société RDM	19, rue de Malville, 44100 Nantes	Première nomination : 16 décembre 2011 Echéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Administrateur	Néant	Néant
LLIRBAT Béatrice 45 ans représentant les fonds gérés par Amundi PEF	90 boulevard Pasteur 75015 Paris	Première nomination : 16 décembre 2011 Echéance du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Censeur	En tant que représentant des fonds gérés par Amundi PEF : - Trophos (Membre du conseil de surveillance) - Gentichel (Membre du conseil de surveillance) - Genomic Vision (Membre du conseil de surveillance) - Kadrige (Censeur) - Adocia (Censeur) - Arterial Remodeling Technologies (Censeur)	En tant que représentant des fonds gérés par Amundi PEF : - Cyomics Pharmaceuticals (Membre du conseil de surveillance) En tant que représentant de SGAM : - Bioprotein Technologies (Censeur)

Stéphane CHEMOUNY – Président du Conseil d’administration et Directeur Scientifique - est à l’origine de l’entreprise constituée à partir de ses travaux de recherche. Docteur en informatique (CRLC Val d’Aurelle, CIRAD, LIRMM), spécialiste du traitement d’images scanner, il cumule 15 ans d’expérience dans le domaine du traitement d’images, dont deux passés dans la Silicon Valley. Monsieur CHEMOUNY participe à la définition de la stratégie de l’entreprise qu’il représente activement auprès des institutionnels et siège au conseil d’administration et au bureau du pôle de compétitivité Eurobiomed. En tant que directeur scientifique, il définit les axes de recherche de la Société et il développe et anime les partenariats scientifiques et académiques de l’entreprise.

Patrick MAYETTE – Directeur Général et Administrateur – est diplômé de l’ESCP et de l’Université de Kobe (Japon) et parle 4 langues dont le japonais. Il a dirigé et développé à l’international pendant 25 ans plusieurs entreprises de technologie, en particulier dans le domaine du logiciel. Il a notamment implanté le groupe Lectra (CFAO) en Asie-Pacifique depuis le Japon, avant d’en créer la direction marketing, créé et développé une entreprise (Ipseo) dans le domaine des applications Internet et restructuré le portefeuille e-business du groupe France Télécom. Il anime l’équipe de direction, participe à l’élaboration de la stratégie et la met en œuvre, et pilote le plan de développement de l’entreprise.

Jean Pierre THIERRY – Administrateur – est un expert reconnu en management de sociétés médicales et biomédicales. Ce dernier a commencé sa carrière en tant que chargé de mission auprès de Symbion, avant de devenir consultant auprès de nombreux organismes privés et gouvernementaux entre 1987 et 1999. Responsable de la communication de l’hôpital Simone Veil de 1999 à 2003, il a été nommé Directeur de la Stratégie Europe d’Agfa HealthCare en 2010 et occupe actuellement le poste de Directeur Médical de cette société.

Jean Michel PIMONT – représentant les fonds gérés par A Plus Finance, Administrateur – est diplômé de l’Ecole Polytechnique. Monsieur PIMONT a un parcours d’entrepreneur. Après avoir été en charge des nouvelles méthodologies de développement du Groupe Thomson-Thales, il co-fonde Mimétics, société de développement de logiciels, en 1990, et la vend en 1998. Il rejoint Leonardo Finance, structure spécialisée dans l’accompagnement et la levée de fonds pour les start-ups. En 2001, il fonde PurpleEyes, société de valorisation de brevets (achat de brevet, développement d’un prototype, commercialisation du brevet sous forme de licences). Il rejoint A Plus Finance en juillet 2005, en tant qu’Associé en charge du Capital Investissement.

Nicolas MICHELON – Administrateur – est diplômé de l’ICAM de Nantes. Cet ingénieur, fort de 10 ans d’expérience au sein du groupe Eiffage, a complété son savoir-faire dans le domaine du management des hommes et des organisations. Certifié Master Coach par l’Institut de Coaching International et Maître praticien en PNL, il s’est aussi formé à l’Investigation Appréciative et à la théorie opérationnelle de Berne. Il est consultant spécialisé dans l’accompagnement au changement, la cohésion d’équipe et le développement de la motivation, la montée en puissance des capacités managériales et le développement de la performance collective et individuelle.

Béatrice LLIRBAT – représentant les fonds gérés par Amundi PEF, Censeur - est Docteur en Médecine diplômée de l’Université Paris V, et Docteur en Neurosciences de l’Université Paris VI. Après une spécialisation en biologie médicale, et en neurobiologie à Paris et au Max Planck Institute à Munich, Béatrice LLIRBAT a rejoint en 2000 Société Générale Asset Management, devenu Amundi Private Equity Funds (Amundi PEF) en janvier 2010. Partner chez Amundi PEF, elle est responsable de plusieurs investissements dans le domaine des sciences de la vie. Elle est également titulaire du diplôme du CEFA (*Certified European Financial Analyst*).

La composition du Conseil d’Administration décrite ci-dessus aura vocation à perdurer dans le cadre de l’inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris.

14.1.1 Direction Générale

A la date du présent Prospectus, la direction générale de la Société est assurée par les personnes suivantes :

Nom, prénom, âge	Adresse professionnelle	Durée du mandat	Fonction	Mandats et fonctions exercées en dehors de la Société	Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années mais qui ne sont plus exercés à ce jour
MAYETTE Patrick 48 ans	10, rue Saint- Antoine 75004 Paris	1 ^{ère} nomination : 16 décembre 2011 Echéance du mandat : jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016	Directeur Général – Administrateur	Néant	Président de RDM

14.1.2 Déclaration concernant les organes d'administration et la Direction Générale

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société ;
- Aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ou d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- Aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ; et
- Aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer des conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un quelconque des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, sous réserve des engagements de conservation décrits au chapitre 7 de la deuxième partie du présent Prospectus.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS.

Tableau de synthèse des rémunérations brutes et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Stéphane CHEMOUNY	2009	2010
Président et Directeur Scientifique		
Rémunérations dues au titre de l'exercice*	93.135 €	96.814 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	93.135€	96.814 €

*Ces rémunérations incluent les rémunérations dues au titre du contrat de travail de Monsieur CHEMOUNY ainsi qu'au titre de son mandat de Président de la Société sous forme de société par action simplifiée.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Stéphane CHEMOUNY	2009		2010	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Président et Directeur Scientifique				
Rémunération fixe*	93.135 €	93.135 €	93.321 €	93.321 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	3.493 €	3.493 €
Total	93.135 €	93.135 €	96.814 €	96.814 €

*Ces rémunérations incluent les rémunérations dues au titre du contrat de travail de Monsieur CHEMOUNY ainsi qu'au titre de son mandat de Président de la Société sous forme de société par action simplifiée.

Monsieur Stéphane CHEMOUNY bénéficie d'un contrat de travail au titre de sa fonction de Directeur Scientifique, en cumul de son mandat social.

En plus de ses rémunérations fixes, Monsieur Stéphane CHEMOUNY bénéficie d'une rémunération variable au titre de son mandat social, dont le versement dépend de l'atteinte de critères qualitatifs et quantitatifs fixés notamment au regard du chiffre d'affaires cible prévu par le budget de l'exercice concerné.

S'agissant des exercices 2009 et 2010, Monsieur Stéphane CHEMOUNY a renoncé à sa part de rémunération variable, d'un montant annuel de 10K€ afin de ne pas impacter les résultats de la Société dans une conjoncture économique difficile.

**Tableau de synthèse des rémunérations brutes et des options et actions attribuées
à chaque dirigeant mandataire social**

Patrick MAYETTE	2009	2010
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	120.304 €	125.657 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	NA	NA
Total	120.304 €	125.657 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Patrick MAYETTE	2009		2010	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Directeur Général				
Rémunération fixe	120.304 €	120.304 €	120.580 €	120.580 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	5.077 €	5.077 €
Total	120.304 €	120.304 €	125.657 €	125.657 €

En plus de sa rémunération fixe au titre de son mandat social, Monsieur Patrick MAYETTE bénéficie d'une rémunération variable, dont le versement dépend de l'atteinte de critères qualitatifs et quantitatifs fixés notamment au regard du chiffre d'affaires cible prévu par le budget de l'exercice concerné.

S'agissant des exercices 2009 et 2010, Monsieur Patrick MAYETTE a renoncé à sa part de rémunération variable, d'un montant annuel de 10K€ afin de ne pas impacter les résultats de la Société dans une conjoncture économique difficile.

Il est précisé qu'à l'occasion de son entrée au sein de la Société, Monsieur Patrick MAYETTE avait conclu un contrat de travail pour des fonctions de directeur général salarié sans mandat social. Ce contrat de travail a été suspendu rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2011 n'a pas été convoquée sur un ordre du jour incluant l'allocation de jetons de présence.

Informations supplémentaires sur les conditions de rémunération et autres avantages consentis aux membres du Conseil d'Administration

	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement des fonctions			Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Assurance Chômage Privée
	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire			
Stéphane CHEMOUNY, Président du Conseil d'administration Début du mandat : 16 décembre 2011 Date de fin du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Oui	Non	Non	Non	Oui
Patrick MAYETTE, Directeur Général Début du mandat : 16 décembre 2011 Date de fin du mandat : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Oui mais suspendu	Non	Non	Non	Oui

Concernant les contrats de travail des mandataires sociaux, comme indiqué précédemment dans ce paragraphe, le contrat de travail de Monsieur Patrick MAYETTE a été suspendu rétroactivement au 1^{er} janvier 2009. En revanche, celui de Stéphane CHEMOUNY a été maintenu car ce contrat a été conclu précédemment à l'accession à ses fonctions de Président du Conseil d'administration. Il correspond par ailleurs à des fonctions techniques spécifiques.

Messieurs Stéphane CHEMOUNY et Patrick MAYETTE bénéficient également, depuis le 1^{er} janvier 2010 et suite à la décision du Conseil de Surveillance en date du 28 octobre 2009³⁷, d'une assurance chômage privée.

³⁷ Il est rappelé que la Société a changé de forme sociale le 16 décembre 2011 par décision de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires prise à cette date.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ de ses dirigeants.

15.3 CONVENTIONS CONCLUES PAR LE GROUPE AVEC SES DIRIGEANTS OU PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Néant.

15.4 ELEMENTS DE REMUNERATION ET AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ETRE DUS A RAISON OU POSTERIEUREMENT A LA CESSATION DES FONCTIONS DE DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

Néant.

15.5 BCE ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente à la date du visa du Prospectus, l'ensemble des bons de créateur d'entreprise (BCE) émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et dirigeants.

Titulaires	Nombre de BCE attribués
Patrick MAYETTE	300 (100 BCE n°1, 100 BCE n°2 et 100 BCE n°3)
Stéphane CHEMOUNY	300 (100 BCE n°1, 100 BCE n°2 et 100 BCE n°3)

L'exercice de chaque BCE donne droit à 1 action ordinaire nouvelle Intrasense.

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 16 décembre 2011, les actionnaires ont décidé la division du nominal des actions par 20, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris. A la date de levée de cette condition suspensive, la parité des BCE sera ajustée (1 BCE 2011 pour 20 actions ordinaires nouvelles) pour tenir compte de cette division du nominal.

Dès lors, l'exercice des 300 BCE attribués respectivement à Messieurs Patrick MAYETTE et Stéphane CHEMOUNY donnera droit à un total de 12.000 actions nouvelles.

Pour une description détaillée des caractéristiques des BCE 2011, il convient de se référer au paragraphe 21.1.4.1 du présent Prospectus.

15.6 PRETS ET GARANTIE ACCORDES AUX DIRIGEANTS

A la date du présent Prospectus, aucun prêt n'a été accordé ni aucune garantie constituée en faveur de mandataires sociaux de la Société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Sauf indication contraire, les stipulations statutaires décrites dans le présent Chapitre seront celles de la Société telles qu'elles entreront en vigueur à compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris.

16.1 DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

16.1.1 Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Organisation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et en tout état de cause au moins une fois par trimestre, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les réunions du Conseil d'administration pourront intervenir par des moyens de visioconférence et tout administrateur participant à un Conseil d'administration par des moyens de visioconférence sera considéré comme présent dans le calcul du quorum et de la majorité (sauf pour les cas où ce mode de participation est exclu par les dispositions légales françaises applicables).

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen.

16.1.2 Direction générale

Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée qui ne peut être inférieure à un an. A l'expiration de ce délai, le Conseil doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 65 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à 65 ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués dans les limites des dispositions des présentes. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'administration et de la direction générale à la Société.

16.3 COMITE SPECIALISE

La Société a mis en place un Comité Scientifique à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2011, qui à ce jour est composé de deux membres :

- Monsieur le Professeur Guy FRIJA (Président) ; et
- Monsieur Stéphane CHEMOUNY (Membre du Comité).

A la date du présent Prospectus, le Comité Scientifique ne s'est pas encore réuni.

Composition du Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé de deux à six membres qui sont des personnes physiques salariées ou non de la Société, associées ou non de la Société.

Les membres du Comité sont nommés, renouvelés, remplacés et révoqués par le Conseil d'Administration.

La durée du mandat des membres du Comité est indéterminée à défaut de durée fixée par la décision de nomination.

Les mandats des membres du Comité sont renouvelables.

Les membres du Comité peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail effectif.

Les fonctions de membre du Comité scientifique prennent fin soit par le décès, la démission, la révocation, l'expiration de son mandat.

Les membres peuvent démissionner de leur mandat sous réserve de respecter un préavis de 30 jours lequel pourra être réduit lors de la consultation du Conseil d'Administration qui aura à statuer sur le remplacement du membre démissionnaire.

La décision de révocation d'un membre du comité peut ne pas être motivée.

La révocation d'un membre du Comité, personne morale, ou personne physique ne peut en aucun cas ouvrir droit à versement par la Société d'indemnité de cessation de fonctions.

Les membres du Comité scientifique désignent en leur sein un président chargé de représenter le Comité et d'assurer le bon déroulement de ses réunions.

Réunions du Comité scientifique

Le Comité scientifique se tient sur convocation du président du Conseil d'Administration de la Société ou du président du Comité scientifique.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement par l'auteur de la convocation.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Rôle du Comité scientifique

Le Comité scientifique peut être consulté par le président du Conseil d'Administration de la Société ou par le Directeur Général lorsque ces derniers le jugent utiles.

Le comité est consulté sur toutes décisions importantes que doit prendre le Directeur Général de la Société, ou que doit autoriser le Conseil d'Administration, et qui relèvent du domaine scientifique ou médical. Sauf si le Conseil d'Administration le requiert à la majorité simple à l'occasion de sa demande de consultation du Comité scientifique, l'avis de ce dernier ne lie pas le Directeur Général de la Société.

Les avis du comité doivent être donnés à la majorité de ses membres et doivent être consignés dans des procès-verbaux établis et signés par son président et au moins un membre.

Un membre du Comité peut donner pouvoir à un autre membre du Comité de le représenter.

Un membre peut représenter plusieurs autres membres.

En cas de partage des voix, celle du président du Comité scientifique est prépondérante.

Rémunération des membres du Comité scientifique

La rémunération des membres du Comité scientifique de la Société n'a pas été arrêtée à la date du présent Prospectus, mais sera déterminée par le Conseil d'administration avant la première réunion dudit Comité.

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Une réflexion plus approfondie sur le thème de la gouvernance d'entreprise sera engagée au sein de la Société dans les prochains mois. Les dispositifs qui pourront, le cas échéant, être mis en place dans le cadre du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, seront adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

16.5 CONTROLE INTERNE

La Société n'a pas (et n'aura pas à compter de la première cotation des actions de la Société sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris) l'obligation d'établir un rapport sur son contrôle interne tel que visé à l'article L.225-37 du Code de commerce.

A la date du présent Prospectus, la Société dispose néanmoins de procédures de contrôle interne, en particulier en matière commerciale, de recherche et développement, de support technique et de production en vue de l'accomplissement de ses orientations stratégiques.

Ainsi, dans le cadre de sa politique d'assurance qualité, Intrasense a mis en place six protocoles portant sur les fonctions de l'entreprise mentionnées ci-après :

- Management ;
- Commercial ;
- R & D ;
- Support Technique ;
- Production ; et
- RH.

Ces protocoles permettent, au travers d'indicateurs définis en cohérence avec la politique qualité de l'entreprise, le suivi de ces différentes fonctions et leurs éventuels dysfonctionnements.

De plus, un budget annuel couvrant l'ensemble de l'activité (produits et charges) est réalisé en fin d'exercice pour l'exercice suivant. Ce budget, validé en conseil d'administration est trimestrialisé et mensualisé. Il est réparti analytiquement selon les différentes directions, qui sont ainsi dotées d'un budget individualisé. Ce budget est un outil essentiel du contrôle de gestion de l'entreprise.

Par ailleurs, un tableau de bord d'activité est réalisé chaque mois et permet d'analyser le chiffre d'affaires de la Société (nature, valeur, géographie, canal de vente, ingénieurs commerciaux, mix des ventes, panier moyen), les charges ainsi que la trésorerie.

Une procédure de contrôle des achats a été mise en place au sein de la Société aux termes de laquelle chaque salarié désirant engager une dépense doit remplir un formulaire de demande d'achat et la faire valider par la direction administrative et financière ou la direction générale en fonction du montant et de son existence ou non dans le budget.

En outre, une procédure de contrôle des dépenses régit les missions des salariés, avec des plafonds par type de dépense. Chaque note de frais est visée par le management, vérifiée par la direction administrative et financière, et validée et signée par la direction générale avant paiement.

Enfin, un outil de gestion de la relation client permet de suivre en temps réel le "pipe d'affaires" et la base clients.

Dans le cadre de son développement et en vue de l'inscription de ses titres à la négociation sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris, la Société entend améliorer ses principes en matière de contrôle interne en s'inspirant notamment du Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

17 SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

Au 30 juin 2011, la Société employait 43 salariés.

Les tableaux ci-dessous permettent d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein de la Société au cours des trois derniers exercices :

Répartition du nombre de salariés par fonction

	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Recherche et Développement	22	22	21	15
Direction Médicale	1	1	1	1
Affaires réglementaires	1	1	1	0
Direction Produit	4	4	6	2
Fonction commerciale	8	9	7	2
Direction / administration	4	4	4	2
Opération Chine	3	3	3	1
Total	43	44	43	23
Dont apprentis	1	2	2	0
Dont CDD	2	1	1	1

Répartition du nombre de salariés par catégorie socioprofessionnelle

	30/06/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Employés	1	1	1	1
Cadres et techniciens	40	41	42	22
Total	41	42	43	23

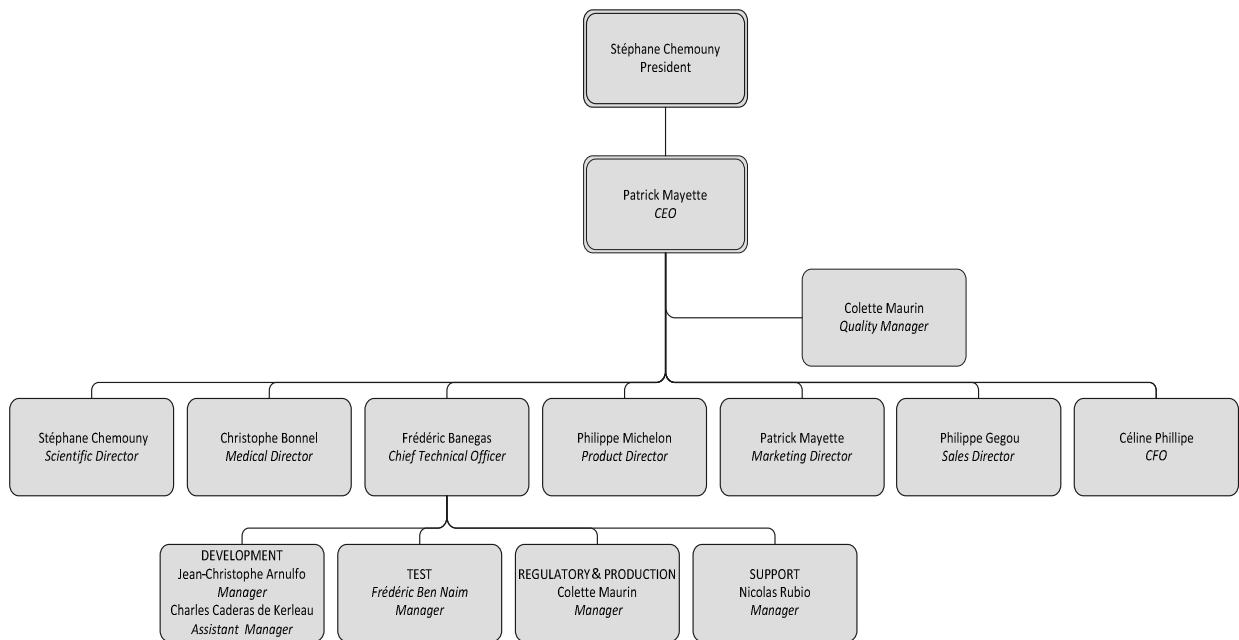
Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge au 30 juin 2011

	20 à 30 ans	30 à 50 ans	50 ans et plus
Employés	0	0	1
Cadres et techniciens	13	24	3
Total	13	24	4

Politique de rémunération des commerciaux

La rémunération des commerciaux est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 30% de leur rémunération totale à objectifs atteints.

L'organigramme fonctionnel de la Société est le suivant :



17.2 PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

A la date du présent Prospectus, les dirigeants et administrateurs détiennent les participations suivantes dans le capital de la Société :

Titulaires	Nombre d'actions détenues	% actions et droits de vote	ORABSA 2011
Stéphane CHEMOUNY	337.860	15,70	
Patrick MAYETTE	229.280	10,65	
A Plus Finance	725.500	33,71	750.000
Nicolas MICHELON	29.620	1,38	

Pour des informations relatives aux BCE attribués aux administrateurs et dirigeants de la Société, il est également renvoyé à la section 15 « *Rémunération et avantages* » de la première partie du présent Prospectus.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Aucun accord d'intéressement ou de participation des salariés n'a été mis en place par la Société à la date du visa sur le présent Prospectus. La Société disposant de moins de cinquante salariés, elle n'est pas tenue de mettre en place de tels accords.

17.3.2 Options consenties aux salariés

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1 Description des actions de catégorie

Jusqu'à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 16 décembre 2011, la Société disposait de trois catégories d'actions qui conféraient à leurs titulaires des droits spécifiques liés à leur qualité d'actionnaire :

- les dirigeants et les personnes physiques actionnaires étaient titulaires d'actions de catégories A ;
- la société RDM, société dont le capital était détenu par des actionnaires personnes physiques d'Intrasense et par ses dirigeants (tel que décrite au paragraphe 18.3 de la première partie du Prospectus), était titulaire d'actions de catégorie B ; et
- les investisseurs financiers (les fonds gérés par Amundi PEF et A Plus Finance) étaient titulaires d'actions de catégorie C).

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 16 décembre 2011, la Société a procédé à une opération de fusion-absorption portant sur la société RDM (décrite au paragraphe 18.3 de la première partie du Prospectus). A l'occasion de cette assemblée générale, les actionnaires ont également décidé de modifier la forme sociale de la Société et de la transformer en société anonyme à Conseil d'Administration.

A l'issue de ces opérations, les actions de catégorie mentionnées ci-dessus ont été adaptées à la nouvelle forme sociale de la Société. Les caractéristiques des actions de catégorie telles qu'adaptées sont décrites ci-après.

Ces actions de catégorie seront converties en actions ordinaires de la Société à la date de fixation du prix de souscription des actions dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris. Cette conversion sera réalisée sur la base d'un ratio de un pour un (chaque action de catégorie étant convertie en une action ordinaire).

	Droits statutaires accordés aux titulaires d'actions de catégorie
Actions A	<ul style="list-style-type: none">• Répartition préférentielle du boni de liquidation : Priorité de remboursement du boni entre les titulaires d'Actions A en priorité sur les titulaires d'actions ordinaires
Actions B	<ul style="list-style-type: none">• Répartition préférentielle du boni de liquidation : Priorité de remboursement du boni entre les titulaires d'Actions B en priorité sur les titulaires d'Actions A et les titulaires d'actions ordinaires
Actions C	<ul style="list-style-type: none">• Droit d'information étendue et Droit d'audit• Répartition préférentielle du boni de liquidation : Priorité de remboursement du boni entre les titulaires d'Actions C en priorité sur les titulaires d'Actions B, les titulaires d'Actions A et les titulaires d'actions ordinaires

Aux termes du pacte d'actionnaires en date du 18 mai 2011, les titulaires d'actions B et C bénéficient de droits additionnels. Ainsi, les fonds gérés par A Plus Finance peuvent proposer à l'assemblée générale la nomination d'un membre du Conseil d'Administration (à la majorité simple des actions C

qu'ils détiennent) et les fonds gérés par Amundi PEF peuvent proposer à l'assemblée générale celle d'un censeur (à la majorité simple des actions C qu'ils détiennent). Aux termes dudit pacte, la possibilité de proposer à l'assemblée générale la nomination d'un administrateur au Conseil d'Administration de la Société bénéficie également aux titulaires d'actions B, étant précisé que le choix de cet administrateur sera arrêté à la majorité simple des titulaires d'actions B.

Aux termes d'un avenant en date du 16 décembre 2011 aux termes et conditions des ORABSA 2011, celles-ci seront remboursées de manière anticipée en actions ordinaires de la Société en cas d'Introduction en Bourse (voir le paragraphe 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus).

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de cette opération d'inscription, les BSA 2008 (voir le paragraphe 21.1.4.2 de la première partie du présent Prospectus) seront caducs.

18.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

18.1.2.1 Répartition du capital et des droits de vote avant l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société après la fusion-absorption de RDM dans Intrasense et avant l'inscription des titres de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris*.

Actionnaires	Actions et droits de vote				%
	Nb d'actions de catégorie A	Nb d'actions de catégorie B	Nb d'actions de catégorie C	Nb total d'actions	
Fondateurs Dirigeants.....					
Patrick Mayette	10.940	529		11.469	10,66
Stéphane Chemouny.....	16.400	493		16.893	15,70
Sous-total Fondateurs Dirigeants	27.340	1.022		28.362	26,36
Autres Fondateurs.....	9.660	1.080		10.740	9,98
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs		15.296		15.296	14,22
Investisseurs					
A+ Croissance			12.000		11,15
A + Innovation 6			12.188		11,33
A + Innovation 7			12.087		11,23
Innovation Technologies 2			14.604		13,57
Multistratégie Innovation			2.324		2,16
Sous-total Investisseurs				53.203	49,44
TOTAL	37.000	17.398	53.203	107.601	100

18.1.2.2 Répartition du capital et des droits de vote avant l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris et après division par 20 du nominal des actions de la Société et conversion des actions de catégorie

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société :

- avant l'inscription des titres de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris* ;
- après la division par 20 du nominal des actions de la Société ;
- après la conversion des actions de catégorie en actions ordinaires ;

- avant le remboursement des ORABSA 2011.

Actionnaires	Titres Financiers		
	Nb Total d'actions	%	ORABSA 2011
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	10,66	
Stéphane Chemouny.....	337.860	15,70	
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	26,36	
Autres Fondateurs.....	214.800	9,98	
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	14,22	
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	11,15	
A + Innovation 6	243.760	11,33	
A + Innovation 7	241.740	11,23	
Innovation Technologies 2	292.080	13,57	205.872
Multistratégie Innovation	46.480	2,16	32.761
A + Innovation 9			20.170
A + Environnement 10			241.560
A + E-business 10			488.270
Axe Sud.....			511.367
Sous-total Investisseurs	1.064.060	49,44	
TOTAL	2.152.020	100	1.500.000

18.1.2.3 Répartition du capital et des droits de vote après l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris

Sur la base de la fourchette basse du prix de souscription et après inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris (tranche initiale et avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nb d'actions hors actions issues du remboursement des ORABSA 2011	Nb d'actions après remboursement des ORABSA 2011	%
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	229.380	8,16
Stéphane Chemouny.....	337.860	337.860	12,01
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	567.240	20,17
Autres Fondateurs.....	214.800	214.800	7,64
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	305.920	10,88
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	240.000	8,53
A + Innovation 6	243.760	243.760	8,67
A + Innovation 7	241.740	241.740	8,60
Innovation Technologies 2	292.080	320.204	11,38
Multistratégie Innovation	46.480	50.955	1,81
A + Innovation 9	-	2.755	0,10
A + Environnement 10	-	33.000	1,17
A + E-business 10	-	66.703	2,37
Axe Sud.....	-	69.858	2,48
Sous-total Investisseurs	1.064.060	1.268.975	45,12
Public.....	455.601	455.601	16,20
TOTAL	2.607.621	2.812.536	100,00

Sur la base de la fourchette basse du prix de souscription et après inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris (tranche initiale et exercice de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nb d'actions hors actions issues du remboursement des ORABSA 2011	Nb d'actions après remboursement des ORABSA 2011	%
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	229.380	7,96
Stéphane Chemouny.....	337.860	337.860	11,73
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	567.240	19,69
Autres Fondateurs.....	214.800	214.800	7,46
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	305.920	10,62
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	240.000	8,33
A + Innovation 6	243.760	243.760	8,46
A + Innovation 7	241.740	241.740	8,39
Innovation Technologies 2	292.080	320.204	11,11
Multistratégie Innovation	46.480	50.955	1,77
A + Innovation 9	-	2.755	0,10
A + Environnement 10	-	33.000	1,15
A + E-business 10	-	66.703	2,32
Axe Sud.....	-	69.858	2,42
Sous-total Investisseurs	1.064.060	1.268.975	44,05
Public.....	523.941	523.941	18,19
TOTAL	2.675.961	2.880.876	100,00

Sur la base de la fourchette basse du prix de souscription et après inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris (tranche initiale et exercice de la Clause d'Extension et exercice complet de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nb d'actions hors actions issues du remboursement des ORABSA 2011	Nb d'actions après remboursement des ORABSA 2011	%
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	229.380	7,96
Stéphane Chemouny.....	337.860	337.860	11,73
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	567.240	19,69
Autres Fondateurs.....	214.800	214.800	7,46
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	305.920	10,62
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	240.000	8,33
A + Innovation 6	191.366	191.366	6,64
A + Innovation 7	241.740	241.740	8,39
Innovation Technologies 2	269.480	297.604	10,33
Multistratégie Innovation	42.883	47.358	1,64
A + Innovation 9	-	2.755	0,10
A + Environnement 10	-	33.000	1,15
A + E-business 10	-	66.703	2,32
Axe Sud.....	-	69.858	2,42
Sous-total Investisseurs	985.469	1.190.384	41,32
Public.....	602.532	602.532	20,91
TOTAL	2.675.961	2.880.876	100,00

Sur la base de la fourchette haute du prix de souscription et après inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris (tranche initiale et avant exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nb d'actions hors actions issues du remboursement des ORABSA 2011	Nb d'actions après remboursement des ORABSA 2011	%
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	229.380	8,26
Stéphane Chemouny.....	337.860	337.860	12,17
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	567.240	20,44
Autres Fondateurs.....	214.800	214.800	7,74
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	305.920	11,02
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	240.000	8,65
A + Innovation 6	243.760	243.760	8,78
A + Innovation 7	241.740	241.740	8,71
Innovation Technologies 2	292.080	315.108	11,35
Multistratégie Innovation	46.480	50.144	1,81
A + Innovation 9	-	2.256	0,08
A + Environnement 10	-	27.020	0,97
A + E-business 10	-	54.616	1,97
Axe Sud.....	-	57.199	2,06
Sous-total Investisseurs	1.064.060	1.231.843	44,38
Public.....	455.601	455.601	16,42
TOTAL	2.607.621	2.775.404	100,00

Sur la base de la fourchette haute du prix de souscription et après inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris (tranche initiale et exercice de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nb d'actions hors actions issues du remboursement des ORABSA 2011	Nb d'actions après remboursement des ORABSA 2011	%
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	229.380	8,07
Stéphane Chemouny.....	337.860	337.860	11,88
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	567.240	19,95
Autres Fondateurs.....	214.800	214.800	7,55
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	305.920	10,76
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	240.000	8,44
A + Innovation 6	243.760	243.760	8,57
A + Innovation 7	241.740	241.740	8,50
Innovation Technologies 2	292.080	315.108	11,08
Multistratégie Innovation	46.480	50.144	1,76
A + Innovation 9	-	2.256	0,08
A + Environnement 10	-	27.020	0,95
A + E-business 10	-	54.616	1,92
Axe Sud.....	-	57.199	2,01
Sous-total Investisseurs	1.064.060	1.231.843	43,32
Public.....	523.941	523.941	18,42
TOTAL	2.675.961	2.843.744	100,00

Sur la base de la fourchette haute du prix de souscription et après inscription des actions aux négociations (tranche initiale et exercice de la Clause d'Extension et exercice complet de l'Option de Surallocation)

Actionnaires	Actions et droits de vote		
	Nb d'actions hors actions issues du remboursement des ORABSA 2011	Nb d'actions après remboursement des ORABSA 2011	%
Fondateurs Dirigeants.....			
Patrick Mayette	229.380	229.380	8,07
Stéphane Chemouny.....	337.860	337.860	11,88
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	567.240	19,95
Autres Fondateurs.....	214.800	214.800	7,55
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	305.920	10,76
Investisseurs			
A+ Croissance	240.000	240.000	8,44
A + Innovation 6	191.366	191.366	6,73
A + Innovation 7	241.740	241.740	8,50
Innovation Technologies 2	269.480	292.508	10,29
Multistratégie Innovation	42.883	46.547	1,64
A + Innovation 9	-	2.256	0,08
A + Environnement 10	-	27.020	0,95
A + E-business 10	-	54.616	1,92
Axe Sud.....	-	57.199	2,01
Sous-total Investisseurs	985.469	1.153.252	40,55
Public.....	602.532	602.532	21,19
TOTAL	2.675.961	2.843.744	100,00

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent Prospectus, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. Il n'a pas été instauré de droit de vote double.

18.3 MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

18.3.1 Description de la fusion-absorption

RDM était une société par actions simplifiée qui a été constituée le 10 juillet 2008 dans le cadre de l'entrée d'investisseurs personnes physiques au capital de la Société. Avant l'opération décrite ci-après, elle détenait 17.412 actions de la Société.

Du fait des liens capitalistiques existant entre la Société et RDM et en application des termes du pacte d'actionnaires en date du 18 mai 2011, les actionnaires de ces sociétés réunis en assemblée générale le 16 décembre 2011 ont voté à l'unanimité la fusion absorption de RDM dans la Société (la « Fusion »). Les principales caractéristiques de la Fusion sont décrites ci-après :

Date d'effet de la Fusion	Effet rétroactif au 1 ^{er} janvier 2011
Total des actifs apportés	€ 1.163.190
Total de passif pris en charge	€ 956
Actif net apporté	€ 1.162.234
Rémunération des apports	L'apport de l'actif net est rémunéré par l'émission de 17.398 actions de catégorie B
Rapport d'échange	0,014818723 action de la Société pour 1 action RDM
Régime fiscal	Régimes de faveur prévus par les articles 115-1 et 210 A et suivants du Code général des impôts – en matière d'impôts directs – et par l'article 816 de ce Code – en matière de droits d'enregistrement.
Sort des droits formant rompus	Renonciation individuelle
Prime de Fusion	€ 1.144.836 (prime étant inscrite au passif du bilan sous un compte intitulé « prime de fusion »)

Aux termes du rapport en date du 16 novembre 2011 du Commissaire à la Fusion désigné par le Tribunal de Commerce de Paris, il est précisé que RDM ayant pour seul actif significatif 17.412 actions B de la Société, le rapport d'échange a été fixé en évaluant RDM par transparence en fonction du nombre d'actions de la Société détenues par RDM.

Dans la mesure où le rapport d'échange a donné lieu à des rompus représentant ensemble 14 actions nouvelles de la Société et afin de faciliter l'opération de Fusion, l'ensemble des associés de RDM titulaires de ces droits formant rompus ont renoncé auxdits droits.

18.3.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société

Le tableau ci-dessous détaille les modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices³⁸ :

Actionnaires	Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2009		Situation au 31/12/2010	
	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre d'actions	% du capital social	Nombre d'actions	% du capital social
Fondateurs Dirigeants	27.340	25,41	27.340	25,41	27.340	25,41
Patrick Mayette	10.940	10,17	10.940	10,17	10.940	10,17
Stéphane Chemouny	16.400	15,24	16.400	15,24	16.400	15,24
Autres Fondateurs	9.660	8,98	9.660	8,98	9.660	8,98
RDM	17.412	16,18	17.412	16,18	17.412	16,18
Investisseurs	53.203	49,44	53.203	49,44	53.203	49,44
A+ Croissance	12.000	11,15	12.000	11,15	12.000	11,15
A+ Innovation 6	12.188	11,33	12.188	11,33	12.188	11,33
A+ Innovation 7	12.087	11,23	12.087	11,23	12.087	11,23
Innovation Technologies 2	14.604	13,57	14.604	13,57	14.604	13,57
Multistratégie Innovation	2.324	2,16	2.324	2,16	2.324	2,16
Total	107.615	100,00	107.615	100,00	107.615	100,00

18.4 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun accord conclu entre les actionnaires conférant à un actionnaire la majorité des droits de vote dans la Société ; et
- aucun actionnaire ne dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration de la Société.

18.5 PACTE D'ACTIONNAIRES, CONCERT ET ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

18.5.1 Pactes d'actionnaires

18.5.1.1 Pacte d'actionnaires pré-introduction

Un pacte d'actionnaires a été conclu en date du 18 mai 2011 entre Messieurs Patrick MAYETTE et Stéphane CHEMOUNY (les « **Dirigeants** »), certaines autres personnes physiques actionnaires, la

³⁸ Il est également précisé que le tableau ci-dessous ne fait pas apparaître séparément le pourcentage des droits de vote détenu par chaque actionnaire dans la mesure où ce pourcentage correspond à celui de détention du capital (aucune action ne dispose d'un droit de vote double à la date de visa du présent Prospectus) ainsi que la distinction entre les différentes catégories d'actions.

société RDM et les différents FCPI ou FIP dont Amundi PEF et A Plus Finance ont la gestion (le « **Pacte** »).

Ce Pacte, qui avait vocation à organiser la gouvernance de la Société sous forme de société par actions simplifiée et à traiter des transferts des titres détenus par chacun des signataires, a annulé et remplacé un précédent pacte conclu entre les actionnaires de la Société en date du 1^{er} août 2008.

Un avenant au Pacte a été conclu le 16 décembre 2011 entre ces mêmes personnes dans le cadre de la Fusion et du changement de forme sociale de la Société en société anonyme à Conseil d'Administration.

Aux termes de l'avenant au Pacte, chacune des parties s'engage à faire en sorte qu'à tout moment la composition du Conseil d'administration reflète les principes suivants :

- Les anciens associés de RDM, titulaires d'actions B, pourront proposer à l'assemblée générale la nomination d'un membre du Conseil d'administration (à la majorité simple) ;
- Les titulaires d'actions C, les fonds gérés par A Plus Finance et Amundi PEF, pourront respectivement proposer à l'assemblée générale la nomination d'un membre dudit Conseil et d'un censeur.

Il a également pour objet d'adapter les termes du Pacte portant sur les transferts de titres à la nouvelle situation actionnariale de la Société et confère ainsi aux anciens associés de RDM les mêmes droits que les autres actionnaires signataires du Pacte.

Il est précisé que le Pacte et son avenant deviendront caducs à la date de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris.

18.5.1.2 Pacte d'actionnaires post-introduction

La majorité des anciens associés de RDM³⁹ prendront, aux termes d'un pacte d'actionnaires relatif à Intrasense SA conclu dans les jours qui suivront l'obtention du visa sur le présent Prospectus (le « **Pacte Post-Introduction** »), un certain nombre d'engagements régissant leurs relations au sein de la Société (les « **Parties** »), afin de recréer certains des droits qu'ils détenaient dans RDM avant l'opération de fusion-absorption décrite au paragraphe 18.3.1 de la première partie du Prospectus.

Ce Pacte, dont l'entrée en vigueur est conditionnée à la réalisation de l'Introduction, aura une durée de 6 ans, mais pourra cesser de manière anticipée (x) à tout moment en cas de perte par les dirigeants actuels de la Société de leurs mandats sociaux et/ou (y) après quatre ans dans l'hypothèse où les parties au Pacte n'auraient pu céder l'intégralité de leur participation au capital de la Société.

1. Concert

Aux termes du Pacte Post-Introduction, les Parties déclareront, à compter de sa date d'entrée en vigueur, agir de concert vis-à-vis de la Société au sens de l'article L.233-10 I du Code de commerce.

2. Gouvernance

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire en sorte, dans la limite de leurs pouvoirs, de disposer d'au moins un représentant au sein du Conseil d'administration de la Société pendant la durée du Pacte (le « **Représentant** »).

³⁹ Trois actionnaires de la Société, anciens associés de RDM, sont associés du cabinet d'avocats conseillant Intrasense dans le cadre de son Introduction en Bourse, étant précisé que les personnes en question n'ont pas fait partie de l'équipe travaillant sur cette opération.

Elles devront se concerter préalablement au vote (x) de certaines décisions stratégiques⁴⁰ par leur Représentant au sein du Conseil d'administration et/ou (y) des décisions soumises à l'ordre du jour des assemblées générales.

Enfin, aux termes du Pacte Post-Introduction, les Parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts afin que Messieurs Stéphane Chemouny et Patrick Mayette conservent, leurs mandats sociaux pendant la durée dudit Pacte.

3. Droit de première offre

Aux termes du Pacte Post-Introduction, toute Partie bénéficiera d'un droit de première offre en cas de projet de cession par l'une d'entre elles de titres de la Société. Ainsi, un tel projet de cession sera notifié par la Partie cédante aux autres Parties au Pacte et devra préciser le nombre de titres à céder et le prix de cession par action souhaité par cette Partie (l'**« Offre »**).

Dans l'hypothèse où les offres formulées par les autres Parties ne couvriraient pas l'intégralité des titres proposés dans l'Offre, la Partie cédante sera libre de (x) transférer le reliquat de ses titres ou l'intégralité de sa participation à un tiers à un prix qui ne pourra être inférieur au prix de cession par action indiqué dans l'Offre ou de (y) retirer son Offre.

Enfin, il est précisé que ce droit de première offre ne jouera pas (x) en cas de cession à un membre de la famille de la Partie cédante ou (y) en cas de cession portant sur moins de la moitié des titres détenus par la Partie cédante à la date d'entrée en vigueur du Pacte.

4. Concertation lors de cessions de titres de la Société

Aux termes du Pacte Post-Introduction, dans l'hypothèse où l'une des Parties aurait connaissance d'un projet de cession de titres de la Société portant sur au moins 1% du capital et/ou des droits de vote de cette dernière, par un actionnaire non Partie au Pacte, elle s'engage à en informer les autres Parties.

Dans les cinq (5) Jours Ouvrés de la notification, les Parties se réuniront afin de décider de l'opportunité de formuler une offre d'acquisition à l'actionnaire cédant non Partie au Pacte portant sur sa participation.

5. Assistance dans le cadre de la cession des titres des Actionnaires

A l'issue d'un délai de 18 mois suivant la date d'entrée en vigueur du Pacte Post-Introduction, Messieurs Stéphane Chemouny et Patrick Mayette, s'ils étaient toujours dirigeants, feraient leurs meilleurs efforts afin d'aider toute Partie souhaitant procéder au transfert d'un bloc de titres représentant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société, à réaliser cette opération sur le marché ou hors marché.

En complément des stipulations du paragraphe ci-avant, dans l'hypothèse où, dans un délai de trois années à compter de l'entrée en vigueur dudit Pacte, l'une quelconque des Parties (à l'exception de Messieurs Stéphane Chemouny et Patrick Mayette), aurait souhaité céder sa participation au capital de

⁴⁰ Ces décisions stratégiques incluent les décisions suivantes :

- Toute opération d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- La souscription de tout endettement d'un montant supérieur à 500 K€ (hors dispositif d'avances remboursables dans le cadre de l'aide à l'exportation ou à l'innovation) ;
- Toute opération portant sur le capital social de la Société ;
- Les résolutions à mettre à l'ordre du jour des assemblées générales ;
- Tout programme d'incitation des salariés de la Société ;
- Tout recrutement de personnes clés ;
- L'arrêté des comptes ; et
- Toute convention réglementée.

la Société sans y parvenir, Messieurs Stéphane Chemouny et Patrick Mayette, s'ils étaient toujours dirigeants, feraient leurs meilleurs efforts avec l'aide du listing sponsor de la Société ou de tout établissement financier pouvant offrir une assistance au reclassement des participations des Parties, afin de rechercher une solution de liquidité relative à l'intégralité des titres de la Partie concernée. Ces stipulations seraient également applicables au projet de cession de l'intégralité des titres détenus par l'ensemble des Parties (à l'exception de Messieurs Stéphane Chemouny et Patrick Mayette).

18.5.2 Concerts

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'action de concert énoncée ci-avant prévue par les stipulations du Pacte Post-Introduction, il n'existera aucune action de concert entre les actionnaires de celle-ci à la date de la première inscription aux négociations des actions de la Société sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris.

18.5.3 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle et il n'est pas prévu qu'il en soit conclu d'ici l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 CONVENTIONS SIGNIFICATIVES CONCLUES AVEC DES APPARENTES

19.1.1 Convention entre des sociétés du Groupe et des actionnaires

Au jour du présent Prospectus, il n'existe aucune convention entre des sociétés du Groupe et des actionnaires.

19.1.2 Conventions intra-groupe

Au jour du présent Prospectus, une convention de prestations de services et une convention d'avance en compte courant ont été conclues entre la Société et sa filiale chinoise. Ces conventions, conclues à des conditions normales de marché, sont décrites à la section 7.2 « *Flux financiers du Groupe* » de la première partie du présent Prospectus.

19.2 RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

19.2.1 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2010

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous vous informons que le Président ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce, pour la période du 1^{er} Janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Fait à Lattes le 3 mai 2011

Le Commissaire aux Comptes

THIERRY CARLES

19.2.2 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2009

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous vous informons que le Président ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce, pour la période du 1^{er} Janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Fait à Lattes le 14 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes

THIERRY CARLES

19.2.3 Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2008

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous vous informons que le Président ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce, pour la période du 1^{er} Janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Fait à Lattes le 5 juin 2009

Le Commissaire aux Comptes

THIERRY CARLES

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 COMPTES ANNUELS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2010, 31 DECEMBRE 2009 ET 31 DECEMBRE 2008

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, 2009 et 2008 sont exprimés en euros.

20.1.1 Bilan

ACTIF	31/12/2010			31/12/2009	31/12/2008
	Brut	Amortissements	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement	2 519 388	945 892	1 573 496	996 502	386 669
Concessions, Brevets et droits similaires	102 090	59 609	42 481	43 673	31 646
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations techniques Matériel et outillage	2 583	1 921	662	1 258	1 961
Autres immobilisations corporelles	246 498	142 350	104 149	131 147	46 081
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres participations	75 000		75 000		
Créances rattachées à des participations	40 200		40 200		
Prêts	2 171		2 171	2 171	
Autres immobilisations financières	31 456		31 456	33 202	10 937
ACTIF IMMOBILISE	3 019 386	1 149 772	1 869 614	1 207 954	477 296
Avances et acomptes sur commandes	16 627		16 627	69 638	4 512
CREANCES ⁽³⁾					
Clients et comptes rattachés	439 537	13 593	425 944	367 150	451 864
Autres créances	455 743		455 743	384 664	238 240
Valeurs mobilières de placement	2 120 159		2 120 159	3 063 500	4 518 556
Disponibilités	61 655		61 655	372 312	60 371
Charges constatées d'avance	63 516		63 516	41 036	17 254
ACTIF CIRCULANT	3 157 237	13 593	3 143 644	4 298 301	5 290 800
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion actifs					
TOTAL ACTIF	6 176 623	1 163 365	5 013 257	5 506 255	5 768 097

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital (Dont versé : 107 615)	107 615	107 615	107 615
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 790 348	4 790 348	4 790 348
Report à nouveau	(1 575 314)	(621 659)	(793 015)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(1 596 778)	(953 655)	171 356
	CAPITAUX PROPRES	1 725 871	3 322 649
Avances conditionnées	1 635 000	1 124 500	623 500
	AUTRES FONDS PROPRES	1 635 000	1 124 500
Provisions pour risques	26 460	18 466	17 206
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26 460	18 466
DETTES FINANCIERES			
Emprunts auprès des établissements de crédit	265 093	362 576	455 416
Concours bancaires courants	321 723	186	
Emprunts et dettes financières diverses	260 186	81 231	82 814
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	39 600		
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 529	166 544	122 582
Dettes fiscales et sociales	457 655	385 389	182 957
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 206		
Autres dettes	47 037	36 478	7 315
Produits constatés d'avance	34 896	8 235	
	TOTAL DETTES	1 625 925	1 040 639
Ecarts de conversion passifs			
	TOTAL PASSIF	5 013 257	5 506 255
			5 768 097

20.1.2 Compte de résultat

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	146 997	78 442	58 342
Production vendue de biens	764 242	767 985	1 211 968
Production vendue de services	111 595	59 475	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 022 834	905 902	1 270 310
Production stockée			
Production immobilisée	938 634	835 000	286 993
Subventions d'exploitation	56 365	29 660	56 635
Reprises sur dépréciation, provisions	37 953	36 349	50 759
Autres produits	2 227	18	54
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 058 013	1 806 929	1 664 751
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	139 409	65 731	51 769
Autres achats et charges externes (*)	919 693	806 174	394 190
Impôts, taxes et versements assimilés	52 032	33 130	17 418
Salaires et traitements	1 947 084	1 492 041	800 372
Charges sociales	596 032	489 648	271 659
Dotations aux amortissements et dépréciations			
-sur immobilisations : dotations aux amortissements	434 763	267 740	221 219
-sur actif circulant : dotations aux dépréciations		3 593	
Dotations aux provisions	26 460	18 466	17 206
Autres charges	5 670	203	1 767
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 121 143	3 176 726	1 775 602
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 063 130)	(1 369 797)	(110 851)
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	97 805	115 667	99 849
Différences positives de change	10		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	97 815	115 667	99 849
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	29 306	29 032	36 053
Différences négatives de change	62	45	
	29 368	29 077	36 053
RESULTAT FINANCIER	68 447	86 590	63 795
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 994 683)	(1 283 207)	(47 056)

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 072	1 072
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	520		272
Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 741		
	2 261		272
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 261)		800
Impôts sur les bénéfices	(400 166)	(329 553)	(217 612)
TOTAL PRODUITS	2 155 828	1 922 596	1 765 672
TOTAL CHARGES	3 752 606	2 876 250	1 594 316
BENEFICE OU PERTE	(1 596 778)	(953 655)	171 356

(*) : y compris redevance de crédit-bail 7 157 389

20.1.3 Tableau de flux de trésorerie

En euros

	Au 31 décembre		
	2010	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net	(1 596 778)	(953 655)	171 356
Elimination des amortissements et provisions	442 757	272 839	236 112
Plus ou moins values de cession	1 741		
Capacité d'autofinancement	(1 152 280)	(680 816)	407 468
Variation du BFR lié à l'activité	76 704	127 751	(283 886)
<i>Clients et comptes rattachés</i>	(19 194)	80 875	(195 703)
<i>Autres actifs courants</i>	(40 548)	(235 331)	(115 474)
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	11 985	43 962	61 188
<i>Autres passifs courants</i>	124 461	238 245	(33 897)
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	(1 075 576)	(553 065)	123 582
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(46 076)	(138 962)	(34 744)
R&D immobilisée	(938 634)	(835 000)	(321 791)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(113 454)	(24 436)	(3 242)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(1 098 164)	(998 398)	(359 777)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation des avances remboursables OSEO (R&D)	300 500	540 000	103 500
Variation des autres avances remboursables	210 000	(39 000)	
Coface : Assurance prospection	188 936		
Remboursement des emprunts bancaires	(101 232)	(92 840)	(60 038)
Sommes reçues lors d'une augmentation de capital			4 060 011
Autres flux liés aux opérations de financement			(55 937)
Flux nets de trésorerie lié aux activités de financement (C)	598 204	408 160	4 047 536
Variation de la trésorerie (A)+(B)+(C)	(1 575 535)	(1 143 303)	3 811 341
Trésorerie d'ouverture	3 435 626	4 578 929	767 590
Trésorerie de clôture	1 860 091	3 435 626	4 578 929
Variation de trésorerie	(1 575 535)	(1 143 303)	3 811 339

La trésorerie correspond à la somme des disponibilités et des valeurs mobilières de placement diminuée des concours bancaires courants.

20.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

Situation nette au 31/12/2007	44 936
Augmentation de capital	53 203
Prime d'émission liée	4 006 809
Résultat exercice 2008	171 356
Situation nette au 31/12/2008	4 276 304
Augmentation de capital	
Résultat exercice 2009	(953 655)
Situation nette au 31/12/2009	3 322 649
Augmentation de capital	
Résultat exercice 2010	(1 596 778)
Situation nette au 31/12/2010	1 725 871

20.1.5 Annexes au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008

Les annexes font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers présentés couvrent trois périodes de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre au titre des exercices 2008, 2009 et 2010. Ils ont été préparés spécifiquement dans le cadre du projet d'introduction en bourse sur Alternext de la société.

FAITS CARACTERISTIQUES :

Exercice 2008 :

Suite à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 1^{er} août 2008, Intrasense a procédé à une augmentation de capital en émettant 53 203 actions nouvelles de 1 euro portant le capital à 107 615 €.

Cette augmentation de capital a été assortie d'une prime d'émission de 81,70 € par action nouvelle émise, soit un montant de 4 346 685,10 euros.

53 203 bons de souscription d'actions « BSA Ratchet » sont attachés au 53 203 actions nouvelles émises.

Comme le prévoit l'article L.232-9 du Code du Commerce, les frais liés à l'augmentation de capital d'une valeur de 339 877 euros ont été portés au débit du compte « Prime d'émission ». Ce compte 104100 présente donc au 31/12/2008 un solde créditeur d'un montant de 4 790 348,10 euros.

Exercice 2009

Le siège de la société a été transféré au 1231, avenue du Mondial 98 à Montpellier (34000).

La société a obtenu d'OSEO la troisième aide à l'innovation « ADI 3 » depuis sa création d'un montant de 1 500 000 euros.

L'année 2009 a été marquée par l'annulation de l'avenant 24 sur le financement des systèmes d'archivage par le Conseil d'Etat le 21 juillet. Cette annulation a gelé de nombreux projets

d'équipement de cabinets de radiologie privés et publics et a eu un impact défavorable sur l'activité d'Intrasense déjà pénalisée par la crise économique.

Exercice 2010

Au cours du 1^{er} trimestre 2010, Intrasense a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009. Aucun redressement significatif n'est à constater.

Intrasense a constitué début 2010 une filiale de droit chinois à Shanghai qu'elle détient à 100%.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif, pouvant remettre en cause les comptes annuels et/ou l'information en annexes n'a été identifié par la société.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les états financiers relatifs aux exercices clos du 1er janvier au 31 décembre 2008, du 1er janvier au 31 décembre 2009 et, du 1er janvier au 31 décembre 2010 ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les informations financières sont présentées en euros. Ces informations financières ont été arrêtées par le Président.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le

fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Immobilisations

Frais de développement

En application de la méthode préférentielle, INTRASENSE a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,
- les coûts du projet sont distinctement établis.

Les autres dépenses de recherche et développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, ont été comptabilisées directement en charges.

Ces frais de développement étaient amortis sur 3 ans jusqu'au 31 décembre 2008. A compter de 2009, la durée a été portée à 5 années et a été appliquée de façon prospective. Cette durée permet d'aligner la durée d'amortissement sur le cycle de vie des produits d'Intrasense.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Au 31 décembre 2010, les participations apparaissent au bilan pour une valeur brute de 75 K€ et ne sont pas dépréciées en l'absence d'indice de perte de valeur.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs véniales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.
- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée, lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Provision pour garantie clients

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. En 2009, la méthode de calcul utilisée pour

estimer la provision pour garantie clients lors des exercices précédents a été considérée comme obsolète à la vue de la nouvelle structure de la société et à l'évolution de la gamme de produits proposés. Une nouvelle formule de calcul a été adoptée. Depuis le 1er janvier 2009, la provision pour garantie est calculée sur la base du chiffre d'affaires « Ventes de licences » réalisé. Cette modification est sans impact significatif sur les états financiers.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en « avances et accomptes clients ».

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Crédit impôt export

Les entreprises commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de prospection commerciale engagées à l'étranger peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt dans la limite de 40 000 € dès lors qu'elles ont créé un poste à l'export.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de prospection ont été encourues.

En 2009, Intrasense a obtenu un crédit impôt export d'un montant de 40 000 €. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés a demandé et obtenu le remboursement du crédit impôt export.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art.R123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Pour chacun des exercices présentés

(2008,2009 et 2010), la valeur de marché est supérieure à la valeur comptable mais l'écart n'est pas matériel.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Présentation des éléments financiers

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros sauf mention particulière.

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN-

Etat des immobilisations

Etats des mouvements du 01/01/2008 au 31/12/2008

	Valeur brute au 01/01/2008	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais de développement	458 761		286 993
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 307		34 798
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	468 068		321 791
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 402		1 181
Divers, Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 454		33 563
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 855		34 744
Autres immobilisations financières	7 695		7 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 695		7 000
TOTAL GENERAL	565 618		363 536

	Diminutions		Valeur brute au 31/12/2008
	Poste à Poste	Cessions	
Frais de développement			745 754
Autres immobilisations incorporelles			44 105
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			789 859
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 583
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			122 017
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			124 600
Autres immobilisations financières		3 758	10 937
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 758	10 937
TOTAL GENERAL	3 758		925 396

Etat des mouvements du 01/01/2009 au 31/12/2009

	Valeur brute au 01/01/2009	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais de développement	745 754		835 000
Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 105		27 661
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	789 859		862 661
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583		0
Installations générales agencements aménagements	0		38 299
Divers, Matériel de bureau et informatique, Mobilier	122 017		73 002
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	124 600		111 300
Autres immobilisations financières	10 937		26 686
Créances rattachées à des participations	0		0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 937		26 686
TOTAL GENERAL	925 396		1 000 647

	Diminutions		Valeur brute au 31/12/2009
	Poste à Poste	Cessions	
Frais de développement			1 580 754
Autres immobilisations incorporelles			71 766
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 652 520
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 583
Installations générales agencements aménagements			38 299
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			195 019
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			235 901
Autres immobilisations financières		2 250	35 373
Créances rattachées à des participations		0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 250	35 373
TOTAL GENERAL		2 250	1 923 794

Etat des mouvements du 01/01/2010 au 31/12/2010

	Valeur brute au 01/01/2010	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais de développement	1 580 754		938 634
Autres postes d'immobilisations incorporelles	71 766		30 324
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 652 520		968 958
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 583		
Installations générales agencements aménagements divers	38 299		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	195 019		15 752
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	235 901		15 752
Autres participations			75 000
Créances rattachées à des participations			40 200
Prêts, autres immobilisations financières	35 373		
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 373		115 200
TOTAL GENERAL	1 923 794		1 099 910

	Diminutions		Valeur brute au 31/12/2010
	Poste à Poste	Cessions	
Frais de développement			2 519 388
Autres immobilisations incorporelles			102 090
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 621 678
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 583
Installations générales agencements aménagements divers			38 299
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 572		208 200
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 572		249 081
Autres participations			75 000
Créances rattachées à des participations			40 200
Prêts, autres immobilisations financières	1 746		33 627
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 746		148 827
TOTAL GENERAL		4 318	3 019 386

Etat des amortissements

Etat des amortissements du 01/01/2008 au 31/12/2008

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais de développement TOTAL	158 352	200 732		359 085
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 307	3 152		12 458
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	108	514		621
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 114	16 822		75 936
TOTAL	59 222	17 336		76 557
TOTAL GENERAL	226 880	221 200		448 100

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais de développement	TOTAL	200 732			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 152			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		514			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 822			
	TOTAL	17 336			
	TOTAL GENERAL	221 220			

Etat des amortissements du 01/01/2009 au 31/12/2009

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais de développement	TOTAL	359 085	225 167		584 251
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	12 458	15 635		28 093
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		621	703		1 325
Installations générales, agencements, aménagements divers			538		538
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		75 936	25 698		101 633
	TOTAL	76 557	26 939		103 496
	TOTAL GENERAL	448 100	267 740		715 840

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais d'établissements recherche et développement	TOTAL	225 167			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	15 635			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		703			
Installations générales, agencements, aménagements divers		538			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		25 698			
	TOTAL	26 939			
	TOTAL GENERAL	267 740			

Etat des amortissements du 01/01/2010 au 31/12/2010

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais de développement	TOTAL	584 251	361 641		945 892
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	28 093	31 516		59 609
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 325	596		1 921
Installations générales agencements aménagements divers		538	3 224		3 761
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		101 633	37 786	831	138 588
	TOTAL	103 496	41 606	831	144 270
TOTAL GENERAL		715 840	434 763	831	1 149 772

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais de développement	TOTAL	361 641			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	31 516			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		596			
Installations générales agencements aménagements divers		3 224			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		37 786			
	TOTAL	41 606			
TOTAL GENERAL		434 763			

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art.R123-1962°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de R&D (Exercice 2008)	Linéaire	3 ans
Frais de R&D (Depuis le 01/01/2009) ⁽¹⁾	Linéaire	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau - Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

(1) La durée d'amortissement des frais de développement immobilisés a été portée de 3 à 5 ans dès le 1^{er} janvier 2009, cette modification a été appliquée de façon prospective. En 2009, il est apparu que les coûts de développement immobilisés avaient une durée d'utilité d'au moins 5 ans. En effet, les frais de développement ont commencé à être immobilisés en 2007. Les briques technologiques développées en 2007 étaient toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation en 2009 et l'ont également été les deux années suivantes conformément à la «roadmap» produit. Intrasense édite 3 versions du logiciel par an, ces changements de version s'expliquent par l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais la société reste sur des versions reposant sur les mêmes socles logiciels.

Etat des provisions

Etat des dotations et reprises du 01/01/2008 au 31/12/2008

Provisions pour risques et charges	Montant 01/01/2008	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant 31/12/2008
Garanties données aux clients	2 313	17 206	2 313		17 206
TOTAL	2 313	17 206	2 313		17 206

Provisions pour dépréciations	Montant 01/01/2008	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant 31/12/2008
Des créances clients	10 000				10 000
TOTAL	10 000	3 593			10 000
TOTAL GENERAL	12 313	20 799	2 313		27 206
Dont dotations et reprises d'exploitation		20 799	2 313		

Etat des dotations et reprises du 01/01/2009 au 31/12/2009

Provisions pour risques et charges	Montant 01/01/2009	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant 31/12/2009
Garanties données aux clients	17 206	18 466	17 206		18 466
TOTAL	17 206	18 466	17 206		18 466

Provisions pour dépréciations	Montant 01/01/2009	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant 31/12/2009
Des créances clients	10 000	3 593			13 593
TOTAL	10 000	3 593			13 593
TOTAL GENERAL	27 206	22 059	17 206		32 059
Dont dotations et reprises d'exploitation		22 059	17 206		

Etat des dotations et reprises du 01/01/2010 au 31/12/2010

Provisions pour risques et charges	Montant 01/01/2010	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant 31/12/2010
Garanties données aux clients	18 466	26 460	18 466		26 460
TOTAL	18 466	26 460	18 466		26 460

Provisions pour dépréciations	Montant 01/01/2010	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant 31/12/2010
Des créances clients	13 593				13 593
TOTAL	13 593				13 593
TOTAL GENERAL	32 059	26 460	18 466		40 053
Dont dotations et reprises d'exploitation		26 460	18 466		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des échéances des créances et des dettes au 31/12/2008

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 937		10 937
Fournisseurs acomptes sur commandes	4 512	4 512	
Clients douteux ou litigieux	11 960	11 960	
Autres créances clients	449 904	449 904	
Impôts sur les bénéfices	217 612	217 612	
Taxe sur la valeur ajoutée	20 248	20 248	
Débiteurs divers	379	379	
Charges constatées d'avance	17 254	17 254	
TOTAL	721 869	721 869	10 937
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		0	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit	455 416	94 159	318 002	43 255
Emprunts et dettes financières divers	82 814	7 814	48 750	26 250
Fournisseurs et comptes rattachés	122 582	122 582		
Dettes fiscales et sociales	182 958	182 958		
Autres dettes	7 315	7 315		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	851 086	414 828	366 752	69 505
Emprunts souscrits en cours d'exercice		0		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		59 848		

Etat des échéances des créances et des dettes au 31/12/2009

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 171	2 171	
Autres immobilisations financières	33 202	33 202	
Clients douteux ou litigieux	15 799	15 799	
Autres créances clients	364 945	364 945	
Impôts sur les bénéfices	329 553	329 553	
Taxe sur la valeur ajoutée	51 905	51 905	
Débiteurs divers	3 206	3 206	
Charges constatées d'avance	41 036	41 036	
TOTAL	841 817	841 814	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 171		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit	362 762	98 657	264 105	
Emprunts et dettes financières divers	75 000	3 750	56 250	15 000
Fournisseurs et comptes rattachés	166 544	166 544		
Personnel et comptes rattachés	87 926	87 926		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	232 365	232 365		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 589	42 589		
Autres impôts taxes et assimilés	22 509	22 509		
Groupe et associés	6 231	6 231		
Autres dettes	36 478	36 478		
Produits constatés d'avance	8 235	8 235		
TOTAL	1 040 639	705 284	320 355	15 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	92 526			

Etat des échéances des créances et des dettes au 31/12/2010

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	40 200	40 200	
Prêts	2 171	2 171	
Autres immobilisations financières	31 456	31 456	
Clients douteux ou litigieux	15 799	15 799	
Autres créances clients	423 738	423 738	
Personnel et comptes rattachés	10 170	10 170	
Impôts sur les bénéfices	400 166	400 166	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 615	10 615	
Débiteurs divers	34 792	34 792	
Charges constatées d'avance	63 516	63 516	
TOTAL	1 032 622	1 032 622	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit	586 816	405 344	181 472	
Emprunts et dettes financières divers	260 186	15 000	245 186	
Fournisseurs et comptes rattachés	178 529	178 529		
Personnel et comptes rattachés	126 637	126 637		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	265 386	265 386		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 679	33 679		
Autres impôts taxes et assimilés	31 953	31 953		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 206	21 206		
Autres dettes	47 037	47 037		
Produits constatés d'avance	34 896	34 896		
TOTAL	1 586 326	1 159 668	426 658	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	188 936			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	100 902			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Par catégories de titres	Valeur nominale en euros	Nombre de titres			
		01/08/2008	Créés	Remboursés	31/12/2010
ACTIONS A	1.0000	37 000			37 000
ACTIONS B	1.0000	17 412			17 412
ACTIONS C	1.0000	53 203			53 203

Autres fonds propres

Etat des autres fonds propres du 01/01/2008 au 31/12/2008

En euros	01/01/2008	Souscription	Remboursement	31/12/2008
ARCE (Avance remboursable – région LR)	48 000	12 000	7 500	52 500
OSEO - Aide à l'innovation 1	207 000		46 000	161 000
OSEO - Aide à l'innovation 2	240 000	170 000		410 000
Autres fonds propres	520 000	182 000	53 500	623 500

Etat des autres fonds propres du 01/01/2009 au 31/12/2009

En euros	01/01/2009	Souscription	Remboursement	31/12/2009
ARCE (Avance remboursable – région LR)	52 500		30 000	22 500
OSEO – Aide à l'innovation 1	161 000		69 000	92 000
OSEO – Aide à l'innovation 2	410 000			410 000
OSEO – Aide à l'innovation 3		600 000		600 000
Autres fonds propres	623 500	600 000	99 000	1 124 500

Etat des autres fonds propres du 01/01/2010 au 31/12/2010

En euros	01/01/2010	Souscription	Remboursement	31/12/2010
ARCE (Avance remboursable – région LR)	22 500		22 500	0
OSEO – Aide à l'innovation 1	92 000		92 000	0
OSEO – Aide à l'innovation 2	410 000		80 000	330 000
OSEO – Aide à l'innovation 3	600 000		495 000	1 095 000
ASTRE (Prêt Région LG)		210 000		210 000
Autres fonds propres	1 124 500			1 635 000

Evolution des emprunts et dettes financières

Evolution des emprunts et dettes financières au 31/12/2008

En euros	01/01/2008	Souscription	Remboursement	31/12/2008
OSEO - prêt participatif	75 000			75 000
Emprunts Banque Populaire du Sud	513 632		59 848	453 784
Intérêts courus	1 822	1 632	1 822	1 632
Emprunts et dettes financières	590 454	1 632	61 670	530 416

Evolution des emprunts et dettes financières au 31/12/2009

En euros	01/01/2009	Souscription	Remboursement	31/12/2009
OSEO - prêt participatif	75 000			75 000
Emprunts Banque Populaire du Sud	453 784		92 526	361 258
Intérêts courus	1 632	1 318	1 632	1 318
Emprunts et dettes financières	530 416	1 318	94 158	443 807

Evolution des emprunts et dettes financières au 31/12/2010

En euros	01/01/2010	Souscription	Remboursement	31/12/2010
COFACE – assurance prospection		188 936		188 936
OSEO - prêt participatif	75 000		3 750	71 250
Emprunts Banque Populaire du Sud	361 258		97 152	264 106
Compte courant associés	6 231		6 231	0
Intérêts courus	1 318	987	1 318	987
Emprunts et dettes financières	443 807	189 923	102 220	525 279

Intrasense a obtenu une ligne de crédit qui s'élève au 31/12/2010 à 321 723 € afin de conserver les placements mis en place en 2008 dont la rémunération est supérieure à ce que proposait les établissements bancaires en 2010.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art.R123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant au 31/12/2008
Créances clients et comptes rattachés	149 757
Disponibilités	41 475
Total	191 050

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant au 31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	141 442
Disponibilités	33 750
Total	175 192

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant au 31/12/2010
Créances clients et comptes rattachés	120 400
Autres créances	3 021
Disponibilités	33 124
Total	156 545

Charges à payer

(Code du Commerce Art.R123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants de bilan	Montant au 31/12/2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 632
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 760
Dettes fiscales et sociales	72 404
Total	154 796

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants de bilan	Montant au 31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 504
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 615
Dettes fiscales et sociales	161 043
Total	203 162

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants de bilan	Montant au 31/12/2010
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 160
Dettes fiscales et sociales	282 512
Autres dettes	4 174
Total	298 833

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R123-196)

Etat des charges et produits constatés d'avance au 31/12/2008

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	17 254
Total	17 254
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0

Etat des charges et produits constatés d'avance au 31/12/2009

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	41 036
Total	41 036
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	8 235
Total	8 235

Etat des charges et produits constatés d'avance au 31/12/2010

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	63 516
Total	63 516
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	34 896
Total	34 896

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT-

Effectif moyen

(Code du Commerce Art.R123-198 ; PCG Art. 531-3)

L'effectif moyen sur l'exercice 2008 est de 24 personnes, sur l'exercice 2009 de 33 personnes, et de 43 personnes sur l'exercice 2010.

Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art.R123-198 ; PCG Art. 531-3)

La rémunération globale des membres des organes de direction, administration et de surveillance s'élève à :

- 210 000 € au titre de l'exercice 2010
- 210 000 € au titre de l'exercice 2009
- 156 000 € au titre de l'exercice 2008

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R123-196 ; PCG Art. 531-2/9)

Exercice clos au 31/12/2008

Engagements donnés

Etat des priviléges et nantissements :

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/01/2006 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 180 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Engagements reçus

Néant

Exercice clos au 31/12/2009

Engagements donnés

Etat des priviléges et nantissements :

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/01/2006 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 180 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Autres engagements donnés :

Autres engagements donnés :	14 494
CREDIT BAIL MOBILIER - 1 VEHICULE CLIO	
Total (1)	14 494

Engagements reçus

Néant

Crédit-bail

(Code monétaire et financier R313-14 ; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine			14 494		14 494
Redevances payées -cumuls exercices antérieurs -exercice			389		389
Total			389		389
Redevances restant à payer -à un an au plus -entre 1 et 5 ans			4 831 9 274		4 831 9 274
Total			14 105		14 105

Exercice clos au 31/12/2010

Engagements donnés

Etat des priviléges et nantissements :

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/01/2006 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 180 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Concours bancaires courants :

La Banque Populaire du Sud a consenti une ligne de crédit d'un montant maximum de 350 K€ utilisées à hauteur de 321,7K€.

Autres engagements donnés :

Autres engagements donnés :	36 860
CREDIT BAIL MOBILIER - 1 VEHICULE CLIO	
Total (1)	36 860

Engagements reçus

Néant

Crédit-bail

(Code monétaire et financier R313-14 ; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine			36 860		36 860
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			389		389
- exercice			7 157		7 157
Total			7 546		7 546
Redevances restant à payer					
- à un an au plus			9 794		9 794
- entre 1 et 5 ans			11 068		11 068
Total			20 862		20 862

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R123-197 ; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65ans pour tous les salariés, d'une inflation de 2,5% par an, d'un taux d'actualisation de 5% correspondant au rendement estimé des obligations de bonne signature, d'un turnover faible basé sur l'expérience réelle de l'entreprise, d'un taux de survie calculé à partir des tables de l'Insee Hommes/Femmes, et d'un taux de charges sociales moyen de 45%.

Le montant de l'engagement calculé représente 14K€ au 31/12/2010, 12 K€ au 31/12/2009 et 7 K€ au 31/12/2008. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers mais constitue un engagement hors bilan.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2010, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 283,5 heures (au 31/12/2009 : 956,62 h et au 31/12/2008 : 572,24 h).

Liste des filiales et participations

(CodeduCommerceArt.L233-15etArt.R 123-197;PCG Art. 531-3et532-12)

Intrasense SAS détient une filiale à Shanghai depuis l'exercice 2010.

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier 2010	Résultat net 2010	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés -Filiales détenues à +50% -FILIALE INTRASENSE CHINE -Participations détenues entre 10 et 50%	75 000	47 000	100.00	75 000	75 000	40 200	0	53 000	(28 000)	0
B. Renseignements globaux Filiales non reprises en A Participations non reprises en A										

Opérations réalisées avec des entreprises liées

Toutes les transactions avec des parties liées sont de nature courantes et ont été incluses à des conditions normales de marché. Il n'a pas été identifié de parties liées en 2008 et 2009.

(en milliers d'euros)	2010
Immobilisations financières	
-Participations	75
-Créances sur participations	40
-Prêts	
Créances	
-Créances clients et rattachés	23
-Autres créances	
Dettes	
-Dettes fournisseurs et rattachés	
Dettes financières	

(en milliers d'euros)	2010
Charges d'exploitation	
Produits d'exploitation	23
Charges financières	
-Intérêts et charges assimilées	
-Pertes sur créances liées à des participations	
Produits financiers	
-Produits de participation	
-Intérêts	
Charges exceptionnelles	
Produits exceptionnels	

20.2 ETATS FINANCIERS HISTORIQUES D'INTRASENSE

La Société ayant établi un jeu de comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010, les états financiers individuels historiques de la Société ne sont pas intégrés dans le présent Prospectus

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur le jeu de comptes annuels établi pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INTRASENSE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes annuels d'INTRASENSE relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels ont été établis sous la responsabilité du Président d'INTRASENSE, dans le cadre du projet d'inscription aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris de la totalité des actions existantes constituant le capital de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour chacun des trois exercices écoulés.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter du présent rapport.

Lattes et Neuilly-sur-Seine, le 12 décembre 2011

Les commissaires aux comptes

Thierry CARLES

Deloitte & Associés

Laurent HALFON

20.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

20.4 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les comptes au 31 décembre 2010 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes et les comptes semestriels au 30 juin 2011 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

20.5 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES

Les comptes intermédiaires de la Société au 30 juin 2011 sont exprimés en euros.

20.5.1 Bilan semestriel au 30 juin 2011

ACTIF	30/06/2011			31/12/2010
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé ⁽¹⁾				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	3 001 818	1 195 445	1 806 372	1 573 496
Concessions, Brevets et droits similaires	107 440	71 334	36 106	42 481
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques Matériel et outillage	2 583	2 038	545	662
Autres immobilisations corporelles	259 756	162 240	97 516	104 149
IMMOBILISATIONS FINANCIERES ⁽²⁾				
Autres participations	75 000		75 000	75 000
Créances rattachées à des participations	40 200		40 200	40 200
Prêts	2 171		2 171	2 171
Autres immobilisations financières	31 543		31 543	31 456
TOTAL II	3 520 511	1 431 057	2 089 454	1 869 614
STOCKS ET EN COURS				
Marchandises	1 815		1 815	
Avances et acomptes sur commandes	20 454		20 454	16 627
CREANCES ⁽³⁾				
Clients et comptes rattachés	805 923	30 993	774 930	425 944
Autres créances	700 937		700 937	455 743
Valeurs mobilières de placement	1 803 815		1 803 815	2 120 159
Disponibilités	35 729		35 729	61 655
Charges constatées d'avance	102 950		102 950	63 516
TOTAL III	3 471 624	30 993	3 440 631	3 143 643
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actifs (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 992 135	1 462 050	5 530 085	5 013 257

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an :

0

(3) Dont à plus d'un an

PASSIF	30/06/2011	31/12/2010
Capital (Dont versé : 107 615)	107 615	107 615
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 790 348	4 790 348
Report à nouveau	(3 172 092)	(1 575 314)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(632 968)	(1 596 778)
TOTAL (I)	1 092 903	1 725 871
Avances conditionnées	1 325 000	1 635 000
TOTAL (II)	1 325 000	1 635 000
Provisions pour risques	40 386	26 460
TOTAL (III)	40 386	26 460
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	1 500 000	
Autres emprunts obligataires	10 375	
Emprunts auprès d'établissements de crédit	214 709	265 093
Concours bancaires courants	30 846	321 723
Emprunts et dettes financières diverses	466 008	260 186
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		39 600
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266 977	178 529
Dettes fiscales et sociales	503 139	457 655
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		21 206
Autres dettes	29 646	47 037
Produits constatés d'avance	50 096	34 896
TOTAL (IV)	3 071 796	1 625 927
Ecart de conversion passifs (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 530 085	5 013 257

(1) Dont à moins d'un an

2 444 937 1 199 268

20.5.2 Compte de résultat semestriel au 30 juin 2011

	30/06/2011			30/06/2010
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Ventes de marchandises	74 758	1 500	76 258	32 434
Production vendue de Biens	218 398	469 070	687 468	337 915
Production vendue de Services	56 831	19 380	76 211	40 961
Chiffre d'affaires net	349 987	489 950	839 937	411 310
Production stockée				
Production immobilisée			482 430	469 698
Subventions d'exploitation			81 284	25 563
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			33 815	5 279
Autres produits			461	90
			1 437 928	911 940
CHARGES D'EXPLOITATION (II)				
Achats de marchandises		118 355		24 616
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes*	463 139		463 369	
Impôts, taxes et versements assimilés	32 448		26 319	
Salaires et traitements	951 924		1 004 979	
Charges sociales	424 109		342 830	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
-sur immobilisations : dotations aux amortissements	281 285		193 250	
-sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
-sur actif circulant : dotations aux dépréciations	17 400			
Dotations aux provisions	40 386			
Autres charges	5 778		5 641	
	2 334 825		2 061 004	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(896 897)	(1 149 064)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transféré				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	31 214		54 957	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	1 064			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	32 278		54 957	
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	23 482		12 695	
Différences négatives de change	524		62	
Charges nettes sur cessions de valeur mobilières de placement				
	24 005		12 757	
RESULTAT FINANCIER			8 273	42 200
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(888 624)	(1 106 864)

	30/06/2011	30/06/2010
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		505
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		505
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(505)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(255 657)	(124 241)
TOTAL PRODUITS	1 470 206	966 896
TOTAL DES CHARGES	2 103 173	1 950 025
BENEFICE OU PERTE	(632 968)	(983 128)
Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier	4 901	2 416
Redevances de crédit-bail immobilier		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

20.5.3 Tableau de flux de trésorerie au 30 juin 2011

En euros	<u>Au 30 juin</u>	<u>Au 31 décembre</u>
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	(632 968)	(1 596 778)
Elimination des amortissements et provisions	312 611	442 757
Plus ou moins-values de cession		1 741
Capacité d'autofinancement	<u>(320 357)</u>	<u>(1 152 280)</u>
Variation du BFR lié à l'activité	(582 399)	76 704
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>(405 986)</i>	<i>(19 194)</i>
<i>Autres actifs courants</i>	<i>(290 270)</i>	<i>(40 548)</i>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>(67 242)</i>	<i>11 985</i>
<i>Autres passifs courants</i>	<i>(46 615)</i>	<i>124 461</i>
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	<u>(902 756)</u>	<u>(1 075 576)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 695)	(46 076)
R&D immobilisée	(482 430)	(938 634)
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(113 454)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	<u>(501 125)</u>	<u>(1 098 164)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des avances remboursables OSEO (R&D)	(100 000)	300 500
Variation des autres avances remboursables		210 000
Coface : Assurance prospection		188 936
Remboursement des emprunts bancaires	(57 884)	(101 232)
Sommes reçues lors d'une augmentation de capital		
Autres flux liés aux opérations de financement	1 510 375	
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement ('C)	<u>1 352 491</u>	<u>598 204</u>
Variation de trésorerie (A)+(B)+('C)	<u>(51 390)</u>	<u>(1 575 535)</u>
Trésorerie d'ouverture	1 860 091	3 435 626
Trésorerie de clôture	1 808 701	1 860 091
Variation de trésorerie	<u>(51 390)</u>	<u>(1 575 535)</u>

La trésorerie correspond à la somme des disponibilités et des valeurs mobilières de placement diminuée des concours bancaires courants.

20.5.4 Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2011

Situation nette au 31/12/2010	1 725 871
Augmentation de capital	
Résultat	(632 968)
Situation nette au 30/06/2011	1 092 903

20.5.5 Annexe au bilan et au compte de résultat semestriels au 30 juin 2011

Cette annexe a été établie dans le cadre d'une clôture semestrielle couvrant la période du 1^{er} Janvier 2011 au 30 Juin 2011.

Les comptes joints font apparaître à cette date des capitaux propres de 1 092 903 euros y compris une perte de 632 968 euros. Le chiffre d'affaires de la période s'élève à 839 937 euros.

FAITS CARACTERISTIQUES

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Souscription d'un emprunt obligataire pour 1,5 M€ par émission de 1 500 000 obligations remboursables en actions avant le 31 mars 2012.

Création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence, les ABSA D.

Création d'une nouvelle catégorie d'actions de préférence, les Actions P.

Emission de 5 499 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises.

Les nouvelles catégories d'actions de préférence n'ont pas été souscrites au 30 juin 2011.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes semestriels relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 ont été établis en appliquant la recommandation CNC99 R01 relative aux comptes intermédiaires. Ils sont établis selon les mêmes principes comptables que les comptes annuels.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-Continuité d'exploitation,

-Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,

-Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les informations financières sont présentées en euros. Ces informations financières ont été établies sous la responsabilité du président.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

En application de la méthode préférentielle, INTRASENSE a décidé de porter à l'actif les dépenses de développement, sous réserve que celles-ci répondent aux critères suivants :

- le projet en cause est nettement individualisé,
- les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale du projet sont sérieuses,
- les coûts du projet sont distinctement établis.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie des produits estimée à 5 ans. Au cours du premier semestre 2011, l'activation de ces dépenses de développement représente un montant total de 482 K€. Les amortissements constatés sur le semestre, au titre des frais activés antérieurement ou au cours du premier semestre représentent 250K€. Les autres dépenses de recherche et développement, ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus, ont été comptabilisées directement en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 75 K€ et ne sont pas dépréciées au 30 juin 2011 en l'absence d'indice de perte de valeur.

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs véniales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée, lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à

l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement.

La provision pour garantie est calculée sur la base du chiffre d'affaires «Ventes de licences» réalisé.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires «ventes de biens» est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes).

Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Une dotation de 17 K€ a été comptabilisée sur le premier semestre 2011 suite à l'analyse de l'ancienneté des créances et à l'estimation du risque de non recouvrement.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste «Impôts sur les bénéfices».

Au 30 juin 2011, les créances et dettes d'impôt nées au cours du semestre se détaillent comme suit :

Impôt exigible	0 K€
Crédit impôt recherche	255 K€

Par ailleurs, l'encaissement du Crédit impôt recherche déclaré au cours de l'exercice 2010 pour un montant de 396 K€ est intervenu en octobre 2011. Une expertise technique a été demandée par la

DRRT de Montpellier. L'entreprise a reçu de l'administration fiscale un courrier confirmant l'admission totale de sa demande de remboursement du crédit impôt recherche 2010.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché du portefeuille de VMP au 30/06/2011 est très légèrement supérieure à la valeur comptable.

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Présentation des éléments financiers

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros sauf mention particulière.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais de développement	TOTAL	2 519 388	482 430
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	102 090	5 350
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 583	
Installations générales agencements aménagements divers		38 299	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		208 200	13 258
Immobilisations corporelles	TOTAL	249 081	13 258
Autres participations		75 000	
Créances rattachées à des participations		40 200	
Prêts, autres immobilisations financières		33 627	87
	TOTAL	148 827	87
TOTAL GENERAL		3 019 386	501 125

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais de développement TOTAL			3 001 818	3 001 818
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			107 440	107 440
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 583	2 583
Installations générales agencements aménagements divers			38 299	38 299
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			221 458	221 458
Immobilisations corporelles TOTAL			262 339	262 339
Autres participations			75 000	75 000
Créances rattachées à des participations			40 200	40 200
Prêts, autres immobilisations financières			33 714	33 714
TOTAL			148 914	148 914
TOTAL GENERAL			3 520 511	3 520 511

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais de développement TOTAL	945 892	249 553		1 195 445
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	59 609	11 724		71 334
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 921	117		2 038
Installations générales agencements aménagements divers	3 761	1 599		5 360
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	138 588	18 292		156 880
TOTAL	144 270	20 008		164 278
TOTAL GENERAL	1 149 772	281 285		1 431 057

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais de développement TOTAL	249 553				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 724				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	117				
Installations générales agencements aménagements divers	1 599				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 292				
Immobilisations corporelles TOTAL	20 008				
TOTAL GENERAL	281 285				

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de R&D	Linéaire	5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau - Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Garanties données aux clients	26 460	40 386	26 640		40 386
TOTAL	26 460	40 386	26 460		40 386

Provisions pour dépréciations	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	13 593	17 400			30 993
TOTAL	13 593	17 400			30 993
TOTAL GENERAL	40 053	57 786	26 460		71 379
Dont dotations et reprises d'exploitation		57 786	26 460		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	40 200		40 200
Prêts	2 171		2 171
Autres immobilisations financières	31 543		31 543
Clients douteux ou litigieux	15 799	15 799	
Autres créances clients	790 124	790 124	
Personnel et comptes rattachés	11 442	11 442	
Impôts sur les bénéfices	652 623	652 623	
Taxe sur la valeur ajoutée	22 669	22 669	
Débiteurs divers	14 203	14 203	
Charges constatées d'avance	102 950	102 950	
TOTAL	1 683 725	1 609 811	73 914

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 000	1 500 000		
Autres emprunts obligataires	10 375	10 375		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	214 709	66 382	148 327	
Emprunts et dettes financières divers	462 686	15 000	447 686	
Fournisseurs et comptes rattachés	266 977	266 977		
Personnel et comptes rattachés	155 934	155 934		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	288 035	288 035		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 936	40 936		
Autres impôts taxes et assimilés	18 235	18 235		
Groupe et associés	3 322	3 322		
Autres dettes	29 646	29 646		
Produits constatés d'avance	50 096	50 096		
TOTAL	3 040 950	2 444 937	596 013	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 500 000			

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Par catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS A	1.0000	37 000			37 000
ACTIONS B	1.0000	17 412			17 412
ACTIONS C	1.0000	53 203			53 203

Autres fonds propres

En euros	31/12/2010	Souscription	Remboursement	30/06/2011
OSEO - aide à l'innovation 2	330 000		(100 000)	230 000
OSEO - aide à l'innovation 3	1 095 000			1 095 000
Autres fonds propres	1 425 000	0	(100 000)	1 325 000

Evolutions des emprunts et dettes financières

En euros	31/12/2010	Souscription	Remboursement	30/06/2011
Astre - prêt Région LR	210 000			210 000
COFACE - assurance prospection	188 936			188 936
OSEO - prêt participatif	71 250		(7 500)	63 750
Emprunts Banque Populaire du Sud	264 106		(50 384)	213 721
Emprunt obligataire	0	1 500 000		1 500 000
Intérêts courus	987	14 685	(987)	14 685
Emprunts et dettes financières	735 279	1 514 685	(58 872)	2 191 092

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	98 180
Autres créances	1 300
Disponibilités	21 525
Total	121 005

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants de bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	10 375
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 218
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 232
Dettes fiscales et sociales	314 727
Autres dettes	12 847
Total	426 399

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	102 950
Total	102 950
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	50 096
Total	50 096

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT-

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

L'effectif moyen sur la période est de 41 personnes.

-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS-

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Etat des priviléges et nantissements :

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud en garantie d'emprunts bancaires les nantissements suivants :

Le 24/01/2006 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 180 000 euros. La société a demandé la levée de ce privilège, l'emprunt correspondant ayant été intégralement remboursé en 2011.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 48 000 euros.

Le 24/07/2007 nantissement du fonds de commerce d'un montant de 480 000 euros.

Autres engagements donnés :

Autres engagements donnés :		15 961
CREDIT BAIL MOBILIER - 2 VEHICULES CLIO	15 961	
Total (1)		15 961

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			36 860		36 860
Redevances payées			7 546		7 546
-cumuls exercices antérieurs			4 901		4 901
-exercice					
Total			12 447		12 447
Redevances restant à payer			9 794		9 794
-entre 1 et 5 ans			6 167		6 167
-à plus de 5 ans					
Total			15 961		15 961

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une inflation de 2,5% par an, d'un taux d'actualisation de 5% correspondant au rendement estimé des obligations de bonne signature, d'un turnover faible basé sur l'expérience réelle de l'entreprise, d'un taux de survie calculé à partir des tables de l'Insee Hommes/Femmes, et d'un taux de charges sociales moyen de 45%.

Le montant de l'engagement calculé représente 21 K€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers mais constitue un engagement hors bilan.

Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/06/2011, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 891.20 heures.

Evènements postérieurs à la clôture

Pour des besoins liés à la certification de ses logiciels à Singapour, Intrasense a constitué en octobre 2011 une filiale à Singapour Intrasense Asia-Pacific TPE Ltd d'un capital de 50,000 SGD.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier 2010	Résultat net 2010	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés -Filiales détenues à + de 50% -FILIALE INTRASENSE CHINE	75 000	47 000	100.00	75 000	75 000	40 200	0	53 000	(28 000)	0
B. Renseignements globaux -Filiales non reprises en A -Participations non reprises en A										

Opérations réalisées avec des entreprises liées

(en milliers d'euros)	2011	2010
Immobilisations financières		
-Participations	75	75
-Créances sur participations	44	40
-Prêts		
Créances		
-Créances clients et rattachés		23
-Autres créances		
Dettes		
-Dettes fournisseurs et rattachés		
Dettes financières	3	

(en milliers d'euros)	2011	2010
Charges d'exploitation	20	
Produits d'exploitation		23
Charges financières		
-Intérêts et charges assimilées		
-Pertes sur créances liées à des participations		
Produits financiers		
-Produits de participation		
-Intérêts		

Toutes les transactions avec des parties liées sont de nature courantes et ont été incluses à des conditions normales du marché.

20.5.6 Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2011

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INTRASENSE et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels d'INTRASENSE relatifs à la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La société établissant pour la première fois des comptes semestriels au 30 juin 2011, nous précisons que les informations relatives à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un examen limité de notre part.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Président d'INTRASENSE, dans le cadre du projet d'inscription aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris de la totalité des actions existantes constituant le capital de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2011, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter du présent rapport.

Lattes et Neuilly-sur Seine, le 12 décembre 2011

Les commissaires aux comptes

Thierry CARLES

Deloitte & Associés

Laurent HALFON

20.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

20.6.1 Politique de distribution

Il n'est pas dans l'intention de la Société, à court et moyen terme, de distribuer des dividendes.

20.6.2 Dividendes et réserves distribuées par la Société au cours des trois derniers exercices

Depuis sa création et jusqu'à la date d'enregistrement du présent Prospectus, la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

20.7 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date du présent Prospectus, à l'exception de la procédure de vérification de la comptabilité de la Société portant sur le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2010 décrite au paragraphe 4.4.3 de la première partie du présent Prospectus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.8 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant sa situation financière ou commerciale depuis le 30 juin 2011 qui ne soit pas décrit dans le présent Prospectus.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Prospectus, le capital social a été fixé à cent sept mille six cent un (107.601) euros. Il a été divisé en 107.601 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, de quatre catégories à savoir les actions de catégorie A (les « **Actions A** »), les actions de catégorie B (les « **Actions B** »), les actions de catégorie C (les « **Actions C** ») et les actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées, réparties de la façon suivante :

- 37.000 Actions A ;
- 17.398 Actions B ; et
- 53.203 Actions C.

Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 16 décembre 2011, le capital social a été fixé à cent sept mille six cent un (107.601) euros divisé en deux millions cent cinquante-deux mille vingt (2.152.020) actions ordinaires de 0,05 euro chacune de valeur nominale, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris.

Par ailleurs, les Actions A, B et C seront converties en actions ordinaires de la Société à la date de la fixation du prix de souscription des actions dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris.

21.1.2 Absence de titres non représentatifs de capital

A la date du présent Prospectus, aucun titre non représentatif de capital n'a été émis par la Société.

21.1.3 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

A la date du présent Prospectus, la Société ne détient aucune action propre. Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 16 décembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'inscription aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225–209 du Code de commerce.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

21.1.4.1 Bons de créateur d'entreprise (« BCE »)

Type de titres	BCE 2011 n° 1	BCE 2011 n° 2	BCE 2011 n°3
Nombre de BCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BCE émis et non attribués	0	0	0

Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	18 mai 2011	18 mai 2011	18 mai 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	19 mai 2011	19 mai 2011	19 mai 2011
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	19 mai 2011	19 mai 2011	19 mai 2011
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	82,70 euros	82,70 euros	82,70 euros
Date limite d'exercice des BCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ⁴¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ⁴²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ⁴³
Parité	1BCE 2011 n°1 pour 1 action ordinaire nouvelle*	1BCE 2011 n°2 pour 1 action ordinaire nouvelle*	1BCE 2011 n°3 pour 1 action ordinaire nouvelle*

⁴¹ Par dérogation à ce qui précède, les BCE 2011 n°1 devront être exercés par le Bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou
(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

⁴² Mêmes dérogations que pour les BCE 2011 n°1.

⁴³ Mêmes dérogations que pour les BCE 2011 n°1.

Conditions générales d'exercice	<p>Les BCE 2011 n°1 pourront être exercés si le bénéficiaire :</p> <p>(i) a effectivement au 31 décembre 2011 la qualité de salarié et/ou de mandataire social fiscalement assimilé à un salarié de la Société ; et</p> <p>(ii) n'a pas fait l'objet préalablement à la décision d'exercice des BCE 2011 n°1 d'une procédure de licenciement ou de révocation pour faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence sociale de la Cour de Cassation.</p>	<p>Les BCE 2011 n°2 pourront être exercés si le bénéficiaire :</p> <p>(i) a effectivement au 31 décembre 2012 la qualité de salarié et/ou de mandataire social fiscalement assimilé à un salarié de la Société ; et</p> <p>(ii) n'a pas fait l'objet préalablement à la décision d'exercice des BCE 2011 n°2 d'une procédure de licenciement ou de révocation pour faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence sociale de la Cour de Cassation.</p>	<p>Les BCE 2011 n°3 pourront être exercés si le bénéficiaire :</p> <p>(i) a effectivement au 31 décembre 2013 la qualité de salarié et/ou de mandataire social fiscalement assimilé à un salarié de la Société ; et</p> <p>(ii) n'a pas fait l'objet préalablement à la décision d'exercice des BCE 2011 n°3 d'une procédure de licenciement ou de révocation pour faute grave ou lourde au sens de la jurisprudence sociale de la Cour de Cassation.</p>
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	36.660*	36.660*	36.660*
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BCE	109.980* actions soit une dilution maximale de 4,9% sur la base du capital et des droits de vote existant à ce jour.		

* Lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 16 décembre 2011, les actionnaires ont décidé la division du nominal des actions par 20, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE *Alternext* de NYSE-Euronext à Paris. A la date de levée de cette condition suspensive, la parité des BCE sera ajustée (1 BCE 2011 pour 20 actions ordinaires nouvelles) pour tenir compte de cette division du nominal.

21.1.4.2 Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 1^{er} août 2008, la Société a procédé à une émission de 53.203 Actions C auxquelles étaient attachés 53.203 bons de souscription d'actions (« **BSA Ratchet 2008** ») (« **ABSA C** »).

Les termes et conditions des BSA Ratchet 2008 ont été modifiés par un avenant en date du 16 décembre 2011 afin de prévoir le cas d'Introduction en Bourse (tel que défini au paragraphe 10.3.1 de la première partie du Prospectus).

Figurent ci-après la répartition et la liste des titulaires de BSA Ratchet 2008 :

Titulaires	Nombre de BSA Ratchet 2008
A + Croissance	12.000
A + Innovations 6	12.188
A + Innovations 7	12.087
Innovation Technologies 2	14.604
Multistratégies Innovation	2.324
Total	53.203

Le nombre d'actions qui pourrait être émis par la Société dans le cadre de l'exercice de ces BSA Ratchet 2008 est calculé sur la base d'une formule financière. Ces BSA ne sont ni cessibles ni négociables indépendamment des ABSA C. Les BSA Ratchet 2008 viendront à échéance le 31 juillet 2020. A cette date, les BSA Ratchet 2008 non exercés seront automatiquement caducs.

En cas de réalisation d'une Introduction en Bourse (tel que défini au paragraphe 10.3.1 de la première partie du Prospectus) avant le 31 juillet 2014, les BSA Ratchet 2008 seront également automatiquement caducs, par anticipation.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 18 mai 2011, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'une valeur nominale de € 1.500.000 par l'émission de 1.500.000 ORABSA₂₀₁₁. Ces obligations pourront être remboursées en action de préférence en cas de cession d'une partie du capital de la Société ou d'une levée de fonds intervenue avant le 31 mars 2012.

Dans l'hypothèse de la réalisation d'une Introduction en Bourse (tel que ce terme est défini au paragraphe 10.3.1 de la première partie du Prospectus), ces ORABSA₂₀₁₁ seront remboursées en actions ordinaires de la Société suivant une formule tenant compte de la valorisation de la Société retenue dans le cadre de cette opération. A la date de ce remboursement en actions ordinaires, aucun BSA ne sera émis par la Société.

21.1.5 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Néant.

21.1.6 Informations sur le capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et détail de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)

Néant

21.1.7 Capital social autorisé mais non émis

Les résolutions d'émission approuvées par l'assemblée générale du 16 décembre 2011 statuant à titre extraordinaire et ordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Résolutions	Objet de la résolution	Montant maximal en euros	Modalités de détermination du prix d'émission	Durée de l'autorisation
31 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers avec clause d'extension	100.000 (1)	Se reporter au (2)	26 mois
32 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	100.000 (1)		26 mois
33 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de titres financiers donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs	100.000 (1)	Se reporter au (3)	26 mois
34 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	100.000 (1)		26 mois
35 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale (1)	Même prix que l'émission initiale	26 mois

36 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	Dans la limite de 3% du capital social (1)	Se reporter au (4)	26 mois
37 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	Dans la limite de 10% du capital social existant au moment de l'attribution (5)	Se reporter au (6)	26 mois
38 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux	Dans la limite de 10% du capital social existant au moment de l'attribution (5)		26 mois

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 100.000 euros et, le cas échéant, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra pour sa part, excéder 10 millions d'euros ;

(2) Le prix d'émission sera déterminé comme suit :

- au titre de la ou des augmentations de capital réalisées à l'occasion de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris, le prix d'émission des actions émises directement sera fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs institutionnels dans le cadre dudit placement global tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » développée par les usages professionnels,

- postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris, le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20% ;

(3) Le prix d'émission des actions émises sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20%. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation, de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit seront

tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus ;

- (4) Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- (5) La limite de 10% du capital social est commune aux trente-septième et trente-huitième résolutions. Le montant des augmentations du capital social résultant de la levée d'options de souscription d'actions et le montant maximum des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme s'imputeront sur le montant du plafond global de 100.000 euros mentionnée au (1) ;
- (6) Le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse de clôture précédent la décision d'attribution des options par le conseil d'administration.

21.1.8 Modifications du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société depuis sa constitution.

Date	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale unitaire des actions (en euros)	Montant nominal de la variation du capital (en euros)	Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros)	Montant cumulé du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions
14 février 2004	Constitution de la Société	3.700	10	37 000	0	37 000	3.700
25 mai 2007	Division par 10 du nominal	-	1	0	0	37 000	37.000
25 mai 2007	Emission d'actions	17.412	1	17 412	783 540	54 412	54.412
1 ^{er} août 2008	Emission d'ABSA C	53.203	1	53 203	4 346 685	107 615	107.615
16 décembre 2011	Fusion de RDM dans Intrasense	17.398	1	17.398	1.144.386	125.013	125.013
16 décembre 2011	Annulation des actions auto-détenues par la Société dans le cadre de la Fusion	17.412	1	17.412	-	107.601	107.601
16 décembre 2011	Division par 20 du nominal*	-	0,05	2.152.020	-	107.601	2.152.020

* Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris.

21.1.9 Nantissement

21.1.9.1 Nantissement d'actions de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent Prospectus, aucun nantissement, aucune garantie, ni aucune sûreté sur les titres représentatifs du capital de la Société.

21.1.9.2 Nantissement d'actifs de la Société

A la connaissance de la Société, à la date du présent Prospectus, trois nantissemens ont été pris au profit de la Banque Populaire du Sud concernant le fonds de commerce de la Société (pour des montants de 420.000 €, 180.000 € et 48.000 €). La Société a demandé la levée du nantissement de 180.000 €, l'emprunt correspondant ayant été intégralement remboursé en 2011.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Aux termes d'une décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2011, les actionnaires de la Société ont adopté à l'unanimité les statuts ci-après, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris.

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la conception, l'édition et la commercialisation de logiciels destinés au diagnostic, à la stratégie et à l'évaluation thérapeutiques pour l'imagerie médicale ;
- le conseil et la formation pour le développement de logiciels destinés à l'imagerie appliquée dans tous domaines industriels ;
- et, plus généralement ; toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

Il est renvoyé au chapitre 16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction de la première partie du présent Prospectus.

21.2.3 Droits, priviléges et restrictions attachés aux actions de la Société

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et à toutes décisions des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Sauf dans le cas où la loi en dispose autrement, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou droits nécessaires.

Un actionnaire ou détenteur de titres financiers de la Société peut se faire représenter à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par les lois et règlements. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Néant.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

21.2.5.1 Convocation aux assemblées

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires et, le cas échéant, les assemblées spéciales sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'assemblée se réunit au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Vice-Président du Conseil d'Administration, ou en l'absence de ceux-ci, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Conformément à la loi et aux règlements, les assemblées générales sont qualifiées d'extraordinaires lorsque leurs décisions se rapportent à une modification des statuts et d'ordinaires dans tous les autres cas. Les assemblées générales et, le cas échéant, les assemblées spéciales ont les pouvoirs définis par la loi.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptant cette fonction qui disposent du plus grand nombre de voix. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les procès-verbaux des assemblées sont établis et leurs copies sont délivrées et certifiées dans les conditions prévues par la loi.

21.2.5.2 Participation aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes pour l'accès à l'assemblée générale.

Si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront participer à l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, permettant son identification dans les conditions et suivant les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).

Un actionnaire ou détenteur de titres financiers de la Société peut se faire représenter à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.5.3 Identification des actionnaires

En vue de l'identification des titres au porteur, la Société peut demander dans les conditions légales et réglementaires et sous les sanctions prévues par le Code de Commerce, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, les renseignements permettant l'identification des détenteurs de titres de la Société conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires et notamment la quantité de titres détenue par chacun d'eux.

S'il s'agit de titres de forme nominative, donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par le Code de Commerce est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements visés ci-dessus peut, dans les conditions prévues par la loi, entraîner la suspension, voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions.

21.2.5.4 Droit de vote

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux (2) ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou

primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le transfert d'action par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

Le transfert d'action par un FCPR ou un FCPI, à tout FCPR ou FCPI que gère sa société de gestion, ainsi qu'à tout FCPR ou FCPI géré par une société de gestion se trouvant dans le périmètre du groupe de sociétés auquel appartient cette société de gestion, et s'il est une société, à toute société se trouvant dans le périmètre du groupe auquel il appartient (au sens de l'article L.511-7 alinéa 3 du Code monétaire et financier), ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

Le transfert d'action par la société de gestion aux porteurs d'actions suite à la liquidation d'un FCPR ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

Ce droit de vote double pourra être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires (article 11 des statuts)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de Commerce qui viendrait à posséder, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 I et II du Code de Commerce, un nombre d'actions de la Société représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de seuil, en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle possède ainsi que les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et les droits de vote proportionnellement attachés.

Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus visés.

En outre, conformément aux règles Alternext, la Société rendra public le franchissement à la hausse ou à la baisse, dans les conditions prévues aux articles L.233-7 et suivants du Code de commerce, par toute personne, des seuils de participation représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où elle en a connaissance.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

21.2.8 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Néant.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Outre les contrats usuels liés à l'exercice de son activité, la Société estime ne pas être dépendante d'un contrat spécifique.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site Internet de la Société (www.intrasense.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Prospectus, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Prospectus ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Prospectus.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés sur support physique au siège de la Société.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter à la section 7.1 « *Description du Groupe* » de la première partie du présent Prospectus.

DEUXIEME PARTIE

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 DENOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES

1.1.1 Responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.1. de la première partie du présent Prospectus

1.1.2 Responsable de l'information financière

Cf. paragraphe 1.4. de la première partie du présent Prospectus

1.2 DECLARATIONS DES PERSONNES RESPONSABLES

1.2.1 Attestation du responsable du Prospectus

Cf. paragraphe 1.2. de la première partie du présent prospectus

1.2.2 Engagement de la Société

Conformément aux règles de *NYSE Alternext*, Intrasense s'engage :

1) à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site de *NYSE Alternext* en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) des informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (article 4.2 des Règles de *NYSE Alternext*),
- dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (article 4.2 des Règles de *NYSE Alternext*),
- sans délai, la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires (article 4.4 des Règles de *NYSE Alternext*),

2) à rendre public (sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers) :

- toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (article 4.3 des Règles de *NYSE Alternext*),
- le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50% ou 95% de son capital ou de ses droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance,
- les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des Règles de *NYSE Alternext*, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, dès lors que ces opérations excèdent un montant cumulé de 5.000 euros, calculé par dirigeant sur l'année civile.

La Société s'engage également à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution à laquelle elle procèdera.

La Société s'engage en outre à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et, notamment, celles relatives à :

- l'information permanente (articles 223-1 A à 223-21 du Règlement Général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (article 223-22 A et 223-26 du Règlement Général).

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des Règles de *NYSE Alternext* et du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers).

1.2.3 Attestation du Listing Sponsor

Cf. paragraphe 1.3. de la première partie du présent Prospectus

2 FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE

En complément des facteurs de risque décrits à la section 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent Prospectus, l’investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent Prospectus avant de décider d’investir dans les actions de la Société. Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent Prospectus sont décrits dans la première partie du Prospectus tel que complété par les informations ci-dessous. Si l’un de ces risques venait à se concrétiser, l’activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société pourraient en être significativement affectés. Dans une telle éventualité, le prix de marché des actions de la Société pourrait baisser et l’investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu’il aurait investies dans les actions de la Société. D’autres risques et incertitudes non connus de la Société à ce jour ou qu’elle juge aujourd’hui non significatifs pourraient également perturber ou avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou le prix de marché des actions.

2.1 ABSENCE DE COTATION ANTERIEURE

Il n’existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris sera déterminé par le Conseil d’administration de la Société, le Listing Sponsor et le Prestataire de Services d’investissement en charge de l’opération sur la base, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d’intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d’ouverture de l’offre d’actions.

En l’absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext à Paris, ni quant au développement d’un marché liquide des actions de la Société. Si un marché liquide des actions de la Société ne se développait pas, le cours de l’action pourrait en être affecté.

2.2 LE COURS DES ACTIONS DE LA SOCIETE POURRAIT CONNAITRE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES

Le cours des actions de la Société pourrait fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers ou perspectives financières de la Société ou de ceux de ses concurrents ;
- des évolutions dans les recommandations ou les projections des analystes ;
- des annonces de nouveaux contrats, d’innovations technologiques et de collaborations par la Société ou ses principaux concurrents ;
- le développement, le lancement et la vente de nouveaux produits par la Société ou ses principaux concurrents ;
- l’adoption de toute nouvelle réglementation ou tout changement dans l’interprétation des lois et réglementations existantes relatives à l’activité de la Société ;

- la conjoncture économique et les conditions de marché ; et
- les facteurs de risque décrits au chapitre 4 de la première partie du Prospectus.

Ce phénomène de fluctuation est susceptible d'être amplifié en raison du caractère non réglementé du marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris.

De plus, les marchés financiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

En outre, la cession potentielle d'un nombre important d'actions par les principaux actionnaires à l'issue de la période de conservation ou en cas de levée des engagements de conservation mentionnés à la section 7.3 de la deuxième partie du présent Prospectus pourrait avoir un impact défavorable sur le prix de marché des actions de la Société.

2.3 LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE NE BENEFICIERONT PAS DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES

Les titres faisant l'objet du présent Prospectus ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.2.2 et 4.9 de la deuxième partie du présent Prospectus. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'offre au public.

2.4 POSSIBILITE DE LIMITER L'AUGMENTATION DE CAPITAL AUX TROIS-QUARTS DES SOUSCRIPTIONS REÇUES

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article 225-145 du Code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre (telle que définie au paragraphe 5.1 de la deuxième partie du présent Prospectus) pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation du plan de développement de la Société. Ainsi, si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

2.5 ABSENCE DE GARANTIE DE LA BANQUE INTRODUCTRICE LIEE A LA SOUSCRIPTION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Offre décrite dans le présent Prospectus ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin, le début des négociations des titres sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris n'interviendra qu'à l'issue du délai de règlement livraison.

2.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES DE LA SOCIETE

La Société n'a pas versé de dividendes au cours des deux derniers exercices.

La Société se positionne en tant que valeur de croissance et n'entend pas, à la date du présent Prospectus, adopter une politique de versement de dividendes réguliers.

3 INFORMATIONS DE BASE

3.1 DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.

A la date du présent Prospectus, la Société dispose de ressources lui permettant de poursuivre son activité et de couvrir ses besoins jusqu'en novembre 2012.

Le besoin de trésorerie complémentaire pour faire face aux dépenses et engagements au cours des 12 prochains mois suivant la date de visa de l'AMF sur le présent Prospectus est estimé à 0,1 million d'euros.

L'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse, objet du présent Prospectus, constitue la solution privilégiée par la Société pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Si les conditions de marché et les demandes exprimées dans le cadre de la présente offre ne permettaient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

La Société atteste que le fonds de roulement net de la Société sera suffisant en cas de réalisation partielle ou totale de l'opération, au regard de ses obligations et de ses besoins de trésorerie au cours de la période de douze mois suivant la date de visa sur le présent Prospectus.

3.2 CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT

Conformément aux recommandations CESR n°127, le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat), établie à partir des données financières au 31 décembre 2011 selon le référentiel comptable adopté par la Société (normes françaises).

(En euros / non audité)	31 décembre 2011
1 - CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT	
Total des dettes courantes :	1 665 840
- faisant l'objet de garanties	68 215
- faisant l'objet de nantissements	-
- sans garantie ni nantissement	1 597 625
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme) :	693 407
- faisant l'objet de garanties	-
- faisant l'objet de nantissements	-
- sans garantie ni nantissement	693 407
Capitaux propres (hors résultat de la période courant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011)	2 888 105
- capital social	125 013
- réserves	5 935 184
- report à nouveau	(3 172 092)

2 – ANALYSE DE L’ENDETTEMENT FINANCIER NET		
A.	Trésorerie	926 753
B.	Équivalents de trésorerie	-
C.	Titres de placement	1 168 483
D.	Liquidités (A+B+C)	2 095 236
E.	Créances financières à court terme	-
F.	Dettes bancaires à court terme	1 002
G.	Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	164 838
H.	Autres dettes financières à court terme	1 500 000
I.	Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)	1 665 840
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	(429 396)
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	155 510
L.	Obligations émises	-
M.	Autres emprunts à plus d'un an	537 898
N.	Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)	693 407
O.	Endettement financier net (J+N)	264 012

La perte nette semestrielle enregistrée par la Société au 30 juin 2011 s'est établie à (632.968) euros. En dehors de cet élément, il n'y a pas eu de modifications significatives venant affecter les capitaux propres et les différents postes d'endettement présentés dans ce tableau.

Il n'existe pas à la date du présent Prospectus de dettes indirectes ou conditionnelles.

Les ORABSA₂₀₁₁ seront automatiquement remboursées à la date de première cotation des Actions sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris, ce qui entraînera une diminution de 1,5 million d'euros de l'endettement financier à court terme de la Société.

3.3 INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L’OFFRE

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor et le Prestataire de services d'investissement, ne sont pas à ce jour, dans une situation présentant un conflit d'intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission d'actions de la Société.

Le Listing Sponsor et le Prestataire de services d'investissement pourront toutefois rendre dans le futur divers services bancaires, d'investissements, commerciaux et autres à la Société ou à ses actionnaires, dans le cadre desquels ils pourront recevoir une rémunération.

3.4 RAISONS DE L’OFFRE ET UTILISATION DE SON PRODUIT

L'Offre et l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et, plus particulièrement :

- pour environ 70% des fonds levés, soutenir la stratégie de croissance offensive de la Société qui entend accélérer son développement sur le marché de l'imagerie médicale par un ciblage prioritaire des partenaires industriels et déployer son offre oncologique auprès des laboratoires et des CRO. Cette stratégie se traduira notamment par l'intensification des investissements commerciaux (recrutement d'une douzaine de commerciaux et technico-commerciaux), création d'une direction marketing et par l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis ; et
- pour environ 30% des fonds levés, maintenir les investissements en recherche et développement afin de poursuivre l'enrichissement fonctionnel de la solution, maintenir et consolider les barrières à l'entrée et préparer la déclinaison de l'offre sur de nouvelles pathologies chroniques.

Par ailleurs, cette levée de fonds lui permettra de renforcer sa trésorerie pour compléter une insuffisance de trésorerie à court terme (estimée à 0,1 million d'euros pour les douze prochains mois à compter de la date de visa sur le présent Prospectus).

En cas de réalisation à 75% de l'augmentation de capital, les fonds levés seront affectés prioritairement au développement sur le marché de l'imagerie médicale et au déploiement de l'offre oncologique et permettront de faire face à l'insuffisance de trésorerie mentionnée ci-dessus.

4 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1 NATURE, CATEGORIE ET DATE DE JOUSSANCE DES VALEURS MOBILIERES OFFERTES ET ADMISES AUX NEGOCIATIONS

Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris est demandée sont :

- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 2.152.020 actions de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « **Actions Existantes** ») ;
- un maximum de 204.915 actions nouvelles à provenir du remboursement automatique des ORABSA₂₀₁₁ à la date de première cotation des actions sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris (les « **Actions Nouvelles issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁** ») ;
- 455.601 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en espèces par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- un maximum de 68.340 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice en totalité par la Société de la Clause d'Extension (les « **Actions Nouvelles Complémentaires** »). La Clause d'extension pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, le 16 février 2012.

Les Actions Existantes, les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁ et les Actions Nouvelles Complémentaires sont définies ci-après comme les « **Actions** ».

Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Complémentaires sont définies conjointement comme les « **Actions Offertes** ».

Les termes et conditions des ORABSA₂₀₁₁ sont décrits à la section 10.3.1 de la première partie du présent Prospectus.

Les Actions Nouvelles issues du remboursement des ORABSA₂₀₁₁, les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Complémentaires sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Elles seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les actions de la Société seront négociées sous le code ISIN : FR0011179886

Le Mnémonique des actions de la Société est : ALINS

4.2 DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les Actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du nouveau Code de procédure civile.

4.3 FORME ET MODE D'INSCRIPTION DES ACTIONS

Les Actions émises pourront revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des actionnaires, et dans ce dernier cas, au gré de l'actionnaire concerné, soit au nominatif pur soit au nominatif

administré. Les statuts de la Société prévoient la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres sont frappés.

Le transfert de leur propriété résultera de leur inscription au compte de l'acheteur.

Les Actions, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires des Actions seront représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale (32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3), mandatée par la Société pour les titres inscrits au nominatif pur ;
- Un intermédiaire habilité de leur choix et Société Générale (32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3), mandatée par la Société pour les titres inscrits au nominatif administré ;
- Un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

Enfin, l'ensemble des Actions fera l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'*Euroclear France* en qualité de dépositaire central et aux systèmes de règlement-livraison d'*Euroclear France S.A.*, d'*Euroclear Bank S.A./N.V.* et de *Clearstream Banking S.A.* (Luxembourg).

Il est prévu que les Actions soient inscrites en compte à partir du 21 février 2012.

4.4 MONNAIE D'EMISSION DES ACTIONS

L'augmentation de capital sera réalisée en euros.

4.5 DROITS ATTACHES AUX ACTIONS

Les Actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société.

Les principaux droits attachés aux Actions sont décrits au paragraphe 21.2.3 de la première partie du présent Prospectus.

4.6 AUTORISATIONS

4.6.1 Assemblée Générale des actionnaires de la Société ayant autorisé l'émission

L'émission des Actions Nouvelles et, le cas échéant, des Actions Nouvelles Complémentaires a été autorisée par la trente-et-unième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 16 décembre 2011, dont le texte est reproduit ci-après :

TRENTE-ET-UNIEME RESOLUTION

Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise :

- (i) du rapport du président, et
- (ii) du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-91 à L. 228-97 du Code de commerce, décide :
- 1. de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public de titres financiers, (i) d'actions de la Société, (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux et/ou (iii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre d'une société liée à la Société au sens des dispositions de l'article L. 228-93 du Code de commerce, et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ;
- 2. de déléguer au conseil d'administration sa compétence pour décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux, à la suite de l'émission par une société liée à la Société au sens des dispositions de l'article L. 228-93 du Code de commerce, de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société; et
- 3. que le montant nominal de la ou des augmentations du capital social de la Société susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation de compétence, ne pourra excéder un montant maximum de 100.000 euros, ou la contre-valeur de ce montant, compte non tenu du nominal des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements susceptibles d'être effectués, conformément à la loi et aux règlements en vigueur ou aux stipulations contractuelles liant la Société prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société, étant précisé que le montant nominal de toute augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée en application de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global de 100.000 euros prévu au paragraphe 2 de la 32^{ème} résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence.

Les valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou à une combinaison des deux, qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation de compétence pourront consister en des titres de créances

ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée indéterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, étant précisé que lesdits titres de créances pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Elles pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder 10 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global de 10 millions d'euros prévu au paragraphe 2 de la 32^{ème} résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation.

L'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la Société ou aux valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions à émettre de la Société en vertu de la présente délégation de compétence.

Conformément à l'article L. 225-136 2° du Code de commerce, pour la ou les augmentations de capital réalisées à l'occasion de l'Introduction, le prix d'émission des actions émises directement sera fixé conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix offert aux investisseurs institutionnels dans le cadre dudit placement global tel que ce prix résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite de construction du livre d'ordres développée par les usages professionnels.

L'assemblée générale décide également que, postérieurement à l'Introduction, le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché NYSE Alternext de NYSE Euronext à Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20%, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini aux deux alinéas précédents.

La conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de la Société de chaque valeur mobilière donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation ou de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution.

L'assemblée générale prend acte, en tant que de besoin, du fait que la présente délégation de compétence emporte au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, à l'effet notamment de :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des titres à créer ;
- arrêter les conditions et prix des émissions dans les limites fixées ci–avant par l’assemblée générale ;
- fixer les montants à émettre en euros, en monnaie étrangère ou en unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies selon les cas et dans le respect de la législation en vigueur ;
- décider, le cas échéant, d’augmenter le nombre d’actions nouvelles d’un montant maximal supplémentaire de 15% du nombre d’actions initialement fixé dans le cadre d’une augmentation de capital réalisée sur la base de la présente résolution, aux fins de répondre aux demandes excédentaires exprimées dans le cadre d’une offre au public, au titre d’une « Clause d’Extension » conforme aux pratiques de marché ;
- déterminer la date d’entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ;
- suspendre, le cas échéant, l’exercice des droits d’attribution d’actions attachés aux valeurs mobilières existantes pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois ;
- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d’autres cas d’ajustement ;
- constater la réalisation de la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l’usage de la présente délégation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires de toute émission sur le montant de la prime d’émission y afférente et prélever sur ladite prime les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société ; ainsi que
- procéder à toutes formalités et déclarations, requérir toute autorisation, notamment de l’Autorité des marchés financiers ; et
- plus généralement prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de ces émissions.

La délégation de compétence conférée au conseil d’administration par la présente résolution est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la date de la présente assemblée générale, étant rappelé qu’elle pourra être utilisée dans le cadre de la réalisation de l’Introduction ou postérieurement à celle-ci. »

4.6.2 Conseil d’Administration de la Société ayant décidé l’émission

En vertu de la délégation de compétence accordée par la trente-et-unième résolution de l’assemblée générale des actionnaires mentionnée à la section 4.6.1 ci-dessus, le Conseil d’Administration de la Société a décidé, lors de sa séance du 1^{er} février 2012, le principe d’une augmentation de capital en espèces par voie d’offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission de 455.601 actions nouvelles d’une valeur nominale de 0,05 euro chacune à un prix compris dans une fourchette indicative de 7,32 euros à 8,94 euros, correspondant à une augmentation de capital d’un montant total, prime d’émission comprise, d’environ 3,7 millions d’euros sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d’Offre.

Ce nombre est susceptible d'être porté à un nombre maximal de 523.941 actions nouvelles offertes en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension correspondant à une augmentation de capital d'un montant total, prime d'émission comprise, d'environ 4,3 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital, notamment le nombre d'Actions Offertes et le prix d'émission des Actions Offertes, seront arrêtées par le Conseil d'Administration de la Société lors d'une réunion qui devrait se tenir le 16 février 2012.

4.7 DATES PREVUES D'EMISSION ET DE REGLEMENT-LIVRAISON DES ACTIONS

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Dans ces conditions, l'émission des Actions Offertes aura lieu à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire, soit le 21 février 2012.

4.8 RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS

Aucune stipulation statutaire ne limite la libre négociabilité des Actions composant le capital social de la Société. On se reportera toutefois au paragraphe 7.3 de la deuxième partie du présent Prospectus pour une description des engagements et des restrictions de cession pris par certains actionnaires.

4.9 REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES

4.9.1 Offre publique

Aux termes de la réglementation française, un projet d'offre publique doit être déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société dont le siège social est établi en France et dont les actions sont admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers ne constituant pas un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, lorsque la personne qui gère ce marché en fait la demande auprès de l'Autorité des marchés financiers.

4.9.2 Retrait obligatoire

La Société est soumise aux règles françaises relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire applicables sur le marché *NYSE Alternext Paris de NYSE-Euronext* à Paris à compter du 1^{er} février 2011.

4.10 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT LANCEES PAR DES TIERS SUR LE CAPITAL DE LA SOCIETE DURANT LE DERNIER EXERCICE ET L'EXERCICE EN COURS

A la date du présent Prospectus, aucun titre émis par la Société n'étant admis aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système unilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, il n'y a eu aucune offre publique émanant de tiers lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

4.11 RETENUE A LA SOURCE SUR LES DIVIDENDES VERSES A DES NON-RESIDENTS FISCAUX FRANÇAIS

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les dispositifs présentés ci-dessous tant en matière d'impôt sur le revenu (modalités d'imposition des dividendes et des plus-values, réductions d'impôt) qu'en matière d'impôt de solidarité sur la fortune tiennent compte des modifications importantes et substantielles instaurées par la Loi de finances rectificative pour 2011 (loi

n°2011-1978) et par la Loi de finances pour 2012 (loi n°2011-1977) du 28 décembre 2011. Toutefois, il est conseillé aux investisseurs de se rapprocher de leurs conseillers habituels en vue d'examiner les conséquences que pourraient comporter ces mesures sur le régime fiscal lié à leur investissement.

En l'état actuel de la législation française (Loi de finances rectificative pour 2011 loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011, article 20)et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales, la présente section résume les conséquences fiscales françaises susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui ne sont pas résidents de France et qui recevront des dividendes à raison des Actions qu'ils détiendront. Ceux-ci doivent néanmoins s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence. Il est précisé que les revenus distribués à des non-résidents échappent aux prélèvements sociaux.

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal ou le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Le taux de cette retenue à la source est fixé à compter du 1^{er} janvier 2012 à (i) 21% lorsque le bénéficiaire est une personne physique domiciliée dans un État membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, (ii) 15% lorsque le bénéficiaire est un organisme sans but lucratif ayant son siège dans un Etat de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein, et à (iii) 30% dans les autres cas. Cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application, notamment de l'article 119ter du Code général des impôts, applicable, sous certaines conditions, aux actionnaires personnes morales résidents de la Communauté européenne, et des conventions fiscales internationales.

Toutefois, à compter du 1^{er} mars 2010, lorsque les dividendes sont payés hors de France dans un État ou territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts, les dividendes distribués par la Société feront l'objet d'une retenue à la source désormais au taux de 55% (nouveau taux applicable à compter du 1^{er} janvier 2012). Les investisseurs qui pourraient être concernés par cette mesure sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel pour s'informer de son application à leur cas particulier.

Il appartient aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer notamment s'ils sont susceptibles de bénéficier d'une réduction ou d'une exonération de la retenue à la source et afin de connaître les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales telles que notamment prévues par l'instruction du 25 février 2005 (BOI 4 J-1-05) relative à la procédure dite « normale » ou dite « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source. En outre, sous réserve de remplir les conditions précisées dans les instructions fiscales du 10 mai 2007 (BOI 4C-7-07) et du 12 juillet 2007 (BOI 4 C-8-07) et en l'absence de montage artificiel, les personnes morales qui détiendraient au moins 5% du capital et des droits de vote de la Société pendant deux ans au moins pourraient bénéficier d'une exonération de retenue à la source (dans la mesure où les personnes morales considérées ne peuvent imputer la retenue à la source dans leur Etat de résidence) si leur siège de direction effective est situé dans un État membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein.

4.12 DISPOSITIONS SPECIFIQUES A NYSE ALTERNEXT

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les dispositifs présentés ci-dessous tant en matière d'impôt sur le revenu (modalités d'imposition des dividendes et des plus-values, réductions d'impôt) qu'en matière d'impôt de solidarité sur la fortune tiennent compte des modifications importantes et substantielles instaurées par la Loi de finances rectificative pour 2011 (loi n°2011-1978) et par la Loi de finances pour 2012 (loi n°2011-1977) du 28 décembre 2011. Toutefois, il est conseillé aux investisseurs de se rapprocher de leurs conseillers habituels en vue d'examiner les conséquences que pourraient comporter ces mesures sur le régime fiscal lié à leur investissement.

4.12.1 Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription à une augmentation de capital de certaines sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2012, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts. Le bénéfice de cette réduction d'impôt est ouvert aux seuls résidents fiscaux français.

La réduction d'impôt est égale à 22% à compter de l'imposition des revenus 2011 pour les versements effectués depuis le 1^{er} janvier 2011) du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués à compter du 1^{er} janvier 2012 (Loi de finances rectificative pour 2011 n°2011-1978 du 28 décembre 2011, article 18) sont retenus dans la limite annuelle de 40.000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 100.000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, soumis à une imposition commune. La fraction des investissements excédant la limite annuelle ci-dessus ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions au titre des quatre années suivantes.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

Les sociétés dont les titres sont éligibles à cette réduction doivent remplir les conditions de droit commun visées à l'article 199 terdecies-O A du Code Général des Impôts. En particulier, elles doivent répondre à la définition des petites et moyennes entreprises figurant à l'annexe I au règlement (CE) n°800/2008 de la Commission, du 6 août 2008.

La Société remplit les conditions visées à l'article 199 terdecies-O A du CGI dès lors notamment qu'elle répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises et que ses titres sont cotés sur un marché organisé et non réglementé. Par conséquent, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-O A du CGI.

Outre ces conditions de droit commun, les sociétés dont les titres sont éligibles à cette réduction doivent désormais répondre à des conditions spécifiques prévues pour l'application du dispositif actuel dit « renforcé » (taille, date de création, phase de développement). Ces conditions ne sont toutefois pas exigées des entreprises solidaires au sens des dispositions de l'article L 3332-17-1 du Code du travail (Loi de finances rectificative pour 2011 n°2011-1978 du 28 décembre 2011, article 18).

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable et notamment au regard des règles de non cumul avec d'autres avantages fiscaux.

4.12.2 Réduction d'impôt sur la fortune au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de certaines sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur la fortune en application de l'article 885-O V bis du CGI.

La réduction d'impôt est égale à 50% du montant des versements effectués entre deux dates de dépôt de la déclaration d'impôt sur la fortune. Cette réduction est plafonnée à 45.000 euros.

L'octroi définitif de la réduction est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt sur la fortune ne peuvent pas ouvrir droit à la réduction d'impôt sur le revenu de l'article 199 terdecies-O A du CGI visée au paragraphe 4.12.1.a ci-dessus.

Les sociétés dont les titres sont éligibles à cette réduction doivent remplir un certain nombre de conditions visées à l'article 885-O V bis du CGI. En particulier, elles doivent répondre à la définition des petites et moyennes entreprises figurant à l'annexe I au règlement (CE) n°800/2008 de la Commission du 6 août 2008.

La Société remplit les conditions visées à l'article 885-O bis V du CGI dès lors notamment qu'elle répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises et que ses titres sont cotés sur un marché organisé et non réglementé. Par conséquent, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt sur la fortune prévue à l'article 885-O V bis du CGI.

4.12.3 Traitement des demandes d'état individuel

Afin de permettre aux souscripteurs personnes physiques de bénéficier, le cas échéant, des dispositifs précités de réduction d'impôt sur le revenu et/ou d'impôt sur la fortune, la Société traitera les demandes d'état individuel par ordre d'arrivée, selon la règle du « premier arrivé, premier servi ». Intrasense se réserve le droit de clôturer l'opération par anticipation si le plafond de 2,5 millions d'euros est atteint, ce compte tenu des demandes déjà effectuées au cours des 12 derniers mois.

L'attention de ces souscripteurs est attirée sur le fait que la Société ne peut, en conséquence, en aucune façon leur garantir qu'ils pourront bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu et/ou sur la fortune pour la totalité ou même pour une partie de leur souscription.

5 CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 CONDITIONS DE L'OFFRE, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES D'UNE DEMANDE DE SOUSCRIPTION

5.1.1 Conditions de l'Offre

L'Offre (telle que définie ci-dessous) s'effectuera par la mise sur le marché de 455.601 actions nouvelles, pouvant être portée à un maximum de 523.941 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension.

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes dans le public soit réalisée dans le cadre d'une offre (l'*«Offre»*) comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous forme d'une Offre à Prix Ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'*«Offre à Prix Ouvert»* ou l'*«OPO»*), et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (*le «Placement Global»*) comportant un placement en France et un placement privé international dans certains pays à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

La répartition des Actions Offertes entre l'Offre à Prix Ouvert, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'actions nouvelles pourra être augmenté de 15% par exercice de la Clause d'Extension, soit un maximum de 68.340 Actions Nouvelles Complémentaires. L'exercice éventuel de la Clause d'Extension sera décidé par le Conseil d'Administration qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 16 février 2012.

Dans le cas où l'émission ne serait pas entièrement souscrite, le Conseil d'Administration pourrait limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation de capital décidée, à savoir 341.701 Actions Nouvelles.

Calendrier indicatif :

3 février 2012	Visa de l'AMF sur le Prospectus
6 février 2012	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global Publication de l'avis d'opération par <i>NYSE-Euronext</i> Publication d'un communiqué de presse dérivant les principales caractéristiques de l'opération
15 février 2012	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par internet Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)
16 février 2012	Fixation du Prix d'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis de <i>NYSE-Euronext</i> relatif au résultat de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global

	Publication d'un communiqué détaillant le dimensionnement final et le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
	Première cotation des Actions sur le marché <i>NYSE Alternext</i> de <i>NYSE-Euronext</i> à Paris
	Ouverture de la période de stabilisation éventuelle
21 février 2012	Règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
22 février 2012	Début des négociations des Actions sur le marché <i>NYSE Alternext</i> de <i>NYSE-Euronext</i> à Paris
17 mars 2012	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

5.1.2 Montant de l'Offre

Sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre, le montant brut de l'émission des Actions Offertes est d'environ 3,7 millions d'euros, susceptible d'être porté à environ 4,3 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.

5.1.3 Procédure et période de souscription

5.1.3.1 Caractéristiques principales de l'Offre à Prix Ouvert

Durée de l'Offre à Prix Ouvert

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 6 février 2012 et prendra fin le 15 février 2012 à 17 heures (heure de Paris). La date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert pourrait être modifiée (voir la section 5.3.2 de la deuxième partie du présent Prospectus).

Nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert

Un minimum de 10% du nombre d'Actions Offertes sera offert dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Le nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert pourra être augmenté ou diminué conformément aux modalités détaillées au paragraphe 5.1.1 de la deuxième partie du présent Prospectus.

Personnes habilitées, réception et transmission des ordres de souscription et d'achat

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont principalement les personnes physiques.

Les personnes physiques ne disposant pas en France d'un compte permettant la souscription ou l'acquisition d'actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront à cette fin ouvrir un tel compte auprès d'un intermédiaire financier habilité lors de la passation de leurs ordres.

Catégories d'ordres susceptibles d'être émis en réponse à l'Offre à Prix Ouvert

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- entre 10 et 300 actions inclus, fraction d'ordres A1,
- au-delà de 300 actions, fraction d'ordres A2.

Les ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Il est précisé que :

- chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de dix (10) actions ;
- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre ; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres ;
- le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert ;
- au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur ;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix d'Offre ;
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées au paragraphe « Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation » ci-dessous.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à *NYSE-Euronext* les ordres, selon le calendrier et les modalités précisées dans l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par *NYSE-Euronext*.

Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation

Les fractions d'ordres A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres A2 pour servir les fractions d'ordres A1.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par *NYSE-Euronext* le 16 février 2012 et d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Cet avis et ce communiqué préciseront le taux de réduction éventuellement appliquée aux ordres.

5.1.3.2 Caractéristiques principales du Placement Global

Durée du Placement Global

Le Placement Global débutera le 6 février 2012 et prendra fin le 15 février 2012 à 17 heures (heure de Paris). En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis (voir la section 5.3.2 de la deuxième partie du présent Prospectus).

Personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global

En France, toute personne physique ou morale est habilitée à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global ; toutefois, il est usuel que les personnes physiques émettent leurs ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert. A l'étranger, seuls les investisseurs institutionnels sont habilités à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement Global

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix.

Réception et transmission des ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Gilbert Dupont, Prestataire de services d'investissement au plus tard le 15 février 2012 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Seuls les ordres à un prix limite supérieur ou égal au Prix d'Offre seront pris en considération dans la procédure d'allocation. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Résultat du Placement Global

Le résultat du Placement Global fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par NYSE-Euronext le 16 février 2012, sauf clôture anticipée.

5.1.4 Révocation de l'Offre

L'Offre pourra être suspendue ou révoquée à tout moment.

5.1.5 Réduction des ordres

Voir la section 5.1.3 de la deuxième partie du présent Prospectus pour une description de la réduction des ordres émis dans le cadre de l'Offre.

5.1.6 Montant minimum et montant maximum des ordres

Voir la section 5.1.3 de la deuxième partie du présent Prospectus pour une description des montants minimum et maximum des ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

5.1.7 Révocation des ordres

Voir la section 5.1.3 de la deuxième partie du présent Prospectus pour une description de la révocation des ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

5.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des Actions Offertes

Le prix de souscription des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre devra être versé comptant par les donneurs d'ordres à la date prévue pour le règlement-livraison, soit le 21 février 2012.

Les actions seront inscrites en compte à partir de la date de règlement-livraison, soit à partir du 21 février 2012, date à laquelle interviendra également le versement à la Société du produit de l'émission des actions objet de l'Offre.

5.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Les modalités définitives de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis de *NYSE-Euronext* prévus le 16 février 2012, sauf clôture anticipée (voir la section 5.3.2 de la deuxième partie du présent Prospectus pour de plus amples détails sur la procédure de publication du prix et des modifications des paramètres de l'Offre).

5.1.10 Droits préférentiels de souscription

L'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre est réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription.

5.2 PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES VALEURS MOBILIERES

5.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels

Catégories d'investisseurs potentiels et pays dans lesquels l'Offre sera ouverte

L'Offre comprend :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert principalement destinée aux personnes physiques,
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des États-Unis d'Amérique.

Restrictions applicables à l'Offre

La diffusion du Prospectus ou l'offre ou la vente ou la souscription des Actions Offertes de la Société peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent Prospectus ou de tout autre document établi dans le cadre de l'Offre doivent s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation locale et s'y conformer.

Toute personne recevant le présent Prospectus ou tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne doivent les distribuer ou les faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et règlements qui y sont applicables. Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission de ces documents dans de tels pays doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations de la présente section.

Le présent Prospectus ou tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale. L'Offre n'a fait l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.

Le Prestataire de services d'investissement n'offrira les actions à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre de vente. Dans les limites arrêtées par les lois et règlements en vigueur, ni la Société ni les Actionnaires Cédants n'encourront de responsabilité du fait du non-respect par le Prestataire de services d'investissement de ces lois et règlements.

Restrictions concernant les Etats de l'Espace Economique Européen (autres que la France)

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les États membres) ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des Actions Offertes rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions Offertes peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou réglementées dont l'objet social exclusif est le placement de valeurs mobilières ;
- (b) à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la Société, ou
- (c) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Restrictions de placement concernant les Etats-Unis d'Amérique

Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément à la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique telle que modifiée (*U.S. Securities Act of 1933*). Les actions de la Société ne peuvent être et ne seront pas offertes, vendues ou livrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, tel que défini par le Règlement S du *U.S. Securities Act*.

Par ailleurs, jusqu'à la fin d'une période de 40 jours à compter de la date du visa de l'Autorité des marchés financiers sur le présent Prospectus, une offre de vente ou une vente des Actions Offertes aux États-Unis d'Amérique par un intermédiaire financier (qu'il participe ou non à la présente offre) pourrait s'avérer être en violation des obligations d'enregistrement au titre de l'*U.S. Securities Act* si cette offre de vente ou cette vente est faite autrement que conformément à ce qui précède ou à une exemption des obligations d'enregistrement du *U.S. Securities Act*.

Aucune enveloppe contenant des ordres de souscription ne doit être postée des Etats-Unis d'Amérique ou envoyée de toute autre façon depuis les États-Unis d'Amérique et toutes les personnes souhaitant détenir leurs actions sous la forme nominative devront fournir une adresse en dehors des Etats-Unis d'Amérique.

Chaque acquéreur d'Actions Offertes sera réputé avoir déclaré, garanti et reconnu, en acceptant la remise du présent Prospectus et la livraison des actions nouvelles qu'il acquiert les Actions Offertes dans le cadre d'opérations conformes aux dispositions de la Règle 903 du Règlement S du *U.S. Securities Act* et dans le cadre d'opérations extraterritoriales ("*offshore transactions*") telles que définies par le Règlement S du *U.S. Securities Act*.

Les intermédiaires financiers autorisés ne devront pas accepter les souscriptions d'actions faites par des clients qui ont une adresse aux États-Unis d'Amérique et de telles demandes seront non avenues.

Restrictions de placement concernant le Royaume-Uni

Le présent Prospectus est destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« *investment professionals* ») visées à l'article 19 du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l' « **Ordre** ») ou (iii) sont des « *high net worth entities* » ou toute autre personne auxquelles le présent Prospectus peut être légalement communiqué, entrant dans le champ

d'application de l'article 49(1) de l'Ordre ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens du *Financial Services and Market Act 2000*) peut être légalement communiquée ou transmise (ci-après dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Les Actions Offertes sont seulement destinées aux Personnes Qualifiées et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autre accord d'acquisition de ces Actions Offertes ne pourront être proposé(e) ou conclu(e) qu'avec des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne saurait agir ou se fonder sur le présent Prospectus ou l'une quelconque de ses dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du présent Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du présent Prospectus.

Restrictions concernant le Canada, le Japon et l'Australie

Aucune mesure n'a été prise afin d'enregistrer ou de permettre une offre publique des actions de la Société aux personnes situées au Canada, au Japon ou en Australie. Par conséquent, le présent Prospectus ou tout autre document ou information relatifs à l'Offre ne peuvent être distribués ou transmis dans ces pays. Aucune souscription d'actions ne peut être effectuée par une personne se trouvant au Canada, au Japon ou en Australie.

5.2.2 Intention de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses principaux organes d'administration, de direction ou de surveillance ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5%

Plusieurs fonds d'investissement gérés par A Plus Finance, se sont engagés à placer des ordres de souscription pour un montant total de 0,5 million d'euros, soit 13,5% du montant brut de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension) (sur la base du point médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 8,13 €), étant précisé que ces ordres pourraient être réduits et limités au nombre d'actions nécessaires pour que l'ensemble des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre représente les trois-quarts de la totalité du nombre des Actions Nouvelles, hors Clause d'Extension.

5.2.3 Informations sur d'éventuelles tranches de pré-allocation

Néant.

5.2.4 Notification aux souscripteurs

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, les investisseurs seront informés de leurs allocations par leur intermédiaire financier.

Dans le cadre du Placement Global, les investisseurs seront informés de leurs allocations par le Prestataire de services d'investissement.

5.2.5 Clause d'Extension

En fonction de la demande, la Société pourra, en accord avec le Prestataire de Services d'Investissement, décider d'augmenter le nombre d'actions offertes d'un maximum de 15%, soit un maximum de 68.340 Actions Nouvelles Complémentaires, au Prix d'Offre (tel que ce terme est défini au paragraphe 5.3.1 de la deuxième partie du présent Prospectus).

La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise au moment de la fixation du prix prévue le 16 février 2012 et sera mentionnée dans le communiqué de la Société et l'avis de *NYSE-Euronext* annonçant le résultat de l'Offre.

5.2.6 Option de Surallocation

Plusieurs fonds d'investissement gérés par A Plus Finance et Amundi PEF consentiront au Prestataire de Services d'Investissement une option de surallocation (l'**« Option de Surallocation »**) permettant l'acquisition d'un nombre d'actions existantes représentant un maximum de 15% de la taille de l'Offre après éventuel exercice de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 78.591 actions supplémentaires (les **« Actions Cédées Supplémentaires »**).

La répartition des Actions Cédées Supplémentaires entre les éventuels cédants est la suivante :

- A Plus Innovation 6 : un maximum de 52.394 actions
- Innovation Technologies 2 : un maximum de 22.600 actions
- SGAM AI Multistratégies Innovation : un maximum de 3.597 actions

Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix d'Offre, en une seule fois et à tout moment par le Prestataire de Services d'Investissement, jusqu'au trentième jour calendaire suivant la date de clôture de l'Offre soit, à titre indicatif, au plus tard le 17 mars 2012.

5.3 FIXATION DU PRIX

5.3.1 Méthode de fixation du prix

5.3.1.1 Prix des Actions Offertes

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global.

Il est prévu que le Prix d'Offre soit fixé par le Conseil d'Administration de la Société le 16 février 2012, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le Prix d'Offre dans des conditions satisfaisantes. La date de fixation du Prix d'Offre pourra également être avancée en cas de clôture anticipée de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global.

Le Prix d'Offre fixé par le Conseil d'administration de la Société résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre de l'Offre et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Cette confrontation sera effectuée sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire,
- ordre d'arrivée des demandes des investisseurs,
- quantité demandée,
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix d'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 7,32 € et 8,94 € par action, fourchette arrêtée par le Conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion du 1^{er} février 2012 et qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix d'Offre. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix d'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

Cette fourchette de prix a été arrêtée par le Conseil d'administration de la Société au vu des conditions de marché prévalant à la date de sa décision. En cas de fixation du prix en dehors de la fourchette de

prix, les investisseurs sont invités à se référer au paragraphe 5.3.2 de la deuxième partie du présent Prospectus.

5.3.1.2 Eléments d'appréciation de la fourchette indicative de Prix d'Offre

La fourchette indicative de Prix d'Offre, telle qu'elle est proposée dans le présent prospectus, a été fixée le 1^{er} février 2012 par le Conseil d'administration de la Société et fait ressortir une capitalisation de la Société (avant réalisation de l'Offre), de 17,5 millions d'euros sur base du point médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre (soit 8,13 € par action). Elle est cohérente avec les résultats fournis par des méthodes d'évaluation usuellement employées dans le cadre de projets d'introduction en bourse.

La fourchette indicative de Prix d'Offre fait ressortir une capitalisation de la Société (avant réalisation de l'Offre) comprise entre 15,8 millions d'euros (sur la base du point bas de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 7,32 € par action) et 19,2 millions d'euros (sur la base du point haut de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 8,94 € par action). Elle a été déterminée conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, parmi lesquels une analyse financière réalisée sur la Société par Gilbert Dupont, Prestataire de Services d'Investissement en charge du placement de l'Offre, la perception de l'Offre par les investisseurs, la connaissance par le Listing Sponsor et le Prestataire de Services d'Investissement du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de Prix d'Offre a été fixée par le Conseil d'administration de la Société, notamment, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à l'issue de ce processus par le Listing Sponsor et le Prestataire de Services d'Investissement.

Le prix final résultera de la procédure décrite au paragraphe 5.3.1.1 de la deuxième partie du présent prospectus.

Pour aboutir à la fourchette indicative de prix proposée, les éléments suivants, notamment, ont été retenus :

Flux de trésorerie actualisés

La méthode des flux de trésorerie actualisés permet d'apprécier la valeur intrinsèque de la Société en prenant en compte les estimations de Gilbert Dupont, intégrant les perspectives de développement de la Société.

Toutefois, les flux de trésorerie générés par la Société à l'avenir pourraient s'écartez significativement des hypothèses retenues par Gilbert Dupont.

Ces flux de trésorerie ont été actualisés à l'infini après un horizon explicite de 7 ans, sur la base des paramètres suivants :

- un taux d'actualisation de 15,7%, compte tenu du profil de la Société qui n'est encore qu'en phase de structuration, sur la base d'une OAT 10 de 3,3%, d'une prime de risque marché de 6,4% et d'un béta reflétant le risque marché spécifique de la Société de 2,1 points.
- un taux de croissance moyen de 5,4% entre 2017 et 2020 puis une croissance à l'infini de 1,5%.

Les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette méthode sur la base des estimations de Gilbert Dupont sont cohérents avec la fourchette de prix retenue.

Somme des parties

Compte tenu d'un degré de maturité différent et des incertitudes pouvant exister sur le développement de certaines activités, la méthode de la somme des parties, reprenant le degré de risque des différentes opérations a également été retenue comme mode de valorisation, en distinguant l'activité actuelle, le développement aux Etats-Unis et le marché des CRO.

Les résultats obtenus par la mise en œuvre de cette méthode sur la base des estimations de Gilbert Dupont sont cohérents avec la fourchette de prix retenue.

A titre purement indicatif, deux autres méthodes sont présentées ci-dessous :

Méthode des multiples de comparables boursiers

A titre purement indicatif, des comparables boursiers sont présentés ci-dessous. Cette information ne préjuge en aucun cas du Prix d'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette. Le Prix d'Offre retenu résultera de la procédure décrite au paragraphe 5.3.1.1 de la deuxième partie du présent Prospectus.

La méthode de valorisation dite « des comparables boursiers » vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activité proches, reconnaissant cependant que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

Peu d'opérateurs cotés se démarquent comme véritable comparable depuis le rachat de Vital Images par Toshiba en 2011. La plupart des sociétés présentées dans cet échantillon ne sont pas des concurrents directs mais présentent le mérite d'opérer sur le même marché qu'Intrasense.

Valeurs	Capitalisation boursière (M€)	PE			VE/CA			VE/EBIT		
		11 ^e	12 ^e	13 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e
Median Technologies	56	n.s.	n.s.	n.s.	24,7	6,0	2,6	n.s.	n.s.	n.s.
Merge Healthcare	324	n.s.	37,4	17,2	2,6	2,1	1,9	12,6	10,2	8,8
Barco	446	6,9	7,4	7,4	0,4	0,4	0,4	5,6	5,2	5,4

Source : FactSet

(n.s. : non significatif si négatif ou nul)

Méthode des multiples de transactions comparables

La méthode des transactions comparables est également une approche analogique constituant à appliquer aux agrégats de l'entreprise à évaluer, les multiples constatés lors de transactions intervenues dans le même secteur d'activité ou dans un secteur présentant des caractéristiques similaires en termes de maturité de développement, de taille de marchés ciblés, de potentiels de croissance et de modèle économique.

La difficulté de cette méthode réside dans le choix des transactions retenues comme références de valorisation, alors que :

- la qualité et la fiabilité des informations disponibles varient fortement en fonction du statut des sociétés cibles rachetées (cotée, non cotée, filiale d'un groupe, apport d'une partie des activités) ;
- les sociétés rachetées présentent des différences significatives du fait de leur maturité, taille, positionnement, présence géographique, profitabilité ;

- l'intérêt stratégique de la transaction est plus ou moins fort (prime de contrôle plus ou moins élevée, modalités de paiement du prix et conditions effectives de réalisation) ;
- la difficulté d'exécution de la transaction est plus ou moins forte en fonction des situations (acteur majeur qui rachète son partenaire vs. opération transfrontalière).

Les transactions récentes dans le secteur retenues sont :

Date	Acquéreur	Société Cible	Type d'acquéreur	Transaction	VE/CA
Septembre 2004	Barco	Voxar	Fabricant Hardware	39 M€	5,6
Novembre 2008	Toshiba	Voxar	OEM	n.d.	est. <1
Février 2009	Pro Medicus	Visage Imaging	PACS	6 M\$	est. <1
Avril 2011	Toshiba	Vital Images	OEM	273 M\$	3,1
Octobre 2011	NantWorks	Ziosoft	Fonds spécialisé	n.d.	n.d.

Sources : Gilbert Dupont, Sociétés
(n.d. : information non disponible)

5.3.2 Publicité du Prix d'Offre et des modifications des paramètres de l'Offre

5.3.2.1 Date de fixation du Prix d'Offre – Modification éventuelle du calendrier

Il est prévu que le Prix d'Offre soit fixé le 16 février 2012, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le Prix d'Offre dans des conditions satisfaisantes. Dans ce cas, la nouvelle date de clôture du Placement Global et de l'OPO et la nouvelle date prévue pour la détermination du Prix d'Offre feraient l'objet d'un avis diffusé par NYSE-Euronext et d'un communiqué de presse diffusé par la Société au plus tard la veille de la date de clôture initiale de l'OPO (sans préjudice des stipulations relatives à la modification de la date de clôture du Placement Global et de l'OPO en cas de modification de la fourchette de prix, de fixation du Prix d'Offre en dehors de la fourchette ou en cas de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre).

Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion de l'avis de NYSE-Euronext et du communiqué de presse de la Société susvisés seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO (inclus).

5.3.2.2 Publication du Prix d'Offre et du nombre d'Actions Nouvelles

Le Prix d'Offre et le nombre définitif d'Actions Nouvelles offertes seront portés à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et par un avis diffusé par NYSE-Euronext, prévus, selon le calendrier indicatif, le 16 février 2012, sauf fixation anticipée du Prix d'Offre.

5.3.2.3 Modification de la fourchette, fixation du Prix d'Offre en dehors de la fourchette et modification du nombre d'actions offertes

Modifications donnant lieu à révocabilité des ordres émis dans le cadre de l'OPO

En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette de prix ou en cas de fixation du Prix d'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette de prix (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la procédure suivante s'appliquera :

- Publication des modifications : les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par NYSE-Euronext, d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis financier publié par la Société dans au moins un journal financier de diffusion nationale. L'avis de NYSE-Euronext, le communiqué de presse de la Société et l'avis

financier susvisés indiqueront le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l’OPO, la nouvelle date prévue pour la fixation du prix et la nouvelle date du règlement-livraison.

- Date de clôture de l’OPO : la date de clôture de l’OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l’OPO sera alors réouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication de l’avis financier susvisé et la nouvelle date de clôture de l’OPO.
- Révocabilité des ordres émis dans le cadre de l’OPO : les ordres émis dans le cadre de l’OPO avant la publication de l’avis financier susvisé seront maintenus sauf s’ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l’OPO incluse. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l’OPO incluse (ces ordres pourront toutefois être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l’OPO incluse en cas de nouveau report de la date de fixation du Prix d’Offre et/ou de nouvelle modification des modalités de l’Offre).

En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette de prix ou en cas de fixation du Prix d’Offre au-dessus de la fourchette de prix (initiale ou, le cas échéant, modifiée), une note complémentaire sera soumise au visa de l’AMF. Les ordres émis dans le cadre de l’OPO et du Placement Global seraient nuls si l’AMF n’apposait pas son visa sur cette note complémentaire. Par ailleurs, les ordres émis dans le cadre de l’OPO et du Placement Global avant la publication de la note complémentaire visée par l’AMF pourraient être révoqués pendant au moins deux jours de négociation après la publication de celle-ci.

Modifications ne donnant pas lieu à révocabilité des ordres émis dans le cadre de l’OPO : fixation du Prix d’Offre en dessous de la borne inférieure de la fourchette de prix

Le Prix d’Offre pourrait être librement fixé en-dessous de la fourchette et serait alors communiqué au public dans les conditions prévues au paragraphe 5.3.2.2 de la deuxième partie du présent Prospectus en l’absence d’impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre.

En conséquence si la fixation du Prix d’Offre en-dessous de la fourchette n’avait pas d’impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre, le Prix d’Offre sera porté à la connaissance du public par un communiqué de presse diffusé par la Société et l’avis diffusé par NYSE-Euronext visés au paragraphe 5.3.2.2 de la deuxième partie du présent Prospectus et prévus, selon le calendrier indicatif, le 16 février 2012, sauf fixation anticipée du Prix d’Offre.

En revanche, si la fixation du Prix d’Offre en-dessous de la fourchette avait un impact significatif sur les autres caractéristiques de l’Offre, les stipulations de la section 5.3.2.3 ci-dessous seraient applicables. Une note complémentaire serait soumise au visa de l’AMF. Les ordres émis dans le cadre de l’OPO et du Placement Global seraient nuls si l’AMF n’apposait pas son visa sur cette note complémentaire. Par ailleurs, les ordres émis dans le cadre de l’OPO et du Placement Global avant la publication de la note complémentaire visée par l’AMF pourraient être révoqués pendant au moins deux jours de négociation après la publication de celle-ci.

5.3.3 Disparité de prix

Néant

5.4 PLACEMENT ET GARANTIE

5.4.1 Coordonnées du Listing Sponsor et Prestataire de services d'investissement en charge du placement

Listing Sponsor

Crédit du Nord
50, rue d'Anjou
75008 Paris

Prestataire de services d'investissement

Gilbert Dupont
50, rue d'Anjou
75008 Paris

5.4.2 Service financier et dépositaire

Le service des titres et le service financier des actions de la Société seront assurés par :

Société Générale
32, rue du Champ-de-Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

5.4.3 Garantie

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire, soit le 22 février 2011.

6 ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

L'admission de l'ensemble des Actions de la Société sur le marché *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris a été demandée.

Les conditions de cotation de l'ensemble des Actions seront fixées dans un avis de *NYSE-Euronext* à paraître au plus tard le jour de première cotation de ces Actions, soit le 22 février 2011.

Aucune demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

6.2 PLACES DE COTATION

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

6.3 OFFRES CONCOMITANTES D'ACTIONS

Néant

6.4 CONTRAT DE LIQUIDITE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Après la période de stabilisation éventuelle, la Société a l'intention de mettre en œuvre un contrat de liquidité conforme à la charte AMAFI avec la société de bourse Gilbert Dupont afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Intrasense cotées sur *NYSE Alternext* de *NYSE-Euronext* à Paris. Ce contrat sera mis en œuvre en vertu de la 30^{ème} résolution de l'assemblée générale du 16 décembre 2011. En application de ce contrat d'une durée indéterminée résiliable à tout moment avec un prévis d'un mois, la Société mettra des espèces à disposition de Gilbert Dupont afin qu'il puisse intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

6.5 STABILISATION

Gilbert Dupont, agissant en qualité d'agent de stabilisation, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (le « **Règlement Européen** »), réaliser des opérations de stabilisation. Il est précisé qu'il n'existe aucune assurance selon laquelle les opérations de stabilisation précitées seront effectivement engagées. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Gilbert Dupont pourrait, à tout moment et sans préavis, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du Règlement Européen et à l'article 631-10 du Règlement général de l'AMF.

Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des Actions. Les interventions seront susceptibles d'affecter le cours des Actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en l'absence de ces interventions. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix d'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 17 mars 2011 (inclus).

L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée par Gilbert Dupont conformément à l'article 9 du Règlement Européen et à l'article 631-10 du Règlement général de l'AMF.

6.6 RACHAT D'ACTIONS PROPRES

A la date du présent Prospectus, aucun programme de rachat des actions de la Société n'a été mis en œuvre.

L'assemblée générale du 16 décembre 2011 a autorisé, sous la condition suspensive de l'admission effective des actions de la Société aux négociations sur le marché *NYSE Alternext de NYSE-Euronext* à Paris, le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L-225-209-1 et suivants du Code de commerce.

7 DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1 IDENTIFICATION DES PERSONNES OU ENTITES AYANT L'INTENTION DE VENDRE, NOMBRE ET CATEGORIE DES TITRES OFFERTS

Le fonds A Plus Innovation 6, géré par A Plus Finance et les fonds Innovation Technologies 2 et SGAM AI Multistratégies Innovation, gérés par Amundi PEF, se sont engagés à céder des actions de la Société dans le cadre de l'Option de Surallocation.

7.2 NOMBRE ET CATEGORIE DES ACTIONS OFFERTEES PAR CHACUN DES ACTIONNAIRES CEDANTS

Le tableau ci-dessous détaille le nombre maximum d'Actions Cédées Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation) :

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions Cédées Supplémentaires (En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation)
A Plus Innovation 6	52.394
Innovation Technologies 2	22.600
SGAM AI Multistratégies Innovation	3.597
TOTAL	78.591

La répartition du capital social et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Offre et des opérations liées à l'Offre et la dilution en résultant sont décrites à la section 9 de la deuxième partie du présent Prospectus.

7.3 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONNAIRES

Engagement de conservation des titres pris par les fondateurs de la Société

Stéphane CHEMOUNY et Patrick MAYETTE, détenant conjointement 26,4% du capital de la Société à la date de visa du présent Prospectus, se sont engagés envers Gilbert Dupont, sans solidarité entre eux, pendant une période de 365 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, à ne pas, sauf accord préalable écrit de Gilbert Dupont :

- 1) offrir, nantir, prêter, céder, s'engager à céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quel que titre que ce soit, directement ou indirectement, de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 2) réaliser toutes ventes à découvert, conclure tout contrat de couverture ou autre accord conçu pour, ou qui pourrait raisonnablement avoir pour conséquence de conduire à ou d'entrainer la vente ou la cession de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 3) conclure tout contrat de swap ou autre accord ayant pour objet ou pour effet de transférer à quiconque, en tout ou partie, l'un des attributs économiques de la propriété d'Actions ou de tout instrument financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou

- 4) annoncer publiquement leur intention de mettre en œuvre toute opération décrite aux paragraphes 1), 2) ou 3) ci-dessus,

que ladite opération soit réalisée ou conclue pour un prix en actions, en numéraire ou autre ; et étant précisé que cet engagement de conservation portera non seulement sur les Actions qu'ils détiennent, mais également sur les Actions qui pourraient être émises sur exercice des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise ou des bons de souscription d'actions qu'ils détiennent à la date de l'engagement de conservation.

Par exception à ce qui précède, ils pourront librement :

- a) apporter leurs Actions dans le cadre d'une offre publique portant sur les Actions de la Société ; et
- b) céder toute Action qu'ils pourraient souscrire dans le cadre de l'Introduction ou acquérir sur le marché après l'Introduction.

Engagement de conservation des titres pris par les autres fondateurs de la Société et par les personnes physiques ex-associés de RDM

Les autres fondateurs de la Société et les personnes physiques ex-associés de RDM, détenant conjointement 24,2% du capital de la Société à la date de visa du présent Prospectus, se sont engagés envers Gilbert Dupont, sans solidarité entre eux, pour 80% des Actions qu'ils détiendront à la date de règlement-livraison de l'Offre et pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, à ne pas, sauf accord préalable écrit de Gilbert Dupont :

- 1) offrir, nantir, prêter, céder, s'engager à céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quel que titre que ce soit, directement ou indirectement, de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 2) réaliser toutes ventes à découvert, conclure tout contrat de couverture ou autre accord conçu pour, ou qui pourrait raisonnablement avoir pour conséquence de conduire à ou d'entrainer la vente ou la cession de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 3) conclure tout contrat de swap ou autre accord ayant pour objet ou pour effet de transférer à quiconque, en tout ou partie, l'un des attributs économiques de la propriété d'Actions ou de tout instrument financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 4) annoncer publiquement leur intention de mettre en œuvre toute opération décrite aux paragraphes 1), 2) ou 3) ci-dessus,

que ladite opération soit réalisée ou conclue pour un prix en actions, en numéraire ou autre.

Par exception à ce qui précède, ils pourront librement :

- a) apporter leurs Actions dans le cadre d'une offre publique portant sur les Actions de la Société ; et
- b) céder toute Action qu'ils pourraient souscrire dans le cadre de l'Introduction ou acquérir sur le marché après l'Introduction.

Engagement de conservation des titres pris par les fonds d'investissement actionnaires de la Société

Les fonds d'investissement gérés par A Plus Finance, actionnaires de la Société, détenant conjointement 33,7% du capital de la Société à la date de visa du présent Prospectus, se sont engagés envers Gilbert Dupont, sans solidarité entre eux, pendant une période de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, à ne pas, sauf accord préalable écrit de Gilbert Dupont :

- 1) offrir, nantir, prêter, céder, s'engager à céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quel que titre que ce soit, directement ou indirectement, de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 2) réaliser toutes ventes à découvert, conclure tout contrat de couverture ou autre accord conçu pour, ou qui pourrait raisonnablement avoir pour conséquence de conduire à ou d'entrainer la vente ou la cession de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 3) conclure tout contrat de swap ou autre accord ayant pour objet ou pour effet de transférer à quiconque, en tout ou partie, l'un des attributs économiques de la propriété d'Actions ou de tout instrument financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 4) annoncer publiquement leur intention de mettre en œuvre toute opération décrite aux paragraphes 1), 2) ou 3) ci-dessus,

que ladite opération soit réalisée ou conclue pour un prix en actions, en numéraire ou autre.

Par exception à ce qui précède, ils pourront librement :

- a) apporter leurs Actions dans le cadre d'une offre publique portant sur les Actions de la Société ; et
- b) céder toute Action qu'ils pourraient souscrire dans le cadre de l'Introduction, obtenir en remboursement des ORABSA₂₀₁₁ ou acquérir sur le marché après l'Introduction ; et
- c) transférer toute Action à un fonds d'investissement géré par la même société de gestion que le cédant, à la condition que ledit fonds signe et adresse à Gilbert Dupont, préalablement audit transfert, une lettre reprenant l'engagement de conservation pour la durée restante dudit engagement ; et
- d) transférer toute Action à tout acquéreur lors d'une opération hors marché, à la condition que ledit acquéreur s'engage auprès de Gilbert Dupont, préalablement audit transfert, à ne pas réaliser l'une quelconque des opérations décrite dans l'engagement de conservation pour la durée restante dudit engagement.

Les fonds d'investissement gérés par Amundi PEF, actionnaires de la Société, détenant conjointement 15,7% du capital de la Société à la date de visa du présent Prospectus, se sont engagés envers Gilbert Dupont, sans solidarité entre eux, pendant une période de 360 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison de l'Offre, à ne pas, sauf accord préalable écrit de Gilbert Dupont :

- 1) offrir, nantir, prêter, céder, s'engager à céder, acquérir une option ou un droit de céder ou autrement transférer ou disposer à quel que titre que ce soit, directement ou

indirectement, de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou

- 2) réaliser toutes ventes à découvert, conclure tout contrat de couverture ou autre accord conçu pour, ou qui pourrait raisonnablement avoir pour conséquence de conduire à ou d'entrainer la vente ou la cession de toute Action ou de tout titre financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 3) conclure tout contrat de swap ou autre accord ayant pour objet ou pour effet de transférer à quiconque, en tout ou partie, l'un des attributs économiques de la propriété d'Actions ou de tout instrument financier ou droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions par exercice, conversion, échange, remboursement ou de toute autre manière ; ou
- 4) annoncer publiquement leur intention de mettre en œuvre toute opération décrite aux paragraphes 1), 2) ou 3) ci-dessus,

que ladite opération soit réalisée ou conclue pour un prix en actions, en numéraire ou autre.

Par exception à ce qui précède, ils pourront librement :

- a) apporter leurs Actions dans le cadre d'une offre publique portant sur les Actions de la Société ; et
- b) céder toute Action qu'ils pourraient souscrire dans le cadre de l'Introduction, obtenir en remboursement des ORABSA₂₀₁₁ ou acquérir sur le marché après l'Introduction ; et
- c) transférer toute Action à un fonds d'investissement géré par la même société de gestion que le cédant, à la condition que ledit fonds signe et adresse à Gilbert Dupont, préalablement audit transfert, une lettre reprenant l'engagement de conservation pour la durée restante dudit engagement ; et
- d) transférer toute Action à tout acquéreur lors d'une opération hors marché, à la condition que ledit acquéreur s'engage auprès de Gilbert Dupont, préalablement audit transfert, à ne pas réaliser l'une quelconque des opérations décrite dans l'engagement de conservation pour la durée restante dudit engagement.

8 DEPENSES LIEES A L'OFFRE

La rémunération globale de l'intermédiaire financier ainsi que le montant des frais administratifs et juridiques à la charge de la Société sont estimés à environ 0,7 million d'euros.

9 DILUTION

9.1 IMPACT DE L'OFFRE SUR LES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE

A titre indicatif, sur la base des capitaux propres de la Société au 30 juin 2011, l'incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres par action (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) et sur base du point médian de la fourchette indicative du Prix d'Offre serait la suivante :

Capitaux propres par action au 30 juin 2011		
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	0,51 €	0,68 €
Après émission de 455.601 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁ , hors exercice de la Clause d'Extension (avant et après exercice de l'Option de Surallocation)	2,02 €	2,10 €
Après émission de 523.941 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁ , incluant l'exercice en totalité de la Clause d'Extension (avant et après exercice de l'Option de Surallocation)	2,16 €	2,23 €

⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BCE permettant la souscription de 109.980 actions nouvelles (dont 12.000 actions au bénéfice des mandataires sociaux)

En cas de réalisation de l'Offre à hauteur de 75%, l'incidence sur la quote-part des capitaux propres par action (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) et sur base du point médian de la fourchette indicative du Prix d'Offre serait la suivante :

Capitaux propres par action au 30 juin 2011		
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	0,51 €	0,68 €
Après émission de 341.701 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁	1,78 €	1,87 €

⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BCE permettant la souscription de 109.980 actions nouvelles (dont 12.000 actions au bénéfice des mandataires sociaux)

9.2 MONTANT ET POURCENTAGE DE LA DILUTION RESULTANT IMMEDIATEMENT DE L'OFFRE

Un actionnaire qui détiendrait, à la date du présent Prospectus, 1% du capital de la Société verrait, sur base du point médian de la fourchette indicative du Prix d'Offre, sa participation dans le capital de la Société passer à :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,95%
Après émission de 455.601 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁ , hors exercice de la Clause d'Extension (avant et après exercice de l'Option de Surallocation)	0,77%	0,74%
Après émission de 523.941 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁ , incluant l'exercice en totalité de la Clause d'Extension (avant et après exercice de l'Option de Surallocation)	0,75%	0,72%

⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BCE permettant la souscription de 109.980 actions nouvelles (dont 12.000 actions au bénéfice des mandataires sociaux)

En cas de réalisation de l'Offre à hauteur de 75%, sa participation dans le capital de la Société passerait à :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,95%
Après émission de 341.701 actions nouvelles et remboursement des ORABSA ₂₀₁₁	0,80%	0,77%

⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BCE permettant la souscription de 109.980 actions nouvelles (dont 12.000 actions au bénéfice des mandataires sociaux)

9.3 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE APRES L'OFFRE

A l'issue de l'Offre (sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix d'Offre), et, le cas échéant, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, le capital et les droits de vote de la Société se répartiraient de la manière suivante :

Actionnaires	Détection avant l'Offre		Détection après l'Offre ⁽¹⁾		Détection après l'Offre ⁽²⁾	
	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	En % du capital et des droits de vote
Fondateurs Dirigeants						
Patrick Mayette	229.380	10,66	229.380	8,22	229.380	8,02
Stéphane Chemouny	337.860	15,70	337.860	12,10	337.860	11,81
Sous-total Fondateurs Dirigeants	567.240	26,36	567.240	20,32	567.240	19,83
Autres Fondateurs	214.800	9,98	214.800	7,69	214.800	7,51
Personnes Physiques Ex-Associés de RDM hors Fondateurs.....	305.920	14,22	305.920	10,96	305.920	10,69
Investisseurs						
A+ Croissance	240.000	11,15	240.000	8,60	240.000	8,39
A + Innovation 6.....	243.760	11,33	243.760	8,73	191.366	6,69
A + Innovation 7.....	241.740	11,23	241.740	8,66	241.740	8,45
A + Innovation 9.....	-	-	2.480	0,09	2.480	0,09
A + Environnement 10.....	-	-	29.712	1,06	29.712	1,04
A + E-business 10.....	-	-	60.057	2,15	60.057	2,10
Innovation Technologies 2.....	292.080	13,57	317.402	11,37	294.802	10,31
Multistratégie Innovation.....	46.480	2,16	50.509	1,81	46.912	1,64
Axe Sud	-	-	62.898	2,25	62.898	2,20
Sous-total Investisseurs	1.064.060	49,44	1.248.588	44,72	1.169.967	40,90
Public	-	-	455.601	16,32	602.532	21,06
TOTAL	2.152.020	100	2.792.119	100	2.860.459	100

⁽¹⁾ hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

⁽²⁾ y compris exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

10 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1 CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE

Non applicable.

10.2 AUTRES INFORMATIONS VERIFIEES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Néant.

10.3 RAPPORT D'EXPERT

Non applicable.

10.4 INFORMATION PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Non applicable.

10.5 INFORMATIONS RECENTES

La Société a enregistré à la fin 2011 une commande de 730 K€ de la part d'un partenaire OEM russe. Cette commande, qui sera intégralement comptabilisée en chiffre d'affaires sur 2012, porte sur des licences logicielles. Elle illustre la pertinence de l'offre de la Société, notamment sur les marchés émergents, et l'intérêt de la certification russe et de la disponibilité du logiciel en cyrillique.

TROISIEME PARTIE - GLOSSAIRE

CE : En Europe tout dispositif médical, matériel comme logiciel, doit obligatoirement faire l'objet d'une procédure de marquage CE .

CHESON : Même objet que RECIST mais dédié au suivi des lymphomes (qui ne sont pas des tumeurs solides).

CHOI : Critères émergents de type RECIST, permettant de prendre en compte les modes d'actions particuliers d'agents chimiothérapeutiques modernes (thérapies ciblées, anti-angiogéniques).

CRO : *Contract Research Organization*. Entreprise qui gère des études de recherche préclinique et/ou des essais cliniques pour le compte de laboratoires pharmaceutiques.

DICOM : Standard international qui permet à tous les équipements d'imagerie médicale (modalités, logiciel d'interprétation, PACS) de pouvoir communiquer entre eux.

FDA : *Food and Drug Administration*. Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux. Tout dispositif médical doit faire l'objet d'une accréditation de la FDA pour pouvoir être commercialisé aux Etats-Unis.

ISO : Organisation Internationale de Normalisation. Elle a pour but de produire des normes internationales industrielles et commerciales : les normes ISO.

Modalité : Une modalité correspond à un type d'appareillage d'imagerie, par exemple un scanner ou une IRM.

OEM : *Original Equipment Manufacturer*. Désigne dans l'industrie un fabricant de composants (pièces, modules informatiques) intégrés et commercialisés par un autre industriel. En imagerie médicale la démarche OEM est facilitée par l'adoption du standard DICOM.

Oncologie : L'oncologie ou cancérologie est la spécialité médicale d'étude, de diagnostic et de traitement des cancers.

PACS : *Picture Archiving and Communication System*. Système informatique d'archivage et de transmission des images médicales mettant en œuvre la norme DICOM et remplaçant le support film dans les hôpitaux.

Post-traitement : procédés informatiques d'analyse et de synthèse d'images qui permettent de mieux exploiter les images après leur production par la modalité.

RECIST : *Response Evaluation Criteria In Solid Tumors*. Guide de bonnes pratiques international définissant les critères, basés sur des mesures réalisées sur des images médicales, selon lesquels un patient atteint d'un cancer réagit de manière positive (réponse), neutre (stabilité) ou négative (progression) à un traitement.

RIS : *Radiology Information System*. Système d'information radiologique, en charge de la gestion des plannings d'examens radiologiques, du suivi du dossier d'imagerie du patient et de la production des comptes rendus d'interprétation.

RSNA : *Radiological Society of North America*. Principale société savante de radiologie nord-américaine. Par extension, désigne le congrès de la RSNA qui se déroule tous les ans à Chicago et

constitue le plus grand événement mondial du domaine (plus de 50 000 congressistes académiques et industriels).

TEP : La Tomographie par Emission de Positons est une modalité utilisée en médecine nucléaire qui permet de mesurer en trois dimensions l'activité métabolique d'un organe ou d'une tumeur.

Workflow : flux de données et de tâches techniques et médicales. L'optimisation de l'agencement de ces tâches et données peut avoir un impact majeur sur la productivité et la qualité des actes diagnostiques et thérapeutiques.